BIBLIOTECA NAZ
Vittorio Emanuele III
LV
B
13
NAPOLI

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
B
13
NAPOLI

HISTOIRE
DE LA
MONARCHIE
FRANÇOISE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUIS LE GRAND;

Contenant ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable depuis 1643. juſqu'en 1650.

Par Monſieur DE RIENCOURT, Correcteur des Comptes.

Troiſiéme Edition, reveuë, corrigée & augmentée par l'Auteur.

TOME PREMIER.

A PARIS,
Chez GUILLAUME CAVELIER, au quatriéme Pillier de la grande Salle du Palais, du côté de la Chapelle, à la Palme.

M. DC. XCII.
Avec Privilege du Roy.

AU ROY:

SIRE,

Quoique l'Hiſtoire du Regne de VÔTRE MAJESTE' *ſoit un ouvrage qui ſurpaſſe mes forces, & bien-que la grandeur de ſes Actions dût être écrite par une plume plus ſçavante & plus délicate que la mienne ; neanmoins je puis me promettre qu'au lieu de blâmer mon entrepriſe, l'on approuvera mon zele. C'eſt auſſi dans cette eſperance que je marche ſur les pas de mes Anceſtres, & puiſque je tâche de me rendre digne d'une* * *Char-*

ge qu'ils ont exercée plusieurs années avec quelques succés, je crois qu'il est de mon devoir de les imiter, & de ne pas attendre même d'être honoré de leur Employ, pour satisfaire à ce dessein. Ie serois fort heureux si VÔTRE MAJESTE' *m'en jugeoit capable, & si le zele avec lequel je me suis appliqué à étudier l'Histoire de son Roiaume & à décrire une partie de son glorieux Regne, me faisoit meriter quelque faveur.*

Les rares évenemens qui sont arrivez en ce Roiaume depuis que VÔTRE MAJESTE' *est parvenuë à la Couronne, sont si extraordinaires, & rempliſſent tellement nos imaginations & nos pensées, que le silence les exprimeroit mieux que l'éloquence la plus forte. Je puis dire avec plus de verité & de justice de V. M. ce que Pline disoit autrefois de l'Empereur Trajan, que le plus glorieux Panegirique de V. M. est l'Histoire fidele de sa vie: Puisque les plus puissants efforts de l'éloquence ne sçauroient donner de relief ny de nouvel éclat à vos sublimes vertus, & à vôtre*

gloire. V. M. a fait connoître que ce qui avoit passé pour des prodiges dans l'antiquité, & que des Actions qui ont rempli d'étonnement les hommes des siecles passez, se trouvent heureusement achevez sous son Regne. Tout le monde est persuadé, SIRE, avec raison qu'il n'y a point de Souverain plus digne & plus capable de commander à toute la terre que V. M. à qui il est si naturel & si ordinaire de vaincre des Nations, & de conquerir des Provinces, que tous ces fameux exploits ne sont pas suffisans pour l'occuper toute entiere. Les siecles à venir auront sans doute lieu de s'étonner, lors que l'Histoire leur apprendra que des Villes qui ont pû resister long-temps aux plus puissans Princes de l'Europe, & qui ont arresté le cours de leurs victoires, n'ont contribué qu'à augmenter le nombre des Vôtres: Que des Places que vos Ennemis ont regardé comme des Boulevarts inaccessibles, tant par leur situation avantageuse, que par le nombre de leurs garnisons, se trouvent presentement forcées de se soûmettre à l'obeïssance de VÔTRE MA-

JESTE' *en la preſence même de cent mille hommes, qui s'eſtoient aſſemblez pour les ſecourir : Que des peuples qui ſe ſont toûjours mis en état de diſputer la gloire des armes aux François, & dont la fierté n'a jamais pû être humiliée par quelque heureux ſuccés qui fût arrivé aux entrepriſes des Rois vos Predeceſſeurs, ſe voient maintenant ſi affoiblis, qu'ils n'ozent plus s'oppoſer à vos grands deſſeins. Il n'y a que V. M. ſeule qui ſoit capable de donner des bornes à ſa valeur, & de preſcrire des limites à ſes conquêtes. La victoire eſt ſi attachée à vôtre Auguſte Perſonne, que rien ne peut reſiſter à la force de ſes armes. Les Romains ſe vantoient autrefois de ſe rendre Maîtres de la terre, & de triompher toûjours de leurs Ennemis, parce que le foudre qui tomba ſur la figure de la Déeſſe de la Victoire, en avoit arraché les aiſles.* VÔTRE MAJESTE' *peut avec plus de raiſon ſe flatter des mêmes eſperances, & les favorables ſuccez qui ont toûjours ſuivi ſes entrepriſes, en ſont des preuves certaines. L'éclat de*

vos armes eſt ſi brillant que vos Ennemis ont peine à le ſupporter. Il ſemble que le genie de la guerre conduiſe VÔTRE MAJESTE' *par la main, dans tous les endroits où il luy plaît de porter ſes armes & que la fortune comme ſon Eſclave, la ſuive pas à pas pour en recevoir les ordres. Quelque paix avantageuſe que V. M. puiſſe accorder à ſes Ennemis, ſi elle repare un peu les diſgraces conſiderables qu'ils ont ſouffertes, elle n'effacera jamais les marques de leur grande deffaite, & le temps même qui conſume toutes choſes, ſera forcé d'épargner les monumens de gloire que vous avez laiſſez dans toutes leurs Places, & de faire ſçavoir à la poſtérité qu'elle doit concevoir une plus haute idée de ce qu'elle ne verra pas, que des objets qui ſeront expoſez à ſes yeux. Les glorieuſes actions de* VÔTRE MAJESTE' *ont paru à toutes les Nations ſi ſurprenantes & ſi dignes d'admiration, que les Rois des parties de la terre les plus éloignées veulent les connoître afin de les imiter; & aprés les avoir connuës, ils s'em-*

preſſent de témoigner par tout, qu'ils leur donnent des éloges proportionnez à la grandeur de leur merite, & que ſi la diſtance des lieux ne leur permet pas de faire avec V. M. des alliances qui leur ſoient avantageuſes, ils deſirent au moins que leurs Sujets ſoient informez, qu'ils honorent vos heroïques & éclatantes vertus, & qu'ils admirent la grandeur de vôtre ame. Ces Souverains ſouhaittent en effet que l'on publie en tous lieux que vous êtes un Prince qui ne ſçait pas moins l'art de ſe rendre maître de ſes paſſions, que celuy de triompher de ſes Ennemis, & que les actions de VÔTRE MAJESTE' *doivent ſervir de Regle & de modele à tous les Souverains.*

Tout retentit du bruit de vôtre nom, & la grandeur de vôtre renommée n'aura point d'autres bornes que l'étenduë de l'Univers. Que les Peuples ſont heureux, qui vivent ſous un Empire auſſi glorieux que celuy de V. M. Ils ont ſujet d'être contents d'entrer en quelque maniere dans le partage de la gloire & des ſoins d'un Mo-

marque qui eſt né pour commander à toute la terre, & dont les rares & ſublimes vertus le rendent l'ornement du ſiecle preſent, & l'honneur des ſiecles futurs. Chacun admire en vôtre Auguſte Perſonne, cette majeſté qui imprime du reſpect & qui concilie de l'amour tout enſemble. Vous poſſedez cette puiſſance qui ſans armes eſt toûjours armée, & qui regne mieux ſur les cœurs par la douceur que par la force.

Qui poura, SIRE, *donner des loüanges aſſez grandes à ce zele & à cette fermeté de courage, avec laquelle V. M. a terraſſé ce monſtre terrible de l'hereſie, qui a fait tant de deſordres, & produit tant de maux depuis plus d'un ſiecle dans ce Royaume. Vous avez*, SIRE, *par une pieté digne d'un Roi Tres-Chrêtien, & du Fils Aîné de l'Egliſe, réüni tous vos Peuples dans le ſein de cette même Egliſe. V. M. a obligé vos Sujets de la Religion Prétenduë Reformée, d'embraſſer la Foy ancienne de leurs Peres, de quitter leurs erreurs & de profeſſer la même Religion des Rois vos Predeceſſeurs: Ouvrage dont la*

gloire n'eſtoit reſervée qu'à l'ardeur du zele de V. M. & dont l'heureux accompliſſement doit ſuffire pour faire l'éloge du plus grand, & du plus pieux de tous les Rois, & qui ſurpaſſe toutes les loüanges que l'on ſçauroit donner à un Souverain. Il marque que V. M. n'a pas pris moins de ſoin d'étendre les bornes de la Religion, que les limites de ſon Royaume : Qu'il luy a paru même plus glorieux d'augmenter le nombre des fideles, que celuy de ſes Sujets : Et qu'enfin V. M. a preferé la gloire de triompher des Ennemis de la veritable Religion, à l'avantage de vaincre les Ennemis de ſon Etat. C'eſt ce glorieux Regne dont je prétens redonner quelques legers crayons, aprés que j'auray rendu à V. M. les hommages que je luy dois, & aprés l'avoir aſſuré que je ſuis & ſeray toute ma vie, avec toute la ſoûmiſſion & le reſpect poſſible.

DE VÔTRE MAJESTE'

Le tres-humble & tres-obeïſſant
ſerviteur, & tres-fidele ſujet
DE RIENCOURT.

PREFACE.

IL faut avoüer, mon CHER LECTEUR, qu'il n'eſt rien de plus difficile que d'écrire l'Hiſtoire du Roi, & qu'il faudroit des ſiecles entiers pour la rendre parfaite : En effet elle eſt remplie de tant d'actions differentes, & dignes de l'admiration de tous les Peuples, que l'on ne doit pas s'étonner ſi l'on y touche pluſieurs fois, & ſi l'on emploie tous ſes ſoins à l'enrichir de nouveaux faits, puiſque c'eſt une matiere que toute l'étenduë de l'eſprit, & la force du diſcours ne ſçauroient jamais épuiſer. L'on connoîtra par ce travail, que je n'agis que pour la gloire du Roi, & pour l'honneur de la Nation. C'eſt un Prince pour le ſervice duquel chacun doit s'eſtimer heureux de conſumer tous les momens de ſa vie. C'eſt un Sacrifice qui me ſera toûjours fort agreable, & qui ſans doute ne déplaira

pas aux autres, puis qu'il eſt fait ſans intereſt ; mais ſeulement pour m'acquitter d'une partie de ce que je dois à un Souverain, dont les grandes & éclatantes actions ne peuvent être aſſez publiées, ni aſſez connuës.

Ce n'étoit pas ſans raiſon que l'on diſoit autrefois, qu'il n'appartenoit qu'à Apelles de peindre Alexandre, & l'on doit dire aujourd'huy que les plus vives & les plus brillantes couleurs ne ſçauroient aſſez-bien repreſenter la gloire de nôtre auguſte & invincible Monarque, ſoit qu'on le faſſe paroître comme triomphant de ſes Ennemis, ou donnant la loi à tous les Peuples ſes voiſins ; ſoit qu'on le regarde comme gouvernant ſes Sujets dans toute la rectitude de la Juſtice, & l'exacte obſervance des Loix, récompenſant les vertus, & puniſſant les crimes ; ſoit enfin comme favoriſant ſes Alliez de ſon ſecours, ou accordant ſa protection & ſon azile à des Souverains dépoüillez de leurs Roiaumes, pour les mettre en état d'être glorieuſement rétablis ſur leurs Thrônes.

Puis que tous les Peuples deſirent

d'être informez des actions heroïques de Sa Majesté, de sa sage & sçavante politique, & de sa grande connoissance dans l'art de regner ; il est juste de satisfaire leur curiosité, & de contenter en quelque maniere leurs desirs, en attendant que nous ayons des Histoires plus achevées, & que ces illustres Auteurs qui ont été choisis pour écrire la vie & les actions du Roi, ayent mis au jour leur ouvrage qui servira de regle à tous les Historiens. Chacun doit demeurer d'accord qu'ils ont des avantages fort considerables ; car outre qu'ils écrivent avec toute la facilité, & la politesse possible, ils penetrent encore dans des secrets, dont la connoissance n'est reservée qu'à eux.

Il ne faut pas s'étonner si l'on ne remarque rien dans mon Histoire de si singulier qu'il ne se trouve dans nos Livres : J'avouë que je n'ay point de part au secret des affaires, & que quand même je pourrois avoir quelques memoires particuliers, je me donnerois bien de garde de m'en servir, à moins que je ne fus tres-certain de leur verité, parce que je veux avoir

un garant des faits que j'avance : je ne desire pas que l'on me reproche que la plûpart des plus considerables évenemens contenus dans mon ouvrage sont les effets de mon imagination ; ces choses pourroient plaire par leur nouveauté ; mais estant destituées de fondement, & n'ayant point d'autre appui que des memoires, leur verité pourroit être contestée & combattuë. Je sçay bien que je ne possede pas les qualitez qui sont necessaires pour m'acquitter comme l'on pourroit souhaitter de tous les devoirs, & de toutes les obligations ausquelles un Historien est engagé, & je ne suis pas pourvû des talens qui sont marquez dans ma Dissertation. Je ne puis disconvenir que je n'aye des exemples domestiques sur lesquels il m'auroit été avantageux de me conformer. J'ay fait tous mes efforts pour les imiter, j'ai suivi le conseil de mes amis, & j'ai tâché dans cette troisiéme édition autant qu'il m'a été possible, non seulement de réformer toutes les erreurs qui s'y étoient pû glisser, tant dans la pureté de la diction, & dans le choix des termes, que dans l'énon-

Charles Bernard, Charles Sorel premiers Historiographes de France

ciation des noms des personnes, des Villes & Rivieres qui ont place dans mon Histoire. Je l'ai même beaucoup augmentée: en ajoûtant plusieurs Sieges de Villes, & des batailles, tant sur terre, que sur mer, & autres importantes matieres que je n'avois qu'ébauchées, me reservant d'en parler plus amplement dans une autre impression, ou même que j'avois obmises, comme n'étant pas alors venuës à ma connoissance. J'étois aussi bien aise de sçavoir, ce qui pouvoit être au goût du public, afin de m'y rendre conforme, & de suivre son sentiment.

Quelques-uns pourront se plaindre de ce que j'ai décrit avec un peu trop d'exactitude plusieurs sieges & plusieurs batailles; mais j'ai crû que je ne pouvois pas m'en dispenser, parce que je déroberois la gloire à de braves gens qui y ont fait des actions dignes d'être connuës; joint que je n'écris pas seulement pour ceux qui ont une connoissance parfaite de tous les faits que je circonstancie, ni aussi seulement pour ceux qui par un esprit d'indifference n'y veulent prendre aucune part: Mais je dois satisfaire au

public, faire tous mes efforts, & employer tous mes soins, afin que chacun trouve de quoy se contenter dans mon ouvrage. L'on fera réflexion que je ne me suis étendu que dans la description des plus fameuses batailles, & des Sieges les plus remarquables, ayant succinctement parlé des autres, afin de ne point ennuyer le Lecteur. Si quelques-uns se sentent un peu fatiguez dans la lecture des détails, j'espere que plusieurs y trouveront du goût & de la satisfaction; & il me semble que pour peu que l'on aime la gloire de nôtre nation, l'on doit s'interesser dans le recit des courageuses actions des François, & de toutes les rencontres où ils se sont distinguez.

Un fameux Auteur de ce siecle à ce sujet, disoit fort judicieusement, que si l'on dépoüilloit de ces circonstances particulieres le combat des Thermopiles, les batailles de Maraton, de Platée, de Leuctres, & de Salamine les Sieges de Tyr, & de Sidon, le passage du Granique & de l'Hydaspe chez les Grecs & chez les Romains; si l'on privoit de leurs particularitez les

actions

actions des Horaces, de Fabius Maximus, de Marcellus, de Scipion, de Pompée, & de Ceſar, on leur ôteroit ce qu'elles ont de plus éclatant, & on les priveroit des faits qui donnent tant de gloire aux perſonnes qui ſe ſont ſignalées, dans ces grandes expeditions, & tant d'inſtruction & de plaiſir à ce- qui ont pris la lecture des détails de ces exploits heroïques, qui par mille incidens differents ſe ſont rendus recommandables, & qui ont attiré l'admiration de tous les Siecles. Si nous conſiderons les ouvrages de Tite-Live, dont la réputation eſt ſi connuë, nous remarquerons qu'il a pris beaucoup de ſoin de circonſtancier & de detailler tous les faits particuliers, tant dans les recits des ſieges de Villes, que des combats, des Conſeils, & des moyens qui ont été propoſez pour faire réüſſir les grandes entrepriſes. Il eſt vray qu'il a fait ſes deſcriptions fort exactes & fort curieuſes, & d'une maniere ſi élevée & en des termes ſi choiſis, & ſi propres à ſon ſujet, que l'on peut dire qu'il eſt preſque inimitable, & qu'il n'appartient pas à tous ceux qui

s'engagent dans la fonction d'Hiſtorien, de s'acquitter comme luy de cet important employ, & avec la même eſtime & le même ſuccés. Je croy que le détail des faits doit être écrit d'un tour ſi fin & ſi delicat, & enrichi de tant d'incidents differents, qu'il excite plûtôt la curioſité de ceux qui le liſent, qu'il ne leur donne de l'ennuy. Si en faiſant un recit circonſtancié, on court riſque de fatiguer quelques perſonnes impatientes, on ſe mettra auſſi en état de plaire à pluſieurs qui prenans part à ces détails, s'intereſſeront dans les éloges que l'on donnera aux perſonnes dont on décrira les glorieuſes actions; je ne veux pas neanmoins tant preſumer de moy que je ne me ſoûmette au jugement des perſonnes capables de decider de ces matieres, & que je ne deffére entierement à leurs ſentimens, mon intention n'ayant point été de me perſuader, que quelques-uns n'aient peut-être raiſon de ſe plaindre de la longueur de quelques recits; mais j'ai crû en devoir uſer ainſi, & j'ai eu des conſiderations particulieres qui m'ont engagé à ne rien retrancher des cir-

conſtances des faits que je décris. Je ſouhaite que mon travail ait quelque ſuccez, & bien qu'il ne puiſſe jamais avoir ſa derniere perfection, ſi on n'y employe une main étrangere, j'eſpere toutefois qu'il ſera moins defectueux qu'il n'étoit auparavant, & que les nouveaux ſujets qui ſont traittez dans cet ouvrage contenteront la curioſité du public.

Extrait du Privilege du Roi.

PAR grace & Privilege du Roi donné à Verſailles le 12. Mars 1688. Signé GAMART, il eſt permis au Sieur de RIENCOURT Correcteur des Comptes, de faire imprimer un Livre par lui compoſé, intitulé *Hiſtoire de la Monarchie Françoiſe, contenant tout ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans ce Royaume depuis* 1643. *juſqu'en* 1692. icelui vendre & debiter par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra choiſir, pendant le temps & eſpace de douze ans : Faiſant Sa Majeſté tres-expreſſes deffences à tous Imprimeurs, Libraires & autres de contrefaire ledit Livre, d'en vendre de contrefaits, ni d'Impreſſion étrangere, à peine de trois mille livres d'amende, confiſcation des Exemplaires & de tous dépens, dommages & intereſts, ainſi qu'il eſt plus au long contenu audit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 12. *Juin* 1688. J. B. COIGNARD, Syndic.

Et ledit ſieur DE RIENCOURT a cedé ſon droit de Privilege à ESTIENNE DU CASTIN, Marchand Libraire à Paris, qui a aſſocié avec lui ESTIENNE LOYSON & GUILLAUME CAVELIER, auſſi Marchands Libraires à Paris, pour en joüir ſuivant l'accord fait entre eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 21. *Aouſt* 1688.

HISTOIRE DE LA MONARCHIE FRANÇOISE.

Contenant ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable depuis 1643. juſques à preſent.

QUAND on fera reflexion ſur toutes les choſes conſiderables qui ſont arrivées en France depuis la mort de Loüis XIII. de glorieuſe memoire, juſques-à-preſent, on demeurera d'accord qu'elles effacent tout ce qui s'y eſt paſſé auparavant: Et ſi les

AN DE JESUS-CHR. 1643.

1643. rares évenemens qui arrivent sous le regne des Princes contribuent beaucoup à embellir leurs vies, & à les rendre plus illustres & plus éclatantes; Que ne doit-on pas attendre de l'Histoire de nôtre Monarque, qui est remplie de tant de merveilles, qu'elle surpasse celle des Rois ses Predecesseurs? Ce Prince à l'âge de cinq ans, n'eut pas plûtôt pris possession de son Royaume, que Dieu fit paroître un miracle aux yeux de toute l'Europe, & fit voir qu'il n'abandonne point la France en quelque état qu'elle se trouve, & que sa Providence s'étend toûjours sur elle, principalement dans les conjonctures les plus fâcheuses, & lorsque ses Ennemis redoublent leurs efforts, & employent toute leur puissance pour l'accabler.

Les Peuples étoient si persuadez que Sa Majesté répondroit non-seulement aux vertus & aux bonnes & genereuses inclinations du feu Roi son Pere, mais même qu'elle les surpasseroit, que les Parisiens lui auroient preparé une Entrée magnifique quand aprés la mort de Loüis XIII. le Roi son fils vint à

Paris pour lui rendre les derniers de- 1643.
voirs, pour recevoir les hommages & ——
les complimens de condoleance des Cours Souveraines, & pour tenir son Lit de Justice au Parlement, si la conjoncture funeste du temps le leur eut pû permettre. Les Parisiens étoient si contens & si charmez de voir leur jeune Monarque, que sa presence contribua beaucoup à essuyer leurs larmes, & elle diminua la douleur qu'ils avoient conçûë de la perte considerable qu'ils venoient de faire.

Les Ennemis se flatoient de voir ce Royaume divisé par des Factions; ils esperoient que le desir de gouverner, qui est naturel aux Grands, les feroit agir, & que dans leurs mouvemens ils troubleroient la tranquillité de cette Monarchie; mais leurs esperances furent vaines: Car aussi-tôt la nouvelle reçûë de la mort de Loüis XIII. chaque Prince se rangea à son devoir, & offrit respectueusement ses services à la Reine, comme à celle qui seule devoit gouverner, & prendre le soin des affaires. Les Princes agissoient autant en cela par leur inclination naturelle

1643. & par l'effet de leurs bonnes intentions, que pour obéir aux derniers sentimens de leur Roi. Aprés que l'on se fut acquité envers sa memoire des derniers devoirs, on s'appliqua à rendre authentique & public ce qui n'étoit connu que par son Testament où sa derniere volonté étoit marquée. Ce Prince persuadé que la Reine étoit la plus vertueuse Princesse de l'Europe, & dont les intentions étoient les meilleures & les plus sinceres pour la gloire de son Fils & l'agrandissement de cette Monarchie, avant que de mourir l'avoit declarée Regente de son Royaume, & Tutrice de son Fils & son successeur. Cette sage précaution étoit prise afin d'assurer le repos de cet Etat, & pour empêcher qu'il ne fût troublé par des brigues & par des intrigues : & aussi elle eut tout le succés que l'on pouvoit desirer.

Nous avons en France beaucoup d'exemples des Regences des Reines. Aprés la mort de Loüis X. Philippe Comte de Poitiers, l'aîné de ses deux freres & son presomptif heritier, convoqua le Parlement de Paris, où par

l'avis des grands Seigneurs & des hauts Barons du Royaume, la Regence fut déferée à la Reine veuve de Loüis X. qui étoit enceinte, & on lui donna auſſi la Tutelle du Fils qui naîtroit de ſa groſſeſſe. Au bout de ſon ſixiéme mois naquit Jean I. que la plûpart de nos Hiſtoriens ne mettent point au nombre de nos Rois, la mort ayant prévenu ce jeune Prince avant qu'il eut pû donner des marques de ſa Souveraineté par ſes actions. Il eut le ſeul cet avantage de venir au monde couronné, & d'avoir regné dés le ſein de ſa Mere. Charles IV. frere & ſucceſſeur de Loüis X. & de Philippe V. ayant auſſi laiſſé Jeanne d'Evreux ſon Epouſe enceinte, on n'en uſa pas de la même maniere qu'aprés la mort de Loüis X. Philippe de Valois couſin germain de Charles IV. & ſon heritier préſomptif fut declaré Tuteur & Regent: mais cet avantage & cette declaration faite au préjudice de la Reine veuve, furent cauſe d'une grande diviſion qui arriva en France depuis ce choix, puis qu'Edoüard III. Roi d'Angleterre, qui étoit fils d'une fille de Philippes le 1643.

Exemples des Regences.

1643. Bel, conteſta au Regent ſa qualité & ſon droit; ce qui ſans doute ne ſeroit pas arrivé ſi l'on avoit accordé la Regence à la Reine veuve, & cette querelle diviſa tout le Royaume, & anima les François les uns contre les autres. Charles VI. par ſes Lettres du 5. Juin 1392. declara la Reine Eliſabeth de Baviere Regente, & appella ſes Oncles avec elle à l'adminiſtration du Royaume. Ce même Roi en Decembre 1407. fit publier en ſa preſence au Parlement un Edit qui ordonnoit que durant la Minorité des Rois l'Etat ſeroit gouverné ſous leurs noms par les ſoins & la conduite des Reines leurs Meres. Loüis XII. en 1505. nomma par ſon Teſtament la Reine Anne ſon Epouſe, & Madame Loüiſe de Savoye Mere de Monſieur d'Angouleſme, pour gouverner le Royaume durant la Minorité de ce préſomptif heritier de la Couronne. François I. étant priſonnier en Eſpagne nomma Madame Loüiſe de Savoye ſa Mere ſeule Regente pendant la Minorité du Dauphin, & il la pria de ſe ſervir des conſeils du Chancelier, des Princes & des Prelats du Royaume

qu'elle connoîtroit les plus gens de bien, & les plus propres à la conseiller. Henry II. allant en Allemagne declara Catherine son Epouse Regente en France, & laissa prés de sa personne pour la direction des affaires le Cardinal de Tournon, le Garde des Sceaux, l'Evêque de Soissons, les Sieurs d'Urfé & du Mortier Conseillers d'Etat. 1643.

Il faut convenir que dans tous les Royaumes il y a eu des Regences heureuses, lorsque les Regentes se sont servi pour leur Conseil des personnes de merite, de vertu, de science & de probité. Constantin le Grand s'étonnant de ce qu'Alexandre Severe avoit regné fort heureusement étant parvenu à l'Empire jeune & étranger (car il étoit Syrien,) on lui répondit que Mammée sa mere avoit été conduite, & conseillée par des personnages d'une experience consommée, & d'une grande probité, sçavoir Ulpien, Julius Paulus, Fabius, Sabinus, & Pomponius. La prudence de Plotine, & ses sages conseils furent aussi d'un grand secours à Trajan son Epoux durant sa vie, & à Adrien aprés sa mort.

1643. Les Princes ſe ſoûmirent à la derniere volonté du Roi Loüis XIII. & ſa ſage & judicieuſe diſpoſition fut confirmée par une Declaration verifiée au Parlement, & par les ſuffrages & les vœux de cette illuſtre Compagnie, aſſemblée à cet effet. La Reine en cette auguſte ceremonie fit paroître en peu de paroles la grandeur de la perte qu'elle venoit de faire en particulier, celle que la France avoit ſoufferte en general, & l'ardeur de ſon zele à la reparer, autant qu'il lui ſeroit poſſible, & pour maintenir & défendre les interêts du Roi ſon Fils & de ſon Royaume. Le Chancelier Seguier, aprés avoir mis un genoüil en terre, comme pour recevoir le commandement de parler, fit un diſcours, dans lequel il repreſenta la diſgrace qui étoit arrivée à la France par la mort de Loüis XIII. auquel il donna des éloges proportionnez à la grandeur de ſes actions & de ſes vertus. Il le nomma la Merveille des Rois, & un Prince dont Dieu s'étoit ſervi pour ranger les Heretiques rebelles à leur devoir: pour faire fleurir les beaux Arts, & regner la Juſtice;

en un mot pour attirer sur la France 1643.
des graces & des benedictions celestes.
Ce premier Magistrat fit voir en même-temps, que la Providence divine avoit donné à ce grand Prince un Successeur digne de lui, & dont les merveilleuses actions devoient effacer, & même surpasser toutes celles des Rois ses predecesseurs : Que comme ce Souverain avoit été donné aux vœux & aux instantes prieres de ses Peuples, il rempliroit toutes leurs esperances & leurs desirs : Que la Reine sage & vertueuse Princesse seconderoit ces bons sentimens, & feroit connoître à tous les Peuples, que le choix de sa Personne pour Regente n'étoit pas moins l'effet de la Providence divine, que de la prévoyance des Hommes.

Le Sieur Talon Avocat General, ce discours fini prit la parole, & fit la comparaison du Regne de David avec celui du feu Roi Loüis XIII. l'un & l'autre ayant été de pareil nombre d'années. Il remarqua que Dieu avoit également versé ses graces sur ces deux Monarques dont l'ame avoit été toûjours remplie de zele pour la gloire de

1643. son nom. Ce Magistrat fit connoître avec une éloquence admirable la grandeur de la perte que la France venoit de souffrir ; mais il témoigna que si Dieu d'une main nous avoit abattu & plongé dans un abîme de douleurs par la mort de Loüis XIII. le plus grand de tous les Rois, Monarque cheri de Dieu, respecté & aimé de ses Peuples, & redouté de ses Ennemis : Cette même main toute-puissante nous releveroit, en nous donnant pour son Successeur un Prince qui seroit autant heritier de ses vertus que de sa Couronne. Le Sieur Talon marqua que les Ennemis de la France ne tireroient aucun avantage de sa disgrace, & que tous leurs plus puissans efforts ne seroient pas capables d'en troubler le repos, & d'en alterer la tranquillité ; puisque le Gouvernement de l'Etat devoit être confié aux soins, & à la conduite d'une Princesse dont la vertu & la sagesse étoient connuës : Que l'on devoit esperer que Dieu fortifieroit son cœur, animeroit son esprit, & le rempliroit de lumieres, & qu'enfin cette Reine accompliroit ses desseins

dans son administration & dans sa Regence : Qu'il étoit persuadé que les Grands du Royaume & tous les particuliers répondroient à ses genereuses intentions, & qu'il y avoit lieu d'esperer que Dieu beniroit sa Regence. 1643.

La Reine fut donc par cette Declaration du 18. May confirmée Regente, & l'administration entiere & absoluë des affaires lui fut donnée durant la Minorité du Roi. Monsieur fut nommé Lieutenant General de toutes les Provinces du Royaume, sous l'autorité de la Reine, à qui il fut permis de choisir telles personnes qu'elle agréroit pour lui servir de conseil, sans neanmoins être obligée d'y déferer ni de s'y soûmettre, qu'autant qu'elle le jugeroit necessaire. La Reine declarée Regente.

Dans le temps que Dieu, en faisant déclarer la Reine Regente, pourvoyoit au gouvernement des affaires & au repos de ce Royaume, il permettoit encore que ses Ennemis fussent vaincus, & que leur défaite abatît la fierté des Espagnols, & relevât la gloire de nôtre Nation. Ces Peuples qui se persuadoient que la mort de Loüis XIII.

1643. leur étoit une conjoncture favorable pour faire de considerables progrés sur nous, continuoient la guerre avec plus d'ardeur qu'auparavant. Ils avoient assiegé Rocroy, la derniere place de France du côté des Ardennes, fortifiée de cinq bastions non revêtus, & de quelques demi-lunes fraisées, & dont la prise leur auroit été tres-avantageuse : ils pressoient cette Ville avec tant de vigueur, que sans un prompt secours, il étoit à craindre qu'elle tombât sous leur domination. Mais le Duc d'Enguien qui commandoit l'armée en Flandres, quoiqu'il n'eût alors que vingt-deux ans, se resolut de délivrer Rocroy, & d'attaquer promptement les Ennemis, qui par leurs mouvemens paroissoient en vouloir venir aux mains. Ce jeune Prince avoit déja donné en quelques occasions des preuves de sa valeur : il s'étoit signalé aux sieges d'Arras & d'Aire, où il avoit donné de grandes esperances de ce qu'il seroit quelque jour. Comme cette Bataille est tres-importante, & la premiere depuis l'avenement du Roi à la Couronne, je crois qu'il est à propos

Bataille de Rocroy.

d'en remarquer ſuccinctement les parti- 1643.
cularitez les plus conſiderables. Le Duc d'Enguien qui avoit pour Conſeil le Maréchal de Lhoſpital & les Sieurs de Gaſſion & de la Ferté Maréchaux de Camp, envoya reconnoître les lieux; & aprés avoir été averti qu'il y avoit deux défilez à une lieuë du Camp des Ennemis, il détacha cinquante Croates, auſquels il commanda de pouſſer au delà d'un des défilez, qui fut jugé le plus commode pour le paſſage de nôtre Armée, avec ordre de reconnoître s'il étoit gardé par les Ennemis. Et comme l'Officier qui commandoit les Croates, eut rapporté que les Eſpagnols paroiſſoient du côté du défilé; le Duc d'Enguien ordonna en même temps au Sieur de Gaſſion de s'avancer dans une plaine au delà de ce défilé avec tous les Croates, & le Regiment des Fuſeliers, & quelque Cavalerie, afin de ſe rendre maîtres de cette plaine juſqu'au Camp des Ennemis, & de découvrir ſi leur Armée étoit retranchée, ou ſi elle venoit droit à nous pour combattre, ou pour s'oppoſer à nôtre paſſage.

1643. Le Sieur de Gaſſion ſuivant cet ordre, arriva dans la plaine à une heure aprés midy le dix-huit May, pouſſant tous les Ennemis qu'il rencontra juſques dans leur Camp. Aprés s'être rendu maître d'une hauteur qui n'en étoit pas éloignée, il s'apperçut qu'ils ſortoient de front pour ſe mettre en bataille ; de laquelle marche le Duc d'Enguien étant informé il paſſa le défilé, & ordonna à la Cavalerie de l'aîle droite de ſon avantgarde, de faire paſſer promptement le reſte de l'Armée, afin de mieux combattre les Ennemis.

Pour favoriſer ce paſſage, le Duc d'Enguien ſe trouva dans le Champ de bataille avec ſes Troupes de Cavalerie & celles qui avoient paſſé le défilé, & qui eſtoient commandées par le Sieur de Gaſſion ; & il leur donna ordre de commencer l'eſcarmouche, qui dura deux ou trois heures ; cependant le reſte de nôtre Armée ſe rangeoit en ordre de bataille. Et parce qu'il n'y avoit pas aſſez d'eſpace pour y placer commodément toutes nos Troupes, il fit donner les Croates, qui eſtoient

soûtenus de deux petits Corps de Cuirassiers du Regiment de Gassion. Les Ennemis occupoient une autre éminence, sur laquelle nôtre aîle droite s'estoit étenduë pour faire place à la gauche qui estoit pressée d'un marais ; en sorte que ces Troupes ne s'y pouvoient tenir sans donner combat, & l'on mit en déliberation de nôtre côté, si on le commenceroit, ou si on attendroit au lendemain. Quelques-uns furent d'avis qu'il ne faloit pas perdre de temps, parce que l'on avoit esté averti que le General Beck venoit joindre incessamment l'Armée Ennemie à la tête de 1000. chevaux & de 4000. hommes de pied : neanmoins le Combat fut differé au lendemain 19. May, parceque la nuit approchoit. 1643.

Au point du jour le Duc d'Enguien donna ses ordres pour la Bataille, & toutes les Troupes étant rangées, il leur fit connoître en peu de paroles la necessité qu'il y avoit de combattre & de vaincre en même temps : Que de l'issuë de cette Bataille dépendoit non-seulement la prise de Rocroy, mais encore la perte ou l'élevation de la

1643. gloire de la Nation Françoiſe : Que les Peuples étoient dans l'impatience du ſuccés de ce Combat ; qu'il n'y avoit point de plus belle occaſion de ſe ſignaler, & de ſoûtenir une reputation que les François s'étoient acquiſe par tant de courageuſes actions, & par un tres-grand nombre de victoires qu'ils avoient remportées ſur leurs Ennemis : Que pour lui il ſe montreroit digne du commandement qu'il avoit, & de ſon nom, & qu'il les engageroit plus par ſon exemple à bien combattre, que par ſes paroles.

L'Armée Eſpagnole étoit de 26000. hommes, ſçavoir dix-ſept mille hommes de pied en vingt-deux Regimens, commandez par le Comte d'Iſembourg, & le reſte en 150. Cornettes de Cavalerie ſous la conduite du Duc d'Albuquerque ; de toutes leſquelles Troupes le Comte de Fontaines Gouverneur de Flandres étoit le Maréchal de Camp general ; & Dom Franciſco de Mello Generaliſſime pour le Roi d'Eſpagne. Nôtre Armée étoit ſeulement compoſée de vingt mille hommes, ſçavoir de 14000. de pied, &

de

de 6000. chevaux. Toutes les choſes étant diſpoſées on commença la Bataille, où le Duc d'Enguien ſe ſurpaſſa lui-même, & fit connoître que rien n'étoit au deſſus de ſes forces, & qu'un commencement ſi glorieux devoit être un heureux preſage pour la gloire de ſon Prince, & pour ſa propre reputation. 1643.

Les deux aîles ayant commencé de marcher contre l'Armée Ennemie, la droite rencontra à ſon paſſage un petit rideau dans un fond proche d'un bois, où les Eſpagnols avoient poſté mille Mouſquetaires, qui furent auſſitôt taillez en pieces par les nôtres, qui pourſuivirent vigoureuſement la Cavalerie Ennemie qui faiſoit front de ce côté-là. L'aîle gauche qui étoit commandée par le Sieur de la Ferté Senneterre, chargea la droite des Ennemis, qui ſoûtint cet effort avec tant de vigueur, que cette courageuſe reſiſtance rendit le Combat rude & opiniâtre. Le Sieur de la Ferté y fut bleſſé de deux coups de piſtolet & de trois coups d'épée, & ſon cheval fut tué ſous lui, ce qui le mit hors de com-

1643. bat, & le fit tomber entre les mains des Ennemis, qui l'eurent quelque temps en leur pouvoir; mais la valeur des nôtres ſçût enſuite le retirer & le remettre en liberté. Le Sieur de la Barre Lieutenant de l'Artillerie fit tres-bien ſon devoir en cette occaſion, & il perdit la vie en défendant le lieu où étoit le canon, dont quelques pieces furent priſes par les Ennemis; mais le Maréchal de Lhoſpital qui ſurvint & qui ayant rallié les Troupes recommença la charge, en regagna pluſieurs aprés avoir été bleſſé d'un coup de mouſquet dans le bras. Cet accident le mit hors d'état de pourſuivre les Ennemis; ce qui ébranla tellement nôtre aîle gauche, qu'elle leur laiſſa reprendre le canon, & ils commençoient à s'en ſervir contre nous, lorſque le Baron de Sirot, Meſtre de Camp de Cavalerie qui commandoit un Corps de reſerve, arrêta l'effort des Ennemis, & aprés avoir rallié une ſeconde fois la Cavalerie de l'aîle droite commandée par le Sieur de Gaſſion, il repouſſa la Cavalerie des Ennemis qui lui reſiſtoit avec beau-

Mort du Sieur de la Barre.

coup de vigueur, & gagna le derrie- 1643.
re de leur Armée, en ſorte qu'ils ſe
virent attaquez de tous côtez. Chacun
cherchoit l'occaſion de ſe ſignaler,
& de ſe diſtinguer; les Ennemis ne
nous cedoient point en courage, &
ſi la Cavalerie faiſoit bien ſon devoir,
l'on admiroit la reſiſtance de leur In-
fanterie. Mais enfin la valeur & la
ſage conduite du Duc d'Enguien, qui
s'étoit trouvé en toutes occaſions, fai-
ſant l'office de Soldat & de Capitaine
tout enſemble, & ſatisfaiſant à tout,
mirent en fuite les Eſpagnols & en
taillerent en piece la plus grande par-
tie. Le Champ de bataille demeura
aux François, auſſi-bien que la gloire
d'avoir délivré Rocroy.

L'on doit donner cette loüange aux
Officiers qu'ils ſe faiſoient honneur de
ſuivre leur General, quelque puiſſans
efforts que fiſſent les Ennemis, afin
d'avoir part à la victoire, & qu'ils
s'animoient les uns les autres, à com-
battre avec plus d'opiniâtreté & de
vigueur, lorſqu'ils voyoient plus de
peril.

Le Combat dura ſix heures, & la

1643. perte que firent les Ennemis fut tres-
considerable, puisque de leur côté il
en fut tué plus de six mille, entre
lesquels il y avoit des personnes de
remarque & de commandement; &
entr'autres le Comte de Fontaines,
dont la reputation étoit fort connuë
dans les Païs-Bas; & Francisco de
Mello Generalissime de l'Armée d'Es-
pagne, animé d'une noble & courа-
geuse ardeur, se mêla si avant parmi
nos Escadrons, qu'il fut fait prison-
nier, mais sur la fin du Combat il
fut délivré des mains des François, &
il en fut quitte pour son Bâton de
Commandant qu'il laissa, & que l'on
porta au Duc d'Enguien, qui jugea
par là le peril où ce General Espagnol
s'étoit trouvé engagé; il y eut en-
viron six cents prisonniers, & nous
ne perdîmes en cette occasion que
deux mille Soldats. On remarqua aussi
que les Suisses qui au commencement
du choc avoient eu quelque desavanta-
ge, s'étant mêlez parmi les Ennemis,
vangerent la mort de leurs compa-
gnons, dont la vie avoit été enle-
vée par la premiere furie des canons.

Auſſi-tôt que la nouvelle de cette ſignalée victoire fut portée à Paris, on donna les ordres neceſſaires afin que l'on en rendît graces à Dieu avec toute la ceremonie poſſible. Les Cent Suiſſes de la Garde, & les Suiſſes du Regiment des Gardes, furent commandez pour porter en l'Egliſe de Nôtre-Dame cent ſoixante & dix Drapeaux qui avoient été pris ſur les Ennemis, & vingt Cavaliers y porterent auſſi les Cornettes & les Guidons, qui étoient les marques de leur défaite entiere, pour les offrir au Dieu des Armées, & les Compagnies Souveraines aſſiſterent au *Te Deum*, qui y fut chanté. Il eſt facile à juger de la joye dont le cœur des François étoit penetré. 1643.

Les Flamands ſe virent fruſtrez des grandes eſperances dont on les avoit flatez, & ils reconnurent à leur deſavantage, qu'ils avoient été temerairement engagez à faire de conſiderables dépenſes pour continuer la guerre, & à faire même un dernier effort, dans la penſée qu'ils avoient que la mort d'un Roi triomphant, & que la

1643. minorité d'un Roi son successeur, pouvoient affoiblir l'Etat François. Mais ni l'un ni l'autre ne furent pas capables de donner la moindre atteinte à la grandeur d'un Royaume établi depuis un si grand nombre de siecles revolus, soûtenu par la valeur de tant de braves & sages Capitaines, gouverné avec tant de prudence & de conduite, & duquel Dieu même prenoit si sensiblement la protection.

Prise de Barlemont, d'Aimery, & Virton.

Le Duc d'Enguien jettoit de la terreur dans l'ame des Ennemis ; & comme ce Prince étoit animé par le gain de la Bataille de Rocroy, il voulut continuer ses victoires. Il assiegea les Châteaux de Barlemont & d'Aimery, qui se rendirent à composition. Le Gouverneur de Barlemont vouloit sortir avec armes & bagages, mais on ne lui accorda que la vie seulement. Celui du Château d'Aimery fit une composition plus avantageuse. Virton Ville du Païs de Luxembourg & fort importante, parce qu'elle facilitoit le passage à nôtre Armée, fut sommée de se rendre, ce qu'elle refusa au commencement ; mais aussi-tôt qu'elle vit

approcher le canon, elle demanda à capituler. 1643.

Toutes choſes nous proſperoient ſi favorablement, & tout ce que le Duc d'Enguien entreprenoit étoit executé avec tant de ſuccés, qu'il crut que rien ne pouvoit s'oppoſer à ſon bonheur, ni à la force de nos armes; ce fut la raiſon pour laquelle il propoſa de mettre le ſiege devant Thionville. On agita ce deſſein dans le Conſeil du Roi, où les ſentimens ſe trouverent aſſez partagez. Le Cardinal Mazarin qui commençoit d'être en credit, & dont la Reine ſuivoit les avis, reſiſtoit à cette entrepriſe, comme en croyant l'iſſuë douteuſe, parce que nous avions manqué de nous en rendre maîtres quelques années auparavant. Ce Miniſtre repreſentoit que les armes n'étoient pas toûjours heureuſes, que le gain de la Bataille de Rocroy étoit une action d'un jour, toute conſiderable qu'elle fût; mais que le ſiege de Thionville étoit de longue haleine: Qu'il faloit ſe mettre plûtôt en état de conſerver les avantages que l'on avoit ſur les Enne-

1643. mis, que de ſonger à de nouvelles Conquêtes. Cependant la grande confiance que l'on avoit ſur la force de nos Troupes, & ſur la conduite du Duc d'Enguien, fit prendre la reſolution d'un ſi grand deſſein. L'on eut avis qu'un Courier du General Beck, portoit ordre au Gouverneur de Montmedy, de faire entrer promptement dans Thionville toutes les Troupes qu'il avoit; mais la diligence de nôtre Armée qui ſe trouva lors avancée entre ces deux Villes, rendit l'execution de cet ordre impoſſible.

Siege de Thionville. Le 18. Juin le Duc d'Enguien arriva devant Thionville, où il trouva le Marquis de Geſvre, qui deux jours auparavant avoit commencé à faire travailler à la circonvalation de la place qui tenoit trois lieuës d'étenduë, & enfermoit cinq Villages. On prétend qu'il y avoit plus de douze cents hommes de garniſon dans Thionville, qui croyoient ſe bien défendre ſans avoir beſoin de ſecours. Cette Ville eſt ſituée en un Vallon; ſa forme eſt d'un demi cercle, compoſé de ſix baſtions, avec deux demi-lunes entre deux

deux, ayant ſes foſſez pleins d'eau, fort profonds & bien eſcarpez. Cette place fut priſe autrefois par François Duc de Guiſe pour le Roi Henry II. aprés la priſe de Mets, & enſuite renduë par le Traité de Paix fait entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, à Câteau-Cambréſy en 1559. & depuis fortifiée par les Eſpagnols. Quelques années auparavant le Sieur de Feuquieres l'avoit aſſiegée; mais l'arrivée du General Picolomini, empêcha l'execution de ſon deſſein. Il étoit aſſez difficile que les Ennemis puſſent ſecourir cette Place contre les atraques du Duc d'Enguien, à cauſe de la perte qu'ils venoient de ſouffrir à la Bataille de Rocroy; & le Duc Charles ne voulut point hazarder le peu de forces qui lui reſtoient, pour empêcher que nous nous rendiſſions maîtres de Thionville, quoique ce fût une Place tres-importante pour la conſervation de ſes Etats. Le vingt Juin quelques Compagnies de Croates qui étoient dans la Place, firent une ſortie ſur le Regiment de Cavalerie du Sieur de Gaſſion Maréchal de Camp 1643.

1643. qui étoit en garde, & ſur la Compagnie du Comte de Tavanes ; mais le Sieur de Gaſſion pouſſa les Croates vigoureuſement juſques dans le retranchement qu'ils avoient fait en un Moulin proche de la Ville, où ils avoient poſé pluſieurs Mouſquetaires qui favoriſoient leur retraite ; en ſorte que cette ſortie ne leur fut point avantageuſe. Le Comte de Tavanes ſe ſignala en cette occaſion, & il y eut le bras droit percé d'un coup de carabine. La premiere choſe que l'on fit, fut de conſtruire un pont au deſſus de la Place du côté de Mets, pour la communication des quartiers des deux côtez de la Riviere ; quelques jours aprés on en fit encore un du côté de Tréves.

La circonvalation de la Place ayant été achevée, on commença de l'attaquer avec toute la vigueur poſſible. Elle fut battuë de vingt pieces de canon dés la pointe du jour du 14. Juillet, à trois cents pas de la contreſcarpe, qui fut auſſi-tôt emportée par les ſoins & l'ordre que donna le Sieur de Saint-Martin qui commandoit l'Ar-

tillerie. Le lendemain le Marquis 1643.
d'Andelot Maréchal de Camp, fit ſon
logement ſur la pointe de cette con-
treſcarpe. Les Ennemis réſolus de ſe
bien défendre, tiroient jour & nuit
ſur nos tranchées, & renverſoient
tout ce qui paroiſſoit devant eux :
Mais tous leurs efforts n'empêcherent
pas que de nôtre côté l'on ne conti-
nuât les travaux, & que l'on n'ache-
vât les ouvrages, qui furent conduits
par le Chevalier de la Valliere, par
les Sieurs de Raſle & de Perceval ;
ce dernier fut bleſſé d'un coup de
mouſquet à la cuiſſe dont il mourut
peu de temps aprés. Je ne vous feray
point le détail de toutes les eſcarmou-
ches, & des petits combats qui ſe
donnerent durant ce ſiege ; & me
contenteray de vous parler des choſes
les plus conſiderables qui s'y paſſe-
rent. Le 18. Juillet nos travaux ſe
trouvant à trente pas de la contreſ-
carpe, on avança une petite batterie
de quatre pieces, pour tirer ſur les
paliſſades & favoriſer l'attaque de la
contreſcarpe ; de ſorte que ſur les
dix heures du ſoir, aprés le quatrié-

1643. me coup de canon, qui étoit le ſignal, on ſe ſaiſit de cette contreſcarpe, qui fut tres-long-temps diſputée. Le Combat fut opiniâtre & ſanglant de part & d'autre ; mais enfin nous nous en rendîmes les maîtres, & nous y fîmes un bon logement. Le Marquis de Geſvres agit en cette occaſion avec beaucoup de courage : les Sieurs de Lanſac Capitaine de ſes Gardes, & Poire ſon Lieutenant, y furent tuez. Le vingt-cinq nos batteries poſées ſur la contreſcarpe, abbattirent le petit pont de bois que les Ennemis y avoient fait, pour paſſer de la courtine à la demi-lune, qui par ce moyen fut détachée, & l'on ôta aux aſſiegez cette communication. Les vingt-ſix & vingt-ſept, les aſſiegez firent plus grand feu de leur canon, & de leur mouſqueterie, qu'ils n'avoient fait auparavant. Ils jetterent pluſieurs bombes & grenades ſur le Regiment de Molondin, qui étoit de garde dans les tranchées ; mais il y eut peu de gens tant tuez que bleſſez, & nous eûmes nôtre revanche. Nos canons enſuite démonterent preſque

tous ceux des assiegez ; en sorte qu'ils 1643.
se virent obligez d'élever un cavalier
au milieu de leur Ville, avec une bat-
terie qui nous incommoda fort. Le
vingt-sept sur les trois heures du ma-
tin, les assiegez à la faveur d'un grand
broüillard firent une sortie de trois
Escadrons, soûtenuë de deux cents
hommes de pied. Ils firent d'abord
reculer nôtre garde à cheval du quar-
tier & de l'attaque de Gesvres ; ce
qui donna tant d'épouvante à la tête
de la tranchée, & à ceux qui gar-
doient nos canons sur la contrescar-
pe, que les assiegez eurent le loisir d'en
encloüer deux : Mais nôtre grande
garde de Cavalerie composée du Re-
giment du grand Maître de l'Artil-
lerie, & commandée par le Sieur de
la Fare qui étoit sorti de Thionville,
où il étoit prisonnier de guerre, vint
fondre si à propos & si vigoureuse-
ment sur les Ennemis, qu'ils se trou-
verent obligez de se retirer dans leur
Ville plus promptement qu'ils n'espe-
roient. Le vingt-huit Juillet on atta-
qua une demi-lune qui fut emportée
avec beaucoup de resistance, & on

1643. travailla enſuite pour s'y loger, ſans avoir perdu beaucoup de Soldats. Il ne ſe paſſoit point de jour que l'on ne fît quelque progrés ſur les Ennemis. Le premier Aouſt la mine d'un des baſtions ayant joüé, fit huit toiſes de brêche, de ſorte que l'on y pouvoit monter trente hommes de front ; mais la pluye qui ſurvint avec grande abondance, empêcha qu'alors on ne pût rien executer. Il arriva le même jour un accident aſſez particulier. Un Soldat ſe jetta du haut du baſtion en bas de la brêche ſans ſe bleſſer, & vint ſe rendre aux aſſiegeans. Il fut conduit au Duc d'Enguien, auquel il aſſura que le trente Juillet le Gouverneur de la Place avec le Maire de la Ville, y avoient été tuez, le premier d'un coup de mouſquet, & l'autre d'un coup de canon ; laquelle diſgrace avoit cauſé une grande conſternation dans l'ame des aſſiegez. Cet avis fut cauſe que le Duc d'Enguien fit faire auſſi-tôt deux ſalves par nos deux attaques, auſquelles les aſſiegez répondirent avec aſſez de vigueur. La nuit du deux au troiſiéme Aouſt, les

Regimens de Picardie & de la Mari- 1643.
ne, étant en garde dans les tranchées, nonobſtant les pluyes continuelles, on fit un fourneau dans la brêche du baſtion d'Enguien, mais le mauvais temps fut cauſe qu'on ne put le faire joüer que ſur les cinq heures du ſoir, & même il n'eut pas l'effet que l'on en attendoit; car la terre qu'il fit enlever, ſe renverſa ſur nos ponts, qu'elle rompit & accabla beaucoup de perſonnes. Cela n'empêcha pas que l'on ne ſe reſolut de donner aſſaut; & quoique nos Soldats euſſent beaucoup de peine à paſſer le foſſé, quelques-uns d'eux ſe logerent ſur la brêche, & monterent ſur le haut du baſtion; mais les aſſiegez jetterent tant de pierres, & de grenades ſur eux, qu'ils furent contraints de ſe remettre au pied de la brêche. Quelques efforts que fiſſent les Ennemis, on ne laiſſoit pas de continuer les travaux. Auſſi-tôt que les deux mines qui avoient été deſtinées pour joüer ſous le baſtion de l'attaque du Marquis de Geſvres ſe trouverent en état, on y mit le feu; il y en eut une qui fit tout ce que l'on en

1643. pouvoit esperer : Comme ce Seigneur s'impatientoit de ce que l'autre ne joüoit point, il s'avança pour faire donner l'assaut ; mais descendant dans le fossé pour reconnoître la brêche, la seconde mine vint à joüer, qui fit si promptement son effet, qu'elle ne lui donna pas le loisir de se retirer, & une pierre tomba sur sa tête qui l'écrasa : sa personne fut fort regretée. C'étoit un Seigneur dont les rares merites répondoient à sa naissance ; ses premieres actions lui acquirent beaucoup de reputation & de gloire, il s'étoit rendu tres-recommandable à la Cour & à l'Armée : l'on ne peut parler assez avantageusement de son Pere, qui avoit servi avec tout le zele & la fidelité possible sous trois grands Rois, Henry IV. Loüis XIII. & nôtre Souverain, durant quatre-vingt-douze ans qu'il a vécu.

Mort du Marquis de Gesvres.

L'on avoit envoyé cinq ou six mille hommes du côté de Champagne, pour s'opposer au secours qui se presenteroit. Le General Beck même, & les autres Chefs des Espagnols, n'étoient point en état d'attaquer une Armée

complette. Depuis le quatriéme Aouſt 1643.
juſqu'au huit, nos mineurs furent occupez à travailler aux fourneaux deſtinez de nouveau ſous les deux baſtions attaquez, pour faire combler les retranchemens que les Ennemis y avoient faits. L'on prétend que le Sieur de Palluau Maréchal de Camp, étant en garde, eut une conference avec un Officier du parti ennemi, qui commandoit un retranchement des aſſiegez, ſur l'un de leurs baſtions, dans lequel entretien il apprit qu'ils étoient fort preſſez : Et comme le Sieur de Palluau eut fait connoître à cet Officier Eſpagnol, le peril dans lequel cette Place ſe trouveroit, ſi elle étoit priſe par aſſaut ; il demanda la liberté de rentrer dans la Ville, d'où étant retourné quelque temps aprés, il témoigna à nôtre Maréchal de Camp, que les aſſiegez étoient réſolus d'envoyer deux Députez au Duc d'Enguien pour faire leur Capitulation, dequoi le Sieur de Bellebat Aide de Camp, donna avis à la Reine, vers laquelle il fut auſſi-tôt dépêché de la part du Duc d'Enguien. Les aſſiegez ſouhaitoient

1643. de ne pas rendre la Place juſques au onziéme ; ce qui leur ayant été refuſé, ils ſe virent obligez dés le dixiéme, de recevoir les conditions qu'il plut au Duc d'Enguien leur donner. Deux jours aprés que Thionville fut rendu, le Duc d'Enguien y fit ſon entrée accompagné des Maréchaux de Camp, & de pluſieurs Capitaines, entre leſquels étoit le Sieur de Marolles, qui fut choiſi pour en être le Gouverneur.

Reduction de Thionville.

La priſe de cette Place étoit ſi importante, que ſi nous en voulons croire le Maréchal de Montluc, Henry II. eut beaucoup de peine à s'en rendre maître, bien qu'elle fut alors deſtituée de baſtions, & qu'elle ne fut fortifiée que d'une ſimple muraille & de quelques tours. En 1640. il fut imprimé à Madrid un Livre, dont un Plenipotentiaire d'Eſpagne étoit Autheur, & qui portoit pour titre : *Succeſſos principales de la Monarchia de l'Eſpania el anno* 1639. dans lequel ce Miniſtre par un eſprit de Prophetie diſoit, que le Roi Tres-Chrêtien prenoit le chemin de parvenir à l'Empire : que ſes

Prédeceſſeurs avoient commencé par la priſe de Mets, Toul & Verdun ; que Loüis XIII. l'avoit continué, s'étant rendu Maître de l'Alſace & de la Lorraine : Que ſi ce Prince pouvoit prendre Thionville il s'empareroit de Luxembourg, acheveroit la Conquête du Comté de Bourgogne, mettroit le Palatinat hors de deffenſe, ſe rendroit abſolu de tout le Païs de Tréves, & de toute l'ancienne Auſtraſie. Sa Prophetie alloit encore plus loin ; il ajoûtoit, que ce Monarque par la Conquête de Thionville, rendroit les trois Electeurs Catholiques ſes Sujets : que le Roi d'Eſpagne perdroit la Flandre, enſuite l'Empire, les Villes d'Allemagne, leur liberté, & les Princes Allemands leurs Etats. 1643.

Le Duc d'Enguien aprés avoir donné les ordres neceſſaires pour la conſervation de Thionville, réſolut d'aſſieger Cirq, qui eſt une Place ſituée à l'endroit où la Riviere de Sarre ſe joint à la Moſelle. Sa priſe étoit importante, parce qu'elle pouvoit donner de la jalouſie à la Garniſon de Thionville. Cirq durant le Regne du

Siege de Cirq.

1643. feu Roi, avoit été réduit ſous ſon obéiſſance, & le Sieur des Chapelles en avoit été fait Gouverneur; mais quelque temps aprés les Ennemis s'en rendirent les maîtres par la negligence & le manque de courage de ce Gouverneur, qui fut bien-tôt puni de ſa lâcheté, ayant été condamné dans un Conſeil de guerre d'avoir la tête tranchée. Celui qui commandoit dans Cirq pour les Eſpagnols, ſe défendit long-temps, mais il fut obligé de ceder à la conduite & à la valeur du Prince qui l'attaquoit, & à la vigueur de nos Troupes qui le ſeconderent courageuſement dans ſon deſſein. Cette Place fut renduë le troiſiéme Septembre. Les Articles de la Capitulation furent, que le Gouverneur & la Garniſon pouvoient ſortir avec armes & bagages.

Durant que les armes de France proſperoient en Allemagne ſous le Commandement du Duc d'Enguien, elles avoient un pareil ſuccés en Piémont ſous la conduite du Prince Thomas, du Vicomte de Turenne, & du Comte du Pleſſis-Praſlin. La priſe de la Ville & Ci-

tadelle de Trin arrivée au 23. Septembre, en eſt une preuve convainquante. 1643.

Siege de Trin.

Le 6. Aouſt on traça les lignes de circonvalation de la place, & l'on reſolut de faire trois attaques. Le Vicomte de Turenne étoit campé du côté de la Chapelle Sainte Anne, & il commandoit un corps compoſé des Regimens de Douglas Eſcoſſois, de Vaubecourt, & autres faiſant 3000. hommes de pied, & un autre de 1000. chevaux. Le Comte du Pleſſis-Praſlin étoit du côté du Pô avec le Regiment de Normandie, commandé par le Sieur de Frontenac Palluau, & avec le ſien : à l'égard du Prince Thomas, il ſe logea vers une Maiſon de plaiſance à un mille de la Ville du côté de la Citadelle avec dix Compagnies d'Infanterie, & avec ſa Cavalerie, de laquelle Dom Maurice avoit la conduite. Les trois quartiers du General & de ſes deux Lieutenans Generaux, étoient joints par les Regimens d'Amboiſe, de Montpezat, de Nerreſtan, & de Vaillac. Le 8. on fit faire des ponts ſur des foſſez & ſur des creux qui étoient remplis d'eau. Le 11. les lignes étant achevées,

1643. & en état d'être défenduës, l'on fit deux attaques, l'une vers la tenaille qui eſt hors de la contreſcarpe du foſſé de la Citadelle, l'autre du côté d'un Moulin tres-fortifié, & qui fut vigoureuſement défendu par les Ennemis: l'on s'en rendit maître aprés avoir fait une batterie de quatre pieces de canon pour le battre. Ce poſte nous étoit fort avantageux pour continuer & ſoûtenir nos travaux qui s'avançoient beaucoup du côté du baſtion. Wateville Gouverneur de la place ne fit qu'une ſortie ſur nous, ſçavoir le 13. elle fut tres-conſiderable, le combat fut rude & opiniâtre, nous y perdîmes le Lieutenant du Sieur de Bufaliny & l'Ecuyer du Sieur Matha Capitaine au Regiment des Gardes; mais les Ennemis furent vigoureuſement repouſſez ſous leurs murailles: les Gardes Eſcoſſois attaquerent enſuite avec tant de force une redoute que les aſſiegez avoient faite depuis le ſiege à la faveur de leur courtine, qui contenoit 50. hommes, que malgré toute la reſiſtance des Ennemis ils l'emporterent d'une maniere qu'ils y demeurerent, nonobſtant tous les ef-

forts que l'on fit pour les en chaſſer, 1643.
& nous ne perdîmes en cette occaſion qu'un Lieutenant & un Sergent. Cet avantage fut cauſe qu'à l'attaque des Gardes l'on fit un logement trois jours aprés ſur la contreſcarpe, où le ſieur de Meſpieu Ayde de Camp reçût un coup mortel; & à l'attaque du Regiment de Normandie, l'on pouſſa la tranchée dans le foſſé de la tenaille, où l'on coupa la paliſſade qui étoit dans ce foſſé; enſuite l'on fit paſſer le Mineur à la pointe de cette tenaille, pour ſe ſaiſir d'une caponiere que les Ennemis y avoient faite, lequel ouvrage étant achevé, l'on perça le foſſé de la demi-lune, ſur la bréche de laquelle on fit un logement, ce qui ne s'executa pas ſans bien combattre; car les aſſiegez ſe défendoient avec une opiniâtreté & une vigueur incroyable: mais le 16. Septembre à l'attaque des Gardes l'on fit un logement ſur la pointe de la demi-lune, où l'on trouva un retranchement des Ennemis, qui n'empêcha pas neanmoins que l'on n'y demeurât, & le lendemain nous y fîmes un ſecond logement auſſi-bien fortifié que le pre-

1643. mier : le 19. les assiegez aprés avoir fait tous leurs efforts pour nous en chasser, abandonnerent leur dernier retranchement dans la demi-lune de l'attaque des Gardes, & aprés y avoir mis le feu, nous nous en rendîmes les maîtres, & une batterie ayant ensuite été dressée sur la demi-lune à l'attaque de Normandie, l'on emporta le reste du bastion, & le 23. l'artillerie des assiegez qui étoit dans le fossé ayant été démontée, ils se virent obligez de battre la chamade ; ce qui fut cause que le Prince Thomas leur envoya le Marquis de Rocavion Piémontois, & le lendemain la capitulation fut signée. Le Baron de Watteville Gouverneur de la Place, la remit entre les mains de ce Prince, comme General des armées de France en Italie, laquelle Place il devoit restituer à son Altesse Royale de Savoye, sous la Regence de Madame Royale. Le Sieur d'Amboise qui avoit donné en ce siege des marques d'une valeur peu commune, eut le Gouvernement de Trin pour recompense de ses belles actions. Les Regimens du Plessis-Praslin, Clanleu, du Passage,

Reduction de la Ville de Trin.

Paſſage, Touraine, Vaubecourt, Douglas, d'Effiat, Auvergne, & Nereſtan, ſe ſignalerent en cette occaſion. 1643.

Les Eſpagnols ne furent pas ſi heureux au ſiege de Flix en Catalogne que nous avions été au ſiege de Trin, puiſque le Maréchal de la Mothe ſçachant qu'ils s'en vouloient emparer, y pourvût de telle maniere, qu'il rendit leurs efforts inutiles : il les attaqua, & dans un combat qui ſe donna, il y en eut de tuez, pris ou noyez plus de 400. Dom Juan de Garay qui commandoit les troupes Ennemies ſe retira. L'on reconnut en cette occaſion la fidelité des Catalans, & les Colonels des Regimens de Rouſſillon & de Roquelaure, & pluſieurs autres Officiers François & Catalans y donnerent des preuves de leur courage.

Entrepriſe des Ennemis inutile ſur Flix.

Nous ne pouvons refuſer au Duc de Brezé la loüange qui lui eſt dûë, pour avoir remporté une victoire ſignalée ſur la flote d'Eſpagne dans un combat qui ſe donna le 4. Septembre devant Cartagene, dans lequel les Ennemis perdirent leur Vaiſſeau Amiral de Naples, un Galion, & deux autres grands

1643. Navires avec 160. pieces de canon, & il y eut plus de 1500. hommes tant tuez que faits prisonniers. Cette victoire fut d'autant plus considerable, & merite d'autant plus d'éloges, qu'elle avoit été precedée par une autre du 9. Aoust, sur la côte de Barcelonne, où les Ennemis avoient perdu six de leurs Vaisseaux.

Victoire du Duc de Brezé sur la Flote d'Espagne.

Quoique la Regence fut glorieuse, & que les victoires continuelles que les armes du Roi remportoient sur les Ennemis, dûssent contenir ses Sujets dans leur devoir, il s'éleva neanmoins une sedition dans le Roüergue, & voici comme les choses se passerent. Le 2. Juin le Peuple de Villefranche fut suscité par un Chirurgien, un Cabaretier, & un Sellier de se soûlever pour empêcher la levée des tailles, & il se rendit maître de la place publique; ce qui obligea le Comte de Noailles de venir dans la Ville pour en appaiser les desordres : mais depuis le 18. Septembre jusques au 21. ces seditieux recommencerent leur rebellion, & l'on sonna le tocsin dans toutes les Villes, Villages & lieux cir-

Sedition dans le Roüergue.

convoisins ; ce qui engagea le Comte de Noailles de retourner à Villefranche, afin de prevenir les suites dangereuses de cette sedition ; & aprés s'être rendu maître de la place publique & des portes de la Ville, il y fit entrer 12. Gentilshommes commandez par le Chevalier du Breüil, & 50. Fuseliers sous la conduite des Sieurs de Campagnac & de Colombiers qu'il mit en garde dans la place, & ensuite il se saisit du Chirurgien & du Cabaretier. Ces seditieux nommez Croquants, qui s'étoient assemblez dans la campagne au nombre de 5000. aprés s'être approchez de la Ville se saisirent de la Montagne & de l'Eglise de saint Jean : les 29. & 30. quatre mille autres Croquants s'emparerent des Montagnes de sainte Marguerite, Savignac & Fondyeys ; en sorte que tous ces rebelles se trouverent au nombre de 10000. attendu qu'il y en avoit encore 1000. qui s'étoient joints à eux, & ils avoient pris à Nayac une piece de canon, avec toutes lesquelles forces ils tinrent le Comte de Noailles comme assiegé jusques au 5. Octobre. 1643.

1643. Dans chaque Fauxbourg & avenuës de portes, les Croquants firent des baricades, & percerent les maisons pour avoir plus aisément, & avec moins de danger, communication les uns avec les autres, ils pillerent quelques-unes de ces maisons. Ils avoient pour Commandans plusieurs jeunes Gentilshommes qui eurent l'insolence de faire trois demandes; la premiere étoit, *la remise entiere des tailles*: la seconde, *qu'on leur rendît le Chirurgien & le Cabaretier qui étoient Chefs de la sedition, dont on s'étoit déja saisi, & que l'on avoit mis entre les mains de l'Intendant de Justice pour en estre fait un exemple*; & la troisiéme, *que pour leur sûreté il leur fût permis de mettre garnison dans Villefranche*: mais bien loin d'écouter ces propositions, au contraire elles furent rejettées comme criminelles & insolentes. Le Sieur de la Terriere cependant leva 800. hommes dans Quercy, & 200. dans Montauban. Le Comte de Langeron marcha à Villefranche avec 240. Carabins, & 200. hommes du Regiment de Tavannes qu'il joignit au Sieur de la Terriere; de laquelle

marche les Croquants étant avertis ils se retirerent, n'osans soûtenir le combat contre les troupes Royales, quoiqu'elles ne fussent pas en si grand nombre que ces seditieux ; ce qui dégagea le Comte de Noailles, & les deux Chefs des Rebelles furent ensuite rompus vifs en la place publique de Villefranche, lequel châtiment imprima une telle crainte, & fit un si puissant effet sur l'esprit de ces mutins, que depuis ce temps-là la sedition fut entierement dissipée. 1643.

Prise de Pont. d'Esture.

Le Comte du Plessis-Praslin qui avoit le commandement des troupes du Roi, jugeant que la possession de Pont-d'Esture étoit importante pour la sûreté de Casal, & de tout le Montferrat, aprés avoir fait passer son armée dans le Montferrat sur le pont du Pô fait au-dessus de cette place, se resolut de l'investir. Elle est située dans un vallon sur le bord du Pô entre Trin & Casal ; elle étoit défenduë d'une muraille de brique bien terrassée & flanquée de nouvelles tours, avec une nouvelle fortification, composée de trois bastions de terre, fraisez & pa-

1643. liſſadez, & une grande demi-lune qui couvroit ſa porte. La nuit du 14. au 15. Octobre on ouvrit la tranchée, & malgré le grand feu des aſſiegez on ſe rendit maître de cette place à compoſition. Le Prince Thomas étant demeuré malade à Yvrée ne pût avoir de part à cette conquête, qui étoit tres-conſiderable ; car outre les grandes commoditez, que l'on devoit recevoir de Pont-d'Eſture, elle donnoit la communication libre de Turin, Chives, Verruë, & autres places du Piémont ſcituées ſur le Pô.

Le Maréchal de Guebriant ſur la fin du mois d'Octobre repaſſa le Rhin avec le Comte de Rantzau Maréchal de Camp, qui fit la fonction de ſon Lieutenant General. Ce Commandant ſe promettoit d'emporter les quartiers d'hyver ſur les Ennemis au delà du Rhin, & de s'avancer en Suabe ſur le Fleuve du Danube : Dans ſa marche il mit le ſiege devant Rotuviel, qui ouvroit le paſſage à ſes troupes vers Tubinghen. Ce General agit avec beaucoup de courage & de prudence en cette expedition : mais elle lui fut

Priſe de Rotuviel.

tres-funeſte, & ce fut ſon dernier exploit, puiſqu'il y fut bleſſé le 17. Novembre d'un coup de fauconneau, qui emporta la moitié de ſon bras gauche, & qui lui ôta la vie, le 20. Le Maréchal de Guebriant fut fort regreté de tous ceux qui obéiſſoient à ſes ordres, & il mourut en reputation d'un des plus grands Capitaines de ſon temps. Il parvint par degrez au premier honneur de la milice. Il avoit été Capitaine dans le Regiment de Piémont, enſuite Capitaine aux Gardes, Maréchal de Camp, & enfin en 1642. honoré du Bâton de Maréchal de France. La connoiſſance que ce General avoit des Langues, des Fortifications, & des autres Sciences & Arts propres & utiles au métier de la Guerre, avoient beaucoup contribué à l'avancer; mais la grandeur de ſon courage & de ſa vertu, lui firent meriter toute la reputation qu'il s'étoit acquiſe. Le Roi pour honorer la memoire de ce grand Homme, lui fit faire un Service dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris, auquel les Compagnies Souveraines aſſiſterent. On ne peut lire ſans répandre

1643.

Mort du Maréchal de Guebriant.

1643. des larmes la lettre tendre & chrétienne qu'il écrivit un peu avant sa mort au Baron du Bech son beau-frere, à l'occasion de sa sœur, avec laquelle il avoit toûjours vêcu dans une parfaite union. Cette lettre, quoique succinte, fait voir l'entiere soûmission que cet Athlete Chrétien avoit pour les ordres de Dieu, & elle insinuë le mépris que nous devons avoir pour les choses du monde. La grande resistance des assiegez, & la blessure mortelle du Maréchal de Guebriant ne diminuerent rien du courage des assiegeans; cette place fut contrainte de se rendre à nous le 19. Novembre. Comme elle étoit importante pour le passage de nos Troupes en Suabe, les Ennemis firent tous leurs efforts pour la secourir.

Le Duc de Baviere qui craignoit la marche de nôtre Armée vers son païs, ne se sentant pas assez fort pour s'opposer à nôtre passage, manda au Duc Charles, & au General Hazsfeld d'assembler leurs Troupes, & de les joindre aux siennes, qui étoient commandées par le General Mercy, & par Jean

Jean de Wert, afin d'empêcher le progrés de nos Armes. Le Duc Charles qui n'avoit que cinq à six mille hommes tant de Cavalerie que d'Infanterie, envoya demander du secours au Gouverneur du Palatinat pour le Roi d'Espagne, lequel sous la conduite de Dom Jean de Viveros, joignit les Troupes du Duc Charles, qui firent toutes leurs diligences pour faire lever le siege de Rotuviel ; mais ils apprirent dans leur route que dés le 19. Novembre, nous nous étions rendus maîtres de cette place, où une forte garnison avoit été laissée sous le Commandement du Duc de Wirtemberg. Nos Troupes commandées par le Comte de Rantzau, marcherent vers le Danube, où elles avoient dessein de dresser un pont pour passer en Baviere. 1643.

Le Comte de Hazsfeld ayant joint le Duc Charles avec trois mille hommes de pied & mille chevaux, tous marcherent vers le Danube, où les nostres étoient postez aux environs de Dullinghen, & là ils engagerent les François d'en venir aux mains, suivant l'ordre exprés qu'ils avoient du Duc de Baviere, de tout hazarder pour

Bataille de Dullinghen.

1643. empêcher nôtre passage. Quoique nos forces ne fussent point ensemble, nous ne laissâmes pas de soûtenir l'effort des ennemis avec une vigueur incroyable. Et cette division fut cause que nôtre Armée ne passa point le Danube, & qu'elle ne pût hyverner en Baviere. Le Comte de Rantzau fut fait prisonnier du Duc Charles en combattant courageusement, le Marquis de Montausier Maréchal de Camp, & quelques autres Personnes de remarque. Cependant cette disgrace n'empêcha pas, que presque toute nôtre Cavalerie ne restât saine & entiere, au nombre de cinq à six mille Chevaux, sous la conduite du General Major Rose.

Le Vicomte de Turenne fait Maréchal de France.

La Reine qui vouloit donner au Vicomte de Turenne & au Sieur de Gassion des marques de l'estime singuliere qu'elle avoit pour leurs grandes actions, & pour leur merite particulier, les éleva cette année à la dignité de Maréchal de France.

Reprise le Rotuviel sur les François.

Le 25. Novembre le Duc Charles remit le Siege devant Rotuviel, qui se rendit aprés s'être vigoureusement défenduë. Ce fut la seule disgrace qui arriva aux Armes des François, la-

quelle ne diminua rien toutefois de la gloire qu'ils s'étoient acquiſe dans tous les precedens exploits. Le Vicomte de Turenne fit bien-tôt connoître aux Ennemis, que les Armes des François doivent toûjours avoir l'avantage, lorſqu'elles ſont conduites par la prudence d'un ſi grand Homme, & ſoûtenuës par la valeur d'un Capitaine ſi experimenté: Car aprés avoir paſſé le Rhin à Briſſac, il s'avança proche de Fribourg, où il battit quelques Compagnies de Dragons, & quelques Eſcadrons Bavarois. Gazelqui qui avoit un Regiment y fut fait priſonnier, tout le bagage des Ennemis fut pris, & on leur enleva ſept étendarts. Le General Mercy fut ſi long-temps engagé dans la mêlée, que ce ne fut pas ſans peine qu'il s'échapa. 1643.

Nous ne pouvons ſans dérober la gloire qui eſt dûë aux Eſpagnols, paſſer ſous ſilence que le 26. Octobre ils aſſiegerent Mouçon à douze lieuës de Lerida dont ils ſe rendirent maîtres, aprés s'être long-temps défenduë. Le Marquis de Tarracuze, le Duc de Toralte, Dom Selve, Dom Joſeph du Guaray, & de Saint Aunois, comman- Priſe de Mouçon par les Eſpagnols.

1643. doient l'Armée Eſpagnole compoſée de plus de 16000. hommes.

Les Ennemis ne furent pas ſi heureux dans l'entrepriſe qu'ils firent ſur le Cap de Quiers. Dom Diego Cavallero qui commandoit au ſiege, fut obligé de ſe retirer avec confuſion. Les Catalanes y acquirent beaucoup de gloire en donnant leurs ſecours aux bleſſez, & en s'expoſant courageuſement pour fournir aux aſſiegez les munitions de guerre, & les armes neceſſaires pour la défenſe de la place.

Vaine entrepriſe des Eſpagnols ſur Quiers.

La Reine, aprés avoir examiné la capacité & la fidelité de ceux qui étoient proche de ſa Perſone, en éloigna quelques-uns, dont le genie n'étoit point aſſez fort pour ſe charger du ſoin de toutes les affaires du Royaume, & pour ſe maintenir dans la place où ils s'étoient élevez dans cette conjoncture de temps. L'Evêque de Beauvais qui étoit de l'illuſtre Maiſon des Potiers, & qui avoit beaucoup de credit ſur l'eſprit de la Reine, demanda congé d'aller tenir le Sinode dans ſon Dioceſe, dans le temps qu'il devoit être le plus attaché auprés de la perſonne de Sa Majeſté, & qu'il de-

voit faire paroître ſon miniſtere & ſa fonction plus neceſſaire : ſa ſortie de la Cour ne lui fut pas fort avantageuſe ; car depuis ce temps-là il n'eut plus de part aux affaires. Chacun interpreta diverſement le départ de l'Evêque de Beauvais : les uns crûrent que ce n'avoit été qu'un pretexte, & qu'il deſiroit que la Reine le redemandât, ſe perſuadant que Sa Majeſté ne ſe pouvoit paſſer de ſon conſeil ; les autres mieux intentionnez pretendirent que ce Prelat s'étoit retiré de la Cour, parce qu'il jugeoit les fonctions d'un Miniſtre d'Etat incompatibles avec celles d'un Evêque, & qu'il étoit tres-difficile de ſatisfaire en même-temps aux obligations & aux devoirs auſquels ces deux differens emplois engagent. Le ſieur de Chavigni Secretaire d'Etat n'eut plus aprés la mort de Loüis XIII. autant de part dans les affaires, qu'il avoit eu ſous le miniſtere du Cardinal de Richelieu. L'on croit que la Reine n'eut pas toute la conſideration poſſible pour lui, parce qu'il avoit toûjours été tres-étroitement lié d'interêt & d'affection au ſervice de ce Cardinal, dont Sa Majeſté n'avoit pas paru fort 1643.

Changement de Miniſtre d'Etat.

1643. contente ; en effet elle ôta la Surintendance au pere du Sieur de Chavigny, & elle priva ſon fils de ſa Charge de Secretaire d'Etat ; elle lui permit neanmoins d'entrer dans le Conſeil, mais ſans beaucoup de credit ni de pouvoir ; & même dans la ſuite le Cardinal Mazarin qui croyoit avoir lieu de ſe plaindre de ſa conduite, & de quelques intelligences ſecretes qu'il entretenoit à la Cour contre lui, le fit arrêter, & mener au Château de Vincennes.

Le Cardinal Mazarin fait premier Miniſtre d'Etat.

Leurs Majeſtez connoiſſant la grande experience que le Cardinal Mazarin avoit dans les affaires, & étant perſuadées de ſes bonnes intentions pour les interêts de la France, le firent premier Miniſtre : dignité dont cette Eminence s'aquitta à la gloire & à l'avantage de cet Etat. Le Cardinal de Richelieu qui connoiſſoit le merite du Cardinal Mazarin, l'avoit retenu prés de la perſonne du feu Roi. Ce Monarque ſi ſage & ſi prévoyant, aprés la mort du Cardinal de Richelieu ſe ſervit de ſon Conſeil, & l'admit dans la participation des affaires d'Etat les plus ſecretes. Sa Majeſté fit l'honneur

à ce Miniſtre de le choiſir pour donner le nom dans la ceremonie du Baptême à ſon Fils & ſon Succeſſeur, & qui devoit être la merveille de ſon ſiecle. Loüis XIII. même avoit procuré le Chapeau au Cardinal Mazarin, & dans la declaration de ſa derniere volonté, il l'avoit jugé digne d'être un des principaux Miniſtres de ſon Etat: en ſorte que l'on pouvoit dire que le choix que la Reine avoit faît de ſa Perſonne, pour gouverner le Royaume durant la Minorité de nôtre Souverain, étoit une confirmation qu'elle donnoit aux ſentimens du feu Roi. Cette Princeſſe ſe perſuadoit que le Cardinal Mazarin étant étranger, n'agiroit point pour ſes interêts particuliers, mais ſeulement pour la gloire de cet Etat. 1643.

Les Exilez durant la vie du Cardinal de Richelieu ſont rapellez.

Tous ceux qui avoient été exilez durant le Miniſtere du Cardinal de Richelieu, furent rapellez durant la Regence, & rétablis dans leurs dignitez & dans leurs biens. Les Maréchaux de Vitry & de Baſſompierre, & le Comte de Cramail qui avoient été long-temps priſonniers à la Baſtille, en ſortirent à la joye de tout le monde; & aprés

1643. avoir été éloignez de la Cour durant quelques-mois, ils y revinrent pour joüir de leurs biens, & de leurs Charges ſous une heureuſe Regence. Le Marquis de Chaſteauneuf qui avoit été Garde des Sceaux, revint auſſi d'Angouleſme, où il avoit été priſonnier l'eſpace de dix années. La Reine fit encore ſentir les effets de ſa bonté au Duc d'Elbœuf, en le faiſant décharger par Arreſt du Parlement, de l'accuſation que l'on avoit intentée contre lui, pour avoir porté les armes contre le ſervice du Roi. Le Cardinal de Richelieu avoit fait en ſorte que le mariage de Monſieur le Duc d'Orleans avec la Princeſſe Marguerite de Lorraine fût troublé, & elle étoit toûjours demeurée en Flandres : Mais Loüis XIII. aprés la mort de ce Miniſtre, confirma & autoriſa ce mariage, qui fut encore depuis ratifié par une Declaration de Sa Majeſté, que la Reine au commencement de ſa Regence envoya au Parlement. Le Preſident le Coigneux, qui avoit demeuré fort long-temps attaché aux interêts du Duc d'Orleans, revint au Parlement pour y exercer ſa Charge.

Le Comte d'Harcourt reçût en cette année la recompenſe de ſes ſervices, & pour avoir fait proſperer les Armes du Roi, tant par mer que par terre, il fut pourvû de la Charge de Grand Eſcuyer de France, qui eſt encore aujourd'hui poſſedée par le Comte d'Armagnac ſon fils, lequel a ſçû par ſes belles actions ſe conſerver dans les bonnes graces de ſon Prince, & meriter de lui une conſideration particuliere. La Reine donna la Surintendance des Finances au Preſident le Bailleul ſon Chancelier, aprés la démiſſion du ſieur Boutillier qui en étoit pourvû. Le ſieur d'Hemery, qui étoit Intendant des Finances, fut fait Controlleur General. La Charge de Secretaire d'Eſtat, dont le Sieur de Chavigny étoit en poſſeſſion, fut donnée au Comte de Brienne; il en avoit déja eu une dont il s'étoit tres-bien acquitté. Le Duc de Beaufort, pour des raiſons d'Etat, fut arrêté & conduit au bois de Vincennes. 1643.

Comte d'Harcourt, Grand Ecuyer.

La Reine employa toutes ſortes de moyens pour appaiſer la guerre qui étoit fort allumée entre le Pape Urbain VIII. & le Duc de Parme. La

Guerre entre Urbain VIII. & le Duc de Parme.

1643. Principauté de Caſtro relevant du ſaint Siege fut le ſujet de leur differend. Le Duc de Parme qui poſſedoit cette Principauté, y vouloit faire de nouvelles fortifications au préjudice des clauſes, & des conditions portées par ſon Inveſtiture. C'eſt ce que vouloit empêcher Sa Sainteté, & c'eſt cette reſiſtance qui l'obligea dés l'année 1642. de declarer la guerre au Duc de Parme, & de lui ôter par la voye des armes, la poſſeſſion de cette Principauté. Cette guerre fut d'autant plus dangereuſe, que la plûpart des Princes & des Republiques d'Italie s'y intereſſerent, & qu'ils firent une Ligue offenſive & défenſive contre le Pape. Le Grand Duc de Toſcane, le Duc de Modene, la Seigneurie de Veniſe, & la Republique de Luques étoient du côté du Duc de Parme. Et pour colorer leur union, ils declarerent dans les Manifeſtes qu'ils firent publier, que ſa Sainteté vouloit dépoüiller ce Duc de la Principauté de Caſtro, pour en donner la Souveraineté, à un des Barberins ſes Neveux. La guerre declarée, le Duc de Boüillon qui étoit alors à Rome, & dont la valeur & l'experien-

ce dans la profeſſion des armes étoient connuës, reçût du Pape la Charge de General des Troupes Eccleſiaſtiques, ſous Dom Thadée Barberin Prefet de Rome, avec douze mille écus d'apointemens. Le Sieur de Valancé, naturel François entra au ſervice de Sa Sainteté, qui en reconnoiſſance de ſes belles actions, lui donna le Chapeau de Cardinal. La Reine voyant que cette guerre continuoit toûjours, dépêcha le Sieur de Lyonne pour negocier le Traité de Paix avec le Cardinal Bichy, & le Traité fut conclu à Veniſe l'année ſuivante le trente-un Mars, aprés que le Pape & les Etats liguez eurent envoyé des ôtages à Cazal. Le Duc de Parme rentra dans la poſſeſſion du Duché de Caſtro, dont il fut obligé de faire hommage au ſaint Siege. Le troiſiéme May enſuivant la paix fut auſſi concluë par la mediation du Roi, entre ſa Sainteté & la Republique de Veniſe, le Grand Duc de Toſcane, & le Duc de Modene qui avoient pris part dans la guerre que le Duc de Parme avoit faite au Saint Siege. Ce Traité de Paix fut rompu quelques années aprés, à l'occaſion d'un aſſaſſinat com-

1643.

Paix concluë à Veniſe.

1643. mis en la perſonne de l'Evêque de Caſtro, & pour quelques autres conſiderations; ce qui obligea le Pape pour vanger cette injure de declarer la guerre au Duc de Parme qu'il croyoit auteur de cet aſſaſſinat : mais en 1649. au mois d'Octobre il y eut un autre Traité fait entre les Generaux des Troupes Eccleſiaſtiques, & Sanſonne Aſinelle Gouverneur de Caſtro pour le Duc de Parme, & ce Gouverneur s'obligea de remettre la Place & le Fort entre les mains des Generaux de Sa Sainteté.

AN. 1644. La Reine qui vouloit faire connoître à tous les Peuples, que ſes intentions & ſes deſſeins ne tendoient qu'à procurer leur repos & leur tranquillité, conſentit de terminer la guerre avec l'Eſpagne par les voyes de douceur. Elle écoûta les propoſitions qu'on lui fit, & ſa Majeſté pour cet effet nomma deux Plenipotentiaires, les Comtes d'Avaux & de Servien, avec ordre de ſe rendre inceſſamment à Munſter: Mais les troubles qui arriverent entre les Suedois & les Danois, furent cauſe que l'Aſſemblée qui s'y fit n'eut alors aucun effet. Le feu Roi dans le

même deſſein de finir la guerre avec l'Eſpagne, avoit dés l'année 1642. envoyé le même Sieur d'Avaux à Hambourg, pour en conferer avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi de Suede, qui firent aſſez connoître que leurs intentions n'étoient point de conclure quelque Traité. Premierement ils marquerent qu'ils n'avoient point de pouvoir, & enſuite qu'ils ne pouvoient traiter par écrit. Leurs conferences neanmoins contribuerent beaucoup à ce qui arriva dans la ſuite. 1644.

Cauſe de la guerre des Suedois contre les Danois.

Ce qui fut cauſe de l'irruption des Suedois dans les Etats de DANNEMARK, étoit que le Roi de ce Païs-là, avoit fait arrêter des Navires & des marchandiſes de Suede, paſſant par le Détroit de Sund avec le Paſſeport ordinaire. Neanmoins les Commiſſaires de DANNEMARK les ayant viſitées, ne ſe contenterent pas ſeulement d'en tirer un tribut extraordinaire; mais ils rompirent encore les caiſſes, pillerent & diſſiperent les marchandiſes qui étoient dans ces Vaiſſeaux, ſans que les Suedois puſſent empêcher cette violence: Ce qui obligea leur Reine de donner ordre au General Torſten-

1644. son, d'entrer avec ses Troupes sur les Terres & Duché d'Holsace, afin d'y passer leur Quartier d'Hyver, & d'être en état de resister au Roi de Dannemark; & enfin pour tirer par la force des armes une satisfaction & une justice, qu'elle n'avoit pû obtenir par les voyes de douceur. Le Roi de Dannemark fit publier en ce temps-là un Manifeste, par lequel il se plaignoit des hostilitez des Suedois sur ses Terres. Il montroit qu'elles avoient été commises contre toute sorte de droit & de justice. Il marqua qu'en l'année 1560. Eric Roi de Suede ayant attaqué Frederic II. Roi de Dannemark, il se fit une longue guerre qui fut en 1570. terminée par une Paix concluë entre ces deux Rois par la médiation de l'Empereur Maximilien II. & du Roi de France; à l'execution de laquelle Paix jurée solemnellement par eux, chacun s'obligeoit que celui qui la violeroit, donneroit un million d'or à celui qui l'observeroit : Que s'il arrivoit quelque differend entre ces deux Couronnes de Suede & de Dannemark, il seroit terminé par des Senateurs qui seroient nommez en pareil

Manifeste des Danois contre les Suedois.

nombre de part & d'autre. Que ce 1644.
Traité fut renouvellé en 1612. entre
le Roi Guſtave Adolphe & le Roi de "
Dannemark : Qu'en 1624. quelques "
conteſtations étant ſurvenuës entre ces "
deux Couronnes ; ſuivant le Traité de "
1570. elles nommerent deux Senateurs "
pour les regler : Que depuis ce temps- "
là on avoit vû regner entr'elles une "
parfaite intelligence : Que du côté "
de Dannemark l'on avoit donné à la "
Suede toutes ſortes de ſatisfactions, "
& que l'on avoit fait tout ce que l'on "
avoit pû, pour l'engager à avoir de "
l'affection pour la Couronne de Dan- "
nemark, ne s'étant jamais mis en "
état de faire aucune démarche qui lui "
pût donner un juſte ſujet de ſe plain- "
dre, ni d'avoir aucune occaſion d'en- "
trer dans la moindre défiance de ſes "
actions: Qu'en 1629. aprés que le Dan- "
nemark eut fait la Paix avec l'Empire, "
il en avoit donné avis au Roi de Sue- "
de, & avoit fait tous ſes efforts pour "
moyenner une Paix pareille entre l'Em- "
pereur : Qu'il n'avoit pas tenu au "
Roi de Dannemark que cette Paix ne "
fût concluë, puiſque l'Empereur en "
avoit reçu agreablement la propoſi- "

1644. tion : Qu'il avoit même assigné un
—— jour à Dantzic en 1630. mais que per-
» sonne ne s'y étant trouvé du côté de
» Suede, tous ces bons desseins étoient
» demeurez sans effet : Qu'aprés la mort
» du Roi de Suede arrivée quelques an-
» nées ensuite, le Dannemark avoit sol-
» licité les Senateurs de Suede de renou-
» veller le même Traité ; duquel soin le
» Chancelier de cette Couronne-là, en
» marqua de la reconnoissance à celle de
» Dannemark ; & ce qui enfin réussit
» puisque les Princes & les Etats inte-
» ressez dans cette longue & sanglante
» guerre d'Allemagne, envoyerent leurs
» Députez dans les Villes de Munster &
» d'Osnabruq, pour commencer le Trai-
» té d'une Paix generale. Cependant
» comme le Roi de Dannemark esperoit
» une heureuse issuë de ces conferen-
» ces, vivant dans une tres-grande
» confiance de l'Alliance & Traité de
» Paix qui étoient conclus entre lui &
» le Roi de Suede, & ne pouvant se
» persuader que ce Prince y voulût don-
» ner atteinte, ayant un Resident à la
» Cour de Dannemark ; les Suedois
» neanmoins avoient commis plusieurs
» actes d'hostilitez sur les Danois, sans
leur

leur avoir declaré la guerre & fait 1644.
connoître leurs ſujets de plainte & de
rupture; ce qui étoit contre les Loix "
divines & humaines, & oppoſé au "
droit des Gens. Que cette verité étoit "
confirmée par les exemples même de "
l'Ecriture Sainte, puiſque Dieu en "
preſcrivant à ſon Peuple par Moïſe, "
les Loix qu'il deſiroit être obſervées, "
lorſque le Peuple devoit declarer la "
guerre à ſes voiſins; il ordonna qu'a- "
vant qu'il ſe mît en état de forcer une "
Ville ennemie, il lui preſentât la Paix: "
Qu'en execution de ce Commandement, "
pluſieurs Chefs & Gouverneurs du Peu- "
ple de Dieu, comme Jephté, dont la "
reputation & les grandes actions étoient "
connuës, & les onze Tribus d'Iſraël "
ayant eu quelques differents avec leurs "
voiſins, leur envoyerent auparavant des "
Députez pour traiter amiablement avec "
eux, & ils attendirent que leurs Con- "
ferences n'euſſent aucun effet, avant "
que de prendre les armes contr'eux, "
& leur dénoncer la guerre. Que ſi "
par toutes ſortes de raiſons on devoit "
declarer la guerre avant que de com- "
mettre des actes d'hoſtilité contre un "
Peuple qui ne nous eſt point ami, & "

1644. avec qui l'on étoit en nulle meſure de bien-ſéance ; l'on ſe trouvoit encore „ obligé davantage à la declarer, avant „ que de rompre avec une Nation voi- „ ſine avec laquelle on étoit en paix, & „ avec qui l'on avoit conclu des Traitez „ d'alliance : Que les Suedois alleguoient „ veritablement quelques motifs qui les „ avoient engagez à faire des hoſtilitez „ contre les Danois, mais qu'ils n'étoient „ d'aucune conſideration. Le premier, „ que ces Peuples traitoient une alliance „ avec le Roi de Pologne & le grand „ Duc de Moſcovie, au préjudice de „ la Couronne de Suede ; & le ſecond, „ qu'ils avoient fait arrêter aux Suedois „ quelques Vaiſſeaux au Détroit de Sund „ qu'ils avoient fait confiſquer. Ce Ma- „ nifeſte prétendoit y répondre en di- „ ſant, qu'à l'égard de la premiere con- „ ſideration, les Rois, les Potentats, „ les Souverains & les Republiques, pou- „ voient faire des alliances avec tels „ Souverains qu'ils jugeoient neceſſaires „ & avantageuſes pour le bien de leurs „ Etats : Que le Roi de Dannemark ne „ s'étoit point oppoſé à ce que le Roi „ de Suede eût contracté alliance avec „ la France, avec les Etats des Païs-

Bas, avec le Prince de Tranſylvanie, & même avec le Grand-Seigneur; & que pour marquer que les Suedois ne ſe pouvoient pas plaindre que les Danois euſſent traité avec le Roi de Pologne & le grand Duc de Moſcovie à leur préjudice; c'eſt qu'ils étoient amis de la Couronne de Suede, joint même que cette alliance n'étoit pas alors encore concluë. Quant aux Vaiſſeaux enlevez, les Danois ſoûtenoient qu'ils n'étoient pas Vaiſſeaux de guerre, mais ſeulement Vaiſſeaux Marchands, qui n'avoient point été arrêtez ni confiſquez pour rompre la Paix avec la Suede, mais parce que ces Vaiſſeaux Marchands avoient voulu fruſtrer injuſtement le Roi de Dannemark d'un droit duquel il étoit en poſſeſſion, & lequel droit ce Prince avoit grand interêt de défendre & de maintenir. 1644.

Les Suedois ne furent pas longtemps ſans répondre au Manifeſte des Danois. Ils marquerent que ces Peuples ne s'étoient pas bien conduits avec la Suede dans la guerre d'Allemagne: Que leurs mauvais deſſeins avoient paru en l'année 1633. & dans les années ſuivantes; dans leſquelles

Manifeſte des Suedois contre les Danois.

44. par un esprit de jalousie & mal intentionné, ils avoient arrêté le cours des
» projets des Suedois, favorisé l'Electeur de Saxe dans ses entrepriſes, &
» appuyé même de leurs armes le
» Walstein Duc de Friedlan en Silesie:
» Qu'aprés qu'un Electeur de Saxe se
» fut separé des Suedois par le Traité
» de Paix de Prague, & lorsqu'il fut
» question de traiter une autre Paix entre l'Empire & la Suede; le Roi de
» Dannemark, afin de la rompre & de
» rendre les conditions des Suedois
» moins avantageuses, insinua à l'Empereur que les forces de ces Peuples
» étoient peu considerables, ayant été
» épuisées à l'occasion d'une guerre intestine que sa Majesté Danoise soûtenoit entre les Seigneurs & les Etats
» du Royaume de Suede: Que depuis
» un long-temps les Danois s'étoient
» efforcez de semer une division entre
» la Couronne de Suede & ses Alliez:
» Que le Roi de Dannemark s'étoit mis
» en état d'engager le Roi de Pologne
» dans une alliance contre le Roi de
» Suede: Qu'il avoit eu les mêmes desseins avec le grand Duc de Moscovie:
» Que le Roi de Dannemark aux Nop-

ces de l'Archevêque de Bremen ſon Fils, faites à Gluſktat en preſence des perſonnes tres qualifiées, avoit témoigné que l'Empereur avoit emporté une couronne de Lauriers des montagnes ſteriles de Suede, mais que ſa Majeſté Danoiſe eſperoit en cueillir une autre plus conſiderable : Que les Suedois ſe vantoient de leur puiſſance ſur la Terre & ſur la Mer ; mais que les Danois ſe promettoient d'abattre cette fierté, comme ils avoient déja fait dans le Sund : Que ce qui s'y étoit paſſé étoit ſeul capable de juſtifier la Reine de Suede : Que cette Princeſſe ſe perſuadoit que les Peuples qui connoîtroient comme les choſes s'étoient paſſées, la rectitude de ſes intentions, & au contraire la mauvaiſe volonté des Danois, ne blâmeroient point ſa conduite, & avoüeroient que dans la Politique l'on ne peut aſſez-tôt ſe vanger des injures que nos Ennemis nous font, puiſque les coups étant imprévûs, ſont plus à craindre & plus dangereux, que ceux que nôtre prudence nous fait prévoir. 1644.

La Reine ne ſongea pas ſeulement

1644. à pacifier les troubles qui étoient en Italie ; elle prit encore ſoin d'appaiſer ceux qui s'étoient élevez en Angleterre. Sa Majeſté y envoya le Comte d'Harcourt en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire ; mais les eſprits des Peuples étoient trop animez pour les pouvoir adoucir, & le feu de la rebellion étoit trop allumé pour être facilement éteint, ce qui fut cauſe que cette Ambaſſade n'eut aucun ſuccés. La Religion étoit le pretexte de la revolte qui étoit excitée en Angleterre. L'on ſçait que lorſque que les Rois d'Angleterre ſe ſouſtrairent de l'obéiſſance du Saint Siege, & que quand les Peuples de cette Iſle reçurent d'autres Loix que celles de l'Egliſe Romaine, ils ſouffrirent de conſiderables changemens dans leur croyance. Cependant ils conſerverent pluſieurs anciennes Ceremonies, & la pluſpart des Dignitez Eccleſiaſtiques reſterent, pour l'adminiſtration des choſes de la Religion. Le Roi Jacques dernier mort, dont l'eſprit & la ſcience étoient extraordinaires, compoſa une nouvelle Lyturgie, ou une nouvelle maniere de faire des

Cauſes des troubles arrivez en Angleterre.

Prieres publiques : Il donna même 1644.
des ordres particuliers pour l'Uſage & pour les Ceremonies des Egliſes de ſes trois Royaumes, qu'il prétendoit rendre ſoûmiſes à la puiſſance Politique ; mais l'execution de ſes volontez n'alla pas plus loin que la Ville de Londres : la mort ayant prévenu les intentions de ce Prince, Charles premier ſon Fils & ſon Succeſſeur, ſe mit en état de les faire réuſſir. Il croyoit trouver en Ecoſſe, qui avoit été la demeure de ſes Ancêtres, une obéiſſance plus parfaite qu'en Angleterre & en Irlande.

Ce Prince aprés avoir fait aſſembler les Etats, que l'on appelle le Parlement, il propoſa d'innover beaucoup de choſes touchant le culte de la Religion. Pour ce qui ſe pratiquoit dans les Temples & au dehors, il vouloit que le Peuple fît la Cene à genoux, & qu'il la reçut de la main des Miniſtres. Il ſouhaitoit qu'ils allaſſent adminiſtrer la Communion aux malades, & que les Evêques confirmaſſent les enfans lors qu'ils ſeroient parvenus à l'âge de raiſon. Ces changemens ne plûrent point à une Na-

1644. tion qui vouloit abolir entierement tout ce qui approchoit des Ceremonies de l'Egliſe Romaine. Ces Peuples prétendoient que pour ce ſujet leur Religion étoit entierement purifiée, & qu'à cette occaſion on les devoit appeller Puritains : Que leur Roi ſembloit les aſſujettir encore à la domination du Pape, dont ils s'étoient ſouſtraits il y avoit long-temps, & ils regardoient les Ceremonies de l'Egliſe Romaine comme ſuperſtitieuſes & profanes : Et quelque couleur que le Roi d'Angleterre donnât à cette nouveauté, il trouva toûjours ſes Sujets rebelles à ſes volontez. Chacun avoit ſes interêts particuliers, & avoit ſes deſſeins. Les Nobles portoient envie aux honneurs que l'on rendoit aux principaux du Clergé, & aux grandes richeſſes qu'il poſſedoit. Le déreglement de leur vie, & l'irregularité de leur conduite, donnoient priſe ſur eux, & faiſoient entreprendre des réſolutions d'aneantir leur puiſſance, comme la croyant inutile, & l'effet de l'invention des hommes. Le Roi qui vouloit étouffer cette rebellion dans ſa naiſſance, ſe trouvoit dans les

Aſſemblées

Assemblées du Parlement où il parloit avec beaucoup de vigueur ; mais le désordre étoit trop grand & la conspiration trop forte pour y remedier. L'Archevêque de Cantorbery, des conseils duquel ce Prince se servoit dans les affaires qui regardoient la Religion, fut arrêté prisonnier ; ce qui fut une marque, non-seulement du mépris de la Dignité Ecclesiastique, mais encore une atteinte à l'autorité Royale. La sédition étoit parvenuë à un tel excés, que les Ordonnances du Souverain n'étoient pas si-tôt publiées, que le Parlement faisoit défenses de les executer. Le Comte d'Harcourt employa tous ses soins, & fit tous ses efforts pour faire revenir les Etats à leur devoir ; mais les esprits étoient trop animez, & le mal étoit trop grand pour y apporter quelque remede : Et aussi cet Ambassadeur se vit obligé de s'en retourner, sans que sa négociation pût réussir. 1644.

Il faut convenir que suivant les maximes du Royaume d'Angleterre, il n'y avoit rien à reprocher à la conduite de Charles Premier, ni même du Roi Jacques Premier son pere, dont il

1644. n'avoit en cette occaſion que ſuivi l'exemple, puiſque le Roi eſt Souverain Pontife en Angleterre, qu'il a le pouvoir de convoquer les Synodes & de faire à ſon gré de nouveaux Canons, & de nouvelles Conſtitutions, tant pour la Police de ſes Etats que pour le Gouvernement Eccleſiaſtique, & pour les Ceremonies publiques. Le Vice-roi d'Irlande qui étoit Favori de Charles Premier, fut encore une victime dévoüée à la fureur des Peuples, & à l'autorité du Parlement. Ils ſe ſaiſirent de ſa perſonne, & aprés lui avoir fait ſon procés, ce Seigneur fut condamné à être décapité. Le crime dont il fut accuſé, fut d'avoir exercé le pouvoir arbitraire en Irlande, d'y avoir fait des levées extraordinaires d'argent, ſans la permiſſion des deux Chambres; & enfin on lui reprocha d'avoir voulu engager le Roi à ſe ſervir des Irlandois pour ruiner le parti des Puritains en Ecoſſe. Charles premier ſupporta au commencement avec beaucoup de chagrin ce Jugement, & la douleur avoit ſi vivement penétré l'ame de ce Souverain, qu'il la faiſoit éclater publique-

ment. Cependant ſelon les Loix d'An- 1644.
gleterre, l'on ne pouvoit executer le
rigoureux Arreſt donné contre le Vice-
roi d'Irlande, que le Roi n'y eût
conſenti par écrit, ce qui étoit un
droit & un privilege accordé aux Pairs,
& Charles premier avoit intention
de n'y pas conſentir: Mais comme
des Députez des deux Chambres ve-
noient le trouver pour l'engager à y
donner les mains, & que ſon Conſeil
même s'efforçoit par des raiſons puiſ-
ſantes de le lui perſuader; il arriva
une perſonne de la part du Vice-roi
d'Irlande avec une Lettre toute ou-
verte, par laquelle il ſupplioit ſa Ma-
jeſté Britannique de ne conſiderer ni
ſon innocence, ni la cruelle perſecu-
tion qui lui étoit faite, mais ſeule-
ment le bien & le ſalut de ſon Etat,
& de permettre qu'il fût la victime
de ſa Patrie, afin que dans ſon ſang
& par ſa mort, toute la haine du
Peuple pût s'éteindre; & il témoignoit
que ſes ſervices ſeroient aſſez bien re-
compenſez, ſi ſa mort pouvoit cal-
mer la fureur des ſéditieux, & pro-
curer le repos à ſon Roi, & à ſon
Royaume. Cette genereuſe réſolution

1644. tira des larmes de Charles, qui ne pût s'empêcher de s'écrier : *Hé bien!* en s'adreſſant à ſon Conſeil, *ne voyez vous pas que ce Seigneur eſt plus genereux que nous, & qu'il veut être malgré nous un martyr & une victime volontaire de ſa Patrie ?* Sa Majeſté ſe perſuadant que la mort de ce Vice-roi ſeroit capable d'appaiſer les déſordres, & de ſatisfaire à la haine des Rebelles, aprés avoir auparavant appellé Dieu à témoin de l'innocence de ſon action, elle donna ordre au Comte d'Arondell grand Maréchal du Royaume, d'aller ſigner le Placet qu'on lui avoit preſenté pour faire executer le Vice-roi d'Irlande. Charles premier reconnut, mais trop tard, qu'il ne devoit jamais conſentir à la mort de ce Seigneur : Car quelques prieres que ſa Majeſté Britannique fit faire par le Prince de Galles ſon Fils aux deux Chambres, pour en arrêter l'execution, elles furent inutiles, & cette ſeconde démarche fut encore auſſi préjudiciable à l'autorité de Charles premier que la précedente. Je ne feray point mention de toutes les choſes qui furent faites enſuite par le Parle-

ment, pour abbattre entierement la puiſſance de Charles premier, & pour ſupprimer l'Etat Monarchique en Angleterre ; parce qu'outre que le recit m'éloigneroit trop de mon ſujet, c'eſt que l'hiſtoire de tous ces incidens eſt décrite d'une maniere ſi noble, en des termes ſi élevez, & avec tant de verité & de pureté de ſtile & de langage tout-enſemble, que je déroberois la gloire qui en eſt deüe à l'Auteur, ſi je m'ingerois d'en faire une plus longue deſcription. Je dirai ſeulement que l'on croit, que la raiſon pour laquelle la négociation du Comte d'Harcourt auprés des deux Chambres n'eut aucun ſuccés, fut que quelques Seigneurs François, que la curioſité & le deſir d'accompagner ce Prince, avoient fait paſſer en Angleterre, étoient allez trouver le Roi, & que lui ayant offert leurs ſervices dans un Combat qui ſe donna alors, ils combattirent comme volontaires ſous les Enſeignes de ce Prince contre les Troupes du Parlement avec tant de vigueur & tant de bonheur tout enſemble, que l'on s'apperçut qu'ils étoient dans la Bataille ; & 1644.

Hiſtoire de Cromvuel.

1644. même le Marquis de la Vieuville voulant poursuivre le Colonel Kinson, sur lequel il avoit avantage, se mêla si avant parmi les ennemis qu'il tomba entre leurs mains, & cet Anglois animé des blessures qu'il venoit de recevoir de ce Seigneur François, alla droit à lui, & lâchement le perça de son épée. Ce fut inutilement que nôtre Ambassadeur s'efforça de se justifier auprés des deux Chambres, & de témoigner qu'il n'avoit eu aucune part à l'action de ces Seigneurs François: Que le hazard plûtôt qu'un dessein premedité avoit donné occasion à ce qui étoit arrivé, & que leur action ne s'étant point faite, ni par sa participation, ni par l'ordre du Roi son Maître, les deux Chambres ne devoient pas prendre cette occasion pour rendre sans effet les bonnes intentions de sa Majesté Tres-Chrêtienne.

Guerre en Flandre.

Comme il n'y avoit point d'apparence que l'on pût continuer quelques conferences de paix avec les Espagnols, l'on ne songea plus qu'à faire des progrés sur eux. La Flandre durant cette campagne devoit être le theâtre de la guerre : Et pour engager

dans nos interests les Etats des Pro- 1644.
vinces-Unies des Païs-bas, on donna
ordre aux sieurs d'Avaux & Servien,
& au sieur de la Thuillerie Ambassa-
deur du Roi en Hollande, de renou-
veller avec eux le Traité de Confede-
ration; par lequel il fut resolu, qu'au
sujet de la guerre qui se feroit aux
Païs-bas contre le Roi d'Espagne,
l'Armée de France & les Troupes des
Etats entreroient dans le Comté de
Flandre, pour y assieger les Places
les plus importantes. Les victoires
que nous avions remportée l'année
precedente sur les Espagnols, avoient
beaucoup affoibli leurs forces, & di-
minué leurs finances; & les guerres
que ces Peuples étoient obligez de
soûtenir contre les Catalans & les
Portugais, leur ôtoient toute esperan-
ce de pouvoir resister à nos Armes:
cela obligea le Conseil d'Espagne de
faire publier l'alienation & vente du
Domaine de sa Majesté Catholique
dans les Païs-bas, afin de subvenir aux
frais de la guerre. On donna le com-
mandement de nôtre Armée au Duc
d'Orleans, dont le dessein étoit d'as-
sieger Gravelines: Et comme ce Prince

1644. ne desiroit pas que son entrepriſe fût connuë, il diviſa ſes Troupes en trois corps d'armée. Le Maréchal de la Meilleraye en qualité de Lieutenant General, en commandoit un ; & il avoit ordre d'entrer en Flandres du côté d'Amiens. Le Comte de Rantzau en conduiſoit un autre, avec le titre de Sous-Lieutenant General, & il devoit entrer dans cette Province par Abbeville. Monſieur ſe reſerva la marche la plus longue & la plus dangereuſe, ſçavoir par Peronne & par Bapaume, où le Maréchal de Gaſſion qui commandoit un Corps ſeparé le vint joindre. Et comme il y avoit pluſieurs Forts qui pouvoient ſervir d'obſtacles au ſiege de Gravelines ; ce Maréchal aprés avoir fait un pont ſur la riviere d'Aa le 28. May, ſe ſaiſit du Fort de Bayette qui étoit aſſez important, parce qu'il empêchoit la communication de Saint Omer avec Gravelines : & enſuite on s'empara des Forts de la Capelle & de Saint Folquin, qui étoient d'autres défenſes au dehors.

Cependant le Commiſſaire General de l'armée Hollandoiſe vint de la part des Etats ſaluer Monſieur, & l'aſſurer

que ſes Maîtres étoient en état de ſatisfaire au dernier Traité, & que l'on verroit bien-tôt l'effet de leur promeſſe. 1644.

Siege de Gravelines.

Comme le ſiege de Gravelines a été toûjours remarqué comme tres-important pour ſa longueur, & pour les grandes actions qui s'y ſont faites de part & d'autre ; il eſt à propos d'en obſerver les circonſtances les plus conſiderables. Quant à l'ordre du campement, le Quartier du Roi, qui étoit celui du Maréchal de la Meilleraye, étoit proche du Convent des Religieuſes de Bourgbourg : celui du Comte de Rantzau proche de la riviere de Link ; & celui du Comte de Grancey étoit poſté au Pont de Saint Nicolas. Le ſieur de Villequier avec la Nobleſſe de ſon Gouvernement du Boulonnois, & quelque Cavalerie du Marquis d'Aumont, avoit commencé d'inveſtir les villes de Bourgbourg & de Gravelines, un peu avant l'arrivée de Maréchal de la Meilleraye, & priu ſon Quartier à Saint Georges, poſts que les Ennemis avoient fortifié ; mais il le quitta au Maréchal de Gaſſion, pour retourner dans le Boulonnois.

La défaite de 2300. chevaux de l'Ar-

1644. mée de Baviere par l'Armée du Roi, sous le Commandement du Vicomte de Turenne, merite bien que l'on interrompe pour un moment la suite du siege de Gravelines. Ce General qui étoit d'une vigilance incroyable, & dont tous les soins n'étoient employez que pour se procurer de la gloire, & aux Armées de sa Majesté : Aprés avoir pris à Fribourg 300. Mousquetaires, & les ayant mis à la tête de 2000. Chevaux, n'eût pas plûtôt rencontré les Ennemis prés d'Uzinguen, qu'encore que ses Troupes fussent fort fatiguées du chemin, il les fit charger par le Colonel Betz avec quatre Escadrons, qui executa ses ordres si glorieusement, que les nôtres rompirent d'abord les Escadrons des Ennemis : Un de leurs Regimens de Dragons survint, qui rallia ceux que nous avions rompus, & qui nous pousſa vertement ; mais nous eûmes bien-tôt nôtre revanche : le Major Rose nous voyant en ce desordre s'avança avec quelques Escadrons qui battirent les Ennemis, de maniere qu'ils en tuerent plus de 200. & défirent 2300. Cavaliers qui composoient

Deffaite des Bavarois.

l'Avant-garde de l'Armée Bavaroise : le Colonel Gazelqui y fut fait prisonnier avec un Major, plusieurs Capitaines de Cavalerie, quelques Capitaines de Dragons, plusieurs Officiers & 500. Soldats qui obtinrent leur liberté en prenant parti dans l'Armée de Sa Majesté : Gaspard de Mercy fut long-temps engagé dans la mêlée, & il seroit tombé entre les mains de nos Reîtres, s'il n'eut trouvé le moyen de se sauver : les Ennemis firent peu de prisonniers, & nous ne perdîmes que cinq ou six Soldats, & l'on peut dire que la victoire demeura entiere à nôtre parti. 1644.

Pour continuer le Siege de Gravelines, nous dirons que le premier jour de Juin Monsieur arriva à l'Armée, & prit son logement entre Dunquerque & Gravelines, encore que les lignes de circonvallation ne fussent pas achevées. La nuit du 8. au 9. on attaqua le Fort de Saint Philippes, qui étoit de plus grande étenduë que les autres, dont on s'étoit déja rendu maître. Ce Fort couvroit tout le païs voisin, il étoit composé de quatre Bastions, révêtu de demi-lunes, & environné de

Attaques du Fort S. Philippes.

1644. larges Fossez. Le Maréchal de Gassion fit ouvrir la Tranchée, qui fut avancée d'abord d'environ mille pas, & deux ou trois cents pas prés de la Contrescarpe de l'ouvrage à corne qui couvroit le Fort le long de la mer. Cette attaque fut executée avec tant de bonheur & de succés, qu'il n'y eut que le Comte de la Roche-guion qui fut legerement blessé au bras, & le sieur de Lignieres Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie du Maréchal de Gassion, qui reçut un coup plus dangereux au côté. Le 9. les Vaisseaux Hollandois ayant approché terre autant qu'il se pouvoit en haute mer, canonerent les Redoutes des Ennemis si furieusement, que l'on compta jusques à 600. coups de canon tirez. La nuit suivante l'on agrandit la batterie pour y loger neuf ou dix pieces de canon : A main droite on fit une place d'armes pour la défendre ; & à main gauche l'on avança de 200. pas la Tranchée le long de la mer. La nuit du dix au onze Juin le Maréchal de la Meilleraye prit quatre Redoutes des cinq qui étoient entre le Fort de Saint Philippes & Gravelines ; De sorte que

l'on avança encore la Tranchée de prés de cent pas. Le même jour le Comte de la Feüillade Maréchal de Camp, faisant travailler sur la Contrescarpe du Fort, fut blessé d'un coup de mousquet au talon. 1644.

La nuit du onze au douze on continua de s'approcher du Fort, nonobstant la grande resistance des Ennemis. La nuit du 12. au treize le Comte du Fargis reçut ordre du Maréchal de Gassion de tirer une autre ligne vers le Bastion de ce Fort; durant lequel temps les Assiegez firent plus de feu qu'auparavant. Mais aprés tous ces efforts, on entendit un grand silence; ce qui faisoit croire que les Ennemis se preparoient à faire quelque sortie pour nous surprendre: joint que l'Amiral Tromp Hollandois avoit donné avis une heure auparavant, que les Ennemis étoient en mer pour tâcher de donner secours aux assiegez. Et dans cette pensée le Comte du Fargis eut ordre de marcher avec un Bataillon pour s'opposer à ce secours: Mais comme le silence continuoit, le Maréchal de Gassion se persuada que les Ennemis avoient abandonné ce Fort, & il commanda à un

1644. Escossois nommé Pot, Sergent des Gardes, de monter avec dix Soldats sur la pointe du Fort, qu'ils gagnerent sans aucune resistance. Le Maréchal de Gassion fit le tour de ce Fort avec le Comte du Fargis, suivi de son Bataillon, sans rencontrer personne. Il n'y eut qu'un seul des Ennemis, qui voulant vanger la mort de ses compagnons mit le feu à une mine qui étoit preparée, dont l'effet couvrit de terre le Bataillon du Comte du Fargis, sans neanmoins l'endommager beaucoup. La prise du Fort de Saint Philippes fut cause que toutes les lignes de circonvallation de Gravelines, furent ensuite achevées plus promptement, & avec plus de facilité.

Depuis la prise de ce Fort jusqu'au seiziéme Juin, nous ne nous occupâmes qu'à reparer les lignes que la pluïe avoit gâtées en plusieurs endroits. La nuit du même jour on ouvrit la Tranchée, & l'on fit deux attaques, pour la joindre par une ligne aux deux faces du Bastion contre lequel on se preparoit de faire le plus grand effort. Le 18. Monsieur prit son Quartier au Fort Saint Philippes, pour être plus en état

de soûtenir le Maréchal de la Meille- 1644.
raye, & empêcher que l'on ne secourût la Place. Son Altesse visitoit tous les jours les travaux, & elle s'avança même un jour si prés de la Place, qu'il y eut deux soldats blessez, & un tué proche de sa personne. La presence de ce Prince animoit merveilleusement tous les Officiers & les Soldats ; & les grands soins que ce General prit, fit que ce Siege fut un des plus reguliers que l'on ait jamais veu, & que chacun étoit prêt à executer le commandement qu'on lui donnoit. Le dix-neuf l'on n'étoit éloigné que de cinquante pas de la Contrescarpe qui étoit devant un Fossé qui avoit 72. pieds de largeur, & dix de profondeur. Depuis le dix-neuf jusqu'au vingt-six Monsieur fit dresser une batterie de vingt pieces de Canon, qui ruïna les défenses de la Place, & elles furent emportées avec toutes les palissades des deux Contrescarpes. Comme le Maréchal de la Meilleraye eut avis de l'approche des Ennemis pour secourir Gravelines, il visita toute la circonvallation accompagné de trois Maréchaux de Camp, & de six cents

1644. Travailleurs qui reparerent tous les défauts qui se trouverent dans les lignes ; & on fit une nouvelle Redoute pour placer quatre ou cinq pieces de Canon.

Prise de Gravelines. Depuis le vingt-un Juin jusqu'au trentiéme Juillet que les Ennemis furent contraints de rendre Gravelines, il se passa plusieurs choses dont le détail paroistroit ennuyeux & inutile. Les François acquirent beaucoup de reputation en ce Siege ; & nos Generaux s'y signalerent de maniere que leurs actions passerent pour des prodiges. Ils avoient aussi present un Prince dont la valeur étoit extraordinaire, & dont les grandes & merveilleuses actions leur servoient d'exemple. L'on peut dire que chacun prit part à la gloire de la prise de cette Place, puisque chacun avoit pris part aux travaux, aux fatigues, & aux perils des attaques & des combats. Les Assiegez de leur côté se défendoient avec beaucoup de vigueur. Il ne se passoit point de jour qu'il ne se fît quelque sortie, où les uns & les autres combattirent avec une force & un courage surprenant. Les Assiegeans quelque disgrace qui leur arrivât ne perdoient point courage : un pont n'étoit

toit pas plûtôt rompu par les Enne- 1644
mis, qu'il étoit auſſi-tôt reparé. Nous ne nous étions pas plûtôt emparez d'un logement, que ſans craindre le feu, ni le fer, nous nous mettions en état de nous rendre maître d'un autre. Quelque perte que les Ennemis ſouffriſſent, ils étoient auſſi reſolus qu'auparavant à ſoûtenir les efforts des Aſſiegeans. Ils tenterent le premier Juillet de jetter du ſecours dans la Place ; mais les ſoins de ſon Alteſſe, & la valeur de nos Commandans furent cauſe que les Ennemis ne pûrent executer leur deſſein. Picolomini jugeant qu'il lui étoit impoſſible de ſecourir Gravelines, veu le bon ordre que Monſieur avoit donné à toutes les avenuës, ſe contenta de faire un Canal de Mardik juſqu'à la riviere qui va de Bergues à Bourbourg, & y bâtit des Forts & des Redoutes, pour empêcher que nos armes ne fiſſent de plus conſiderables conquêtes, & ne pouſſaſſent plus avant leurs progrés. Le Roi donna au Comte de Grancey le Gouvernement de Gravelines pour recompenſe de ſes grands ſervices.

Tous les Peuples avoüent que Mon-

1644. ſieur acquit en ce ſiege une tres-grande reputation. Ce Prince ne vouloit pas ceder à la gloire que le Duc d'Enguien s'étoit procurée à la Bataille de Rocroy & à la reduction de Thionville. L'on peut dire de ces deux grands Princes ce que l'on a dit autrefois de Miltiade & de Themiſtocles, que les triomphes & les victoires de ce jeune Heros renouvellerent en la perſonne de Monſieur cette inclination martiale & courageuſe, & cette ardeur pour la gloire des armes qui eſt ſi naturelle au ſang des Bourbons.

Le cinq Aouſt leurs Majeſtez, pour rendre graces à Dieu de la priſe de Gravelines, firent chanter un *Te Deum* dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de Paris, auquel ſe trouverent les Compagnies Souveraines. Leurs Majeſtez y aſſiſterent auſſi, accompagnées du Prince de Condé, du Cardinal Mazarin, des Ducs de Chevreuſe & de Guiſe, du Comte d'Harcourt & de pluſieurs Seigneurs, Princeſſes & Dames ; & chacun y témoigna la joye qu'il avoit d'une conqueſte auſſi importante qu'étoit la réduction de cette Place à l'obeïſſance du Roi.

La conquête de Gravelines étoit fort importante, car elle ouvroit l'entrée dans le païs Ennemy, ce qui eſt l'ancien Domaine de la Couronne, & le patrimoine de la Maiſon de Navarre. La gloire des Armes de ſa Majeſté étoit ſi univerſellement répanduë, & ſes conquêtes avoient fait tant de bruit, que dans la Lettre que le Grand Seigneur écrivit au Roi, il le nomme *Empereur de France, poſſeſſeur de pluſieurs Royaumes, l'Arbitre Univerſel, & le Patron de toutes les Nations Chrêtiennes, & le premier des Princes de la Troupe du Meſſie.* 1644.

Honneurs du Grand Seigneur dûs au Roi.

Encore que nos Troupes ſe fuſſent fort fatiguées au ſiege de Gravelines, elles ne laiſſerent pas de s'emparer ſous la conduite du Maréchal de Gaſſion de l'Abbaye de Hoüatte, que les Ennemis avoient fortifiée, & elles ſe ſaiſirent encore du Château d'Houeſe. Les Hollandois qui nous avoient envoyé une armée Navale, ſous le commandement de l'Amiral Tromp, pour empêcher que les Ennemis ne fiſſent entrer du ſecours dans Gravelines par mer, voyant que cette Ville étoit ſoûmiſe à l'obeïſſance du Roi, tournerent

1644. leurs armes d'un autre côté, & attaquerent le Fort du Sas de Gand, dont ils s'emparerent, aprés avoir essuïé beaucoup de fatigues. Ce que l'on appelle des Sas en ce Païs-là, sont les emboucheures des rivieres, ou des canaux, où il y a quelques Forts pour en défendre l'entrée.

Prise du Sas de Gand

Entre les Forts qui empêchoient le plus aux François l'entrée dans la Flandre, étoient ceux de Hennuyen & de Rebus assez considerables, tant pour l'avantage de leur assiette, que pour leurs fortifications, & principalement le Fort de Hennuyen, que l'on ne pouvoit approcher aisément que par des digues, ausquelles même on avoit fait plusieurs retranchemens, pour en rendre l'accés plus difficile. Le sieur de Manicamp Maréchal de Camp de l'Armée du Roi, eut ordre d'attaquer cette Place; ce qu'il executa fort courageusement & avec succés : Car toute la vigueur avec laquelle les Assiegez se défendirent, n'empêcha pas qu'ils ne cedassent à la valeur de nôre Commandant, & à la force de nos Armes. Le sieur de Manicamp aprés s'être rendu maître du Fort d'Hen-

Prise de Hennuyen & de Rebus.

nuyen, ſomma le Capitaine du Fort de Rebus de ſe rendre, ce qu'il fit n'étant pas en état de reſiſter. 1644.

Durant le temps que les armes Françoiſes proſperoient en Flandre ſous la conduite du Duc d'Orleans ; elles avoient un pareil ſuccés en Allemagne ſous le commandement du Duc d'Enguien, dont le merite & la gloire étoient connus. Ce Prince fit marcher ſes Troupes le plus diligemment qu'il pût pour ſecourir Fribourg qui étoit aſſiegé par les Bavarois ; mais toute ſa diligence & ſes ſoins n'empêcherent pas que cette Place ne fût reduite avant qu'il arrivât. Cet accident, quoiqu'impreveu, n'étonna pas beaucoup nôtre General, & il ne lui fit pas perdre courage. Car s'il n'avoit plus d'eſperance de donner ſecours à cette Place, il ſe promettoit de joindre les Ennemis, & d'en venir aux mains avec eux. Son deſſein n'étoit pas de reprendre Fribourg, ni de forcer les Imperiaux : Le nombre de ſes Troupes n'étoit pas ſuffiſant pour executer une ſi grande entrepriſe. Comme ce Prince étoit dans la reſolution de combattre les Ennemis, il fit

1644. passer le Rhin à son Armée par Brisac, & il la grossit des Troupes du Vicomte de Turenne. Le second d'Aoust toute l'Armée fut mise en ordre de bataille. Le Duc d'Enguien devoit attaquer de front le Camp ennemi, & le Vicomte de Turenne devoit l'attaquer par derriere. Les principaux postes de ce Camp étoient sur deux éminences, dont la plus proche de nôtre armée commandoit l'autre, & la derniere nous rendoit maîtres de ce Camp. C'est ce qui fit resoudre d'attaquer d'abord cette premiere éminence, encore qu'outre ce qu'elle étoit fortifiée, l'accés en étoit difficile; parce que l'on n'y pouvoit aborder que par une vigne fort droite, & quasi toute couverte d'arbres coupez. Les Regimens de Persan & d'Enguien commandez par le sieur d'Espenan Mestre de Camp, avoient la main droite : Ceux de Conty & de Mazarin les devoient soûtenir. Les Gendarmes étoient à l'entrée d'une plaine fort serrée qui empêchoient que les Ennemis ne pussent prendre nôtre infanterie en flanc. Le Duc d'Enguien avoit proche de sa personne le Maréchal de Guiche, le

Bataille de Fribourg.

sieur de Marsin Maréchal de Camp, & 1644.
quelques Sergens de bataille, pour porter les ordres aux endroits que ce Prince jugeroit necessaires. Ils s'avancerent jusques à un petit Village au pied de la côte que l'on devoit attaquer. Le sieur dEspenan fut détaché avec le Regiment de Persan sur la droite, & le Regiment d'Enguien sur la gauche, commandez par le sieur de Fressinette & Chamilly, Lieutenans Colonels, pour commencer l'attaque, ce qui fut executé avec beaucoup de vigueur: Ils forcerent la premiere palissade, & donnerent ensuite sur les Forts. Le Duc d'Enguien pour favoriser cette attaque, mit pied à terre l'épée à la main, & se tenant à la tête des Regimens de Conty & de Mazarin, excitoit chacun par son exemple à répondre à sa valeur. Deux ou trois Redoutes étant forcées, les nôtres pousserent les Ennemis jusques à leur grand Fort où étoit leur Canon; mais l'obscurité de la nuit, jointe à la violence de la pluye qui survint, empêcha que les François ne s'avançassent jusques-là. Le lendemain matin, comme l'on se disposoit d'attaquer ce Fort, l'on re-

1644. connût que les Ennemis l'avoient abbandonné. Le Vicomte de Turenne ayant eu ordre de ſe ſaiſir d'un poſte pour faire paſſer la Cavalerie, dans le temps que le Duc d'Enguien attaqueroit une hauteur que les Ennemis défendoient avec une partie de leur armée, détacha le ſieur de Roque-Serviere avec mille Mouſquetaires, & le ſieur de Netancourt Meſtre de Camp, pour le favoriſer à prendre ce poſte. Il les fit avancer à la main droite, & voyant que les Ennemis vouloient abatre des bois pour empêcher que l'on entrât dans la plaine qu'ils défendoient avec beaucoup d'Infanterie ; ils allerent à eux, les repouſſerent de cinq ou ſix poſtes tres-avantageux qu'ils occupoient, & ils les chaſſerent juſques dans la plaine, où nôtre Infanterie reprit un peu haleine, & fit alte ne pouvant être ſecouruë de la Cavalerie : Bien qu'elle fût obligée de ſoûtenir l'effort de la meilleure partie de l'Armée, elle ne recula pas, & aprés un combat de huit heures, elle força les Ennemis d'abandonner la plaine. Ce choc fut tres-rude. Les Ennemis eurent en cette occaſion plus de 2000. hom-

hommes tant morts que bleſſez. On 1644.
fit auſſi de nôtre côté un grand nombre de priſonniers. Nous n'y perdîmes que quelques Soldats & peu d'Officiers. La nuit ſeule fit ceſſer le combat. Le jour étant venu, le Duc d'Enguien entra dans la plaine du côté de ſon attaque, & le Vicomte de Turenne de l'autre. Ainſi ils ſe rendirent maîtres abſolus du Camp des Ennemis, que la pluïe continuelle nous empêcha de pourſuivre. Le cinq Aouſt on reſolut de continuer le combat, & l'Armée du Duc d'Enguien ayant eu le jour precedent l'Avantgarde pour attaquer de front le Camp Ennemi ; il fut arrêté qu'on donneroit ce jour-là la droite à l'Armée du Vicomte de Turenne, & que toute la Cavalerie du Duc d'Enguien avec quatre Regimens Allemans demeureroient en bataille dans la plaine, pour s'oppoſer à la Cavalerie Ennemie qui paroiſſoit devant elle.

Le Duc d'Enguien s'étant avancé pour reconnoître l'Ennemi arrêta de faire trois attaques ; l'une par la tête où étoient les Troupes du Vicomte de Turenne ; l'autre à la gauche par le

1644. Maréchal de Guiche ; & la troiſiéme entre ces deux attaques par le ſieur d'Eſpenan. Dans le temps que l'on ſe preparoit à executer cette reſolution, quelques-uns de nos gens s'avancerent contre les ordres qui leur avoient été donnez de ne point s'engager, & attaquerent une Redoute que les Ennemis avoient au pied de la côte ; mais ils firent d'enhaut une ſi rude décharge, que cela fit croire aux Nôtres que c'étoit le ſignal de donner par tout : ce qui fit un grand deſordre, auquel toutefois la prudence de nos Generaux ſçût ſi bien pourvoir, qu'il ne nous fut pas fort préjudiciable. Le Duc d'Enguien agit en cette occaſion avec ſon courage & ſa prudence ordinaire, pourvoyant à tout, & animant les ſiens autant par ſes actions, que par ſes paroles. L'on fit enſuite une attaque generale, où nous eûmes encore l'avantage. La chaleur du Combat dura deux heures, pendant leſquelles chacun des nôtres fit bien ſon devoir, & fit connoître que rien ne reſiſte à la force de nos Armes ; Il y eut pluſieurs braves Officiers tuez de nôtre côté, & pluſieurs bleſſez :

mais le nombre des Officiers Enne- 1644.
mis morts ou bleſſez ſurpaſſoit beaucoup celui des François. Ce fut à la troiſiéme journée que le ſort des Armes décida en nôtre faveur, & que la victoire nous fut acquiſe. On dit que le Duc d'Enguien pour animer davantage les Soldats à forcer les Retranchemens des Ennemis, y jetta ſon Bâton de General, montrant par cette action, que pour empêcher qu'il ne tombât en la poſſeſſion des Ennemis, il faloit ſe rendre maître de la Place où il l'avoit jetté. L'on regarda ce Bâton comme un prix dont ce Prince ſe propoſoit la conquête, & à tous ceux qui auroient le courage de le ſuivre.

Cette défaite des Ennemis à la bataille de Fribourg, donna une grande facilité aux Troupes du Roi de faire de conſiderables progrés, & d'aſſurer cette victoire par de nouvelles conqueſtes; & l'on vit l'orgueil abbatu de ceux qui pretendoient donner la loi à toute la terre. Le Marquis d'Aumont ſomma la Ville de Germeſhein de ſe rendre, ce qu'elle fit n'ayant point de Garniſon ſuffiſante pour ſoutenir un

1644. Siege. Les Deputez de cette Place accompagnez du Clergé & des Magiſtrats, allerent au devant du Marquis d'Aumont, pour l'aſſurer de leur ſoumiſſion à l'obeiſſance du Roi. Ce grand Capitaine, aprés avoir reduit Germeſhein, tourna ſes armes contre Spire, qui n'oſant pas reſiſter aux forces de noſtre Souverain, ſe mit ſous ſa protection. Le Marquis d'Aumont aſſiegea enſuite la Ville de Landau, devant laquelle il fut bleſſé d'un coup de fuſil à la hanche dont il mourut. Ce fâcheux accident n'empêcha pas que cette Place ne fût priſe. Le Vicomte de Turenne acheva ce Siege; il ſe rendit enſuite maître du Château de Magdebourg, & de la Ville de Bacara.

Priſe de Germeſhein, Spire, Landau, & Bacara.

Cependant le Duc d'Enguien s'avançoit vers Philiſbourg, Place tres-forte, & tres-conſiderable par ſon aſſiette. Elle avoit couté autrefois ſix ou ſept mois de Siege aux Suedois. Le 24. Aouſt le Vicomte de Turenne eut ordre de faire travailler à ſa circonvallation; ce qu'il executa avec tant de diligence, que le 28. la Tranchée fut en état d'être ouverte. Le 29. les Aſſiegez

Siege de Philiſbourg.

firent une sortie de cinquante à soi- 1644.
xante chevaux, & de cent Mousquetaires pour interrompre nos travaux; mais ils furent repoussez vigoureusement, jusques à la palissade de leur fossé. Le Marquis de la Boullaye Lieutenant des Gendarmes du Duc d'Enguien, & le sieur de Cerquigni Enseigne des Gendarmes du Mareschal de Guiche furent tuez en cette occasion. Le canon de la Place que l'on tiroit sur les nôtres durant cette sortie les incommodoit fort. Peu de choses considerables se passerent jusqu'au premier Septembre, que la Ville fut battuë à coups de canon, par les soins du sieur de Chouppes qui commandoit l'Artillerie du côté du Duc d'Enguien, & par le sieur de Letancourt du côté du Vicomte de Turenne. Le Duc d'Enguien se tenoit dans les tranchées, où il animoit par sa presence, & engageoit les Soldats par ses ordres d'avancer les travaux. Le même jour le Marquis de la Moussaye ayant pris possession de la Charge de Mareschal de Camp entra dans la tranchée, & fit avancer le travail jusques à la Palissade du fossé, où le deux Septembre le

1644. sieur d'Espenan fit son logement. Le canon des Ennemis faisoit toûjours grand feu ; ce qui fit quitter les travaux pour quelque temps. Mais la mort de deux habiles Canoniers qui étoient dans la Place, munie d'un grand nombre de canons, fut cause que leur bateríe fut moins furieuse. Le sept les Assiegez, qui jusques alors s'étoient défendus avec une vigueur extrême, voyant leur fossé percé, & un pont de fascines fait, quoique le fossé fût large de 45. à 50. pas, palissadé en forme de fausse braye, bordé d'une haye vive à hauteur d'apui, & fraisé enhaut, ils firent paroître un tambour sur un de leurs bastions ; lequel, aprés avoir battu la chamade, fut reçû par le sieur d'Anisy, & par le sieur Lamet Mareschal de bataille, qui donnerent & reçûrent des Ostages, dans le temps qu'il fût dépeché au Mareschal de Turenne qui envoya à l'instant la lettre des Assiegez au Duc d'Enguien, qui donna les ordres pour traiter avec le Gouverneur.

Reduction de Philisbourg.

Les conditions de la capitulation furent, qu'il sortiroit avec les Officiers & Soldats ; avec armes, bagages, & chevaux, enseignes déployées & tam-

bour battant, pour être conduits en 1644.
une garniſon Imperiale. L'on trouva
dans cette Place 70. pieces de canon
en batterie, preſque tous de fonte ver-
te. On dit que le Duc de Baviere avoit
levé de la Cavalerie pour joindre aux
quatre Regimens que le General Hazs-
feld lui avoit donnez, afin de ſecourir
Philisbourg : mais apparemment ce
Duc ne ſe trouva pas aſſez fort pour
l'entreprendre.

Le Vicomte de Turenne, aprés la
priſe de Philiſbourg, marcha droit vers
la Ville de Wormes, dans le deſſein de
l'aſſieger. Et ayant eu avis dans ſa route
que le General Beck envoyoit quelques
Troupes pour ſecourir cette Place, il
les attaqua & tailla en pieces. Cette
défaite étonna tellement le Gouverneur
de Wormes, qu'il ne voulut pas atten-
dre qu'on y mît le Siege, & il ſe ren-
dit à condition ſeulement qu'il auroit
liberté de ſe retirer avec ſureté dans
quelque lieu, qui fût ſous la domina-
tion de l'Empire. La Ville de Wormes, Priſe de Vvormes.
avant que Ceſar ſe rendit maître des
Gaulois, étoit ſujette à celle de Tre-
ves : à laquelle les habitans de Wormes
payoient un tribut annuel. Depuis ils

1644. furent soûmis à la puissance des Romains, jusques à Attila Roi des Huns qui la ruina, & plusieurs autres Villes situées sur le Rhin. Ensuite les Bourgeois l'ayant rétablie, la mirent sous la protection des Rois de France, qui y établirent leur siege. Ils y firent bâtir un Château Royal, qui fut brûlé sous le regne de Charlemagne. Ce Souverain assembla ses Estat à Wormes, il s'y tint plusieurs Conciles en 770. 777. & 868. pour la discipline Ecclesiastique sous le Pape Adrien II. Ces observations font voir que la reduction de cette place n'estoit pas peu importante, & aussi pour contenter la curiosité de ceux qui veulent connoître les revolutions de toutes choses.

La Ville de Wormes étant ainsi reduite à l'obeissance du Roi, le Vicomte de Turenne donna ordre au General Major Roze d'investir Mayence; dequoi le General Mercy ayant eû avis il envoya le Colonel Wolff avec six cents Dragons, & quatre cents Maîtres pour secourir cette Ville. Il fit même témoigner aux habitans, qu'on leur envoyeroit tout le secours possible pour les défendre; mais ces offres furent re-

Siege & prise de Mayence.

fusées, & les Assiegez marquerent 1644.
qu'il faloit employer d'autres armes
que des paroles, pour resister à l'Armée du Roi de France, toûjours triomphante; & que les continuelles victoires que le Duc d'Enguien remportoit, leur faisoient craindre qu'ils ne pûssent resister à des forces ausquelles tout cedoit. Cette réponse surprit tellement le Colonel Wolff, qu'il se retira: & le Chapitre de Mayence, à qui toute l'authorité appartient en l'absence de l'Electeur, députa vers le Duc d'Enguien, pour l'informer de la resolution que l'on avoit prise de remettre la Ville entre ses mains, à condition que ce Prince signeroit ce Traité, & qu'il se transporteroit sur les lieux pour recevoir leur serment de fidelité. Ces offres furent acceptées le 16. Septembre. Les principaux Articles du Traité étoient, que l'administration tant Ecclesiastique que seculiere seroit laissée libre au Chapitre: Que la Justice seroit exercée & renduë en la maniere ordinaire; les Officiers maintenus en leurs charges & privileges: Que le Chapitre de Mayence ayant accepté la protection du Roi, le Duc d'Enguien

1644. ne surchargeroit point la Ville d'impôts, & mettroit dans le Fort une garnison de cinq cents hommes. Son Alteſſe fit encore un accord particulier le 17. Septembre avec le Gouverneur de Mayence pour l'Empereur, qui le regardoit, & la garnison Imperiale qui y estoit. Aussi-tost que ces Traitez furent signez, le Duc d'Enguien en fit donner avis à leurs Majestez, & fit ensuite son entrée dans Mayence, où il fut reçû avec toute la magnificence possible. Tous les Corps de la Ville vinrent au devant de ce Prince, auquel ils firent leurs complimens en latin : On remarque que son Alteſſe y répondit en la même langue, avec une éloquence, qui lui donn aune grande reputation, non seulement en Allemagne, & dans la Cour de l'Empereur, mais aussi dans toute l'Europe. On me permettra de faire quelques remarques sur l'antiquité de Mayence. Drusus beau-fils de l'Empereur Auguste, aprés avoir fait long-temps la guerre aux Allemands, pour un monument de ses victoires, y fit élever une Statuë de pierre d'une excessive hauteur. Jules Cesar y fit construire un Pont de bois

ſur le Rhin : Charlemagne en fit bâtir un autre l'an 813. aprés y avoir employé dix années. Il ſembloit que ſa durée dût être éternelle : cependant quelques années aprés il fut brûlé, il avoit cinq cents pas de longueur. Ce fut dans cette Ville où le Chevalier Guttemberg fit le premier eſſai de l'Art de l'Imprimerie, dont l'invention juſques alors inconnuë, fut trouvée digne de l'admiration de tous les ſiécles. 1644.

Ces conqueſtes faites dans l'Allemagne donnerent occaſion de dire que tout le Rhin étoit retourné à ſes anceſtres, qui depuis la deuxiéme race de nos Rois, avoit été perdu par les diviſions & les guerres civiles qui avoient agité ce Royaume, mais qui avoit été recouvré par la force des Armes de Sa Majeſté, animées par la valeur & le courage du Duc d'Enguien, & conduites par ſa prudence. L'on peut dire en effet que Clovis premier Roi Chrêtien commença à ſe rendre Maître des Gaules par le Rhin : l'Egliſe de Straſbourg & toutes les autres Fondations Royales dans ces quartiers-là en ſont des preuves éclatantes &

1644. des témoignages authentiques.

Sedition continuë en Angleterre.

La rebellion du Parlement d'Angleterre contre le Roi, continuoit toûjours : les Hollandois anciens Alliez de ce Royaume-là, y envoyerent des Ambaſſadeurs, pour tâcher d'appaiſer le fort de la ſedition qui s'augmentoit de jour en jour. Mais cette Ambaſſade n'eut pas plus d'effet que celle du Comte d'Harcourt. Le commerce de la mer Oceane étoit interrompu ; les Vaiſſeaux du Roi d'Angleterre, & ceux du Parlement couroient ſur les mers, & commettoient des brigandages ſur tous les Vaiſſeaux étrangers qu'ils rencontroient. Les Marchands François n'en étoient pas plus exempts que les Marchands Hollandois, ce qui obligea le Roi de France d'envoyer le ſieur de Sabran vers Sa Majeſté Britannique, afin de pourvoir à ce deſordre, & de rétablir le commerce. Ce Prince pour témoigner qu'il ne tenoit point à lui que nôtre Souverain n'eût ſatisfaction, députa vers Sa Majeſté le Milord Goring, pour l'en aſſurer, & pour renouveller les alliances. L'autorité Royale étoit fort affoiblie en Angleterre : toute la puiſſance étoit en-

tre les mains du Parlement. 1644.

Le pretexte de la Religion faiſoit commettre par ceux qui étoient de ce parti, des violences & des cruautez inoüies contre ceux qui étoient dans les intereſts de Charles I. Ils firent mourir l'Archevêque de Cantorbery, & pluſieurs autres perſonnes élevées dans les Dignitez Eccleſiaſtiques. Quoi-qu'il n'y eut aucune raiſon de faire mourir cet Archevêque, le Parlement de Londres ne laiſſa pas de le condamner à la mort, laquelle ce Prelat ſouffrit avec une conſtance admirable; il fit courir un Manifeſte dans lequel il pretendoit ſe juſtifier des deux crimes dont on l'accuſoit fauſſement; le premier étoit d'avoir voulu donner atteinte aux loix fondamentales du Royaume d'Angleterre, & l'autre de s'être mis en état d'empêcher que les Peuples ne fiſſent un libre exercice de la Religion Anglicane: L'on témoignoit par ce Manifeſte qu'il ſeroit le premier Archevêque qui eût été condamné à mort par le Parlement: Qu'il étoit vrai que quelques-uns de ſes predeceſſeurs avoient ſouffert la mort pour la défenſe de la Religion: qu'Ephegus fut emmené par

Mort de l'Archevêque de Cantorbery.

1644. force & décapité par les Danois : Que Simon Sudburry perit dans la furie de Wertyler : Qu'avant eux ſaint Jean Baptiſte avoit eu la tête tranchée pour le prix de la danſe d'une fille impudique, & que ſaint Cyprien Archevêque de Carthage avoit perdu la vie par l'épée d'un perſecuteur.

Ce Prélat ajoûtoit que ces glorieux & illuſtres exemples lui enſeignoient la conſtance avec laquelle il devoit enviſager la mort : Qu'il eſperoit que ſon accuſation quelque noire qu'on la fit paroître au public, on la reconnoîtroit enfin ſemblable à celle de ſaint Paul, qui avoit été accuſé par les Juifs d'avoir parlé contre la Loy & le Temple, c'eſt-à-dire contre la Religion ; & ſemblable à celle de ſaint Eſtienne, qui fut accuſé d'avoir violé les commandemens de Moïſe, c'eſt-à-dire la Loi, la Religion, le ſaint Lieu & le Temple : Que Jeſus-Chriſt qui étoit l'innocence même, avoit été expoſé à de pareilles calomnies des Juifs : *Si nous le laiſſons faire*, diſoient-ils, *tout le monde croira en lui & en ſa parole, & les Romains viendront qui nous chaſſeront & aneantiront nôtre Nation.* Ce Prélat dé-

plora les larmes aux yeux le funeſte & malheureux état où l'Egliſe d'Angleterre ſe trouvoit alors, il témoigna qu'autrefois elle avoit protegé les Egliſes voiſines dans le temps des deſordres : mais qu'alors elle étoit elle-même agitée d'une ſi furieuſe & ſi cruelle tempête, qu'il n'y avoit que Dieu ſeul qui connût le temps qu'elle en pourroit être délivrée. Ce Prelat ſur l'échafaut fit un diſcours au Peuple fort pathetique, & qui marquoit une grande conſtance & une reſignation extraordinaire à la volonté de Dieu : il témoigna qu'il avoit obligation à ſes Juges de lui avoir procuré le moyen de ſe ſauver avec plus de certitude, & de meriter d'être mis au rang de ces fameux Martyrs & de ces illuſtres Prelats d'Angleterre, Jean Fiſcher, Thomas Beket, & pluſieurs autres qui avoient répandu leur ſang dans ces derniers ſiécles pour la défenſe de la Religion : mais le Peuple étoit ſi animé contre ce ſaint homme que ſon diſcours ne fit aucune impreſſion ſur ſon eſprit, & ne toucha point la dureté de ſon cœur. On vit peu de temps aprés paroître un libelle à Londre qui 1644.

1644. avoit pour titre le Maſque mourant, qui eſt une eſpece de réponſe au diſcours que l'Archevêque de Cantorbery avoit fait avant que de mourir, par lequel ce Prelat pretendoit montrer qu'il étoit mort dans la Religion, & dans les ſentimens d'un veritable Catholique Romain.

La haine des Anglois éclatoit principalement contre les Prelats, ils les dépoüilloient de leurs biens, parce qu'ils ſe perſuadoient que la Reine qui étoit Catholique, avoit porté ſon Epoux à toutes les choſes qui étoient faites. Ils conſpirerent contre la vie de cette Princeſſe, qui pour éviter leur fureur, fut obligée de ſortir d'Angleterre. Elle paſſa en Hollande, où elle vit la Princeſſe d'Orange ſa Fille: elle ſe promettoit de tirer quelque ſecours de ce Païs-là; mais ſes eſperances furent vaines. Comme cette Reine ſe vit proche d'accoucher, elle voulut repaſſer en Angleterre, mais ne s'y croyant pas en ſeureté, elle vint en France ſon païs natal, où elle fut tres-bien reçûë comme la ſuite nous l'apprendra. L'on peut dire auſſi que ce Royaume eſt l'aſyle ordinaire de tous

les

les Princes à qui il arrive quelque dis- 1644.
grace.

Le Roi d'Angleterre n'oublia rien pour maintenir & défendre son autorité. La fortune même lui fut souvent favorable au milieu des orages qui le menaçoient, & ses Sujets rebelles éprouverent en diverses rencontres la force du courage de ce Souverain, & le pouvoir de ses armes : mais enfin nous verrons que ce Prince fut contraint de ceder à sa mauvaise destinée, & à l'infidelité des Ecossois auſquels il s'étoit confié, aprés avoir toûjours soutenu sa vertu & son courage dans le plus fort de ses disgraces, & des mouvemens de ses Ennemis animez pour ruiner son autorité, & détruire sa puissance.

Trouble en la Chrétienté.

Je ne puis passer sous silence le trouble considerable qui arriva en cette année en la Chrétienté, à l'occasion du Turc, qui conspira la ruine entiere de l'Isle de Malthe, parce que les Chevaliers avoient pris l'année précedente un Vaisseau, où étoit une Sultane. Le Grand Maître de cette Isle envoya vers tous les Princes Chrêtiens des Ambassadeurs, pour les solliciter de

1644 lui envoyer du secours : ils n'en purent neanmoins recevoir de fort considerable, chacun d'eux étant obligé de garder ses forces pour se défendre. Cependant le Roi d'Espagne permit aux Galeres de Malthe d'enlever de Naples, une grande quantité de provisions de bouche, & de munitions de guerre, où arriverent en même-temps, soixante-dix Chevaliers Portugais, & de toutes les autres Nations, dans la resolution de se défendre vaillamment contre l'Ennemi du Nom de Jesus-Christ. Le Pape Innocent X. qui avoit succedé à Urbain VIII. envoya le 17. Juillet de l'année 1645. aux Patriarches, Archevêques, & Evêques de l'Eglise Catholique, un Bref à l'occasion d'une puissante guerre dont le Turc menaçoit la Chrêtienté, dont la lecture estoit fort touchante, & ce Bref répondoit bien à la pieté de sa Sainteté & à l'ardeur qu'elle avoit pour défendre les Chrêtiens contre cet Ennemi commun.

Sans passer les bornes de l'Histoire, aprés avoir parlé des grands avantages que les armes du Roi ont remporté sur les Ennemis de son Etat, je crois que

je puis succinctement faire quelque mention d'un different qui arriva dans l'Université de Paris à l'occasion d'un Livre concernant *la frequente Communion*, dont le sieur Arnauld Docteur de Sorbonne étoit autheur : l'on pretend que cet Ouvrage fut fait pour combattre l'écrit d'un particulier qui vouloit persuader à un homme de qualité, & d'une grande devotion de communier regulierement tous les huit jours sans suivre avec tant de rigueur toutes les regles de la penitence qui nous sont prescrites : l'Université de Paris se declara pour le Livre de la frequente Communion, & prit le parti du Docteur : la Cour appuya le parti contraire. Le Sieur Arnauld eut ordre d'aller à Rome pour rendre raison de ses opinions & de sa doctrine. Cet ordre surprit beaucoup de personnes, & on le regardoit comme un attentat à nos privileges. Ceux qui défendoient le parti de la Cour soûtenoient que cet ordre ne blessoit point nos libertez & nos privileges, & ne donnoit point atteinte à nos mœurs & à nos constitutions : Qu'il n'estoit pas extraordinaire que ceux dont la créance & la doctrine

1644.

Livre de la frequente Communion.

1644. étoient ſuſpectes fuſſent citez à Rome : Que ce n'étoit pas les envoyer hors de l'Etat, mais que c'étoit aller à la ſource, & conſulter la premiere, ou plûtoſt la Metropole des Metropoles : Que c'étoit un uſage obſervé de tout temps en France : Que ſous le Regne de Philippe le Long, Jean de Poliac Docteur de Paris, qui avoit ſoûtenu que les confeſſions qui ſe faiſoient aux Religieux Mandians étoient nulles, & qu'elles ſe devoient réïterer au propre Curé, fut cité à Avignon devant le Pape Jean XXII & il retracta ſon opinion en plein Conſiſtoire. L'on rapporta à ce ſujet un extrait de la Harangue ou Réponſe que Pie II. fit aux Ambaſſadeurs de Charles VII. dans cette ſi celebre Aſſemblée de Mantouë, tenuë en 1459. *J'ai de la joie que le Roi vôtre Maître imite le zele & la pieté de Charles le Grand l'un de ſes plus illuſtres Predeceſſeurs, dont il ſe lit encore aujourd'hui à Rome dans l'Egliſe de ſaint Pierre, ce diſcours ſi digne d'un Prince Chrêtien : Honorons le ſaint Siege & la ſainte Egliſe Romaine*, diſoit ce grand Empereur, *afin que celle qui eſt ſans contredit la Mere & la ſource de la di-*

gnité Pontificale, ſoit auſſi la maiſtreſſe 1644.
& le modele de la diſcipline & de la police Eccleſiaſtique.

Ceux qui étoient dans les intereſts du Sieur Arnauld ſoûtenoient que ce qui avoit été pratiqué à ſon égard étoit l'ancien uſage, mais qu'il avoit changé : Que par le Concordat fait à Boulogne entre Leon X. & François premier, il étoit porté en termes formels que le Pape étoit tenu de commettre en France des Juges ſur les lieux ſans qu'il pût citer ni traduire les parties au delà des monts : mais on repliquoit à cela deux choſes ; la premiere, que le Roi conſentoit à la citation faite du Sieur Arnauld à Rome par le Pape, & ainſi que Sa Majeſté renonçoit tacitement pour cette fois aux privileges de ſon Royaume ; & la deuxiéme, que par ce même Concordat le Pape s'étoit reſervé la connoiſſance des cauſes majeures, parmi leſquelles on avoit toûjours compris les queſtions & les difficultez concernantes la foi. Les défenſeurs du Livre de la frequente Communion ſoûtenoient qu'il ne contenoit qu'une tres-pure & tres-ſaine doctrine qui ne tendoit ſelon les maximes

1644. & les paroles de saint Paul, qu'à faire connoître avec quelle disposition, quel esprit & quelle preparation l'on devoit s'approcher du plus grand de nos Sacremens, & du plus auguste de nos Mysteres : Que cet ouvrage ayant été souscrit & approuvé par quatre Archevêques, onze Evêques, & un grand nombre de Docteurs, l'on ne pouvoit examiner ni censurer sa doctrine sans blesser l'authorité & les sentimens de l'Eglise Gallicane. Quoi qu'il en fut le 16. Mars les Deputez des Enquestes entrerent en la Grand'-Chambre du Parlement, demanderent l'Assemblée de toutes les Chambres au sujet de ce Livre de la frequente Communion, & sur l'ordre que le Pape avoit donné au Sieur Arnauld de venir à Rome ; mais il ne fut alors rien resolu, le premier President & quelques autres Presidens furent mandez de se rendre le lendemain au Palais Royal, où le Chancelier en la presence de la Reine, de Monsieur, du Prince de Condé, & du Cardinal Mazarin, representa que ce Livre composé par le Sieur Arnauld partageoit les esprits de telle maniere que sa Majesté se trouvoit obligée d'y

pourvoir : Que l'on ſçavoit ce qui s'é- 1644.
toit paſſé depuis peu à Thoulouſe & à Amiens, où les Habitans avoient pris les armes les uns contre les autres : Que Sa Majeſté étoit reſoluë pour éviter les ſuites dangereuſes qui en pourroient arriver de ſçavoir le ſentiment du Pape, & d'envoyer l'Autheur à Rome pour éclaircir les doutes & les difficultez que ſa Sainteté & le ſacré College pourroient trouver dans ſon ouvrage : Qu'elle entendoit que l'Autheur y allât avec une ſeureté entiere : Qu'elle permettoit même à l'Evêque d'Utique Coadjuteur de Montauban, & à quelqu'autre de la part de la Sorbonne & de l'Univerſité d'y aller auſſi pour défendre leur approbation & leur ſentiment ; Qu'il n'étoit pas neceſſaire de faire aſſembler les Chambres pour traiter de cette matiere : Qu'en tout cas elle ne devoit être agitée qu'à la Grand'-Chambre, comme il s'étoit pratiqué en 1614. en une pareille occaſion ; mais que ſa Majeſté ayant témoigné ſon intention, elle étoit perſuadée que l'on ne continuëroit plus les Aſſemblées à ce ſujet. Le premier Preſident prit la parole & dit, que l'on

1644. executeroit ponctuellement les ordres de Sa Majesté ; mais qu'il la supplioit tres-humblement de considerer sans perdre le respect qui lui étoit dû, que la cause du Sieur Arnauld étoit commune à tous les François qui se trouvoient blessez en sa personne, & que l'injure faite à un seul menaçoit tous les autres qui pouvoient avoir pareil interest : Que le Parlement avoit toûjours été Protecteur des libertez Gallicanes, qui paroissoient violées en cette occasion : Que les François ne pouvoient être jugez qu'en France, & que s'il y avoit appel à Rome, le Pape devoit commettre des Juges dans le Royaume : Que si la doctrine contenuë au Livre du Sieur Arnauld étoit suspecte, elle ne pouvoit être exposée qu'à l'examen & à la censure de nos Prelats, qui étoient les Ordinaires, & que si la necessité l'exigeoit, ils pouvoient convoquer des Conciles Nationnaux avec la permission du Roi : Que le Livre dont étoit question avoit été imprimé avec privilege, approbation des Docteurs, & aveu de plusieurs Archevêques & Evêques de ce Royaume ; que s'il y avoit quelque chose à

changer

choſe à changer, ce ne devoit être que par le ſentiment & la déciſion des Docteurs & des Prelats de France, & que ſi l'on en uſoit autrement on donneroit trop d'avantage à la Cour de Rome, qui ne laiſſe échaper aucune occaſion de donner atteinte aux libertez de l'Egliſe Gallicane & de ſe prevaloir des déferences que nos Rois ont pour le Saint Siege. Le premier Preſident fit recit de cette Conference aux trois Chambres ſeulement, dequoi les Enqueſtes marquerent un tel reſſentiment qu'il fût obligé de s'en plaindre dans une autre Aſſemblée des trois Chambres, & de dire que par les Regiſtres du Parlement ces ſortes d'affaires ne s'étoient jamais traitées qu'à la grand' Chambre, & la matiere miſe en deliberation il fut arreſté que les Chambres ne ſeroient point aſſemblées à ce ſujet, & cela finit toute conteſtation. 1644.

Diſcours de l'Ambaſſadeur de France au Conclave aprés la mort d'Urbain VIII.

Ce qui ſe paſſa au Conclave à Rome aprés la mort d'Urbain VIII. & même aprés l'élevation du Cardinal Pamphile à la dignité de Souverain Pontife eſt trop curieux, & regarde même aſſez les affaires de la France pour avoir place dans cette Hiſtoire: Nous

1644. commencerons par le discours que le Marquis de saint Chaumont Ambassadeur de France fit au sujet de l'Election qui se devoit faire d'un nouveau Pape : Il representa que comme il n'y avoit qu'un Dieu & une Eglise, il ne devoit y avoir aussi qu'un Souverain Pontife qui conduisit & qui gouvernât cette Eglise comme Vicaire de Jesus-Christ, à laquelle il a promis une durée aussi longue que celle du monde : Que plusieurs siécles s'étoient déja écoulez, durant lesquels l'on avoit pris du Sacré College celui qui devoit tenir la place de Jesus-Christ en terre, & presider à cette Eglise : Que le Pape Alexandre II. par une inspiration divine avoit reservé à cette auguste Compagnie le droit d'élire le Chef de cette Eglise comme representant le College des Apôtres : Que cette prerogative & ce privilege étoient veritablement singuliers & fort considerables ; mais qu'ils engageoient aussi leurs Eminences dans de grandes obligations : puisque chacun pour bien s'en acquitter, & satisfaire à sa conscience & à son devoir étoit obligé de renoncer à tous les sentimens humains, d'abandonner ses pro-

pres intereſts, & de ſe dépoüiller de 1644.
tous les mouvemens de la chair & du
ſang, afin de donner ſon ſuffrage pour
la gloire de Dieu, pour le bien & pour
l'avantage de la Religion : Que ce ſa-
cré College étant inſpiré de l'Eſprit
de Dieu, (comme on le devoit croire,)
ne devoit pas conſumer le temps en
des longueurs inutiles & ſouvent plei-
nes de conteſtations & de varietez d'o-
pinions, leſquelles longueurs ne pou-
voient produire que des deſordres &
des malheurs à la Chrétienté, dont
les exemples ſont aſſez frequens ; té-
moin ce qui arriva à l'Election de
Martin II. de Nicolas IV. de Celeſtin,
de Clement V. de Jean XXII. & du
Pape Pie III. Que la plûpart de tous
les Schiſmes qui avoient troublé la
tranquillité de l'Egliſe n'avoient pris
leur naiſſance & leur origine que du-
rant les Sieges vacants : Que les Rois
Tres-Chrêtiens avoient toûjours en
ces occaſions & en toutes les rencon-
tres, où l'Egliſe & les Papes avoient
eu beſoin de leurs ſecours, fait éclater
leur zele, & la force de leurs Armes ;
Que perſonne ne pouvoit diſconvenir
que nos Rois animez du deſir de ſoû-

1644. tenir les interests de l'Epouse de Jesus-Christ, n'eussent délivré plusieurs fois l'Eglise Romaine de l'oppression & de la violence de ses Ennemis : Que dans cette conjoncture presente le sacré College des Cardinaux ne devoit pas attendre une moindre protection du zele & de la puissance du Roi qui avec le surnom de Tres-Chrêtien avoit herité le titre de Fils aîné & de Défenseur de l'Eglise : Que ces offres & ces esperances étoient d'autant plus sinceres & plus certaines, qu'elles se faisoient de la part d'un Monarque qui étoit descendant en ligne directe de saint Loüis, dont la pieté étoit si connuë, & que les Ancestres de Sa Majesté étoient de bons & de fideles garants de sa parole & de sa Religion : Qu'il protestoit au nom du Roi & de la Reine sa Mere ; Qu'ils ne souhaitoient rien avec tant de passion que de conserver une union étroite & inviolable avec le Saint Siege & avec le Sacré College, & que de voir la Chaire de Saint Pierre possedée & remplie par une personne qui en fût digne.

Je ne vous parlerai point des grandes contestations qui arriverent dans le

Conclave à l'occaſion de l'Election d'un Succeſſeur d'Urbain VIII. je vous dirai ſeulement que le Cardinal Pamphile fut nommé Pape, & qu'il prit le nom d'Innocent X. Les Barberins qui avoient eu le plus de part dans les caballes qui s'étoient faites en cette élection, & que Sa Sainteté avoit vû n'être pas dans ſes intereſts, reſſentirent les premiers les effets de ſa colere & de ſon reſſentiment; & comme les exemples paſſez, & la connoiſſance des choſes funeſtes qui étoient arrivées au Cardinal Carafe, & au Duc de Palliano ſous Pie IV. Succeſſeur de leur Oncle Paul IV. devoit faire craindre aux Barberins neveux d'Urbain VIII. que la faction des Eſpagnols & des Medicis, qui agiſſoit encore par un même eſprit, ne leur fût tragique & fatale; le Cardinal Barberin ne differa pas long-temps de pourvoir à ſa ſureté : il partit ſecretement de Rome la nuit du premier Janvier 1646. & emmena avec lui le Prince Prefet & ſes quatre Enfans, & prit le chemin de France où il arriva aprés avoir eſſuyé de furieuſes tempêtes. Le Cardinal François Barberin quoi-que ſa

1644.

Les Barberins diſgraciez par le Pape Innocent X.

1644. probité fût assez connuë, ne pût éviter la violence de ses Ennemis ; il fut cité à la Chambre Ecclesiastique, pour y rendre compte du manîment qu'il avoit eu depuis plusieurs années des deniers que l'on avoit tirez du Château Saint Ange, pour la levée & la subsistance des Troupes Ecclesiastiques. Ce Cardinal se défendit par sa qualité de Vice-Chancelier qui n'étoit point un office comptable : Qu'à l'égard des deniers destinez pour la guerre, l'emploi en étoit constant & connu, les Troupes ayant été payées en presence d'un Officier commis à cet effet : Que neanmoins par surabondance de précaution, ce Cardinal avoit dressé un bref état, par lequel on connoîtroit le bon usage qu'il avoit fait des sommes dont il avoit eû la gestion. Ces raisons auroient dû satisfaire ses parties, si elles n'avoient point été préoccupées de passion : en sorte que ce Cardinal se vit contraint de suivre son frere, & de se refugier en France, où ils furent tous deux bien reçûs. Le Cardinal Mazarin les logea quelque-temps dans son Palais ; il fut fort aise de trouver cette occasion pour témoigner

la reconnoiſſance qu'il avoit à la me- 1644.
moire d'Urbain VIII. qui l'avoit orné de la pourpre, en donnant des marques de generoſité & de courtoiſie à ſes Neveux. Il prit en effet la défenſe de leurs interêts avec toute la chaleur poſſible: & auſſi les Barberins avoient beſoin d'une grande protection. Innocent X. pour ſe vanger d'eux fit publier une Bulle, qui ordonnoit que les biens & les revenus des Cardinaux qui s'abſenteroient de Rome, ſans la permiſſion du Pape, & qui ſortiroient à l'avenir de l'Eſtat & Terres Eccleſiaſtiques, ſeroient ſujets à confiſcation, s'ils ne retournoient à Romë dans les ſix mois, lequel delai étant expiré ils demeureroient interdits des entrées des Egliſes & privez de leurs Charges, penſions & benefices, & que perſeverans dans leur déſobeïſſance, ils étoient menacez de la privation du Chapeau, ſans qu'en ce cas ils pûſſent eſtre rétablis au Cardinalat que par le Pape, & non par le ſacré College le Siege vacant.

Il y avoit deux voyes pour ſe pourvoir contre cette Bulle; la premiere par une Declaration du Roi contrai-

1644. re, l'autre par un Appel comme d'abus, interjetté ſous le nom du Procureur general du Roi. L'on choiſit cette derniere voye, comme celle qui engageoit moins la Cour de France contre la Cour de Rome: & le vingt Avril 1646. les Gens du Roi entrerent en la grand'Chambre: Le Sieur Talon Avocat general dit; Que le Pape ſous le pretexte d'établir un Reglement pour la réſidence des Cardinaux, s'étoit laiſſé ſurprendre aux artifices & à la paſſion de nos Ennemis, & que ſa Sainteté avoit excedé ſon pouvoir par pluſieurs conſiderations. La premiere, parce que les termes dans leſquels cette Bulle étoit conçuë, étoient abuſifs & inſoûtenables ſelon nos regles & nos maximes: Que c'étoit l'ouvrage du ſeul mouvement du Pape: Que cependant il n'avoit pû reſoudre une affaire de cette importance, & qui touchoit ſi fort l'honneur & l'interêt du Sacré College, & du Senat de l'Egliſe Univerſelle, que dans une Aſſemblée legitime de cette même Egliſe, ou au moins dans le Conclave, & par le Conſeil des Cardinaux ſes Freres: Que nous

en avions un exemple en la perſonne 1644.
de Leon X. qui voulant faire un pareil Reglement, crut ne le pouvoir legitimement faire que dans un Concile general, qui fut dans le troiſiéme Concile de Latran convoqué par ſon Prédeceſſeur, & continué par lui en partie pour cet effet. La ſeconde, qu'il y avoit une clauſe exorbitante qui dérogeoit aux ſaints Canons, aux Conſtitutions Apoſtoliques, aux Decrets & aux Conciles, & qui combattoit & détruiſoit les libertez de l'Egliſe Gallicane, que l'on ne devoit pas conſiderer comme de nouveaux privileges & de nouvelles exemptions, mais comme d'anciennes & de naturelles franchiſes. La troiſiéme, que la clauſe de la privation de la voix active & paſſive dans le Conclave, ne dépendoit pas de la volonté du Pape, étant un droit attaché à la Dignité de Cardinal; & même qu'Innocent X étendoit cette privation aprés ſa mort, dans un temps où ſon pouvoir finiſſoit avec ſa vie: ce qui étoit une diſpoſition extraordinaire, & qui ne ſe pouvoit ſoûtenir. L'on rapportoit que par le Decret de Clement V. in-

1644. feré dans les Actes du Concile general de Vienne, il étoit decidé en termes formels & précis, qu'un Cardinal ne pouvoit pas être privé de sa voix, quelque Jugement d'excommunication ou d'interdiction qui fût prononcé contre lui. La quatriéme, que la Majesté & l'Autorité Souveraine de nôtre Monarque, étoit blessée en la personne des Cardinaux Barberins, par cette Bulle fulminée contr'eux, quoiqu'ils fussent dans le Royaume, & sous la protection de sa Majesté. Et la derniere & plus importante raison, étoit la juste apprehension que l'on devoit avoir, que cette Bulle ne produisît un Schisme dans l'Eglise ; & que comme le moindre scandale doit être évité soigneusement, on devoit aussi avec plus de sujet prévenir la division que cette Bulle feroit naître entre le Pape & le Sacré College, c'est-à-dire entre le Chef & la plus noble partie qui compose l'Eglise. *La Dignité de Cardinal*, dit ce grand Personnage, *est éminente & élevée, & pour ainsi dire, Super-illustre dans l'Eglise & dans l'Etat. Ceux qui la possedent font une portion du Souverain Pontife, pendant la vacance du*

Eloge des Cardinaux.

Saint Siege. Ils repreſentent le Senat & le Clergé de l'Egliſe Romaine, & dans l'Election du Pape. Ils doivent avoir auſſi toute ſorte de puiſſance legitime; non-ſeulement parce que l'on doit croire, que dans cette Aſſemblée l'Eſprit de Dieu preſide, mais parce que cette même Aſſemblée, en ce qui regarde la doctrine de la Foi, & la diſcipline de l'Egliſe, ne peut avoir de Superieur que l'Egliſe Univerſelle. 1644.

Ce diſcours fini, le Parlement donna Acte au Procureur general du Roi, de l'Appel comme d'abus par lui interjetté, & des proteſtations qu'il faiſoit de ſe pourvoir par toutes ſortes de voyes dûës & raiſonnables, contre cette Bulle du vingt Avril, avec défenſes aux Sujets de ſa Majeſté de la publier & executer. Cette vigueur que les Gens du Roi & le Parlement marquerent en cette occaſion, produiſit tout l'effet que l'on en pouvoit ſouhaiter : Car elle fut bien-tôt ſuivie de l'accommodement & de la reconciliation entre le Pape & les Barberins. La Cour de France blâmoit principalement cette Bulle, parce que le Pape y avoit inſeré, qu'il vouloir

1644. qu'elle fut executée, même contre les Cardinaux qui pouvoient être employez par les Princes Seculiers.

Nous finirons les Conquêtes que les armes des François firent cette année, par la prise de Pouſon en Italie, par les Sieurs de Neſtier & du Paſſage, Maréchaux de Camp, & par la réduction de la Ville de Saint-Ya, qui fut long-temps défenduë. On perdit en ce ſiege le Comte de Choiſeüil, lequel étant allé viſiter le Comte du Pleſſis-Praſlin Lieutenant General, ſon Frere, & le logement que le Comte d'Hoſtel ſon Neveu avoit fait ſur la contreſcarpe, reçut un coup de pierre au deſſus de l'oreille dont il mourut ſix heures aprés. Le Prince Thomas commandoit à ce ſiege, & y acquit beaucoup de reputation, non-ſeulement parce qu'il eut tout le ſuccés que l'on en pouvoit attendre; mais encore parce qu'il empêcha que les Eſpagnols ne ſurpriſſent la Ville d'Aſt, dans le temps même que ce Prince tenoit Saint-Ya aſſiegé.

Priſe de Pouſon & de S. Ya.

Le Maréchal du Pleſſis-Praſlin s'étoit mis en état de ſe rendre maître de Tarragone. Cette Ville fut aſſiegée

par lui par Terre, & par le Duc de Brezé par Mer avec beaucoup de vigueur : Mais ces Commandans se virent obligez de quitter leur entrepriſe à la priere des Catalans, afin d'aller au devant des Ennemis qui s'avançoient avec une Armée tres-puiſſante, ſous les ordres de Dom André Cantelme ; & nos Generaux preferererent la conſervation du Païs à de nouvelles Conquêtes. 1644.

Afin de ne point dérober la gloire qui eſt dûë à nos Ennemis, nous dirons qu'au dernier Juillet, ils ſe rendirent maîtres de Lerida, aprés s'être défenduë depuis le mois de May avec une vigueur extraordinaire. Cette conquête cependant n'étoit pas difficile à faire ; car la Ville n'avoit point d'autres fortifications que de petites & vieilles murailles. Le Maréchal de la Mothe avoit ordre de fortifier le Château & l'Egliſe Cathedrale, qui étoient ſur une éminence, & qui commandoient à la Ville ; mais quand le ſiege fut formé, les ouvrages n'étoient pas achevez. Le Roi d'Eſpagne étoit en perſonne à ce ſiege, & il ne pût empêcher que nôtre General n'y jet- Priſe de Lerida par les Eſpagnols.

1644. tât un ſecours de 2500. hommes, & n'y fît entrer 60000. rations de pain. Nous perdîmes en cette occaſion le Comte de Ravel, qui y fut tué en imitant courageuſement les actions de l'Illuſtre & fameux Chevalier Bayart dont il deſcendoit. Les Sieurs du Terrail, de Briſſac, & de Ferracieres Maréchaux de Camp, & pluſieurs autres ſe diſtinguerent en ce Combat.

La Reine d'Angleterre vient en France.

Auſſi-tôt que la Reine d'Angleterre fut accouchée à Oxford, elle fut conſeillée de faire un voyage en France pour ſa ſanté, & pour prendre les eaux de Bourbon, parce que ſa couche l'avoit incommodée. Cette Princeſſe étoit dans le Vice-Amiral Hollandois du port de huit cents tonneaux, & armé de quarante pieces de canon, & accompagné de trois Royales d'Angleterre. Ce Vaiſſeau fut attaqué par le Vice-Amiral des Parlementaires, & trois autres gros Vaiſſeaux, ſi vigoureuſement qu'il reçut huit coups de canon, dont l'un coupa un cordage, & l'autre le perça à fleur d'eau : Mais comme il étoit meilleur voilier que le Vaiſſeau Parlementaire, il aborda aux côtes de

France ſans que ſon Ennemi le pût joindre. A l'égard des Vaiſſeaux qui accompagnoient le Vice-Amiral Hollandois, ils furent obligez de relâcher & de ſe retirer dans le Port de Falmouth, d'où ils partirent quelques jours aprés, & ils arriverent enſuite heureuſement au Port de Breſt. L'on ne ſçauroit exprimer la magnificence avec laquelle la Reine de la grande Bretagne fut reçuë en ce Royaume. Le renouvellement de l'alliance des Couronnes de France & d'Angleterre qui fut fait en ce temps-là, contribua beaucoup à cette magnifique & ſuperbe reception. 1644.

Au commencement de cette année, l'Electeur de Tréves fut mis en liberté, aprés avoir été détenu dix ans priſonnier par la Maiſon d'Auſtriche, pour s'être mis ſous la protection de France. Cette liberté cauſa beaucoup de joye à la Cour, & principalement au Cardinal Mazarin, qui étoit fort zelé pour la gloire de ce Royaume; & il donna ordre de faire connoître au public les grands avantages & les privileges conſiderables, dont ont toûjours joüi les Electeurs & les au- AN 1645.

Liberté de l'Electeur de Tréves.

1645. tres Princes d'Allemagne ; en un mot, pour faire voir qu'il eſt permis aux Electeurs, & aux Princes Souverains d'Allemagne, de ſe ranger ſous la protection de France, afin de ſe garantir, & délivrer leurs Etats d'une domination dont le joug leur paroît trop dur, & que l'Empereur n'a aucun pouvoir ſur eux ; l'on ne manqua pas en France de pourſuivre la reparation qui étoit dûë à cauſe de l'injure faite à l'Electeur de Tréves.

Pour retourner aux affaires de France, Monſieur, qui avoit le Commandement de l'Armée en Flandres y vouloit continuer ſes Conquêtes, encore que les Eſpagnols ſe fuſſent efforcez d'en arrêter le cours, ayant fait un Canal ſur la Riviere de Colme, & aprés y avoir conſtruit pluſieurs Forts pour nous empêcher le paſſage. Son Alteſſe ſe mit en campagne auſſi-tôt que la ſaiſon le lui permît. Son premier exploit fut la priſe des Forts de Vandreval, Gueſcha & de Dringhen, dont elle ſe ſaiſit nonobſtant la vigoureuſe défenſe des aſſiegez, qui étoient animez par la preſence du Duc Picolomini, lequel y étoit arrivé pour les ſecourir

Priſe des Forts de Vandreval, Gueſcha, & de Dringhen.

secourir. Aprés la prise de ces Forts, Monsieur assiegea Mont-Cassel, où les Espagnols avoient mis une forte Garnison ; ce qui faisoit craindre que cette entrepriſe ne réussît pas. Les Ennemis se défendirent avec beaucoup de vigueur ; ils firent de rudes & frequentes sorties sur nous, mais tous leurs efforts furent inutiles ; car ils furent soûtenus fort vigoureusement, & les assiegez furent poursuivis & poussez jusques dans leur Ville avec tant de chaleur & de furie, que les assiegeans y entrerent confusément avec eux, & s'emparerent ainsi de Mont-Cassel, aprés avoir passé au fil de l'épée tous ceux qu'ils trouverent en état de se défendre. Son Alteſſe y mit une Garnison composée de Soldats François & Suisses. 1645.

Prise de Mont-Cassel.

Les Etats de Hollande envoyerent des Troupes en Flandres du côté de l'Ecluse. Comme les Espagnols se voyoient obligez d'avoir deux Armées sur pied, ils appellerent le Duc Charles à leur secours, qui fut d'abord envoyé du côté d'Anvers, où une partie de l'Armée Hollandoise étoit descenduë pour attaquer quelques

1645. Forts, mais elle ne fit pas de grand progrés ; car ayant été battuë par les Lorrains dans un Combat, elle fut contrainte de s'en retourner.

Siege & prise de Mardik.

Les François aprés s'être rendus maîtres de Mont-Cassel, voulurent se saisir de Mardik ; & pour executer leur dessein, ils devoient passer la Riviere de Colme, ce qui étoit tres-difficile à faire, parce que tous les passages étoient fort soigneusement gardez par les Ennemis. Nos Troupes neanmoins, dont la force & le courage ne trouvoient rien d'impossible, surmonterent toutes les difficultez qui se presenterent ; & aprés avoir essuyé un rude choc qui se donna, nous nous rendîmes maîtres de cette Riviere : les Espagnols fatiguez du Combat, se retirerent & se réunirent aux Troupes de Picolomini. Le passage de la Riviere de Colme étant libre on assiegea Mardik. Les Etats de Hollande étant avertis de ce siege, donnerent ordre à l'Amiral Tromp d'aborder avec trente Navires à la rade de cette Place, afin de s'opposer au secours que les Ennemis pouvoient y envoyer par Mer. L'Armée de France étoit divi-

sée en trois quartiers ; le premier étoit celui où étoit son Alteſſe, qui étoit poſté au vieux Mardik ; au ſecond étoient les Troupes du Maréchal de Gaſſion, qui étoit entre la Place aſſiegée & Dunkerque ; & au troiſiéme étoit le Comte de Rantzau, qui étoit dans une Egliſe au milieu des deux. On commença à travailler aux lignes & à faire la circonvallation : Les travaux ne furent pas achevez ſans peine, ni ſans que les aſſiegeans ne couruſſent beaucoup de hazards, à cauſe des frequentes & rudes ſorties des aſſiegez, & la plus conſiderable fut faite le troiſiéme Juillet. Le ſix Juillet on dreſſa une batterie de ſix pieces de canon ſur une éminence que l'on gagna, qui incommodoit fort un retranchement que nous avions fait dans le Fort bas ; le ſept on continua la tranchée qui regardoit la Mer, & qui fut avancée juſques à quarante pas de la contreſcarpe, qui fut enſuite gagnée par la force des armes ; & quelques-uns des nôtres s'étant jettez dans l'eau l'épée à la main, & ayant contraint les Ennemis de l'abandonner. Le huitiéme le Maréchal de Gaſſion 1645.

1645. fit faire une batterie sur la contrescarpe, pour ruiner une fausse-braye que les assiegez avoient au pied de leur Bastion. Le neuf, comme les Ennemis craignoient d'être forcez, ils se résolurent sur les huit heures du soir, de battre la chamade & de demander à capituler; le lendemain la Place fut renduë, & la Garnison sortit au nombre de huit cents hommes sous les armes; sçavoir quatre cents trente Italiens & Walons, & le reste Espagnols naturels: Ils laisserent vingt-quatre pieces de canon, & force munitions. Les Maréchaux de Gassion, les Comtes de Rantzau & de la Feüillade, se signalerent entr'autres en ce siege. Le Comte de Rantzau merita par cette action, & par plusieurs autres où il s'étoit signalé, d'être honoré du Bâton de Maréchal de France, le 16. Juillet 1645.

Prise du Fort de Linx. Pour conserver Mardik, dont nous venons de nous rendre maîtres, il étoit encore necessaire de s'emparer du Fort de Linx. Ce Fort étoit considerable étant composé de quatre Bastions, d'une demi-lune, & d'une contrescarpe, & il étoit défendu par

une Garnison de cinq cents hommes : 1645.
Outre ces fortifications, sa situation étoit fort avantageuse ; car l'on ne pouvoit y aborder que par une Digue que les Ennemis avoient coupée, pour en rendre l'accés plus difficile : Mais enfin aprés avoir soûtenu le siege l'espace de sept jours, ils furent contraints de quitter la Place & de se rendre.

Le Maréchal de Gassion se signala en ce siege, & il y fut dangereusement blessé. On trouva dans ce Fort sept pieces de canon, deux cents grenades, grand nombre de saucissons, quantité de poudres & de munitions. Depuis la blessure du Maréchal de Gassion, son quartier fut commandé par le Sieur de Villequier, Fils du Maréchal d'Aumont. La blessure du Maréchal de Gassion, n'empêcha pas qu'il ne donnât quelques ordres au siege de Bourbourg, dont nous allons décrire les principales circonstances.

Prise de Bourg-bourg.

Monsieur, dans le dessein de rendre les Conquêtes de Mardik & de Linx plus assurées, voulut s'emparer des Places voisines ; pour en venir à bout,

1645. il fit marcher ſon Armée vers Bourbourg pour l'aſſieger. Cette Ville étoit aſſez importante, les Ennemis s'en étoient ſervis l'année précedente comme d'une Place d'armes, pour tâcher de donner quelque ſecours à Gravelines lorſqu'elle fut aſſiegée, & auſſi pour conſerver Saint-Omer. Le ſiege fut formé ſur la fin du mois de Juillet, les tranchées furent ouvertes en peu de jours, non ſans venir ſouvent aux mains avec les aſſiegez, qui faiſoient de continuelles ſorties pour interrompre nos travaux. Le troiſiéme Aouſt on fit tirer huit pieces de canon; ſçavoir quatre ſur la porte de Saint. Omer, pour empêcher que les Ennemis ne défendiſſent facilement les dehors de ce côté-là, & les quatre autres pour démonter l'Artillerie que les aſſiegez avoient ſur le Baſtion proche de cette porte, & l'on en tira encore huit à l'attaque de Rantzau. Le foſſé de la contreſcarpe fut emporté le lendemain, & le ſix le Marquis de Geſvres Frere de celui qui avoit été tué à Thionville, y fit faire un pont qui donna de la facilité pour ſe ſaiſir de la contreſcarpe; mais ce ne

fut pas ſans perdre beaucoup de gens; 1645.
pluſieurs Officiers des Regimens de
Geſvres & de Molondin, y perirent.
Enſuite le Marquis de Roquelaure qui
étoit de jour, fit paſſer les mineurs
à la demi-lune où les Ennemis s'é-
toient retirez; ils s'y attacherent &
percerent le foſſé, & aprés quelques
ponts étant faits, on attaqua vigou-
reuſement la demi-lune. Cependant
les Ennemis ſe défendoient courageu-
ſement & faiſoient grand feu; aprés
quoi l'on fit un fort beau & grand
logement: Ce qui fut cauſe que le
huit les aſſiegez demanderent à capi-
tuler, & le neuf ils rendirent la Pla-
ce. Ils auroient bien deſiré de ſortir
aux mêmes conditions que l'on a coû-
tume d'accorder à ceux qui ſe rendent
à compoſition; mais Monſieur ne les
voulut recevoir que comme priſon-
niers de guerre, & ils furent obligez
de ſuivre la Loi qui leur fut donnée.
Pluſieurs braves Officiers ſe diſtin-
guerent en ce ſiege, & entr'autres
le Maréchal de Rantzau, & le Baron
de Douglas Maréchal de Camp.

Les François commandez par les
Maréchaux de Gaſſion & de Rant-

1645. zau, s'étant rendus maîtres de Bourg-bourg, continuerent de s'emparer de plusieurs autres Places en Flandres; ils assiegerent Menen, Ville assez considerable pour sa grandeur, dont ils se saisirent, les assiegez s'étant défendus quelque temps. Ensuite ils attaquerent Armentieres, qui n'osant resister à une si puissante Armée qu'étoit la nôtre, se rendit à composition. Les Habitans de Bethune ouvrirent aussi les portes de leur Ville, sans oser soûtenir le siege. Cette Place se rendit au mois d'Aoust, & sa prise fut d'autant plus considerable, qu'elle nous donnoit entrée dans le plus fertile, le plus agreable, & le plus riche Païs des Ennemis. Les Habitans de l'Ilers qui furent ensuite assiegez par le Maréchal de Rantzau, se défendirent quelques jours, mais ensuite ils se rendirent; & la réduction de Saint Venant par le Maréchal de Gassion, suivit bien-tôt celle d'Ilers.

Prise de Menen, Bethune, & Armentieres.

Prise de l'Ilers & de Saint Venant.

Le General Lamboy qui vouloit se signaler par quelque expedition considerable sur la fin de la Campagne, assiegea Mont-Cassel qu'il reprit avec le Château. Ce General avoit encore dessein

Reprise de Mont-Cassel sur nous.

dessein de se rendre maître de quel- 1645
ques autres Places ; mais il ne le put executer, le Maréchal de Gassion l'ayant obligé de se retirer dans le Brabant.

Durant l'absence des Maréchaux de Gassion & de Rantzau, qui étoient sortis de Flandres, les Ennemis voulurent se servir de cet éloignement ; & pour cet effet ils assemblerent toutes leurs Troupes, dans la pensée de reprendre quelques Places, dont nous nous étions emparez, & ils se mirent en campagne ; ce qui obligea le Maréchal de Gassion de retourner en Flandres, & de se rendre au Camp. L'Armée Espagnole étoit divisée en deux parties ; l'une étoit composée de huit mille hommes, & commandée par les Ducs Charles & d'Amalfi ; l'autre étoit de dix mille hommes, sous la conduite du Comte de Fuensaldagne ; leur rendez-vous étoit à Courtray.

Aussi-tôt que le Maréchal de Gassion eut appris le lieu où les Ennemis s'étoient retirez, il résolut de les attaquer. Les ordres furent donnez pour aller du côté des Villages de

Défaite des Espagnols.

1645. Roüeſt & Alvering, dans leſquels étoient ſix Regimens d'Infanterie, & cinq de Cavalerie Eſpagnole. L'attaque fut faite avec tant de diligence & de vigueur, que tous ces Regimens furent défaits ſans beaucoup de reſiſtance. Les Ennemis perdirent en cette occaſion dix-neuf Drapeaux, & huit Cornettes, on fit quatre à cinq cents priſonniers, & on prit douze cents chevaux. Les armes du Roi n'eurent pas un moindre ſuccés en Lorraine qu'en Flandres. La mauvaiſe conduite du Sieur Cliquot Gouverneur de la Mothe pour le Duc Charles, & les brigandages continuels qu'il commettoit dans les lieux voiſins, obligerent ſa Majeſté de donner ordre au Maréchal de Lhoſpital, de mettre le ſiege devant cette Place. Cette expedition ayant été diſcontinuée quelque temps, fut continuée par le Sieur Magalotti Maréchal de Camp, Capitaine Italien, dont la valeur & l'experience avoient été connuës dans les guerres d'Allemagne & des Païs-Bas. Cette entrepriſe toutefois lui fut tres-funeſte, y ayant été tué dans une attaque qui ſe donna

Mort de Magalotti.

pour gagner la contreſcarpe. La mort de ce Commandant fit naître quelque trouble dans l'Armée ; mais l'ordre y fut bien-tôt rétabli par le Marquis de Villeroy, qui fut envoyé pour commander les Troupes en ſa place. Auſſi-tôt qu'il fut arrivé au Camp, il fit élever des cavaliers, ſur leſquels furent miſes quelques pieces de canon, qui ruinerent entierement les dehors de la Mothe : En ſorte que les aſſiegez furent contraints de ſe retirer dans la Forteresſe, où ils eſperoient recevoir du ſecours du Duc Charles : Mais étant réduits à la derniere neceſſité de vivres, & ſe voyant abandonnez ils ſe rendirent, à condition que la Garniſon ſortiroit avec armes & bagages. Cette Forteresſe fut entierement démolie, pour ne plus ſervir d'azile à un nombre de voleurs qui s'y retiroient. 1645.

La priſe de la Mothe.

Les grands ſervices que le Marquis de Villeroy avoit rendus à l'Etat, non-ſeulement en ce ſiege, mais encore en pluſieurs autres occaſions, comme aux ſieges de Montauban, de Valence & de Dole, lui firent meriter la Dignité de Maréchal de France le

De Villeroy Maréchal de France.

1645. dixiéme Octobre 1646. celle de Chevalier des Ordres du Roi en 1662. & de Duc & Pair en 1663.

Avant que de parler des exploits que les François firent en Italie, & dans la Catalogne, je ferai mention de ce qui s'eſt paſſé en Allemagne. Les Imperiaux tenoient pluſieurs Places ſur le Rhin qui ôtoient la liberté du commerce ſur ce Fleuve. Le General Major de Herlac, deſcendit le cinquiéme Avril vers le Rhin, où celui qui commandoit les Troupes de la Reine de Suede, le joignit avec trois cents Fantaſſins, & ſa Compagnie de Cavalerie. Toutes leurs forces étant réunies en un corps d'Armée, elles aſſiegerent Lichtenaw, Château dont les Ennemis ſe ſervoient comme d'un poſte commode pour piller les batteaux qui deſcendoient de Straſbourg à Philiſbourg. Cette Place ſouffrit quelques volées de canon, & enſuite elle ſe rendit à compoſition. Le Marquis de Bade mit entre les mains du Roi, le Château de Stolhum qui lui appartenoit, & qui étoit fort d'aſſiette & de ravitaillement. Le General Herlac s'étant ren-

Progrez en Allemagne.

du maître de ces deux Places, assiegea Kirppenheim, lieu fortifié de demi-lunes, & défendu par un large fossé revêtu dedans & dehors. Les Habitans qui se confioient sur les fortifications de leur Place, se disposoient à s'y bien défendre ; mais ils furent obligez de ceder aux attaques vigoureuses des assiegeans, & ils se rendirent à composition. 1645.

Dans le temps que le Major Herlac faisoit toutes ces Conquêtes, le Vicomte de Turenne faisoit la guerre aux Imperiaux de son côté ; il avoit eu quelque avantage sur eux ; mais comme il croyoit ne devoir plus craindre leurs attaques, parce qu'il les avoit poussez, & se persuadant même que les Ennemis étoient éloignez ; il se vit tout d'un coup attaqué par le General Mercy, qui avoit rebroussé chemin proche de Mariandal*, où il avoit mis le Quartier du Roi, & il fut battu avant qu'il eût pû faire joindre ses Troupes ; neanmoins il fit une honorable retraite, en se défendant vigoureusement jusques au passage du Rhin. L'on attribua la cause de cette disgrace au Colonel Rose, Bataille de Mariandal.

1645. parce que l'on prétend qu'il n'avoit pas donné au Vicomte de Turenne dans le temps les avis de la marche, & du deſſein des Ennemis; Roſe fut fait priſonnier en cette occaſion, aprés neanmoins s'être ſignalé, & aprés avoir donné des marques de ſon courage. La perte que nous fîmes en cette rencontre, fut enſuite avantageuſement reparée par le Duc d'Enguien, qui fut envoyé en Allemagne au mois de Juin; & par la journée de Nortlinguen, dans laquelle le Vicomte de Turenne eut bien ſa revanche ſur le General Mercy. La preſence de ce Prince qui avoit remporté tant de Victoires, anima tous les François, & donna de la terreur aux Ennemis: Ce General fit bien-tôt connoître que rien ne pouvoit reſiſter à la grandeur de ſon courage, & que pour lui, combattre & vaincre c'étoit la même choſe. Auſſi-tôt qu'il fut arrivé, il ſe ſaiſit de pluſieurs fortes Places qui ſervoient de paſſage ſur le Rhin; & il s'empara de Wimphen petite Ville ſituée ſur le Neker. Rottambourg fut priſe enſuite d'aſſaut en une nuit.

Comme le deſſein du Duc d'Enguien étoit de faire quelque expedition plus importante, & même de ſe rendre maître d'Hailbron ; il jugea qu'il devoit s'efforcer d'affoiblir l'Armée des Bavarois, qui étoit réſoluë d'empêcher l'execution de cette entrepriſe. Pour cet effet les Troupes Heſſiennes s'étant réunies aux nôtres ; le troiſiéme Aouſt le Duc d'Enguien attaqua les Ennemis qui s'étoient campez ſur pluſieurs éminences entre Wending & Nortlinguen. Le Maréchal de Grammont commandoit l'aîle droite où étoit nôtre Cavalerie, avec le Sieur Arnault Meſtre de Camp general des Carabins, & Maréchal de Camp. Le Vicomte de Turenne étoit à la tête de l'aîle gauche où étoit toute la Cavalerie Allemande. Les Sieurs de Bellenave & de Marſin Maréchaux de Camp, & de Caſtelnau Maréchal de Bataille, avoient la conduite de toute l'Infanterie qui étoit entre deux aîles. Le General Major Geis & le Colonel Ochm, commandoient la ſeconde ligne compoſée de toutes les Troupes Heſſiennes, & de deux Regimens du Vicomte de Turenne. Le Sieur de Chabot Ma-

1645.

Bataille de Nortlinguen.

1645. réchal de Camp, commandoit le gros de reserve, & le Marquis de la Mouſſaye étoit prés de la perſonne du Duc d'Enguien, pour porter les ordres aux lieux qu'il jugeoit neceſſaires. Les Ennemis ſe poſterent ſur une montagne, au milieu de laquelle étoit un Village, & à leur gauche un Château où ils avoient mis quelque Infanterie & du canon. Comme depuis ce Village juſques à la montagne, on pouvoit facilement monter en ordre de bataille, paſſant neanmoins entre les trois flancs du Village, de la montagne, & du Château; nôtre General jugea qu'il faloit attaquer le Village avec l'Infanterie, afin qu'en chaſſant les Ennemis de là, les deux aîles qui marcheroient vers leur Cavalerie, ne fuſſent point incommodées des coups que l'on tireroit ſur elles; & afin qu'elles puſſent y aller à la faveur du feu que nous faiſions. De crainte d'être chargez en attaquant le Village par le flanc, par ceux qui ſeroient au haut de la montagne, on laiſſa tous les Heſſiens de ce côté-là pour obſerver leur contenance, & pour donner ſur eux en cas qu'ils nous incommo-

daſſent. On commença ſur les quatre heures aprés midy du troiſiéme Aouſt à battre le Village à coups de canon, ſous les ordres du Sieur de Letancourt Lieutenant d'Artillerie, dont la capacité étoit connuë; ce qui ayant duré demi-heure, nous marchâmes avec preſque toute nôtre Infanterie, au gros de reſerve: les Ennemis y firent auſſi deſcendre toute leur Infanterie, & aprés que l'on eut combattu quelque temps, on chaſſa du Village l'Infanterie Ennemie. Le Sieur de Marſin Maréchal de Camp, qui fut dangereuſement bleſſé en cette occaſion, ne pût continuer le Commandement, & le Duc d'Enguien y envoya à ſa place le Sieur de la Mouſſaye, qui ayant auſſi été bleſſé en commandant l'aîle droite, & le Sieur de Bellenave pareillement en conduiſant la gauche: Son Alteſſe & le Vicomte de Turenne, allerent à l'une & à l'autre pour empêcher que nôtre Infanterie ne lâchât le pied. Cependant les Ennemis deſcendirent à leur main gauche avec Cavalerie & Infanterie, pour chaſſer les nôtres de leur poſte, mais leurs efforts furent inutiles; car le Duc 1645.

1645. d'Enguien les soûtint si vigoureſement avec nos Gendarmes, & nôtre Infanterie qu'il les repouſſa. Ce Prince en y faiſant la fonction de Soldat & de Capitaine, reçut un coup dans la cuiſſe qui lui fit une notable contuſion. Auſſi-tôt on alla reconnoître ſi par la main droite on pouvoit aller à la Cavalerie des Ennemis, afin qu'en même temps on donnât à eux par la droite & par la gauche: Mais comme l'on eut rapporté qu'il y avoit un large foſſé qui ne ſe pouvoit paſſer entre le Château & le Village; le Maréchal de Grammont & le Sieur Arnault, firent ferme avec la Cavalerie; ce qui obligea le Duc d'Enguien d'aller à la gauche aprés avoir laiſſé ſes ordres dans le Village, & il trouva le Vicomte de Turenne qui marchoit pour attaquer les Ennemis entre le Village & la montagne; & quoiqu'un Regiment d'Infanterie qui étoit dans un petit retranchement, s'oppoſât à ſa marche, il ne laiſſa pas d'aller droit à eux avec nôtre Cavalerie ſeule, nôtre Infanterie étant occupée dans le Village. Le Duc d'Enguien étoit demeuré en la ſecon-

de ligne pour soûtenir le Vicomte de Turenne, & il donna ordre aux Hessiens & au Colonel Ochm de marcher dans ce même dessein. Enfin nôtre Infanterie aprés une longue resistance fut chassée du Village. Il y eut plusieurs braves Officiers tuez en cette occasion : Le Sieur de la Rabateliere Lieutenant des Gendarmes d'Enguien, le Sieur de Montaret Lieutenant Colonel de Conti, & le Lieutenant Colonel du Regiment de Montausier, & plusieurs autres y pedirent la vie en combattant vaillamment. On ne doit point passer sous silence la courageuse action du Sieur de Bufalini Capitaine au Regiment des Gardes, qui ayant pris une Enseigne se jetta au milieu des Ennemis, en criant : *Qui m'aime me suive*, & il rallia par cette hardiesse soixante hommes qui furent tuez autour de lui, & prés du Vicomte de Turenne, qui se signala aussi en ce Combat. Le Maréchal de Grammont y fut fait prisonnier en voulant rallier nôtre premiere ligne qui avoit été rompuë. Il fut fort en danger de sa vie, il eut grande obligation au 1645.

1645. Capitaine Spanheim, à qui il se fit connoître; car il le tira des mains de plusieurs Soldats qui le vouloient tuer. Le Chevalier Chabot s'avança avec son gros de reserve, & soûtint longtemps l'effort des Ennemis; mais comme la Cavalerie ne s'étoit pas ralliée derriere lui, il fut battu, quoiqu'il se défendît avec toute la vigueur possible. Cependant les Ennemis poussans fort avant dans la plaine, alloient donner dans nôtre bagage, nôtre aîle droite étant entierement rompuë; mais le Regiment de Margraff que l'on y avoit laissé, arrêta leur furie, & les en chassa. Quoique nôtre aîle droite fut rompuë, le Maréchal de Turenne avec la premiere ligne de nôtre aîle gauche, enfonça la premiere ligne de l'aîle droite des Ennemis, bien que beaucoup plus forte, & quoique la nôtre fut grandement affoiblie par les décharges continuelles que l'Infanterie Ennemie lui avoit faite en marchant. La deuxiéme ligne des Ennemis se mit aussi-tôt en état de soûtenir la premiere, & prit en flanc quelques Escadrons de nôtre premiere ligne: Ce que voyant le Duc d'Enguien, il

marcha avec sa deuxiéme ligne, à laquelle ralliant les Troupes de la premiere, lui & le Maréchal de Turenne chargerent en même temps les Ennemis, & rompirent quelques-uns de leurs Escadrons : Le Duc d'Enguien y reçut un coup de pistolet au coude. Les Ennemis firent aussi-tôt venir à eux les Troupes qui avoient rompu nôtre aîle droite, & tout leur gros de reserve, & nous fîmes aussi avancer les Hessiens & l'Infanterie pour gagner le poste de la montagne, & la Cavalerie tout d'un front pour faire un dernier effort. Ce fut en cette occasion où chacun de part & d'autre combattit avec courage, le Combat fut opiniâtre ; mais enfin la victoire nous demeura. Une partie des Ennemis fut taillée en pieces, le reste poussé vigoureusement & mis en fuite durant deux heures, personne ne donnant quartier à son ennemi. Nous y gagnâmes quinze pieces de canon, & toutes les munitions des Ennemis ; nous prîmes quarante Etendards ou Drapeaux ; Mercy General de l'Armée de Baviere y fut tué, qui fut une perte tres-considerable pour les Enne-

1645.

Défaite des Ennemis.

1645. mis, étant estimé pour un des plus grands Capitaines de son temps; Gleen General de l'Armée Imperiale fut fait prisonnier. Les Ennemis perdirent en cette Bataille quatre mille hommes, sans compter deux mille qui furent faits prisonniers. Comme le Combat fut fort sanglant, nôtre perte fut aussi tres-considerable, & il y fut tué nombre de braves gens.

Le Champ de Bataille nous étant demeuré, & nos Troupes ayant passé le Danube elles assiegerent la Ville de Nortlinguen qui se rendit sans oser se défendre ni soûtenir le siege: La Ville de Dunquiespiel ne fit pas plus de resistance, & elle s'estima fort heureuse de tomber sous la domination Françoise. La reduction d'Hailbron étant la fin & le principal objet des armes Françoises, le Duc d'Enguien y mit le Siege aussi-tôt que Nortlinguen & Dunquiespiel furent pris: Mais il ne put executer son dessein à cause d'une dangereuse maladie qui le surprit, & pour laquelle il se retira à Philisbourg, laissant le Commandement de l'Armée au Maréchal de Turenne. Cette maladie fut si vio-

Le Duc d'Enguien bien malade & gueri.

lente que l'on deſeſperoit de ſa vie; 1645.
neanmoins Dieu qui vouloit conſerver ce Prince pour faire encore d'autres actions plus conſiderables, lui rendit quelque temps aprés ſa ſanté entiere, & il repaſſa en France à la joye de leurs Majeſtez, & à la ſatisfaction de tous les François. Peu de temps enſuite ſe fit un échange du Maréchal de Grammont avec le General Gleen; & de pluſieurs autres Officiers de part & d'autre, faits priſonniers en la Bataille de Nortlinguen.

L'Archiduc voulut engager le Vicomte de Turenne au combat, mais il avoit ordre de ne pas venir aux mains, ce qui obligea l'Ennemi de s'approcher de Philiſbourg faiſant mine de l'aſſieger; cependant comme il trouva la Place en bon état, & tous les paſſages du Rhin ſi bien gardez qu'il ne pouvoit entrer en Alſace, il ſe retira. Le Vicomte de Turenne voyant qu'il n'y avoit rien à craindre pour Philiſbourg, tourna ſes armes contre Thuin, dont il ſe rendit maître dans le temps que les Ennemis aſſiegerent Dunquieſpiel & Rottem-

1645. bourg, & qu'ils s'emparerent de Wiſlok & de Wimphem.

Affaires d'Italie.

Pour revenir aux affaires d'Italie, le ſeptiéme Avril on renouvella l'alliance entre le Roi & le Duc de Savoye : Auſſi-tôt que le Traité fut conclu, & que ſuivant un des Articles, l'Ambaſſadeur de France eût remis la Ville de Turin entre les mains du Duc de Savoye, il y fit une magnifique entrée, & les Bourgeois témoignerent par cette pompe, la joye qu'ils avoient de recevoir leur Souverain.

La ſaiſon qui étoit beaucoup avancée lorſque le Prince Thomas ſe mit en campagne, empêcha que les armes de France ne fiſſent beaucoup de progrés en Italie. Le Marquis de Serra General de l'Artillerie du Milanois, qui commandoit les Troupes Eſpagnoles, avoit pris dés le mois de Juin le Château de Capriara ; mais aprés l'avoir fait démanteler, il ſe retira ſans faire d'autres Conquêtes. Le Prince Thomas aprés avoir joint ſes forces à celles du Maréchal du Pleſſis-Praſlin, aſſiegea la Ville de Vigevano, qui eſt ſituée ſur une petite Riviere

viere au milieu du Milanez ; cette 1645.
Ville ſe rendit ſans beaucoup de re-
ſiſtance. Cette Place étant priſe le
ſiege fut mis devant la Rocca, qui
eſt une Forteresſe bâtie en un lieu
aſſez éminent, & qui commande à
une partie de Vigevano ; les Enne-
mis firent tous leurs efforts pour ſe
défendre, & pour empêcher nos tra-
vaux, mais enfin ils furent contraints
de ſe rendre.

La Reine qui avoit beaucoup de conſideration pour les ſervices du Comte du Pleſſis-Praſlin, l'envoya du Piémont au Comté de Rouſſillon, pour former le ſiege de Roze en qualité de Lieutenant general, ſous l'autorité du Comte d'Harcourt Vice-roi pour ſa Majeſté en cette Province. L'on regardoit la conquête de cette Place comme tres-importante, parce qu'elle tient Lampourda dans ſon devoir ; elle ſert de dehors à Collioure & à Perpignan ; elle conſerve le Rouſſillon, & facilite l'entrée dans le Païs Ennemi. Le ſiege de cette Ville commença le deuxiéme Avril, & dura juſques au vingt-huit May, que les Ennemis ſe rendirent à compoſi-

1645. tion aprés s'être long-temps deffendus, & aprés avoir fait des ſorties frequentes dans leſquelles ils donnerent des preuves de leur courage. Le ſieur de Vaubecour ſe ſignala en ce Siege, ainſi que le ſieur du Queſnoy Ayde de Camp, & pluſieurs autres Officiers. Les conditions de la capitulation furent aſſez avantageuſes aux Ennemis.

Bataille de Liorens.

La priſe de la Ville de Roze ſi importante pour être le meilleur port de cette côte, fut ſuivie d'une victoire ſignalée remportée ſur les Ennemis en Catalogne, prés le détroit de Liorens, par les ſoins & la valeur du Comte d'Harcourt, Les Eſpagnols y perdirent plus de quatre mille hommes, ſans compter les priſonniers. Dom André de Cantelme qui étoit leur Chef, fut contraint de ſe ſauver. On a remarqué que ce combat qui ne s'étoit fait au commencement que par détachemens, devint general. Le Comte d'Harcourt ayant paſſé la riviere de Segre, aſſiegea la Ville de Balaguier, où s'étoient retirez les Ennemis qui venoient d'être défaits. Les Aſſiegez firent mine au commencement de ſe défendre; mais connoiſſans

Priſe de Balaguier.

qu'ils ne pouvoient recevoir aucun se- 1645.
cours, ils se rendirent à composition. Et nôtre General aprés ces avantages remportez sur les Ennemis, s'en retourna à Barcelonne pour empêcher l'effet d'une conjuration que la Baronne d'Alby, Dame d'une grande beauté, & qui par ce moyen engageoit plusieurs personnes dans ses interests, y avoit formée. Mais cette conspiration n'eut point d'effet, non plus que celle qui avoit été faite un peu auparavant sur Balaguier. La Baronne d'Alby aprés avoir été arrestée, avoüa tout le complot, & l'Abbé de Caligans Député Ecclesiastique, & qui avoit part dans cette conjuration fut mené prisonnier à Sales : C'étoit un esprit remuant, lequel quelques années auparavant, avoit causé une grande sedition contre le Roi d'Espagne dans cette ville-là, lors qu'elle étoit sous sa domination. Le Chapitre de Barcelone chanta le *Te Deum* en action de graces, de ce que Dieu avoit permis que cette conjuration avoit été découverte; & par cette action on reconnut la fidelité de ce Chapitre pour le service du Roi Tres-Chrêtien. Le

1645. Marquis de la Trouſſe Maréchal de Camp, ſur la fin de la Campagne. tailla en pieces quelques Troupes de Cavalerie, qui étoient ſorties de Fragues & de Lerida, pour faire entrer des convois dans les places.

Ambaſſadeurs de Pologne pour la Princeſſe Marie de Gonzague.

Uladiſlas Roi de Pologne, envoya au mois de Septembre en France des Ambaſſadeurs Extraordinaires, pour demander en mariage la Princeſſe Loüiſe Marie de Gonzague, fille du Duc de Mantoüe & de Nevers. Le Mariage fut fait dans la Chapelle du Palais Roval à Paris. L'entrée de ces Ambaſſadeurs fut fort magnifique. Les perſonnes qui les accompagnoient étoient richement vêtus, & ſuperbement montez. Leurs veſtes & leurs manteaux à la Polonoiſe étoient de velours, & de ſatin fourrez de Marte, & ils portoient de riches plumes à leurs bonnets; les harnois de leurs chevaux étoient garnis d'or & d'argent, & même enrichis de pierreries. Ce que l'on admira le plus étoit la maniere adroite dont les Cavaliers Polonois manioient, & conduiſoient leurs chevaux. Les Ambaſſadeurs de Pologne étoient, l'Evêque de Varmie,

& le Palatin de Posnanie, qui épousa 1645.
la Princesse au nom du Roi Uladislas
son Maître, & l'Evêque de Varmie en
fit la ceremonie avec les ornemens
Pontificaux. Le Parlement, la Cham-
bre des Comptes, & les autres Com-
pagnies & Corps de Paris, allerent sa-
luer la Reine de Pologne, & lui fi-
rent un Compliment sur son heureux
mariage. On dit que le Cardinal Ma-
zarin fut cause que toutes les difficul-
tez qui s'opposoient à l'accomplisse-
ment de ce mariage furent levées, &
aussi l'on pretend que cette Princesse
pour marquer à son Eminence l'obli-
gation qu'elle lui avoit, le jour de son
mariage, comme elle étoit parée de sa
Couronne, elle lui dit agreablement:
Je viens pour vous demander si la
Couronne que vous m'avez mise sur
la tête me sied bien: & l'on peut dire
que cette Princesse en étoit digne, &
que c'étoit un choix qui répondoit à
la prudence des Ministres du Roi de
Pologne. En effet les Polonois admi-
rerent la grace & la Majesté de cette
Reine; & aprés que ces peuples eu-
rent connu ses rares vertus, & ses ex-
cellentes qualitez, ils approuverent le

1645. choix que l'on avoit fait de ſa perſonne, pour être leur Souveraine.

Comme il y avoit de la jalouſie entre les ſieurs d'Avaux, & de Servien, envoyez Plenipotentiaires pour le Traité de la Paix à Munſter, comme on le peut apprendre dans un Livre où ſont contenuës les Lettres de ces deux Ambaſſadeurs, qui ne ſont qu'un Recueil de ce qui s'eſt fait durant leur Ambaſſade ; la Reine jugea à propos d'envoyer à Munſter le Duc de Longueville, avec tout pouvoir & autorité, afin de concilier leurs ſentimens lorſqu'ils ſeroient en differend. Ce Prince y arriva le 15. May, où quelques Grands d'Eſpagne ſe rendirent auſſi de la part de leur Maître, afin de contribuer au Traité de paix qui ſe negocioit.

Le Duc de Longueville envoyé à Munſter.

La reduction de Treves par le Vicomte de Turenne finit les conquêtes des Armes du Roi pendant cette année. Ce General aprés que ſes Troupes eurent paſſé le Rhin, & jugeant que le peu de forces que les Ennemis avoient laiſſé dans Luxembourg, lui donnoient facilité d'entreprendre ſur la Ville de Treves, reſolut de l'aſſie-

ger, ce qu'il executa, aprés que le sieur Arnault qui étoit alors proche de Mets, lui eût amené des Troupes de l'Armée du Duc d'Enguien qui étoient en état de marcher, avec quelques pieces de canon, & quelques munitions : mais comme les Habitans virent que tous les passages lui étoient fermez, & qu'ils ne pouvoient être secourus, ils témoignerent au Vicomte de Turenne qu'ils s'engageoient de faire sortir les Espagnols de leur Ville, si l'on vouloit differer l'attaque de deux jours, ce qui fut accordé, & la capitulation fut signée le 19. Novembre. 1645. Prise de Treves.

On avoit raison d'esperer qu'en cette année les Armes du Roi ne feroient pas un moindre progrés en Flandre, qu'elles y avoient fait l'année precedente, puis qu'elles étoient sous la conduite de deux grands Generaux, sçavoir Monsieur le Duc d'Orleans & le Duc d'Enguien, qui avoient en diverses occasions donné des preuves de leur valeur, joint même qu'elles étoient soûtenuës des conseils des Maréchaux de Gassion & de Rantzau, qui avoient merité par leurs belles & heroïques actions le titre de grands Capitaines. AN. 1646.

1645. Avant que ſon Alteſſe ſe rendît en Flandre avec le Duc d'Enguien, qui y devoit joindre ſes Troupes, le Maréchal de Gaſſion qui n'étoit point ſorti de cette Province, afin d'être toûjours prêt pour combattre les Ennemis, ayant appris le 13. May que quelques-unes de leurs Troupes deſtinées pour la défenſe des Places maritimes deſcendoient le long de la neuve riviere qui conduit de Bruges à Dunkerque : il les alla attaquer dans quatre Villages où elles s'étoient retirées. Il choiſit pour cet effet deux cents Chevaux, & étant arrivé à Menen il prit le ſieur de Lermont qui en étoit Gouverneur, avec le Regiment de Streiff, & les Croates commandez par le Colonel Streif; & y ayant appris que quelques compagnies de Çavalerie Ennemie étoient logées de deçà la riviere dans quatre Villages, fort proche les unes des autres, & le reſte des Ennemis de l'autre côté : aprés avoir ſeparé ſa Cavalerie en deux Corps, il donna ordre d'entrer dans deux de ces quartiers, ce qui fut bien-tôt executé, & un de ces quartiers où il y avoit pluſieurs Compagnies Ennemies fut enlevé ſans beau-

Défaite des Ennemis entre Bruges & Dunkerque prés Menen.

beaucoup de reſiſtance, parce qu'on les attaqua ſur les neuf heures du ſoir, & que la plûpart des Officiers & Soldats étoient endormis : Mais la Cavalerie qui étoit logée dans le quatriéme Village & à couvert des trois autres, monta à cheval dans la reſolution de défendre ſon quartier qui étoit bien retranché; ce qui obligea le Maréchal de Gaſſion de faire mettre pied à terre à ſes Gardes, & à une partie de ſa Cavalerie, laquelle donnant de tous côtez l'épée à la main, força les retranchemens : & le reſte de nôtre Cavalerie étant enſuite entré, les Ennemis furent entierement défaits. Sur la fin de ce même mois les deux Armées commandées par Monſieur & par le Duc d'Enguien s'allerent joindre proche d'Arras. Elles montoient à trente mille Hommes. Ces Generaux paſſerent le Neuf-foſſé, l'un au Pont à Venden, & l'autre au Pont à Sault le 9. Juin. Leur premier deſſein étoit de commencer par le ſiege de Doüay, neanmoins ils reſolurent celui de Courtray, parce qu'ils craignoient que les Ennemis qui étoient campez ſur la riviere de 1646.

1646. l'Escault proche de Doüay, n'y jettassent du secours avant que nos Armées y fussent arrivées; Monsieur commença le Siege de Courtray, qui est une des grandes Villes de Flandre, située sur la riviere du Lis, en attendant que le Duc d'Enguien le fût venu joindre avec ses Troupes. Les deux Armées étant jointes on fit la Circonvallation de cette Place en moins de quatre jours; quoi qu'elle eût prés de cinq lieuës de tour. Ce travail fût bien-tôt achevé, parce qu'on y employa la Cavalerie & l'Infanterie. Le voisinage des Ennemis qui étoient proche de nos Retranchemens, donnoit quelque crainte aux Soldats d'être surpris; & cette consideration obligeoit les Capitaines & Officiers de se trouver de temps en temps dans tous les quartiers, afin de dissiper cette apprehension : mais toutes ces terreurs furent sans aucun fondement, les Ennemis n'ayant fait que la mine de nous attaquer, & toutes les allarmes qu'ils donnoient n'ayant abouti qu'à de legeres escarmouches.

Siege de Courtray.

Durant que toutes ces choses se passoient, on continuoit les travaux de-

vant Courtray, & on avançoit les Tranchées. Les assiegez esperoient toûjours du secours, & ils ne pouvoient se persuader qu'une Armée si prochaine se contentât de faire peur aux François sans les oser attaquer : Et c'est ce qui les animoit à faire des sorties frequentes & vigoureuses. Ils se confioient aussi sur leur grand nombre, & sur ce que leur Ville étoit bien fortifiée : Car elle étoit fermée d'une bonne muraille flanquée de tours, avec un rempart, & un fossé que la riviere remplit ; mais les assiegez ayant reconnu qu'ils ne pouvoient esperer de secours, & que leurs efforts étoient inutiles : Le treiziéme jour de l'ouverture des Tranchées qui étoit le 28. Juin, ils demanderent à capituler, ce qui leur fut accordé. Durant le temps que la Ville parlementoit, le Duc Charles par adresse, & pour donner temps aux Ennemis de se retirer, & de défiler doucement, manda à parler au Comte de Marcheville qui avoit été son Gouverneur, & qui étoit alors auprés du Duc d'Orleans, ce que son Alteſſe lui octroya : & une Treve fut donnée pour cet effet

1646.

Reduction de Courtray.

1646. durant laquelle plusieurs personnes de qualité de l'un & de l'autre parti, sortirent de leurs lignes pour se rendre visite. Chacun esperoit quelque avantage de cette entrevûe, mais on reconnut que c'étoit un artifice dont ce Prince Lorrain se servoit pour venir à bout de son dessein, & enfin la Place se rendit. Durant quinze jours que nôtre Armée demeura campée prés de Courtray aprés sa prise, on travailla continuellement à la fortifier, & à y mettre des vivres. Le Siege & la reduction de cette Place sont remarquables par diverses considerations; mais principalement parce qu'il y avoit une Armée ennemie presqu'égale en force à la nôtre, qui étoit fort proche de nos lignes, & sans qu'elle ait voulu hazarder de venir aux mains pour les forcer.

Les Hollandois étoient arrivez proche du Sas de Gand, dans la pensée de faire quelques exploits de guerre; mais ils ne pouvoient rien avancer, parce que Picolomini qui avoit détaché quelques Troupes s'opposoit à leurs desseins. Ces Peuples témoignerent neanmoins au Duc d'Orleans, que

s'il leur envoyoit 6000. hommes, ils 1646.
s'engageroient de passer l'Escaut, & d'assieger Anvers : ce qui leur ayant été accordé, le Maréchal de Grammont eut ordre de conduire ces Troupes. On fit avancer le reste de l'Armée sur la Mandre pour leur faciliter le passage, & on passa même cette riviere. On croyoit que les Ennemis empêcheroient que les Troupes du Maréchal de Grammont ne se reüinissent à celles des Hollandois, & que pour en venir à bout ils leur livreroient combat ; mais ils n'eurent pas assez de courage, & ils se contenterent de se mettre en lieu de sureté, sans oser faire aucune attaque. Le secours de France étant passé, le Maréchal de Grammont avec le Prince Guillaume qui étoit venu au devant de lui, alla joindre l'Armée, Hollandoise, & aussi-tôt Monsieur prit la route de Courtray.

Les Ennemis ne pouvant concevoir l'intention de Monsieur prenant son chemin vers cette Ville, craignoient pour toutes les Places de l'Escaut ; & ils se figuroient que l'on en vouloit à Oudenarde. Son Alteſſe voyant que la coste de la Mer étoit abandonnée,

1646. ne voulut point perdre une occasion si favorable, & elle mit le Siege devant Bergue-saint-Vinox, qui est une grande Ville située sur la riviere de Colme, & qui joint à cent pas au dessous le Canal de Dunkerque, qui passe le long de ses murs du côté même de Dunkerque. Elle est fermée d'une muraille flanquée de tours avec un rempart, & un fossé plein d'eau. La circonvallation fut faite en deux jours, & ensuite on ouvrit deux Tranchées; l'une au quartier du Duc d'Orleans, la seconde au quartier du Duc d'Enguien. Les assiegez voyant qu'en peu de temps les nôtres avançoient beaucoup, & qu'à l'attaque du Duc d'Enguien, le Canon avoit rompu leurs murailles, & tiroit tout à découvert, demanderent à capituler. La Garnison sortit dés le lendemain en bon ordre & fut conduite à Dunkerque. Le Sieur de Poy Segu y fut laissé pour commander.

Prise de Bergue.

Auſſi-tôt que nous eûmes reconnu que l'occasion étoit favorable pour faire plusieurs conquestes sur les côtes de la mer, nous dépéchâmes en Hollande pour solliciter l'Amiral Tromp

Reprise de Mardik sur les Ennemis.

de venir avec ſes Vaiſſeaux devant Mar- 1646.
dik que l'on devoit aſſieger aprés la priſe de Bergue, & on envoya pareillement vers le Sieur de Villequier avec ordre de lever des Troupes dans le Boulonnois. Le Marquis de Caracene jugeant par la route que nos Troupes avoient priſes, que l'on avoit deſſein de reprendre Mardick, envoya en diligence à Fernando Solis qui en étoit Gouverneur, 2000 hommes de pied & 100. chevaux, outre les choſes neceſſaires pour la défenſe d'une Place: Mardick eſt un Fort ſitué ſur le bord de la mer à une lieuë de Dunkerque du côté de Gravelines. Il eſt compoſé de quatre Baſtions fort élevez, avec une fauſſe-braye, à l'épreuve du canon, au pied de laquelle il y a une paliſſade. Le foſſé eſt large & plein d'eau, & la contreſcarpe eſt paliſſadée. Il eſt fermé de tous côtez d'une enceinte de trois baſtions Royaux & de deux autres qui regardent la mer: & on appelle cet endroit-là le Bas-fort à l'entour duquel il y a un bon foſſé plein d'eau avec des demi-lunes devant les courtines, & une contreſcarpe auſſi paliſſadée. On commença le cinq

1646. Aouſt la circonvallation de cette Place qui fut faite en trois jours, & la nuit du huit Monſieur fit ouvrir deux tranchées, l'une devant les Dunes ſur le bord de la mer, vers le quartier du Marêchal de Gaſſion; & l'autre dans la plaine un peu à gauche, de ſorte qu'il n'y avoit qu'une demi-lune entre les deux attaques. Dans celle de la main droite, les Marêchaux de Gaſſion & de Rantzau entroient alternativement en garde, & le Duc d'Enguien entroit ſeul dans l'autre. Le ſiege dura juſques au 24. Aouſt que les Aſſiegez ſe voyant ſi preſſez qu'ils ne pouvoient plus ſe défendre ni eſperer aucun ſecours, demanderent à capituler, & à ſe rendre.

Reduction de Mardik

La nuit du 9. les Aſſiegez firent une ſortie du côté des Marêchaux de France, mais ils furent vigoureuſement repouſſez, & ils y perdirent plus de 100. hommes, mais nous y perdîmes auſſi le Sieur Salis Capitaine aux Gardes Suiſſes, & le Chevalier de la Feüillade. Le 3. les Ennemis firent encore une ſortie ou nous perdîmes le Comte de la Roche-Guyon, le Comte de Flex, & le Chevalier de Fieſque. Le Duc de Nemours animé du deſir de la

gloire aprés avoir été long-temps meſlé avec les Ennemis en cette occaſion, y reçût un coup de mouſquet à la jambe, & le Prince de Marſillac y fut auſſi bleſſé. L'on peut dire qu'il n'y eut point de ſortie ou l'on combattit avec plus d'opiniaſtreté : & ſi le Duc d'Enguien n'y fût ſurvenu, nous aurions ſouffert une perte fort conſiderable, & les Ennemis auroient eu beaucoup davantage ſur nous. Ce qui contribuoit aux frequentes & grandes ſorties des Aſſiegez ſur les François, étoit le ſecours continuel qu'ils recevoient de Dunkerque : mais ces rafraichiſſemens ne diminoient rien de l'ardeur, ni de l'activité de nôtre General, ni auſſi du courage des Soldats. Le 14. cinq Vaiſſeaux Hollandois arriverent devant Mardick, depuis lequel temps les Aſſiegez furent privez des rafraîchiſſemens qu'ils recevoient, & qui nous incommodoient beaucoup. On peut juger que cette ceſſation de communication ne s'eſt pas faite ſans que l'on en ſoit venu aux mains, & qu'il ne ſe ſoit donné quelques combats de part & d'autre. Les Ennemis firent des ſorties continuelles depuis qu'ils ſe vi- 1646.

1646. rent aſſiegez juſques au vingt-trois, que l'on s'apperçût que leur violence diminuoit, parce qu'ils ne faiſoient plus feu de leur artillerie comme auparavant. Et la raiſon étoit, que leurs canons avoient été démontez par les nôtres, ſous la conduite du Marquis de Coſſé & du Sieur de Chouppes qui commandoit l'artillerie du côté de ſon Alteſſe Royale, & le Sieur du Bourdet Lieutenant de l'artillerie la commandoit du côté du Duc d'Enguien. Quelques jours aprés que Mardick ſe fut rendu Monſieur comblé de gloire partit de Flandre pour s'en retourner à la Cour, & il laiſſa le commandement General de l'Armée au Duc d'Enguien, lequel aprés avoir été gueri des bleſſures qu'il avoit reçûës à ce dernier Siege, pourſuivit ſes conquêtes avec la même vigueur qu'auparavant.

Ce Prince avoit déja donné ordre à l'Amiral Tromp, qui venoit d'aborder à nos côtes avec ſon Armée navale, d'aller moüiller l'ancre à Dunkerque dont le Siege étoit reſolu, afin d'empeſcher qu'aucun ſecours n'y entrât par mer. Le Duc d'Enguien avant que

d'assieger cette Ville, se saisit de Furnes le six Septembre qui ne se défendit pas long-temps : Car les habitans ayant appris l'approche de nôtre Armée abandonnerent la Place, & se retirerent à Nieuport. Et comme ce Prince craignoit que les Ennemis reprissent Furnes, parce qu'elle n'étoit fermée que d'une muraille flanquée de quelques tours, & entourée d'un fossé plein d'eau ; il se resolut de la bien fortifier, & de la ravitailler, & il fit faire un ouvrage à corne, & sept demi-lunes avec une contrescarpe autour de la Place. Comme le Siege de Dunkerque étoit une expedition importante, & dont l'execution n'étoit pas facile, nôtre General assembla le plus de Troupes qu'il pût. Il manda au Sieur de la Ferté Senecterre de se tenir prest avec ses gens, pour le venir joindre devant cette Ville : Le Vidame d'Amiens Lieutenant de Roi en Picardie, eut ordre de lui amener le plus grand nombre de Soldats, qu'il pourroit tirer des Garnisons des Frontieres de cette Province : & son Alteſſe manda au Baron de Sirot Marêchal de Camp qui étoit proche de Calais, de le ve- 1646.

1646. nir trouver avec quelques Regimens Polonois qui étoient depuis peu de temps arrivez. Toutes les choſes qui étoient neceſſaires pour cette grande entrepriſe, étant preſtes, le Duc d'Enguien fit approcher ſon Armée devant Dunkerque. Elle eſt compoſée de deux Villes, l'une qui s'appelle la vieille Ville, où eſt le Port, qui eſt bâtie ſur le bord de la mer, fermée d'une muraille épaiſſe, & flanquée de tours. Elle eſt défenduë d'un grand rampart, entouré d'un foſſé plein d'eau, large de plus de ſix vingts pieds, & reveſtu de brique. L'autre Ville s'appelle Neuve, elle eſt fermée d'une enceinte d'onze baſtions de terre, de foſſez pleins d'eau, & d'une contreſcarpe. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'à l'entrée de chaque Canal, il y a une écluſe, laquelle étant levée, les eaux qui en ſortent avec grande abondance, peuvent inonder tout le païs. La Place étoit bien munie de gens de guerre; il y avoit une garniſon de deux mille cinq cents hommes, trois cents chevaux, trois mille Bourgeois capables de porter les armes, & deux mille Matelots. Le Duc d'Enguien diſtribua ſon Armée en

Siege de Dunquerque & ſa diſpoſition.

divers quartiers. Les Troupes du Ma- 1646.
rêchal de Gaſſion ſe poſterent depuis le bord de la mer juſques au milieu des Dunes. Les Compagnies du Marêchal de Rantzau tenoient toute la plaine en tirant du côté du Canal de Bergue, & les Regimens Boulonnois ſe camperent ſur les Dunes entre Mardick, & le Fort Leon. A l'égard de l'Armée Navalle les Vaiſſeaux Hollandois fermoient entierement le Port, & en bouchoient les avenuës; de ſorte que la Ville étoit inveſtie de toutes parts. L'on fit trois ponts l'un ſur la neuve Riviere entre le quartier du Duc d'Enguien, & celui du Marêchal de Rantzau; l'autre ſur le Canal d'Houſtot, & le troiſiéme ſur celui de Bergue, pour avoir par terre la communication de Calais, lequel fut inutile toutesfois, d'autant que les Ennemis ayant levé les écluſes, l'on ne pouvoit aller à Bergue que par eau. Toutes les Troupes étant ainſi diſpoſées, & ces ponts achevez, l'on commença la circonvallation de la Place le 24. Septembre, & l'on fit des foſſez profonds pour ſe mettre à l'abry de l'artillerie; tout ce grand travail fut achevé en quatre

1646. jours : durant lequel temps le Baron de Sirot amena au Camp dix-huit cents Polonois. Le vingt-cinq on fit ouvrir deux tranchées, l'une à gauche pour attaquer la nouvelle Ville, & l'autre à droite pour donner dans l'ouvrage à corne. Le 28. on eut avis que l'Armée Ennemie ayant passé à Nieuport, s'étoit campée à l'Abbaye des Dunes prés de Furnes, dans le dessein de forcer nos lignes pour secourir la Place: mais elle n'osa rien entreprendre sur nous, & elle se retira. Quelques jours aprés parurent plusieurs Vaisseaux en mer qui se disposoient de jetter du secours dans Dunkerque, ce qui obligea le Sieur Andonville d'aller au devant, qui leur donna la chasse jusques à Nieuport. La longueur du Siege, & les rudes fatigues que les nostres souffroient, ne leur faisoient pas perdre courage. Les Assiegez voyans que Picolomini qui n'étoit pas éloigné avec des Troupes, ne se mettoit point en état de les secourir, demanderent à capituler le huit Octobre.

Reduction de Dunquerque. La Ville étant renduë, le Duc d'Enguien y entra avec une partie de l'Infanterie, commandée par le Maréchal

de Rantzau auquel le Roi en donna le gouvernement, pour reconnoissance des considerables services qu'il avoit rendus à l'Estat. Nous perdîmes au Siege de Dunkerque le Marquis de Laval, qui fut blessé d'un coup de mousquet à la tête, dont il mourut, en faisant avec le Marquis de Noirmoustier des logemens sur la contrescarpe qu'ils avoient gagnée. Ce Seigneur fut fort regretté; car il avoit donné en differentes occasions des preuves d'une valeur peu commune. On peut dire que jamais Siege ne fut plus opiniâtrement continué : & si les Assiegeans combattoient avec une grande vigueur dans leurs attaques, les Assiegez témoignoient aussi beaucoup de force & de courage dans leurs défenses. Le Marquis de Leyde qui en étoit Gouverneur pour l'Espagne y agit, de maniere qu'il y acquit beaucoup de loüange. L'on admira durant ce Siege la prudence & l'intrepidité du Duc d'Enguien, & de ses Lieutenans Generaux, qui ne perdirent pas un seul moment pour faire avancer les travaux, & mettre les choses en état; & afin que tous leurs ordres reüssissent, & fussent 1646.

1646. promptement executez. Il ne faut point paſſer ſous ſilence que le Comte de Quincé, le Sieur de Chaſtillon, Maréchal de Camp, le Sieur Arnauld, le Sieur Chabot auſſi Maréchaux de Camp, les Sieurs de Mioſſens, de Marſin, & de la Mouſſaye, le Comte de Brion, le Marquis de Montauſier, le Baron de Palluau, le Sieur de Clanleu, & une infinité d'autres principaux Officiers, dont mon ſilence ne diminuëra point la gloire, & dont les noms ſe trouvent dans les relations de ce Siege, ont fait des actions ſingulieres & qui leur ont acquis beaucoup de gloire & de reputation.

Picolomini fit tous ſes efforts afin de jetter du ſecours dans Dunkerque, il avoit pris pour cet effet l'avantage d'une nuit plus obſcure que les autres, & le retour de la marée. Ce General d'Eſpagne étant parti de Nieuport avec 500. Matelots ſe mit en état de faire ſon coup; mais le Duc d'Enguien qui fut averti de ſon deſſein ſortit des lignes, & s'avança vers Picolomini pour l'attaquer, ce qui rompit ſes meſures, & qui l'obligea de ſe retirer. Cette Place étant reduite à l'obeïſſance

du

du Roi, le Duc d'Enguien qui connoissoit que la saison étoit trop avancée pour assieger Menen, envoya le Maréchal de Gassion avec son Armée vers l'Abbaye de Looz, pour reconnoître si l'on ne pouvoit rien entreprendre sur Dixmude. Son dessein étoit d'y mettre rafraîchir ses Troupes, & de faire conduire à Courtray un Convoy de vivres en seureté. Mais ce Prince ayant veu que l'on ne pouvoit faire aucune expedition sur Dixmude, se contenta de jetter du secours dans Courtray: Ce qui fut executé avec beaucoup de bonheur. Cependant le Maréchal de Gassion étant resté malade à Furnes, le Duc d'Enguien fut obligé de se rendre incessamment à l'Armée qu'il commandoit, afin d'y donner les ordres necessaires : mais cette maladie ne dura pas long-temps; & ce Maréchal se vit bien-tost en état de servir. 1646.

Je finirai les exploits des François en Flandre & leurs belles actions, par la défaite de six Regimens d'Infanterie, & cinq de Cavalerie Ennemie, le trente-un Octobre, à l'occasion d'un convoy que l'on menoit à Courtray, à

1646. quoi les Eſpagnols vouloient s'oppoſer. Le Maréchal de Gaſſion ne laiſſa pas de ſe trouver en cette rencontre, quoique depuis peu relevé de maladie. Le Marquis de la Ferté Imbault s'y ſignala, & le Duc d'Enguien fit réüſſir l'entrepriſe par ſes ſoins & par ſa valeur ordinaire. Cette victoire fut encore ſuivie d'une autre plus conſiderable, qui fut remportée quelques jours aprés entre Ypres & Courtray; où les Ennemis firent une perte plus grande, qu'au combat qui ſe donna à l'occaſion du Convoy que l'on y conduiſoit. Tout l'équipage du General Lamboy qui étoit allé à Bruxelles, celui du Colonel Rantzau, & de la plûpart des grands Officiers furent pris.

Défaite des Ennemis prés Courtray.

Les Armes de France n'eurent pas un moindre ſuccés en Lorraine, en Allemagne, en Catalogne, & en Italie, qu'elles eurent en Flandre. Le Duc Charles ne poſſedoit dans toute la Lorraine qu'une Ville, ſçavoir Longwy, qu'il avoit fortifiée & munie de vivres, afin d'obliger à contribution toutes les Villes voiſines; même celles qui étoient ſous la domination du Roi. Sa Majeſté informée de toutes

les exactions que le Gouverneur de Longwy, commettoit sur ses Sujets, dépescha le Marquis de la Ferté Senneterre Lieutenant General en Lorraine, avec ordre d'assieger cette Place : le Marquis de Pienne Maréchal de Camp, & le Marquis de Cambi Maréchal de Bataille commencerent cette expedition, le Marquis de la Ferté l'acheva : Car du moment qu'il fut arrivé au Camp, il pressa les Assiegez avec tant de vigueur, qu'aprés s'être quelque temps défendus, ils se rendirent à composition. Nos troupes jointes à celles des Suedois firent plusieurs progrés en Allemagne, & elles défirent les Imperiaux en diverses rencontres. 1646. Prise de Longvvy.

Le Prince Thomas étant de retour de France, où il avoit demeuré quelque temps, joignit au mois de May nôtre Armée navale commandée par le Duc de Brezé Amiral. Il embarqua une partie de ses Troupes avec lui, & envoya le reste en Piémont servir sous le Marquis de Ville : ensuite il fit voile vers le Levant. Ce General prit dans sa route les Forts de Telamone, des Salines, & de saint Estienne, & aprés s'en être emparé,

1646. il se presenta devant Orbitelle qu'il assiegea par mer, & par terre. Cette place ne pouvoit être secouruë par terre, que par les forces du Royaume de Naples: mais il fut long-temps attendu, & il arriva même si foible, & si peu considerable, que l'Ennemy n'en croyoit pas tirer grand avantage. Un mois aprés que le Siege y fut mis, & durant que les François sous la conduite du Maréchal du Plessis-Praslin, qui commandoit nôtre Armée en Italie, avançoient les travaux sans discontinuer, l'Armée navale Espagnolle commandée par le General Pimentel, & beaucoup plus puissante que la nôtre, parût dans le dessein de donner secours aux Assiegez. Les deux Armées étant proche l'une de l'autre, il se donna un combat qui dura trois jours pendant lesquels les François eurent toûjours l'avantage sur les Ennemis, & les obligerent de tourner voile, & de se retirer. Le Duc de Brezé y fut emporté d'un coup de canon en donnant ses ordres, & en combattant courageusement: Ce qui fut cause que les François n'agirent plus depuis avec la même vigueur qu'auparavant. Le 12.

Siege d'Orbitelle sans succés.

Novembre leurs Majeſtez firent faire 1646.
à cet Amiral un ſervice ſolemnel dans
l'Egliſe Nôtre-Dame de Paris, auquel
les Compagnies Souveraines aſſiſte-
rent. Le Prince Thomas continua le
Siege d'Orbitelle. Il avoit battu quel-
ques Troupes Ennemies qui étoient
deſcenduës à terre : & comme il étoit
occupé à combattre contre quelques
gens que le Vice-roi de Naples avoit
envoyez pour tenter le ſecours de la
Place, ſes lignes demeurerent dégar-
nies de Soldats pour les défendre, ce
qui donna occaſion à Dom Carlo della
Gatta qui en étoit Gouverneur, de
faire une ſortie, & d'attaquer les nô-
tres qui étoient reſtez en petit nom-
bre, leſquels il défit facilement, &
combla tous les retranchemens que
nous avions faits : ce qui obligea le
Prince Thomas de lever le Siege. L'on
pretend que les Eſpagnols ſeuls ne fi-
rent point quitter priſe au Prince Tho-
mas ; mais que ce fut le ſecours que
les Princes voiſins envoyerent, qui
l'obligea d'en uſer ainſi & de ſe reti-
rer, afin que les Ennemis n'euſſent
point ſur lui un plus grand avantage.
Les Eſpagnols ſe glorifioient de ce que

1646. nous avions manqué de prendre Orbitelle, & ils nous menaçoient même de faire un grand progrés dans la Provence : mais la fortune changea bientoſt de face. Le Maréchal de la Meilleraye qui fut envoyé à la place du Duc de Brezé alla joindre le Maréchal du Pleſſis-Praſlin, avec un renfort d'hommes & de munitions. Ces deux Maréchaux de France partirent d'Oneille le 17. Septembre avec vingt-neuf Vaiſſeaux François, & ſept Portugais, & ils deſcendirent à l'Iſle d'Elbe vis-à-vis de Portolongone afin de l'aſſieger : mais parce que Piombino étoit une Place qui pouvoit empeſcher l'execution de leur deſſein, ils reſolurent de l'attaquer la premiere ; ce qu'ils firent avec beaucoup de ſuccés, & aprés s'en être emparez, ils aſſiegerent Portolongone. La priſe de Piombino fut fort conſiderable, & fort avantageuſe pour nous, à cauſe des munitions que nous y trouvâmes. Il eſt aſſez curieux de ſçavoir comment Piombino & toutes ſes dépendances ſont arrivées à la Couronne d'Eſpagne. L'Etat de Piombino duquel relevoit toute l'Iſle d'Elbe, & quelques Bourgades en la mon-

Priſe de Piombino.

tagne voisine, se forma du temps de la Republique de Pise il y a environ 190. ans. Le premier qui s'en rendit Maître fut Jacques Appiano Secretaire de la Republique de Pise, qui se servant de l'occasion se fit Seigneur de Piombino, de cette Isle d'Elbe, & des Places voisines ; il maria son Fils à une Princesse de la Maison d'Arragon ; il y eut six Jacques consecutifs de cette Maison, & enfin Alexandre ayeul du dernier mort qui avoit épousé une Genoise de la Maison de Fiesque, & qu'il quitta aprés l'avoir éperduëment aimée durant les premiers mois de ses nopces, & aprés s'être rassasié & dégouté avec elle des plaisirs du mariage, il épousa sa sœur, dont il eut un fils qu'il fit son heritier, & que l'Empereur legitima à la priere de Cosme de Medicis Grand Duc de Florence. Ce fils se maria à une Espagnole de la Maison de Mendoce, qui vescut dans une si excessive débauche, que ses Sujets le tuerent. Sa veuve que l'on soupçonnoit d'avoir eu part à la mort de son mari, fut conseillée de se mettre sous la protection du Roi d'Espagne qui menaçoit de poursuivre la vengean-

1646.

Comment cette Ville est venuë à l'Espagne.

1646. ce de cet assassinat contre elle, & contre tous ceux qui s'en trouveroient coupables; & cette veuve afin de rendre sa Majesté Catholique maîtresse de ses Etats, consentit d'y recevoir une garnison Espagnolle; & c'est sur le Roi d'Espagne que les François ont pris Piombino.

Cette expedition étant faite, le Maréchal de la Meilleraye alla joindre le Maréchal du Plessis-Praslin qui l'attendoit devant Portolongone; & aussi-tost qu'il fut arrivé devant la Place, on s'y retrancha, & mit à couvert; & aprés avoir dressé nos batteries, nous attaquâmes un bastion, & nous coulans le long de l'angle de ce bastion, nous nous emparâmes de sa hauteur, pour gagner ensuite le parapet, & surprendre les Ennemis: Mais comme l'on reconnût que cette execution auroit trop tiré en longueur, nos Generaux changerent d'avis, & ils resolurent de monter sur la brêche, pour chasser les Ennemis des retranchemens qu'ils avoient faits, ce qui fut executé la nuit du vingt-huit au vingt-neuf d'Octobre. Les Ennemis firent trois sorties pour étonner les nôtres, mais

mais leurs efforts furent inutiles, ce qui les obligea sur les deux heures aprés minuit du 29. de demander à capituler, & la Ville fut le lendemain renduë à composition. Le trente-un Octobre le Baron de Canillac entra dans la place avec les Regimens d'Auvergne & des Suisses, qui se saisirent des portes, & des principaux lieux de la Ville, & en même temps la garnison Espagnolle sortit au nombre de six cents hommes : Il resta dans la Plaee trente-six pieces de canon, & quantité de munitions. Par la prise de Piombino, & de Portolongone nous abbatîmes la fierté des Espagnols, & nous reparâmes la disgrace que nous avions soufferte devant Orbitelle. La perte de cette derniere Place étoit tres-préjudiciable au Roi d'Espagne ; car ses Vaisseaux & ses Galeres y relâchoient en venant d'Espagne, & ils se trouvoient alors obligez de continuer leur course tout d'une traite. Comme chaque principal Officier qui a eu part aux travaux & aux fatigues de ce Siege doit pretendre à la gloire qui a été remportée, nous dirons que le Maréchal de la Meilleraye, le Marquis de Montpe-

1646.

Prise de Portolongone.

1646. zat, Maréchal de Camp, le Sieur de Faye Maréchal de bataille, les Sieurs de Manicamp & de Villeneuve, le Sieur de Ciron Maréchal de bataille, les Sieurs de Vallavaux, Desbordes, & de la Heronnieres Aides de Camp, le Sieur du Canet Maréchal de bataille, le Sieur Faber Maréchal de Camp, le Sieur de Chemeraut & plusieurs autres donnerent en ce Siege des preuves d'une valeur peu commune.

La joye que l'on eut à la Cour de ces deux conquêtes, fut moderée par la perte que la France fit de Henry de Bourbon Prince de Condé, premier Prince du Sang, & premier Duc & Pair de France, qui mourut à Paris sur la fin du mois de Decembre. Il avoit donné des preuves de sa valeur & de sa prudence en differentes occasions, & ses conseils étoient fort utiles à l'Etat. Ce Prince vint à la Cour aussi-tôt que l'âge le lui eut permis : & à peine avoit-il atteint sept ans qu'il fut instruit en la Religion Catholique : En 1609. ce Prince épousa une Princesse de l'Illustre Maison de Montmorenci, dont la grande vertu, & les rares perfections répondoient à sa nais-

Mort du Prince de Condé.

sance. Chacun admira son affection conjugale, puisque trois années de demeure en la même prison avec son cher Epoux, contribuerent à l'affermir davantage. Le Prince de Condé rendit ensuite service à l'Etat, au siege du Pont-de-Cé contre les Religionnaires, & au siege de Saint-Jean de Laune contre l'Armée de l'Empereur. Ce Prince par son adresse & par sa conduite, avoit beaucoup contribué au soulevement de la Catalogne contre le Roi d'Espagne; & l'on peut dire qu'il s'étoit toûjours heureusement acquitté de tous les Emplois qu'il avoit reçus de la Cour; l'on ne peut lui imputer la levée des sieges de Dole & de Fontarabie, l'on sçait que son Alteſſe n'y manqua ni de courage ni de conduite. La France avoit lieu de se consoler de la disgrace qu'elle venoit de recevoir, en perdant ce grand homme, parce qu'il nous laissoit le Duc d'Enguien son Fils, que nous nommerons d'oresnavant le Prince de Condé, dont les éminentes & heroïques vertus, ont fait la gloire & l'ornement de son siecle. 1646.

1646. Je parlerai des affaires de Catalogne, afin de ne point paſſer ſous ſilence ce qui pourroit avoir quelque place dans nôtre Hiſtoire; & auſſi pour ne rien dérober à la curioſité du Lecteur. Auſſi-tôt que la ſaiſon eut permis au Comte d'Harcourt, qui étoit Vice-roi en cette Province, de ſe mettre en campagne, il ſe diſpoſa de combattre les Ennemis, s'il en trouvoit occaſion, ou d'aſſieger Lerida; ce qu'il fit, ne pouvant pas joindre les Ennemis facilement. Mais ce General ne fut pas heureux; car aprés avoir demeuré ſept mois devant cette Place, il ſe retira dans le temps qu'elle étoit laſſée d'être continuellement attaquée, hors d'eſperance de ſe pouvoir plus long-temps défendre, & preſque réſoluë de ſe rendre faute de ſecours: & voici comme les choſes ſe paſſerent. Les Ennemis qui avoient demeuré durant tout le ſiege proche de nos lignes, ſans les oſer attaquer, s'aviſerent de faire mine de ſe retirer, & ils firent paſſer quelques Troupes par un long défilé entre Albatar & la Terre de Segre: Nous prîmes cette feinte pour une veritable retraite, &

Affaires de Catalogne.

Siege de Lerida ſans ſuccés.

nous ceſſâmes de garder nos lignes avec le même ſoin qu'auparavant. De quoi les Eſpagnols étant avertis, ils retournerent ſur leurs pas, & nous attaquerent avec tant de vigueur dans nôtre défaut, qu'ils nous battirent. Le Comte d'Harcourt y ſurvint qui nous rallia, & qui fut cauſe même que l'on ſe défendit courageuſement: Mais tous nos efforts ne pûrent empêcher qu'il n'entrât du ſecours dans Lerida; ce qui obligea ce General de ne plus continuer le ſiege, & de ſe retirer. 1646.

Le Maréchal de la Mothe Houdancourt étoit Vice-roi en Catalogne avant le Comte d'Harcourt, & quoiqu'il y fît quelque progrés, neanmoins il fut rappellé, & en paſſant à Lyon il fut arrêté & mené à Pierre-en-Cize, ſur ce que l'on donna avis à la Cour qu'il s'en plaignoit trop ouvertement, & avec trop peu de précaution, & de diſcretion. Il pretendoit que l'on détournoit les fonds qui lui étoient deſtinez, & que les principaux Miniſtres l'ordonnoient ainſi, pour leurs interêts particuliers.

1646. Les conteſtations qui étoient ſurvenuës entre les Suedois & le Duc de Baviere, furent cauſe que le Vicomte de Turenne demeura quelque temps ſur les Terres de ce Duc, où il battit les Ennemis qui marchoient du côté du Rhin, & il les pourſuivit juſques aux portes de Newbourg. Ce General donna tellement l'allarme aux Cantons par la priſe de Bregens, qu'ils lui députerent pour connoître ſes intentions; mais ils furent ſatisfaits, quand il leur aſſura que le Roi ne ſongeoit point à eux, ni à rien changer en ce qui les concernoit. Auſſitôt que le Vicomte de Turenne fut ſorti de la Baviere, il tourna ſes armes contre l'Electeur de Mayence, & contre le Lantgrave de Darmſtadt, ſur leſquels il ſe ſaiſit d'Aſchaffembourg, de Solmgenſtat, & de pluſieurs autres Places; & enfin aprés s'être rendu maître de Darmſtadt la Ville capitale du Lantgrave, il jetta une ſi grande terreur ſur les Terres de l'Electeur de Cologne, qu'il obligea ces Princes à demander la neutralité.

Expidition du Vicomte de Turenne.

La Reine qui vouloit donner tous

ſes ſoins à l'éducation du Roi & de Monſieur, donna à ſa Majeſté pour Gouverneur le Marquis de Villeroy, qui fut quelques mois aprés, comme nous avons vû, pour recompenſe de ſes ſervices, honoré du Bâton de Maréchal de France, & de la Dignité de Duc & Pair; & le Maréchal du Pleſſis-Praſlin eut la conduite de Monſieur le Duc d'Anjou: Mais ce fut neanmoins ſous les ordres du Cardinal Mazarin, qui eut la Charge de Surintendant de la conduire & gouvernement de ſa Majeſté, & de Monſieur, ſon Frere. 1646.

Il ſurvint en cette année au mois de May, une querelle à Rome entre le Cardinal d'Eſte Protecteur des affaires de France, & l'Amirante de Caſtille Ambaſſadeur d'Obedience du Roi Catholique proche ſa Sainteté. Cette querelle eut beaucoup de ſuite, puiſque dans une Calvacate qu'il fit, il y eut des coups donnez tant de ſon côté, que de celui du Cardinal d'Eſte: Mais par l'évenement la partie ſe trouva mal faite & mal priſe pour l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſes Gens y furent battus, & un de ſes Eſtaffiers y

1646. fut tué, un autre du Prince de Colleauchiſe, & pluſieurs autres particuliers qui prenoient ſon parti, y perdirent auſſi la vie. L'Amirante de Caſtille fut contraint de s'en retourner dans ſon Palais, aprés avoir été abandonné de ſes Gens; l'on fut obligé pour le reconduire, de mettre un Eſtaffier ſur le ſiege de ſon Carroſſe, parce que ſon Cocher avoit pris la fuite comme les autres qui défendoient ſon interêt. Comme cet Ambaſſadeur n'en vouloit point avoir le démenti, il demanda du ſecours au Viceroi de Naples, qui lui manda que ce Royaume-là étoit dépourvû d'hommes & d'argent, & que pour le ſervice particulier d'un Ambaſſadeur, il ne pouvoit pas abandonner celui du Roi Catholique ſon Maître, & qu'il lui conſeilloit de prendre les moyens les plus propres & les plus avantageux pour ſa reputation, & celle de la Couronne d'Eſpagne: Laquelle réponſe obligea l'Amirante de prêter l'oreille au Prince de Gallicano, qui s'offrit de négocier quelque accommodement par le moyen du Seigneur Mazarini Pere du Cardinal: Et il fut arrêté que cet

Querelle entre le Cardinal d'Eſte à Rome, & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Ambaſſadeur iroit rendre viſite au Car- 1646.
dinal d'Eſte, & qu'il feroit arrêter ſon
Carroſſe à la rencontre de ſon Eminence. L'on peut dire que cet accord dans toutes ſes circonſtances, fut jugé tres-avantageux au Cardinal d'Eſte, ſoit parce qu'il avoit été propoſé par les Eſpagnols, qui oublierent en cette rencontre leur fierté naturelle, ſoit parce que cet Ambaſſadeur fut obligé de viſiter le Cardinal d'Eſte, & de s'arrêter devant lui en le rencontrant dans les ruës, en quoi conſiſtoit tout leur differend; ſoit enfin parce que ſon Eminence ſortit la premiere de ſon Palais, ſans être accompagnée de toutes les Perſonnes de qualité qui n'étoient venuës à Rome que pour ſon ſervice, & auſſi lorſque le Cardinal d'Eſte alla viſiter le Pape, il fut applaudi du Peuple avec acclamation de joye, & les ruës retentiſſoient de cris de réjoüiſſances de *Vive France*, & de *Vive le Cardinal d'Eſte.*

Les grands progrés que les armes AN
de France avoient faits les années pré- 1647.
cedentes en Flandre ſous la conduite
du Duc d'Orleans, & du Prince de Condé, alors Duc d'Enguien; & en

1647. Allemagne ſous les ordres du Vicomte de Turenne, avoient fait réſoudre l'Eſpagnol de faire un dernier effort, & l'Empereur même voulant tirer avantage de la froideur qui étoit entre les Suedois & Nous depuis le Traité de Baviere, voulut non-ſeulement être de la partie; mais encore il en fit ſon affaire propre: Car il offrit de lui envoyer des forces ſous la conduite de l'Archiduc Leopold. Ce qui augmentoit l'épouvante des Eſpagnols, étoit que tous ces exploits avoient été faits en la preſence de trois Armées qui étoient égales en nombre & en force à celles de France, ſans oſer neanmoins nous attaquer, ni ſe mettre en état d'arrêter le cours de nos victoires. Ces conſiderations firent réſoudre le Roi d'Eſpagne à deux choſes. La premiere, ou de preſſer le Traité commencé avec les Etats Generaux des Provinces-Unies des Païs-Bas, afin d'obtenir d'eux une Tréve de longues années, durant leſquelles ce Prince eſperoit reſiſter plus facilement à nos armes victorieuſes, ou d'accepter les offres de l'Empereur, ou d'envoyer en Flandres pour Gouverneur un

L'Archiduc Leopold fait Gouverneur des Païs-Bas

Prince experimenté dans la guerre, 164
dont la naiſſance & l'autorité fiſſent executer ponctuellement ſes ordres, & ôtaſſent la jalouſie qui étoit entre les Grands, à laquelle ce Prince imputoit les malheurs & les diſgraces qui leur étoient arrivez les Campagnes dernieres : En ſorte que l'Archiduc eut la conduite des Troupes d'Eſpagne dans les Païs-Bas, avec la même autorité & le même pouvoir, qu'avoit autrefois obtenu l'Archiduc Albert, & depuis le Cardinal Infant. Sa Majeſté Catholique eſperoit par ce moyen relever le courage des Flamans, qui avoit été abbattu par les pertes continuelles que les armes du Roi leur avoient fait ſouffrir, & ſoûtenir un reſte de reputation que ſes victoires avoient beaucoup diminué.

Auſſi-tôt que l'Archiduc Leopold, Generaliſſime des Armées des Païs-Bas, fut arrivé à Bruxelles avec des Troupes nombreuſes & bien diſciplinées : Pour ſe mettre en crédit, il voulut ſe ſignaler en ſe rendant maître de quelques Places dont nous nous étions emparez l'année derniere. Pour executer ſon deſſein, il fit partir le

1647. dixiéme May trois mille hommes tant de Cavalerie que d'Infanterie, pour investir Armentieres. Ce General croyoit en venir facilement à bout, non-seulement parce que la situation de cette Place n'étoit pas avantageuse, & ses fortifications peu considerables; mais encore parce que les Habitans violant leur Serment de fidelité envers le Roi de France, s'étoient résolus de faire entrer dans leur Ville des Soldats du parti Ennemi vêtus en Païsans, qui devoient se saisir des portes durant les divertissemens du Carnaval : Mais cette conspiration fut découverte par un des Conjurez, au milieu de la débauche & de l'excés du vin. Ce crime fut severement puni, le principal des Conjurez fut rompu vif, & les autres furent pendus. Dés le même jour que les Ennemis se furent approchez de la Place, & qu'ils eurent faits quelques retranchemens pour se mettre à couvert; le Sieur du Plessis-Belliere qui en étoit Gouverneur, fit une sortie à la tête de six-vingt Maîtres, & assisté de quantité de nos Volontaires, il poussa les Ennemis jusques au delà de leurs

Siege d'Armentieres par les Espagnols.

gabions, & montra par cette action, 1647.
que la prise d'Armentieres ne seroit pas si aisée que l'Archiduc l'avoit témoigné aux Habitans de l'Isle. La nuit du quinze au seize les Ennemis ouvrirent quatre tranchées, à quoi les assiegez répondirent par autant de travaux, par lesquels ils les allerent attaquer jusques dans leurs tranchées. Les Ennemis s'étant mis à couvert de toutes nos attaques, s'avancerent proche de la Place à la portée du mousquet, & ils commencerent à la battre de vingt pieces de canon, depuis le seize jusques au jour qu'elle se rendit. Le Sieur du Plessis-Belliere fit quatre differentes sorties qui firent un fort grand effet, & en la derniere il y eut trois cents hommes tuez du côté des Ennnemis; ce qui les irrita de telle maniere, qu'ils se résolurent de prendre la Place de force: Et le vingt-cinquiéme May ils firent une attaque generale, que les assiegez soûtinrent avec une si grande vigueur, que les assiegeans demanderent suspension d'armes le 26. pour enlever leurs morts & leurs blessez: Mais enfin le vingt-huit, l'Archiduc Leopold

1647. informé de la neceſſité qu'il y avoit de poudres & de munitions dans la Place, ſomma le Gouverneur pour la ſeconde fois de ſe rendre, ſinon qu'il ne donneroit aucun quartier, & la Capitulation fut ſignée le dernier May. Ce ſiege coûta beaucoup aux Ennemis, & acquit une grande réputation au Sieur du Pleſſis-Bellicre, qui ſe défendit avec toute la generoſité & la vigueur poſſible; & il tint au delà de l'eſperance des Ennemis, qui croyoient emporter comme d'emblée Armentieres. Ce Gouverneur auroit reſiſté plus long-temps; mais il n'étoit pas ſeulement obligé de ſe défendre contre les aſſiegeans, il avoit encore à ſe précautionner contre les Habitans qui étoient mal intentionnez, & qui ne cherchoient que l'occaſion de ſe ſouſtraire de la domination Françoiſe. On dit que les Eſpagnols pour marquer que nous n'étions plus maîtres de cette Place, firent battre une Monnoye qui étoit chargée d'armes briſées & rompuës avec cette legende, *Les François n'ont plus d'Armes-entieres*; faiſant alluſion à la Ville d'Armentieres. La fierté &

vanité Eſpagnole furent bien-tôt re- 1647.
primées. Les conſiderables Conquêtes
que le Roi fit enſuite ſur cette Nation,
& les autres avantages que ſa Ma-
jeſté remporta, les vengerent de cette
raillerie.

Aprés la réduction d'Armentieres,
l'Archiduc Leopold prenant occaſion
de ce que nos Troupes étoient divi- Priſe de Landrecy ſur nous.
ſées en divers lieux pour fortifier des
Places, & ayant auſſi quelque intel-
ligence dans Landrecy, avec le Mar-
quis d'Heudicourt qui y commandoit,
comme on le prétend, réſolut de
l'aſſieger. Le vingt-huitiéme Juin
ayant pris ſon Quartier en l'Abbaye
de Marolles ſur le chemin de Mau-
beuge, le Comte de Buquoy à Bene-
gy-aux-Bois, du côté du Queſnoy, &
le General Beck Catillon ſur la Ri-
viere de Sambre, & le Duc Picolo-
mini de l'autre côté au Village de
Loufeuric : Les Maréchaux de Gaſſion
& de Rantzau, donnerent ordre au
Comte de Quincé d'aller reconnoître
les Ennemis qui étoient devant la Pla-
ce, & d'aſſurer les aſſiegez qu'on leur
envoyeroit bien-tôt du ſecours, l'Ar-
mée du Roi étant au Câtelet. En

1647. effet, ces deux Maréchaux arriverent le premier Juillet à Harappe, & le deux ils paſſerent la Riviere de Sambre à Catillon avec vingt pieces de canon, dans le deſſein de forcer les lignes des Ennemis, & de ſecourir Landrecy; mais ils étoient ſi bien retranchez, & le ſiege étoit ſi avancé, que nous ne pûmes executer nôtre deſſein, & les aſſiegez ſe trouverent obligez de demander à capituler. Le Maréchal de Gaſſion pour faire diverſion d'armes, & reparer la perte que nous venions de faire, aſſiegea la Baſſée le douziéme Juillet. Les Ennemis détacherent deux mille cinq cents chevaux, portant chacun un Mouſquetaire en croupe pour les jetter dans cette Place: Mais la diligence que nôtre General apporta d'achever la circonvallation de la Baſſée, fut cauſe que les Ennemis n'y pûrent entrer. Et le ſeiziéme Juillet, le Baron de Palluau Maréchal de Camp, fit l'ouverture de la tranchée à la veuë des Ennemis qui ne firent aucune ſortie: Et enfin le dix-huit nous étant rendus maîtres de la contreſcarpe, le lendemain les Mineurs furent attachez au Baſtion

Priſe de la Baſſée par les François

Baſtion de la demi-lune ; ce qui effraya tellement les aſſiegez, qu'ils ſe rendirent. 1647.

La priſe de cette Place fut jugée tres-importante. En 1641. elle fut priſe par le Maréchal de la Meilleraye, & en 1642. le General Dom Franciſco de Mello, la reprit ſur le Sieur de Bourdonné qui en étoit Gouverneur pour le Roi, aprés vingt-quatre jours de tranchée. On dit que les Ennemis tirerent plus de douze mille ſix cents coups de canon, & qu'ils perdirent à ce ſiege plus de trois mille hommes. Cette Place eſt forte ; outre qu'elle eſt tres-bien fortifiée, elle eſt encore défenduë par derriere par la Riviere du Lys, par le Ruiſſeau de Beluve, & par le neuf foſſé ; par la droite par le marais du Pont-Avandin, & la Riviere de Deule, & par le Canal de l'Iſle à gauche.

L'Archiduc Leopold qui avoit écrit en Eſpagne, qu'il apprendroit à nos Generaux leur A. B. C. D. c'eſt-à-dire qu'il reprendroit ſur nous Armentieres, Berhune, Courtray & Dunkerque, fut fort ſurpris, quand il reçut la nouvelle de la priſe de la Baſſée,

1647. & il fut contraint de changer de ſentiment. Il ſe ſeroit contenté de recouvrer cette derniere Place, ſi cela avoit été en ſon pouvoir : Et pour y parvenir, il fit avancer auſſi-tôt ſes Troupes pour l'aſſieger. Mais le Maréchal de Gaſſion qui avoit prévû ſon deſſein, pourvût à la défenſe de cette Place, & donna combat aux Ennemis, dans lequel nôtre Artillerie fit une tres-grande execution, & nous forçâmes les Ennemis de ſe retirer aprés avoir eu du deſavantage.

Ennemis battus prés de la Baſſée

Cependant le Maréchal de Rantzau s'approcha vers Dixmude pour l'attaquer. Il trouva le onze Juillet que la Place avoit été déja inveſtie d'un côté par le ſieur de Clanleu Maréchal de Camp, & de l'autre par le ſieur de Bergeré auſſi Maréchal de Camp. Le 12. Juillet nôtre General fit attaquer Dixmude par divers endroits, afin d'occuper les Ennemis par tout, & ainſi il ſe rendit bien-tôt maître de la contreſcarpe, & de trois demi-lunes. Et comme les aſſiegez ne pûrent aſſez-tôt rompre le pont, qui étoit attaché au rempart, nous nous en emparâmes : mais les Soldats quit-

tant leurs ouvrages y accoururent en si grand nombre, qu'il rompit sous eux, & cet accident fut cause que quelques-uns se noyerent : Les autres regagnerent à la nage la plus prochaine demi-lune, & ceux qui s'étoient trop avancez furent faits prisonniers. Cette disgrace au lieu d'affoiblir le courage des Assiegeans, l'irrita de maniere qu'ils se resolurent de donner un assaut, & d'attaquer la Place à force ouverte ; ce que les Ennemis ne voulant point attendre, ils se rendirent. La prise de Dixmude étoit fort considerable, cette Place étoit fortifiée de huit demi-lunes bien palissadées, d'une bonne contrescarpe, environnée d'un large fossé plein d'eau : elle est scituée sur l'Isere entre Ypre & Nieuport. La mer venoit autrefois jusqu'à sa muraille, faisant un petit bras capable de recevoir des vaisseaux Marchands, environnée d'un large fossé & plein d'eau. Cette Ville est fameuse par plusieurs grands Sieges qu'elle a soûtenus, principalement en 1580. contre ceux de Gand, & aussi contre ceux de Bruges. Les François s'en rendirent les maîtres en 1583. & en

1647.

Prise de Dixmude.

1647. ſuite le Duc de Parme General des armées d'Eſpagne. On dit qu'il y a une Image de la Vierge qui a verſé du ſang, d'un coup qu'un Soldat Allemand lui donna dans ces dernieres guerres, de laquelle playe on monſtre encore à preſent la marque.

Le Maréchal de Rantzau s'étant rendu maître de Dixmude, fit marcher des Troupes du côté de la mer. Il ſe ſaiſit dans ſa route du Fort de Nieufdan prés de Nieuport, que les Ennemis ne défendirent qu'un jour, & ils l'abandonnerent la nuit ſuivante pour ſe retirer à Nieuport. Cette priſe alarma ſi puiſſamment les Eſpagnols, que craignans pour cette Place, ils manderent les Troupes du Marquis de Caracene pour la ſecourir : Le Maréchal de Rantzau prit auſſi le Fort de l'Eſcluſe qu'il fit raſer ; & pour faire enlever de cette Place toutes les armes qui y étoient, afin de les tranſporter à Dixmude, il fut obligé de paſſer par une Digue, où le Marquis de Caracene qui étoit averti de ſa route, l'attendoit pour venir aux mains avec lui. Le combat qui ſe donna alors fut fort ſan-

Les Ennemis battus.

glant : car les Ennemis étant mon- 1647.
tez ſur la Digue auſſi-bien que les
François, chacun trouva trop peu
d'eſpace pour charger ſes armes à feu,
& l'on fut obligé de mettre l'épee à
la main. Les Eſpagnols perdirent plus
de trois cents hommes en cette rencon-
tre, & nous n'en perdîmes que cin-
quante. Cependant l'on peut dire que
le nombre des Ennemis ſurpaſſoit de
beaucoup celui des François : car ou-
tre les Troupes que le Marquis de Ca-
racene avoit emmenées avec lui de
l'armée de l'Archiduc Leopold, elles
avoient été augmentées de deux Regi-
mens Allemands, qui avoient été le-
vez à Hambourg, d'un Regiment An-
glois, du Regiment d'Octavio Guaſco,
& de quatre autres. Le Maréchal de
Rantzau y donna des marques d'une
conduite admirable, & d'une fermeté
de courage extraordinaire, puiſqu'un
ſi grand nombre des Ennemis qu'il
avoit à combattre ne lui fit point
changer de ſentiment, & ne fut pas
capable de le faire détourner de ſa rou-
te. Le Comte de Liſlebonne quatrié-
me fils du Duc d'Elbeuf, y fut bleſſé
d'un coup de mouſquet au bras gau-

che: Le Comte de Coligny-Saligny,
1647. le Commandeur de Valins, le ſieur de Fourille Cornette, les Barons de Veüil & de Laubeſpin, & pluſieurs autres Officiers ſe ſignalerent en cette rencontre.

Si le Maréchal de Rantzau eut de l'avantage ſur les Eſpagnols ; le Maréchal de Gaſſion deffit auſſi de ſon côté le 6. Aouſt huit cents Maîtres détachez des troupes du Duc Charles proche de la Baſſée, vers le village de Seclin, dans laquelle occaſion le Comte de Palluau ſe ſignala : & peu de jours aprés nôtre General battit encore des troupes Eſpagnolles commandées par le General Beck qui étoient au nombre de 2000. à Eſtaires, auprés de la Baſſée. Le Maréchal de Gaſſion tomba malade peu de temps apres, mais ſon indiſpoſition heureuſement ne dura pas long-temps.

Cependant l'Archiduc Leopold étoit à Doüai, d'où il envoya un Corps d'armée pour aſſieger le Château de Comines, ſitué ſur la riviere du Lys, afin d'inveſtir plus aiſément Courtray : Mais nos Generaux y pourvûrent, & y firent entrer un ſecours d'hommes & de munitions ; de manie-

re que les Ennemis se contenterent de prendre le Château de Comines sans oser rien entreprendre sur Courtray. 1647.

Siege de Lens & sa prise.

Aussi-tôt que la maladie eut permis au Maréchal de Gassion de se mettre en campagne, il assiegea la Ville de Lens. Les Espagnols qui vouloient empêcher que l'on s'en rendît maître, marcherent droit vers nos lignes pour les attaquer; & ayant eu avis que les troupes qui étoient pour la garde du Pont Avendin, n'étoient point suffisantes pour leur disputer le passage, ils y accoururent, & s'emparent du Pont. La resistance toutefois que le sieur de Villequier apporta, fit en sorte qu'il n'y eut qu'une partie des troupes Ennemies qui entra dans la Place, le reste ayant été mis en fuite.

Ce secours ne pût empêcher neanmoins qu'elle ne fût prise le deux Octobre. Le siege de Lens fut la derniere expedition où le Maréchal de Gassion donna des marques de sa valeur: car il y fut blessé d'un coup de mousquet à la tête, en s'efforçant d'arracher un pieu d'une palissade, de laquelle blessure il mourut le lendemain. La perte d'un si grand Capitaine fut

Mort du Maréchal de Gassion.

1647. fort considerable à la France ; Il avoit merité par ses services & par ses belles actions les commandemens qu'il avoit obtenus dans l'armée, & la dignité de Maréchal de France dont il avoit été honoré. Il étoit fils d'un Président à Mortier du Parlement de Pau, & il tiroit son origine d'une des plus Nobles Maisons de Bearn : Il fit en Savoye son apprentissage dans l'art militaire ; aprés la mort du Duc de Savoye il porta les armes pour le service du Roi. L'on peut assurer qu'il n'y eut jamais personne qui se soit appliqué avec plus de soin & d'exactitude à ce qui concernoit la profession de la Guerre que le Maréchal de Gassion : Il abandonnoit toute autre sorte d'exercice, & ne s'occupoit qu'à surprendre les Ennemis, & à faire quelque action militaire pour la gloire de sa Majesté, l'honneur de sa Nation, & pour établir & étendre sa reputation. Le sieur de Villequier Lieutenant General, se vid obligé aprés la mort de ce grand homme, de continuer le siege de Lens ; ce qu'il executa avec tant de soin & de diligence, que l'on ne s'apperçut presque pas

pas de nôtre perte. Le Comte de la Feüillade & le sieur Lamet Maréchaux de Camp, se conduisirent en ce siege avec leur valeur ordinaire. Le Maréchal de Turenne fut envoyé à la place du Maréchal de Gassion, comme la suite nous l'apprendra, aprés avoir parlé des affaires d'Allemagne, afin de connoître sans interruption le progrés qu'y firent les troupes qu'il commandoit. 1647.

Les Ennemis pour obliger les Maréchaux de France à separer leurs troupes qu-ils avoient devant Lens, assiegerent Dixmude. Le Maréchal de Rantzau fit tout ce qu'il put pour secourir la Place ; mais elle fut renduë avant qu'il fût arrivé aux lignes des Ennemis. Le sieur de Clanleu Gouverneur de la Place la défendit avec toute la vigueur possible. La prise de Dixmude faisoit craindre que les Ennemis ne s'emparassent de Courtray ; ce qui fut cause que le Comte de Palluau qui en fut fait Gouverneur, eut ordre de partir de la Bassée pour se jetter dans la Place avec des troupes. Il la trouva en fort bon état, il y avoit 1700. hommes de pied & 300. che-

Dixmude repris sur nous

1647. vaux. Les Eſpagnols dans le deſſein de reparer les pertes qu'ils venoient de faire, aſſiegerent la ville de Wormes, ſcituée dans le bas Palatinat ; Mais cette Place fut ſi à propos ſecouruë par la garniſon de Philiſbourg, & ſi bien défenduë par le ſieur de la Marche qui y avoit le premier commandement, que les Ennemis furent obligez de ſe retirer.

Pendant que les armes de France proſperoient en Flandre ſous la conduite des Maréchaux de Gaſſion & de Rantzau, elles avoient le même ſuccés en Allemagne ſous le commandent du Vicomte de Turenne.

La premiere expedition que firent les armes du Roy ſous les ordres du ſieur d'Hoquincourt Lieutenant General, & ſous le commandement du Maréchal de Turenne ſur la fin du mois de Fevrier, fut la priſe de Tubinghen. Cette place appartenoit au Prince de Wirtemberg, & elle étoit depuis quelque temps en la poſſeſſion des Bavarois. Elle étoit forte, étant bâtie ſur une montagne eſcarpée de toutes parts, ſi ce n'eſt vers le Midy, où elle étoit défenduë par un grand

Priſe de Tubinghen.

& large fossé couvert d'une demie- 1647.
lune, & d'une contrescarpe palissa-
dée; quatre grosses tours flanquoient
le corps de la place.

Les troupes du Maréchal de Turenne se joignirent au commencement de la campagne à celles des Suedois & des Hessiens : Et voyant que les Ennemis aprés avoir passé le Danube évitoient le combat, il fit tous ses efforts pour les engager de venir aux mains en passant le même Fleuve à Lauvinghen, ce qui reussit : Car Melander qui commandoit les troupes de l'Empereur avec le Prince de Wirtemberg fut fort surpris, quand il reconnut que son arriere-garde étoit vigoureusement attaquée ; en voulant gagner la petite riviere d'Armuth, & en se mettant en état de nous repousser, il reçut un coup de pistolet dans les reins ; & quoi-qu'il jugeât que sa blessûre fût mortelle, comme c'étoit un homme d'un grand courage, il ne laissa pas de donner le mieux qu'il lui fût possible ses ordres pour sauver ses troupes : Et on dit qu'il expira animant les siens, & en proferant ces paroles, *Avancez-vous, avancez-vous.* Mais le Vicomte de Turenne avoit trop bien

Affaires d'Allemagne. Bataille de Lauvinghen.

1647. pris ſes meſures ; & les Ennemis outre cette diſgrace qui leur fut tres-ſenſible, perdirent encore un tres-grand nombre de Soldats, & de braves Officiers. Le Duc de Wirtemberg s'étoit poſté dans une prairie avec 1200. Chevaux, appuyant deux Bataillons qu'il avoit placez pour nous empêcher le paſſage ; & quoi-qu'il eût perdu la meilleure partie de ſes gens par l'effet de nôtre Canon, il demeura toûjours ferme dans ſon poſte juſques à ſa mort. Le Vicomte de Turenne qui n'avoit pû gagner ſur les Ennemis une victoire entiere à cauſe de la nuit qui ſurvint, ſe mit en état le lendemain matin de les pourſuivre : mais ils étoient déja ſi éloignez, qu'il ne pût avoir ſur eux tout l'avantage qu'il auroit pû deſirer : Ce qui l'obligea de tourner ſes armes contre Rhain, dont il ſe ſaiſit. Il y avoit un Pont auquel les Ennemis mirent le feu de peur d'être forcez, mais nous l'éteignîmes ſi promptement, que nous fûmes le lendemain en état de paſſer deſſus.

Le Vicomte de Turenne étant entré avec ſon armée dans le milieu de la Baviere, y jetta tant d'épouvante, que le

Duc s'enfuit, & ſes Etats furent mis au pillage, & devinrent la proye du Soldat. Il renouvella quelques propoſitions de paix, mais elles ne furent point écoutées, parce que l'on crut qu'on ne ſe devoit plus confier en lui. L'on ne put alors aſſez témoigner de compaſſion pour la diſgrace d'un auſſi grand Prince qu'étoit le Duc de Baviere, qui à l'âge de 78. ans ſe vit obligé de ſortir de ſes Etats, ne ſe croyant plus y être en ſeureté : Lui qui avoit été ſi puiſſant, que non ſeulement il avoit ſoûtenu long-temps les efforts de ſes Ennemis, mais qui avoit même donné de la jalouſie à l'Empereur : Et pour ſurcroît de malheur, Dieu permit, en voulant éprouver la conſtance de ce Prince, qu'une partie de ſes gens & de ſes domeſtiques qui s'enfuyoit dans un batteau perit à ſes yeux, & fût enſevelie dans les ondes, ſans que l'on y pût apporter remede. Le pillage que Coniſmark fit dans la ville de Prague où l'on pretend qu'il fit un butin de plus d'un million, fut encore une occaſion de chagrin & de déplaiſir au Duc de Baviere ; parce qu'il voyoit ſon païs tellement en proye, qu'il perdoit l'eſ-

1647.

On ravagea Païs du Duc de Baviere.

1647. perance de le ſauver.

La mort du Maréchal de Gaſſion avoit fait craindre à la Cour, que l'Armée de l'Archiduc qui groſſiſſoit tous les jours, n'en tirât quelque avantage : Ce qui fut cauſe que l'on donna ordre au Vicomte de Turenne, qui s'étoit arrêté ſur les bords du Rhin pour aſſeurer ſes Conquêtes, de ſe rendre en Flandres : Ce qui étant connu de l'Empereur, il ne ſongea plus qu'aux moyens de profiter de ſon abſence. Mais il n'y fit aucun progrés conſiderable, comme nous avons obſervé à l'Article des affaires d'Allemagne.

Nôtre General avoit réſolu de mener avec lui les Troupes Suedoiſes qui ſervoient ſous lui ; mais elles avoient été débauchées par le Colonel Roſe : Et il fut fort ſurpris quand il connut par un grand bruit qui s'éleva entr'elles, que c'étoit l'effet de la perſuaſion de ce Colonel. Le Vicomte de Turenne tâcha en vain de les appaiſer : Elles diſoient hautement, qu'elles ne pouvoient ſe réſoudre d'aller en Flandres, parce que ce n'étoit point pour ſervir dans la défenſe des interêts de

la Couronne de Suede; & quelques remontrances que ce ſage General fît aux Officiers, qu'ils répondroient de la déſobéiſſance que ces Troupes faiſoient à ſes ordres; elles ſe mirent en état de combattre, & étant au nombre de deux mille cinq cents, elles marcherent en bataille comme ſi elles avoient été en preſence de l'Ennemi, réſoluës d'aller trouver Coniſmarx, qui leur faiſoit des propoſitions avantageuſes. Le Vicomte de Turenne qui avoit gardé juſques-là toutes ſortes de meſures, parce que ces Troupes avoient rendu ſervice à l'Etat, & qu'elles avoient donné des preuves de leur courage, voyant qu'il n'y avoit plus rien à ménager, il les attaqua dans un endroit où elles s'étoient miſes en état de ſe défendre, & il les défit de maniere qu'il en chaſſa & pouſſa une partie, & fit priſonniere l'autre, dans laquelle il y avoit pluſieurs Officiers qu'il vouloit faire pendre pour les punir de leur revolte. Et ce qui empêcha l'effet de cette réſolution, fut le diſcours hardi que lui tint un des plus âgez d'entr'eux; qui en faiſant voir trente-deux bleſſures qu'il avoit ſur ſon corps, 1647.

1647. dit : Qu'il ne craignoit point la mort, & que ſes Compagnons ni lui, ne » l'avoient jamais apprehendée, ſous » telles figures qu'elle ſe fût preſentée » à eux : Que l'on ne pouvoit pas leur » reprocher qu'ils euſſent manqué à ce » qu'ils devoient au Roi de France, & » que s'ils en avoient reçu la ſolde, ils » lui avoient rendus tous les ſervices » que l'on pouvoit attendre de braves » gens. Qu'ils croyoient n'être plus » obligez de les continuer, puiſqu'il ne » s'agiſſoit plus de l'interêt de la Cou- » ronne de Suede; & qu'ils ne pou- » voient plus ſe réſoudre à porter les » armes en un autre endroit, qu'en ce- » lui où ils étoient, ſans un ordre ex- » prés de la Reine de Suede leur Sou- » veraine & unique Maîtreſſe : Qu'en » ſon particulier, en l'âge où il étoit, » il regardoit la vie comme une choſe » indifferente, puiſqu'elle ne lui pouvoit » être retranchée que de peu d'années : » Qu'il lui étoit glorieux, ainſi qu'à ſes » Compagnons, d'avoir été vaincus par » un Prince, ſous la conduite duquel » ils avoient tant de fois triomphé de » leurs Ennemis : Que l'éloge qu'il lui » donnoit étoit moins l'effet de ſa fla-

terie, afin de l'engager à lui conſer- 1647.
ver la vie, que la loüange legiti-
me qui étoit dûë à ſa vertu, à ſa "
grande ſageſſe, à ſon experience dans "
les armes, & à ſa valeur; & enfin, "
que c'étoit une juſtice que ſes enne- "
mis ne pouvoient lui refuſer: Mais "
qu'il prît garde de ne pas noircir ſes "
belles actions par ce ſupplice igno- "
minieux qu'il vouloit faire ſouffrir à "
tant de braves gens, & qu'il craignît "
qu'on ne lui imputât toutes les diſ- "
graces qui pourroient arriver dans la "
ſuite au Roi ſon Maître. La hardieſſe "
avec laquelle ce vieillard parla au Vi-
comte de Turenne, qui avoit l'ame
grande & genereuſe, ſçut fléchir ſa
colere; & le ſouvenir des ſervices
que ces Officiers priſonniers avoient
rendus, fut cauſe qu'il leur ſauva la
vie, & qu'il les renvoya avec liberté
d'aller où ils voudroient. Neanmoins
il leur dit, que pour avoir porté ſi
long-temps les armes, ils n'avoient
gueres appris à obéir; qu'il ſouhai-
toit que le danger où ils s'étoient
trouvez par leur revolte, les rendît
plus ſages à l'avenir. Cette déſertion
des Suedois, fut cauſe que le Vicomte

1647. de Turenne ne se trouva plus qu'avec six mille hommes, quand il fut en deça du Rhin; il ne laissa pas neanmoins avec ces Troupes aprés s'être avancé dans le Luxembourg, de faire des dégâts dans le plat Païs, & de s'emparer de quelques Châteaux, & de la Ville de Wirton.

On avoit proposé l'année précedente une suspension d'armes entre les François, les Suedois, & les Bavarois, pour la conclusion de laquelle on avoit choisi la Ville d'Ulm, située sur le Danube. On trouva au commencement tant de difficultez, que les Députez étoient résolus de se separer sans rien arrêter; mais comme ils étoient dans ce sentiment, il survint un Courier qui apporta à l'Assemblée de nouvelles propositions, ce qui fut cause qu'ils demeurerent, & que l'accord fut conclu. L'Empereur non content de ce Traité, se résolut de lever de nouvelles Troupes pour suppléer à celles de Baviere, dans le dessein de continuer la guerre contre les Suedois: Ces Peuples de leur côté, se disposerent d'entrer dans la Boheme pour y continuer leurs Con-

quêtes. Ce qui donna occaſion au General Major de l'Armée Imperiale, d'aller au mois d'Avril viſiter les fortifications de Pilſen, pour y faire encore des travaux. Deux mille chevaux Suedois, trois mille hommes de pied, & quelques pieces de canon arriverent en Boheme, & le treiziéme Avril ils prirent leur marche vers Gorſkaw, pour aller enſuite inveſtir le Château de Brix: Cependant l'on fortifioit les principales Places de Boheme, & entr'autres la Ville de Prague. 1647.

Le Prince de Condé fut envoyé en Catalogne cette année, en qualité de Viceroi, à la place du Comte d'Harcourt. La Ville de Barcelonne témoigna une ſi grande joye, de ce que ce Prince alloit commander l'Armée du Roi dans cette Province, que les Magiſtrats firent preſent d'une chaîne d'or à celui qui leur en apporta la nouvelle. Auſſi-tôt que nôtre General fut arrivé en Catalogne, il aſſiegea Lerida: Mais aprés quelques rudes attaques, & quelques aſſauts donnez, il ſe réſolut de ſe retirer. Il prévoyoit que cette entrepriſe auroit une

Affaires de Catalogne.

1647. longue ſuite, ſoit parce que la Garniſon étoit nombreuſe, ou parce que les Ennemis avoient une Armée proche compoſée de douze mille hommes ; & enfin parce que ſes Troupes étoient trop foibles. Le Prince de Condé neanmoins qui ne vouloit point paſſer la Campagne ſans faire quelque expedition conſiderable, mit le ſiege devant la Ville & le Château d'Ager le ſixiéme Octobre. Le Sieur Arnault Maréchal de Camp, fit pouſſer la tranchée & les logemens des Mouſquetaires, juſques ſur le bord du foſſé du Château, en trois nuits ; & il fit faire deux batteries à trente pas de la Place. Cependant on fortifia tous les guez des Rivieres, & des paſſages des montagnes, afin d'empêcher l'Armée Ennemie, qui n'étoit pas éloignée, de donner du ſecours à la Place : Et le neuf, le canon ayant fait une brêche raiſonnable, le Sieur Arnault fit donner un aſſaut ſi vigoureux, que la Ville & le Château furent emportez. On remarque que bien que l'on ſe fût rendu maître de la Ville par la force des armes & par aſſaut, cependant les Soldats par un bon or-

dre que le Sieur Arnault apporta, n'y firent aucun déſordre. Ils ne toucherent point aux Egliſes, ne violerent aucunes femmes ni filles, & ne mirent le feu à aucune maiſon. Cette priſe étoit aſſez conſiderable, parce que la ſituation de la Ville & du Château eſt tres-avantageuſe : Elle couvre Balaguier, & facilite une entrée dans l'Arragon. Durant que l'Armée Françoiſe étoit occupée au ſiege d'Ager, les Eſpagnols aſſiegerent Conſtantin : Mais ils ne pûrent s'en ſaiſir ; car le Maréchal de Grammont, qui y ſurvint, les obligea de lever le ſiege le 16. Octobre. 1647.

La levée du ſiege de Lerida, & quelques autres petites diſgraces qui nous étoient arrivées en Flandres, & en Italie, où les Eſpagnols avoient ſaccagé Montferrat, obligerent la Cour de regagner la confiance des Suedois, qui croyoient avoir quelque ſujet de n'être pas tout-à-fait ſatisfaits de Nous.

Encore que les armes de France euſſent aſſez d'avantage ſur les Ennemis, pour être toûjours en érat de leur reſiſter ; neanmoins la Reine qui

1647. continuoit dans le deſſein de procurer la Paix à ſes Peuples, ſollicitoit les Plenipotentiaires qui étoient à Munſter, de faire connoître qu'il ne tenoit point à Nous, que la Paix ne ſe fit avec les Imperiaux & les Eſpagnols. Le Duc de Longueville & les Sieurs Servien & d'Avaux, ſuivant cet ordre preſſerent la Conference. Le Pape, comme Chef de l'Egliſe, & dont les ſoins ne doivent être employez que pour reconcilier les Princes Chrêtiens, avoit envoyé à l'Aſſemblée le Nonce Chiſy, & la Republique de Veniſe comme alliée, y avoit envoyé le Seigneur Contarini ſon Ambaſſadeur : Mais les Eſpagnols faiſoient des propoſitions ſi déraiſonnables, que l'on connoiſſoit bien qu'ils n'avoient aucun deſſein de conclure, & qu'ils ne ſongeoient qu'à diviſer la France d'avec ſes Alliez. Ils faiſoient des conditions tres-avantageuſes aux Suedois, pourvû qu'ils abandonnaſſent les interêts de ce Royaume : Mais cette Nation avoit reçu de Nous un ſecours trop conſiderable, pour accepter ces offres. Enfin les Epagnols apporterent tant d'obſtacles, & formerent tant de diffi-

La Reine propoſe la Paix ſans effet

cultez à la concluſion d'aucun Traité, 1647.
qu'il fut impoſſible de rien arrêter.
L'on jugea que le motif qui les avoit engagé à refuſer une Paix qui ne leur pouvoit être qu'avantageuſe, étoient les propoſitions que les Hollandois leur faiſoient. Leur deſſein étoit de quitter nôtre parti, pour embraſſer celui des Eſpagnols. Ils avoient diverſes raiſons pour faire la Paix avec ces Peuples. La premiere, étoit la mort du Prince d'Orange, qui leur étoit une perte tres-conſiderable; car c'étoit un Prince tres-experimenté dans l'Art de la guerre, & dont la valeur n'étoit pas commune. Ils craignoient que nous ne fuſſions trop leurs voiſins, & que le Roi ne fît trop de Conquêtes en Flandres, où le Roi d'Eſpagne avoit peine d'envoyer du ſecours, étant une Province trop éloignée de ſes autres Etats: Que la guerre les conſumoit, & qu'ils en retiroient peu de fruit. Neanmoins ces Peuples mettoient la Paix à un ſi haut prix, que les Sages connurent, que les Eſpagnols ne l'achetteroient pas aux conditions qu'elle leur étoit preſentée. Cependant nos Plenipotentiaires fâ-

1647. chez de ce que leur ſejour étoit peu utile à l'Etat, ſe réſolurent de traiter avec l'Empereur; & les Allemans qui connoiſſoient mieux leurs forces que les Eſpagnols, ne refuſerent point les propoſitions de Paix : Ils vouloient reparer les pertes qu'ils avoient faites, & ils deſiroient ſe mettre en état de recouvrer les Places qu'on leur avoit enlevées. Les Eſpagnols s'efforcerent d'empêcher la concluſion de ce Traité : Neanmoins malgré toute leur adreſſe & leur reſiſtance, la Paix fut faite entre la France & l'Empire. Le Duc de Longueville, & les Sieurs de Servien & d'Avaux, voyant qu'ils témoignoient en vain de l'empreſſement pour la fin de ce grand ouvrage de la Paix avec l'Eſpagne, manderent que n'y ayant plus rien à eſperer, on leur envoyât ordre de ſe retirer, lequel ayant été reçu, ils partirent auſſi-tôt de Munſter. Cette Paix mit fin aux grands deſſeins du Vicomte de Turenne, & arrêta les hoſtilitez de part & d'autre : Elle aſſura l'Alſace entiere à la France, avec les fortes Places de Briſſac & de Philiſbourg, par où l'on avoit eu le paſſage

Paix entre la France & l'Empire

Paix rompue avec l'Eſpagne.

ſage libre en Allemagne : elle réunit 1647.
encore à la Couronne les Evêchez de Metz, Toul & Verdun ; rétablit & confirma la Juriſdiction du Parlement de Metz, qui juſques alors avoit été conteſtée. L'Empereur cedoit au Roi tous les droits qu'il avoit ſur Briſſac & ſur l'Alſace, & autres lieux voiſins, moyennant quelque argent qu'on lui donnoit, & quelques Places qu'on lui rendoit.

Pluſieurs raiſons d'Etat, devoient non-ſeulement obliger les Eſpagnols à écouter des propoſitions de Paix ; mais encore à les faire : Neanmoins la fierté & l'orgueil qui ſont naturels à cette Nation, lui faiſoient oublier que dans l'Affrique elle avoit perdu Tanger Port de Mer, Ville & Forteresſe d'importance ſur le Détroit de Gibraltar, celle de Mazagan auſſi Port tres-conſiderable aux Frontieres du Royaume de Maroc, les Iſles des Aſſores, l'Iſle de Madere proche des Canaries, d'où l'on tire le meilleur ſucre, & les Iſles du Cap-Verd dans la même partie du nouveau Monde. La Compagnie Hollandoiſe avoit fait conſtruire un Fort ſur la Riviere de

1647. Seniga recommandable par ſon propre trafic, aprés en avoir chaſſé les Eſpagnols. Cette même Compagnie s'eſt depuis les dernieres guerres renduë maîtreſſe du Royaume de Congo, & d'Angola, & dans le dernier, elle s'eſt emparée de cinq Places, dont les Eſpagnols tiroient une bonne partie des hommes, qu'ils faiſoient travailler aux mines des Indes Occidentales, au delà du Cap de Bonne-Eſperance. Le Roi Catholique s'eſt vû privé de toute la Mozambique, où il avoit pluſieurs Rois tributaires, & on lui enleva auſſi la Fortereſſe de Soffala d'où ſe tire la poudre d'or.

Dans l'Aſie, les Hollandois ont conquis ſur les Eſpagnols une plus grande étenduë de terre que n'en contient toute la Hollande. Depuis nos guerres on prétend que le Roi d'Eſpagne a perdu le trafic des puiſſans & riches Royaumes de la Chine & du Japon. Ce Roi a auſſi perdu la meilleure partie des Iſles ſituées dans les Indes Orientales, qui ſont compriſes ſous le nom de Moluques. Dans l'Amerique les Eſpagnols ont perdu la Ville & le Port de San-Paolo, où il

y a de si admirables Rivieres, que l'on y trouve quantité d'argent plus épuré que n'est pas celui des mines du Perou : Auſquelles pertes il faut encore ajoûter, celle des Isles de la Gardeloupe, Grenades, & autres, vers celle de Saint Christophe, où l'on convient que les Espagnols faisoient seuls le trafic auparavant. Un des Articles de cette Paix portoit, que ni l'Empereur, ni le Roi Tres-Chrêtien, ne donneroient secours à leurs Ennemis; ce qui ôtoit l'esperance aux Espagnols d'en recevoir de l'Empereur : Neanmoins par une subtilité & un détour assez fin, ces Peuples lui proposerent de leur en donner, non comme Empereur, mais comme Archiduc d'Austriche; mais ces propositions furent entierement rejettées. 1647.

Maladie du Roi.

Au mois de Novembre, le Roi fut attaqué d'une maladie, que l'on connut être la petite verole, qui mit sa Majesté en peril; ce qui obligea de faire des Prieres de quarante heures dans toutes les Eglises de Paris; mais Dieu dissipa bien-tôt nôtre tristesse, en redonnant la santé à nôtre Souverain, pour la conservation duquel

1647. on faisoit des Vœux continuels. Les Poëtes du temps dirent fort agreablement, que bien que la petite verole eût grossi les traits du visage du Roi, & qu'elle en eût un peu diminué l'éclat & la grande beauté; Ce Prince n'avoit rien perdu par cette petite disgrace, puisqu'il n'avoit quitté la ressemblance du Dieu d'Amour, que pour prendre celle du Dieu Mars, comme la suite de ses grandes actions nous le fera connoître.

Sur la fin de cette année 1647. les Espagnols firent une entrepriſe sur Courtray; mais la prévoyance & les soins de nos Chefs la rendirent sans effet: Le Marquis de Caracene aprés avoir amené de Bruxelles plusieurs chariots chargez de grenades, de haches, marteaux, pistolets, carabines, autres armes, instrumens & outils de guerre, ayant tout disposé, fit faire avec beaucoup de diligence un Pont sur l'Escaut; mais cela ne se fit pourtant pas sans que la Garnison en eût avis. Ce General Espagnol fit passer quatre mille hommes de pied sur ce Pont, & aprés avoir quitté leurs piques & mousquets, ils s'armerent de

piſtolets, carabines, haches, marteaux & autres inſtrumens, avec leſquels ils s'avancerent la nuit du quatorze au quinze Decembre vers Courtray; trois mille chevaux les ſuivirent en même temps, & leur marche fut ſi bien concertée, qu'ils arriverent tous à la même heure de fort grand matin, & ſi ſecretement, que les batteurs d'eſtrade & les Gardes de Courtray, ne s'en apperçurent pas; ils croyoient que ce n'étoit qu'un parti de cinquante hommes, neanmoins le Comte de Palluau Maréchal de Camp, Gouverneur de la Place, ſe tint ſur ſes gardes, & donna ſes ordres, de maniere que l'on ne pût être ſurpris quelque choſe qui arrivât, & il rompit entierement les meſures du Marquis du Caracene qui avoit quelque intelligence dans Courtray. Le jour étant venu, les Gardes de Cavalerie de la Ville rencontrerent les Ennemis, & en avertirent le Gouverneur, qui commanda au Sieur de Beaujeu Meſtre de Camp, d'aller avec trente Maîtres contre les Gardes avancées des Ennemis: Ce qui fut ſi bien & ſi heureuſement executé, que le Sieur de Guaſe Lieutenant

1647.

Entrepriſe des Eſpagnols ſur Courtray inutile.

1647. du Regiment de la Villette, fit deux prisonniers, qui apprirent que toute l'Armée Espagnole n'étoit pas éloignée, & qu'elle esperoit se saisir de la place d'une maniere qui nous seroit imprévûë; mais la vigilance & la bonne conduite du Comte de Palluau, rendit les projets du Marquis de Caracene inutiles, & les Ennemis se retirerent aprés quelque perte.

AN. 1648. La sédition qui étoit arrivée à Naples dés l'année 1646. y continuoit toûjours. Quelques Provinces de ce Royaume-là, se rangerent du parti du Peuple qui se vouloit affranchir de la domination d'Espagne, & pour établir une espece de Republique; mais l'execution de ce dessein étoit difficile: Et comme les Napolitains connurent que leurs forces n'étoient pas suffisantes pour achever un si grand ouvrage, ils eurent recours au Roi de France. Ces Peuples esperoient que sa Majesté leur accorderoit sa protection, comme elle l'avoit donnée aux Catalans qui avoient imploré son secours: Mais avant que de parler de la suite de cette revolte, il est à propos d'en sçavoir l'origine.

Sedition de Naples.

Les Napolitains qui voyoient en- 1648.
cherir tous les jours ce qui ſervoit à
leur nourriture, à cauſe des impôts
que le Duc d'Arſcot Viceroi pour le
Roi d'Eſpagne, y mettoit; & con-
noiſſant que toutes les inſtances qu'ils
avoient faites pour les diminuer étoient
inutiles, ſe réſolurent de ſe ſoulever
contre lui : Ils brûlerent pour cet
effet deux fois le Bureau où ce Droit
ſe recevoit. Neanmoins comme au
commencement il n'y avoit que la po-
pulace qui agiſſoit le plus, le Viceroi
crût qu'il appaiſeroit facilement la ſé-
dition ; mais il n'en prévoyoit pas la
ſuite ni les conſequences. Une année
s'étant écoulée, le Duc d'Arſcot fit
rétablir ce Bureau pour la troiſiéme
fois; ce qui anima tellement le Peu-
ple, qu'il ne garda plus de meſures.
Il prétendoit que la Ville de Naples
n'étoit pas moins conſiderable que Pa-
lerme, qui avoit été exempte de ces
ſortes d'impôts, & que ſi on ne lui
accordoit pas la même exemption, il
l'obtiendroit par la force des armes.
Il ſe preſenta un jeune homme âgé
de vingt-quatre ans, appellé Thomas
Aniello, ou Meſſaniello qui ſe decla-

1648. ra le Chef de cette revolte, quoiqu'il ne fût qu'un Pêcheur & un vendeur de Poisson. On lui donna la qualité de Mestre de Camp general des gens de guerre; & pour se faire craindre, il châtioit rigoureusement tous ceux qui n'executoient point ses ordres. On prétend qu'un jour où la sédition s'échauffoit davantage, il alla au milieu de la place publique, & qu'il fit une harangue au Peuple mutiné, dans laquelle il dit, que Dieu l'avoit choisi comme une autre Moïse pour délivrer Naples de la servitude, & l'affranchir de toute domination tyrannique: Que JESUS-CHRIST s'étoit servi de Saint Pierre qui n'étoit qu'un Pêcheur, pour faire recouvrer au genre humain la liberté que le Demon lui avoit ravie; & ensuite il alla mettre le feu à tous les Bureaux des Fermiers & Receveurs des Droits qui se levoient à Naples pour le Roi d'Espagne; & accompagné de plus de dix mille personnes armées de bâtons & de halebardes, il alla au Palais du Duc d'Arscot, dont il força les Gardes, & quelque promesse que le Viceroi fît à ce Peuple de lever toutes les impositions

tions, il fut obligé de se sauver dans le temps que la plûpart d'eux s'amusoient à amasser de l'argent qu'il avoit jetté à cet effet, & il se retira au Château Saint-Elme. Le Peuple mutiné qui prévoyoit qu'un Chef comme Massaniello n'étoit pas capable de faire de grands progrés, voulut engager plusieurs Nobles, & entr'autres le Prince de Bisignano d'accepter cet emploi: Mais aucun de la Noblesse ne se presenta, & cela fut cause que ce miserable Pêcheur demeura Chef, & fut proclamé Capitaine general. L'adresse dont le Vice-roi se servit pour empêcher que les Nobles ne se joignissent avec le Peuple séditieux, fut de les lui rendre suspects, ce qui réussit: Car il étoit certain que les Nobles étoient l'objet de la haine du Peuple; & Massaniello durant cette revolte, les maltraita cruellement, & commit mille indignitez, & mille violences contr'eux. Jamais Chef de sédition n'eût plus de pouvoir sur un Peuple, que Massaniello sur les Napolitains; car ils rendoient en toute rencontre une obéissance aveugle à ses ordres. Comme ce Chef 1648.

1648. eut appris que des Bandits avoient été pris déguisez en Ecclesiastiques, ayant des soutannes, il ordonna qu'on n'en porteroit plus, & que les Prêtres, les Religieux & les femmes seroient vêtus d'habits courts. Enfin il fit plusieurs Ordonnances de Police qui furent aussi-bien executées que s'il eût été un legitime Souverain. Mais ses commandemens étoient en horreur aux gens de bien, parce qu'il les faisoit executer par violence; & il ne marchoit jamais qu'accompagné de dix Bourreaux pour faire observer ses volontez. Comme le gouvernement de Massaniello étoit tyrannique, il étoit saisi d'une crainte continuelle; & il se vit obligé pour conserver sa vie, de ne plus sortir de sa chambre, & de donner ses Audiences par sa fenêtre: Mais enfin un jour aprés s'être retiré en une chambre du Convent des Carmes pour se rafraîchir, il fut assassiné par quelques gens qui avoient conspiré sa perte il y avoit long-temps, & personne ne se mit en état de le défendre. Chacun se persuadoit que sa mort seroit la fin de la sédition, & le Vice-roi se remit en état de rétablir

les ſubſides comme auparavant : Nean- 1648.
moins ce Peuple qui paroiſſoit avoir
perdu la memoire de ſon malheureux
Chef, déterra ſon corps & le mit ſur
un lieu élevé, le proclamant le Li-
berateur de la Patrie, & le Pere des
Pauvres; & enſuite il lui fit des ob-
ſeques avec pompe & magnificence.
Le Vice-roi repreſentoit aux plus puiſ-
ſans de Naples, que pour appaiſer le
déſordre, ils devoient recevoir Dom
Jean d'Auſtriche dans leur Ville; mais
ce Prince n'y vouloit point entrer,
que le Peuple n'eût mis les armes
bas. Il vint toutefois *incognito* dans
Naples, où il eut quelques confe-
rences avec le Duc d'Arſcot : ils crû-
rent que quelques coups de canon
étant tirez ſur la Ville, les Habitans
prendroient l'épouvante, ce qui fut
fait, mais cela les anima encore da-
vantage; la ſédition recommença, l'eſ-
prit des Rebelles devint plus échaufé
que jamais, & ils recommencerent
les barricades. Cependant ils avoient
beſoin d'un Chef, & comme ces Peu-
ples eurent avis que le Duc de Guiſe
étoit à Rome pour obtenir du Pape
la diſſolution du Mariage qu'il avoit

1648. contracté avec la Comteſſe de Boſſu : Ils envoyerent des Députez pour lui offrir la conduite de leurs Troupes, avec le Gouvernement de leur Ville. Ce Prince ne voulant pas échaper une occaſion qui lui paroiſſoit favorable, abandonna ſes propres interêts, dans la penſée d'acquerir de la gloire & de rendre ſervice à ſon Roi, & parce que l'affaire preſſoit, il ne délibera pas long-temps de partir de Rome pour ſe rendre à Naples. Les Napolitains avoient conçu de grandes eſperances de l'arrivée de ce Prince ; ils le regardoient comme leur Liberateur & comme leur Dieu Tutelaire. Ces Peuples ſe perſuadoient qu'il n'y avoit que lui ſeul qui fût capable de rompre leurs lieus, & de les tirer de la ſervitude : Mais toutes leurs eſperances furent trompées, leur condition ne fut point changée, & quelques efforts qu'ils fiſſent, ils ne pûrent faire réüſſir leur entrepriſe. Gennaro Anneze qui avoit été élû General des Troupes Napolitaines aprés la mort de Maſſaniello, conſpira contre le Duc de Guiſe, & par une perfidie inſigne, il fit tomber ce

Prince entre les mains des Eſpagnols. 1648.
On croit que le ſujet de ſa conſpiration, fut qu'il ſupportoit impatiemment les titres de Duc de la Republique de Naples, & de Generaliſſime de ſes Armées, que l'on avoit donné au Duc de Guiſe, & leſquels Gennaro croyoit avoir meritez par ſes ſervices : Et cet homme ne ſe reſſouvenant plus de la baſſeſſe de ſon extraction, s'étoit ſecretement declaré contre ce Prince. Il avoit même fait tous ſes efforts pour empêcher qu'il ne vînt à Naples, ſoit qu'il craignît que ſa preſence ne diminuât ſon pouvoir, ou qu'il fût déja gagné par les Eſpagnols.

Le Duc de Guiſe és mains du Roi d'Eſpagne.

Ce n'eſt pas que le Duc de Guiſe n'agît en cette occaſion avec tout le courage & la prudence poſſibles, & qu'il n'eût ſouvent même beaucoup d'avantage ſur les Troupes d'Eſpagne ; mais il n'avoit pas ſeulement à les combattre, il étoit encore contraint d'appaiſer des ſeditions inteſtines, & des querelles qui s'excitoient entre les Napolitains mêmes ; & cette guerre qui naiſſoit entre eux étoit beaucoup plus fâcheuſe que celle qu'il étoit obligé de

1648. ſoûtenir contre les Ennemis étrangers. Le Vice-roi qui avoit des intelligences dans Naples y entretenoit des ſeditions, & enfin la trahiſon & l'envie ruinerent tous les grands deſſeins du Duc de Guiſe, & le precipiterent dans ſon malheur.

La diſgrace du Duc de Guiſe & ſa détention jetterent de la crainte dans l'ame de tous ceux qui avoient pris les armes pour favoriſer la révolte. Ils furent ſaiſis de quelque repentir de ce qu'ils s'étoient ſi facilement emportez aux premiers mouvemens de pluſieurs eſprits mal-intentionnez & ſeditieux: Ils ne perdirent pas neanmoins courage. Tobia Pallavicino, & Pedro Paſtina qui commandoient les Troupes des rebelles en divers endroits, furent élûs leurs Chefs, & ils exigerent un nouveau ſerment de fidelité de tous les Officiers de l'Armée. Cependant toutes les promeſſes qu'ils avoient faites de contribuer pour maintenir la rebellion, furent bien-tôt évanoüies. Pedro Paſtina fut le premier qui abandonna ce parti, dans la penſée qu'il ne pouvoit plus long-temps ſubſiſter. Ce Capitaine montra par ſon exemple ce

que les autres devoient faire, & les rebelles se laissans flatter des vaines & fausses promesses d'une Amnistie generale que l'Archiduc d'Austriche leur faisoit esperer, quitterent les armes, & se remirent sous la domination du Roi d'Espagne, qui ne laissa pas de les punir de leur révolte. 1648.

La France ne fut pas plus exempte des guerres civiles & des seditions que les autres Royaumes. L'on doit juger des corps politiques comme des corps naturels. De la même maniere qu'il leur survient de certains accidens fâcheux, & des convulsions que la science de la Medecine ne sçauroit prévoir, & qui ne se gueriſſent que par le temps : Pareilles revolutions arrivent dans les Monarchies, dont toute la prudence politique ne les peut garentir. Il y a des Nations qui se lassent de leur propre bonheur, à qui il semble fatal, & dont la destinée est de se combattre elles-mêmes, quand tout leur cede, & lors qu'elles ne trouvent point de resistance au dehors. La France étoit en cet état lors qu'elle commença d'être agitée de troubles tres-violens. La Regence de la Reine avoit été jusqu'alors

Commencement des troubles en France.

1648. heureuſe, & cette ſage Princeſſe avoit fait en ſorte par ſa conduite reguliere, & par ſon gouvernement, que la France étoit toûjours demeurée paiſible, dans le temps même où les troubles étoient plus à craindre, qui étoit celui de la mort du feu Roi Loüis XIII. La France qui alloit donner la Loy à toute l'Europe, & dont les victoires continuelles jettoient les Ennemis dans la crainte, & dans le deſeſpoir, vit durant tous ces temps fâcheux déchirer ſes entrailles par ſes propres mains: Les Ennemis étrangers n'ayant pû donner aucune atteinte à ſa grandeur ni à ſa puiſſance: Elle fut attaquée dans cette malheureuſe conjoncture par ſes Ennemis domeſtiques, qui tournerent leurs Armes contre elle même, & employerent leurs forces pour la détruire.

Divers Edits que l'on porta au Parlement à la verification deſquels cette Compagnie s'oppoſa, furent les premiers ſujets des mécontentemens des peuples, la cauſe de l'alienation des eſprits, & ce qui donna lieu aux premiers mouvemens. Afin de reprendre les choſes dans leur ſource, & dans

leur origine ; il faut ſçavoir qu'en l'année 1647. l'on fit un Edit pour le Tarif, qui étoit une impoſition generale ſur toutes les marchandiſes qui entroient dans Paris. Cet Edit avoit déja été verifié à la Cour des Aydes. Le Parlement qui pretendoit que la connoiſſance des verifications des Edits & des Declarations du Roi lui appartenoit privativement à toute autre Compagnie, ſe reſolut d'empêcher l'execution de l'Edit du Tarif. Le Conſeil de Sa Majeſté, pour ôter au Parlement tout ſujet de plainte, lui voulut bien envoyer cet Edit, croyant qu'il ne feroit aucune difficulté de le verifier ; neanmoins toutes les opinions allerent à le refuſer. La Reine ayant eu avis de cet arreſté, manda le Parlement au Louvre qui y alla par Députez. Il s'y forma alors une grande conteſtation entre le Chancelier & le premier Preſident, qui ſoûtint que le Parlement étoit en poſſeſſion & en droit de verifier tous les Edits, & principalement ceux qui regardoient le Domaine du Roi, & que la plûpart des choſes contenuës en l'Edit du Tarif concernoient le Domaine de Sa

1648.

Edit du Tarif.

1648. Majesté, dont la connoissance n'appartenoit point à la Cour des Aydes, comme il pretendit montrer par plusieurs raisons, & par des exemples des choses arrivées en cas pareil. Qu'en 1606. Henry IV. ayant fait publier au Parlement en sa presence un Edit pour quelque imposition, l'Arrest de verification servit de Loy & de regle à la Cour des Aydes qui enregistra cet Edit sans former aucune difficulté : Que depuis Sa Majesté aprés avoir établi des Bureaux, & nommé des Commis pour la levée du sol pour livre, les Bureaux furent fermez, & les Commis furent punis par l'autorité du Parlement, parce que l'Edit n'y avoit point été verifié.

Le Cardinal Mazarin, aprés que le Chancelier eut soûtenu que le Roi se pouvoit contenter d'envoyer à la Cour des Aydes la verification de l'Edit en question, dit que les Assemblées du Parlement, & son opposition aux volontez de Sa Majesté ne pouvoient apporter que du trouble dans l'Etat, & ne pouvoient produire aucun bon effet : Que si nos Armes n'avoient point eu tout le succés que l'on en devoit attendre, ce n'avoit été que faute d'ar-

gent qui étoit le nerf de la guerre, & ainſi que chacun devoit contribuer à ce que l'on ſoûtint toûjours la gloire de la Nation Françoiſe, & que l'on s'opposât aux entrepriſes des Ennemis. Le lendemain de cette conference le Parlement s'aſſembla; & quoique quelques-uns fuſſent d'avis de proceder à la verification de cet Edit, neanmoins on arrêta que l'on feroit encore des remontrances. Comme le Conſeil de Sa Majeſté vit que cette Conference ne produiroit rien pour ſon ſervice, & voulant prevenir l'arrêté du Parlement, & laiſſer au Roi toute l'autorité entiere; il envoya une Declaration portant ſuppreſſion du Tarif, & enſuite l'on apporta cinq autres Edits, dont le premier concernoit l'établiſſement du Semeſtre du Chaſtelet de Paris. Le deuxiéme regardoit une creation de quelques Officiers ſur les Ports avec des attributions de droits: Par le troiſiéme l'on obligeoit tous les Marchands du Royaume de porter tous les ans leurs poids & leurs meſures pour être étalonnez: Dans le quatriéme étoit un emprunt ou taxe d'aiſez de deux millions cinq cents mille livres 1648.

1648. que l'on vouloit faire sur tous le Bourgeois de Paris, à l'exception des Officiers des Compagnies Souveraines : Le cinquiéme & dernier Edit, étoit celui de la creation des Prevosts des Maréchaux, dont le pouvoir & les courses s'étendoient dans l'étenduë de chaque Generalité. Et comme le Privé Conseil jugea que ces Edits ne devant être portez au Parlement que le cinq Septembre 1647. il ne restoit pas assez de temps pour les examiner ; Sa Majesté envoya des Lettres Patentes pour le continuer pendant huit jours, durant lesquels il vaqueroit seulement aux affaires publiques. Et cette Compagnie, aprés diverses Assemblées, verifia quelques-uns de ces Edits : mais avec des modifications & des restrictions qui n'ayant pas plû au Conseil obligerent Sa Majesté de casser l'Arrest du Parlement.

Quelque desordre ensuite arriva dans la ruë saint-Denis, à l'occasion de deux Bourgeois contre lesquels on avoit decreté, parce qu'ils s'étoient opposez avec insolence à un Arrest rendu par la Chambre du Domaine, qui étoit composée des Commissaires du Parle-

ment. Le Roi aprés que la ſedition fut appaiſée, alla au Palais pour y porter ſix Edits, dont le premier concernoit une creation d'Offices ſur les Ports de Paris, auſquels on donnoit les mêmes droits que l'on prenoit pour le Tarif, qui étoit un des Edits qui avoit été refuſé : Le deuxiéme étoit la creation de douze Maîtres des Requêtes : Le troiſiéme concernoit les Francs-fiefs : Le quatriéme regardoit une creation de deux Greffiers, & de deux Secretaires du Conſeil : Le cinquiéme étoit pour tous les Engagiſtes du Domaine du Roi, auſquels on prenoit le revenu d'une année en deux ans : Et le ſixiéme contenoit une révocation de la taxe des Aiſez du Royaume. On obſerva qu'à la lecture de l'Edit de la creation de douze Maîtres des Requeſtes, il s'excita un grand bruit. Le Chancelier repreſenta que la Reine, pour procurer le repos à l'Etat, s'étoit relachée de beaucoup de propoſitions juſtes & raiſonnables qui avoient été faites par nos Plenipotentiaires : mais que puis qu'elles n'avoient point été acceptées, il étoit juſte de continuer ſur les Ennemis les con- 1648.

1648. quêtes que nous avions commencées depuis l'avenement du Roi à la Couronne; ce qui ne se pouvoit faire sans un secours considerable, & sans une dépense extréme, à laquelle il étoit juste que chacun contribuât : & que les Edits que Sa Majesté apportoit, étoient des moyens pour y subvenir, & qui même ne seroient pas beaucoup à charge à ses sujets. Le premier Président loüa la bonne conduite de la Reine dans le gouvernement de ce Royaume, & principalement les soins qu'elle avoit prise de la Personne de sa Majesté durant sa maladie. Il témoigna que Dieu par ses vœux & nos prieres l'avoit conservé pour la France; & il supplia la Reine de vouloir menager les forces des peuples, & faire reflexion sur l'état malheureux où ils étoient alors reduits. Le Sieur Talon Avocat General, avant que de prendre ses conclusions, marqua la joye que le Parlement avoit de la presence dont Sa Majesté l'honoroit, il la conjura de lui donner sur ces Edits la liberté des suffrages, avec protestation toutefois d'être entierement soumis à ses volontez. Il remarqua que François I. en

avoit uſé ainſi, quoique les guerres de 1648.
ſon Regne ne fuſſent pas de moindre dépenſe, ni moins glorieuſes pour l'Etat, que pouvoient être celles que l'on étoit obligé de ſoûtenir : Que nos Rois avoient toûjours regné dans le cœur de leurs Sujets : Que l'amour des peuples avoit autant contribué à la gloire de leur domination & à l'accroiſſement de leur Empire, que la force de leurs Armes, & leur propre courage : & qu'il y avoit lieu d'eſperer que Sa Majeſté ſeroit dans le ſentiment de ſuivre les traces des Rois ſes Predeceſſeurs, & qu'elle ſeroit toûjours favorable aux prieres de ſes peuples, qui ne formoient des vœux que pour ſa gloire & pour ſa conſervation. Ces Edits furent verifiez en la preſence du Roi le 15. Janvier. Le lendemain tous les Maîtres des Requêtes s'aſſemblerent au lieu où ils rendoient la Juſtice, dans le deſſein de former leur oppoſition à l'execution de l'Edit qui les concernoit : Ce qui étant venu à la connoiſſance de la Reine, le Chancelier par ſon ordre les manda au Louvre, & il leur dit en la preſence de leurs Majeſtez, qu'ils avoient fait des déliberations & des

Ce qui s'eſt paſſé au Parlement à l'occaſion de quelques Edits.

1648. arrêtez contraires au bien de l'Etat, & à l'intention du Roi; & que les Officiers qui par leurs fonctions approchoient de plus prés la perſonne de Sa Majeſté devoient être plus ſoûmis à ſes ordres, & prendre des reſolutions qui bleſſaſſent moins ſon autorité. Ces remontrances n'empeſcherent pas que quatre des Maîtres des Requêtes le jour ſuivant n'entraſſent à la grand' Chambre du Parlement, & aprés avoir paſſé le Barreau comme parties, ne demandaſſent acte à la Compagnie, les Chambres étant aſſemblées, de l'oppoſition qu'ils formoient à l'execution de l'Edit de création de douze Maîtres des Requêtes; & leur moyen d'oppoſition fut qu'ils pretendoient que durant la minorité des Rois, on ne pouvoit pas créer d'Officiers des Compagnies Souveraines. Et comme depuis ce jour on continua au Parlement de s'aſſembler, la Reine qui voyoit la conſequence de ces Aſſemblées, manda la Compagnie à laquelle Sa Majeſté s'en plaignit, comme étant préjudiciables au bien de l'Etat, & donnant atteinte à l'autorité Royale. Cette Princeſſe témoigna même au premier Preſident qu'elle étoit

étoit persuadée que le Parlement qui avoit toûjours été si zelé pour la défense des interêts du Roi, ne les abandonneroit pas en cette occasion, & qu'il ne permettroit pas que la volonté de son Souverain ne fût entierement executée. Cependant on ne laissa pas quelques jours aprés d'examiner tous les Edits, & d'y apporter beaucoup de modification en leur verification; ce qui ne plût pas à la Cour, & la Reine même en témoigna son ressentiment aux Gens du Roi, qui vinrent par ordre du Parlement rendre compte de ce qui s'étoit passé en cette occasion: & elle leur dit de marquer à la Compagnie que l'intention de Sa Majesté étoit que l'on executât les Edits, & que c'étoit apporter des bornes à l'autorité Royale d'en arrêter l'execution. Comme cette réponse surprit beaucoup le Parlement, il arrêta de s'assembler le lendemain, étant une affaire tres-importante, & dont la suite devoit être serieusement examinée: l'on fit des assemblées jusques au commencement du mois de Mars; & là il fut arrêté que dans la verification de quelques-uns de ces Edits avec quelque mo- 1648.

1648. dification, l'on ajoûteroit le tout ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté. Et le même jour les Gens du Roi allerent rendre raiſon à leurs Majeſtez de la déliberation, & les ſupplierent de conſiderer l'état où le peuple étoit reduit, & de recevoir en bonne part quelques modifications que le Parlement avoit appottées à l'execution de ces Edits: Ce qui n'avoit point été fait dans le deſſein d'attenter à l'autorité Souveraine, à laquelle chacun de la Compagnie avoit une reſpectueuſe ſoûmiſſion. La Reine, aprés leur avoir demandé quelque-temps pour déliberer ſur cette réponſe avec ſon Conſeil, revint accompagnée du Chancelier, qui témoigna à ces Députez, que leurs Majeſtez étoient ſatisfaites du reſpect que le Parlement avoit pour les volontez de ſon Souverain, qu'elles n'en attendoient pas moins de l'obeïſſance de cette Compagnie: Que pour la Déclaration qu'elle demandoit afin d'autoriſer ſon Arreſt de verification, il étoit préalable que tous les autres Edits qui reſtoient à verifier, fuſſent examinez, & verifiez; & qu'enſuite ſur le tout leurs Majeſtez écouteroient ſes remontrances,

& y pourvoiroient par leur prudence. 1648.
Les Gens du Roi ayant fait part de
cette Conference le ſixiéme Mars au
Parlement ; on continua d'examiner
quelques Edits dont la verification
avoit été ſurſiſe ou refuſée : Mais cette
Compagnie marqua tant de reſiſtance
pour les verifier, que la Reine infor-
mée de cette reſolution, témoigna aux
Députez du Parlement, qu'elle avoit
mandez au Palais Royal, que le Roi
vouloit que tous ces Edits fuſſent veri-
fiez ſans aucune reſtriction ni modifica-
tion, & que la conjoncture du temps ne
pouvoit alors permettre que l'on ſatis-
fît à leurs remontrances.

Comme leurs Majeſtez vouloient
rendre l'execution de ces Edits prompte
& facile, elles les firent porter par
Monſieur le Duc d'Orleans à la Cham-
bre des Comptes, & par le Prince de
Conty à la Cour des Aydes. Les Chefs
de ces deux Compagnies, connoiſſans
l'intention du Parlement, & étant in-
formez de tout ce qui s'y étoit paſſé,
parlerent avec beaucoup de chaleur,
quoique dans leurs diſcours ils euſſent
conſervé le reſpect qui eſt dû au Sou-
verain, & la déference que l'on doit

1648. à ſes ordres : Auſſi leurs plaintes n'étoient faites que contre quelques perſonnes de ſon Conſeil, qu'ils accuſoient d'abuſer non ſeulement de leur credit, mais encore de s'enrichir aux dépens des particuliers, & de l'Etat. Ces deux Compagnies jugeant que toutes leurs bonnes intentions ſeroient inutiles, ſi elles agiſſoient ſeparément, reſolurent de s'unir. La Cour des Aydes députa à la Chambre des Comptes le 30. Avril jour auquel les Semeſtres étoient aſſemblez, pour déliberer ſur les Edits que Monſieur y avoit apportez deux jours auparavant, & le Grand Conſeil témoigna auſſi vouloir ſe ranger du même parti, & toutes ces trois Compagnies envoyerent leurs Deputez à la troiſiéme Chambre de la Cour des Aydes, pour éviter toutes les conteſtations qui pourroient arriver à l'occaſion des ſéances. Quelques conferences y furent tenuës : mais ces trois Compagnies prevoyant que leurs reſolutions n'auroient point tout le ſuccés qu'elles eſperoient, ſi elles n'étoient ſoûtenuës de l'autorité du Parlement, elles lui envoyerent des Deputez qui y furent fort bien reçûs. Les Deputez

de toutes les Cours arrefterent de s'aſ- 1648.
ſembler dans la Chambre de ſaint Loüis
pour y deliberer ſur les affaires d'Etat
lors preſentes; & le 13. May intervint
Arreſt du Parlement portant jonction
de cette Compagnie avec le Grand
Conſeil, la Chambre des Comptes,
& la Cour des Aydes; & qu'à cet effet
deux Conſeillers de chaque Chambre
ſeroient Députez, pour conferer avec
ceux des autres Compagnies, pour le
tout fait & rapporté être ordonné ce
qui ſeroit jugé raiſonnable. Cette
Union ne plût pas à la Cour, & en
effet, il ſembloit que c'étoit ſe mettre
en état de balancer l'autorité Royale.
Le Parlement fut mandé au Palais
Royal le 25. & le Chancelier en pre-
ſence de leurs Majeſtez, dit aux Dé-
putez qu'elles avoient voulu témoi-
gner à cette Compagnie l'intention
qu'elles avoient toûjours euë de la trai-
ter favorablement, & de la diſtinguer,
en la gratifiant du droit Annuel, ſans
charges & ſans conditions: Que cette
grace devoit engager le Parlement à
donner à leurs Majeſtez une autre re-
connoiſſance que celle qu'il leur avoit
marquée en ſe joignant avec les au-

Arreſt d'Union des Compagnies Souveraines de Paris.

1648. tres Cours Souveraines de Paris ; laquelle Union ne pouvoit produire que de dangereux effets. Que quelque mécontentement que le Roi eût témoigné de cette action par ſes Lettres de Cachet, le Parlement n'y avoit pas eu toute la ſoûmiſſion & la déference que Sa Majeſté en attendoit ; puiſque ces Aſſemblées n'avoient pas diſcontinué : Ce qui avoit obligé Sa Majeſté d'en témoigner encore ſon reſſentiment, & de déclarer à cette Compagnie que ſon intention étoit que l'on ne continuât plus les Aſſemblées, ſinon qu'elle y pourvoiroit. Sa Majeſté pour faire connoître aux Officiers qu'ils ne peuvent eſperer de graces que de ſa bonté, & que quand il lui plaît elle les retire, fit publier au Sceau une Declaration deux jours aprés cet Arreſt, portant revocation du droit Annuel qui avoit été accordé aux Compagnies Souveraines. Le pretexte de Sa Majeſté étoit qu'ayant retranché les gages au Grand Conſeil, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aydes, au lieu du preſt que ces trois Compagnies devoient payer, elle n'avoit point intention de les obliger à des condi-

tions qu'elles estimoient desavantageu- 1648.
ses : Ainsi le Roi mettoit ces Officiers au même état qu'ils étoient avant le droit Annuel, que Sa Majesté avoit voulu leur accorder. Cette Declaration pensa diviser ces Compagnies d'avec le Parlement, parce qu'elles y avoient plus d'interest, leurs gages étant fort considerables, & le Roi avoit déchargé cette Cour du prest sans retrancher leurs gages ; ce qui avoit fait naître quelque jalousie entre ces Compagnies.

L'on n'étoit pas fâché à la Cour de cette désunion, & les Ministres esperoient qu'elle produiroit un bon effet, & même le Chancelier témoigna à quelques Officiers du Grand Conseil, de la Chambre des Comptes, & de la Cour des Aydes separément, que la Reine s'étonnoit des démarches qu'ils avoient faites il y avoit peu de jours au Parlement, & que l'intention du Roi n'étoit point de retrancher leurs gages, & qu'ils en pouvoient informer leurs Compagnies. Ce discours neanmoins ne fit point changer ces Officiers de sentiment : Ils crûrent que c'étoit une adresse dont

1648. on vouloit se servir à la Cour pour les diviser ; & ils persisterent dans l'union qu'ils avoient faite avec le Parlement. Le Roi qui n'étoit point content de la conduite des Sieurs Turcan, & d'Argouge Conseillers au Grand Conseil, les fit arrêter deux jours avant la Pentecôte, & il les fit conduire par le Comte de Charost au Mont-Olympe. Ces enlevemens donnerent occasion aux Compagnies de s'assembler ; ainsi que la détention du Sieur President Lottin, & du Sieur Dreux, qui furent conduits à Pont-à-Mousson. Le Roi qui ne pouvoit souffrir l'Arrest d'Union des Compagnies, le regardant comme un attentat à son autorité, le cassa par un Arrest de son Conseil ; qui fut apporté au Parlement par un Secretaire d'Etat : Sur lequel Arrest cette Compagnie arresta de députer les gens du Roi à la Reine, qui lui firent connoître que dans les Registres du Parlement l'on avoit des exemples de l'Union des Cours Souveraines en quelques rencontres. Comme en 1594. à l'occasion des rentes de l'Hôtel de Ville, en 1597. à la surprise de la Ville d'Amiens par

les

les Eſpagnols, & en 1618. ſur la diſ- 1648.
continuation du droit Annuel, à quoi
le Chancelier répondit, qu'en 1594.
il y avoit eu veritablement aſſemblée
à l'Hôtel de Ville de Paris à l'occa-
ſion du reculement des rentes; mais
que le premier Preſident de Harlay
avoit aſſuré qu'il avoit informé le Roi
du deſſein que l'on avoit, & qu'il avoit
obtenu de Sa Majeſté permiſſion de
s'aſſembler; mais que la Reine s'étoit
en cette occaſion aſſez expliquée pour
faire connoître aux Compagnies qu'el-
le n'approuvoit pas ces ſortes d'Aſſem-
blées, parce qu'elle les jugeoit de con-
ſequence dans la ſuite, & préjudicia-
bles à ſon ſervice, & au bien de l'Eſtat:
Que les Ennemis regardoient cette opi-
niâtreté à continuer les Aſſemblées
comme une rebellion dont ils pour-
roient trouver quelque avantage: Qu'en
1597. le Prevoſt des Marchands ayant
appris que les Eſpagnols s'étoient ren-
dus Maîtres d'Amiens par ſurpriſe,
qui étoit une Ville peu éloignée de
Paris, il étoit bon de pourvoir à ſa
ſûreté; ſur quoi le Parlement ordon-
na que les Députez des Compagnies
Souveraines s'aſſembleroient, afin de dé-

1648. liberer ſur les moyens les plus prompts de chercher les expediens les plus convenables & les plus ſeurs pour ſe garentir des attaques des Ennemis, & pourvoir à la propre conſervation de Paris : Que le Roi Henry IV. avoit donné occaſion à cette Aſſemblée, puiſqu'ayant deſſein de recouvrer par la voye des armes une Place qui lui avoit été enlevée par ſurpriſe, plûtôt que par force ; Sa Majeſté avoit mandé les Compagnies de Paris, auſquelles ayant fait part de ſon deſſein, elle leur recommanda le ſoin de la Police & la ſûreté de cette Ville durant ſon abſence ; ce qui étoit fort different & fort éloigné de ce qui ſe faiſoit en cette occaſion, dans laquelle non-ſeulement Sa Majeſté n'approuvoit pas les Aſſemblées, mais encore elle les défendoit : Qu'en 1618. les Cours Souveraines ne ſe furent pas plûtôt aſſemblées que le Roi s'en plaignit, parce qu'en effet dans ces ſortes d'Aſſemblées on ſe donnoit licence de dire tout ce qui vient dans la penſée, ſans diſcretion & ſans retenuë, & en ſuite la liberté aux Peuples de ſe ſouſtraire de l'obeïſſance & de la ſoumiſſion qu'ils doivent à

leur Roi ; n'étant pas permis à chacun de penetrer dans les secrets du cabinet des Rois, & d'examiner ce qui s'y traite, personne ne devant proposer ses sentimens que lorsqu'il en est requis : Que ces sortes d'Assemblées ne doivent être regardées que comme des effets d'un relâchement de devoir, & comme des cabales contre l'Authorité Souveraine : Que c'étoit la raison pour laquelle Sa Majesté avoit cassé les Arrests d'Union des treiziéme May & quinziéme Juin derniers, & qu'elle esperoit que le Parlement qui avoit donné en toutes rencontres des marques de son zele pour le service & le bien de l'Estat, & de son respect pour les ordres des Rois ses Souverains, ne manqueroit pas de déferer à l'Arrest du Conseil. 1648.

Le quinziéme Juin, il fut arrêté, les Chambres assemblées, que l'on envoyeroit au Grand Conseil, à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aydes, pour s'assembler par Députez le même jour en la Chambre de saint Loüis : Ce qui obligea la Reine de mander le lendemain le Parlement pour l'informer de sa volonté : Et quel-

1648. ques-uns étant arrivez au Palais Royal, le Chancelier aprés leur avoit témoigné que leurs Majeſtez avoient lieu de s'étonner qu'au préjudice de leurs intentions ils n'avoient pas laiſſé de s'aſſembler ; il leur fit lecture d'un ſecond Arreſt du Conſeil Privé, qui de nouveau caſſoit les Arreſts d'Union des treiziéme May & 15. Juin, avec défenſes de continuer leurs Aſſemblées, ſur peine d'encourir l'indignation du Prince, & d'être réputez Rebelles à ſes volontez, & à ſes ordres : & cet Arreſt fut mis entre les mains du Greffier du Parlement, avec ordre de l'inſerer dans ſes Regiſtres à la place de l'Arreſt d'union. Ces défenſes n'empeſcherent pas que cette Compagnie ne continuât de s'aſſembler. Cela ne ſe fit pas d'un commun conſentement, & tout d'une voix, pluſieurs étant d'avis que l'on obeïſt aux volontez de Sa Majeſté. Le Sieur Talon Avocat General, élevant ſa voix en ſa place remontra, que la Ligue dans ce Royaume avoit cauſé beaucoup de maux, que les Ennemis étrangers tiroient avantage de nos déſordres, & qu'enfin il croyoit que la voye de la ſoû-

Arreſts d'Union caſſez par Arreſt du Conſeil.

miſſion & des remontrances produiroit 1648.
plus d'effet que toutes les Aſſemblées, puis qu'elles ne ſe pouvoient faire qu'avec trouble & avec confuſion, & contre l'agrément de leurs Majeſtez. Ce diſcours ne plût pas generalement à tous; neanmoins l'on arrêta que Sa Majeſté ſeroit tres-humblement ſuppliée de vouloir, ſans avoir égard aux deux derniers Arreſts de ſon Conſeil, laiſſer la liberté aux Compagnies de s'aſſembler. Cet arrêté produiſit une Conference entre ſon Alteſſe Royale, le Cardinal Mazarin, le Chancelier, & quelques Preſidens au Mortier, & le Doyen du Parlement. Pluſieurs choſes y furent agitées, Monſieur propoſa de la part de la Reine de donner le Droit annuel à toutes les Compagnies Souveraines aux mêmes conditions qu'il avoit été accordé au Parlement; que pour ce qui concernoit la creation de douze Maîtres des Requêtes, Sa Majeſté ſe reſervoit de leur donner ſix Confreres: mais que ces Officiers par leurs ſoûmiſſions pouvoient eſperer beaucoup de ſa bonté; que l'on vouloit bien rappeller les Officiers exilez, & qu'enſuite l'on travailleroit à

1648. établir une Paix generale & ſolide, & au ſoulagement du public. On delibera le lendemain au Parlement ſur ces propoſitions, qui ne furent point acceptées : Et on députa à leurs Majeſtez, pour leur faire connoître que les Aſſemblées du Parlement n'étoient point dépourvûës d'éxemples en pareilles occaſions, & que l'intention de cette Compagnie étant portée pour les interêts de l'Eſtat, & pour le bien public, elle eſperoit que leurs Majeſtez l'écouteroient favorablement dans ſes remontrances. Comme l'affaire étoit de conſequence, la Reine témoigna qu'elle meritoit reflexion, & qu'aprés en avoir communiqué à ſon Conſeil, elle feroit ſçavoir ſa volonté au Parlement.

Le Mardy ſuivant, les Gens du Roi ayant pris leurs places en la grand' Chambre dirent que la Reine leur avoit marqué le jour precedent, que ſon intention n'étoit point de rompre abſolument les Aſſemblées du Parlement étant perſuadée que les deſſeins de cette Compagnie n'étoient point oppoſez au ſervice du Roi, ni à l'utilité publique : mais que Sa Majeſté ſou-

haitoit que ces Officiers les finissent promptement, leur temps devant être employé à rendre justice aux Sujets du Roi. Cette réponse donnoit de bonnes esperances : Et ce qui fit encore croire que la face des affaires alloit changer, & que les désordres cesseroient bien-tôt ; c'est que l'on osta la Sur-Intendance au Sieur d'Esmery, de la conduite duquel on croyoit avoir sujet de se plaindre, pour la donner au Maréchal de la Meilleraye. Mais le changement de Sur-Intendant des Finances ne changea rien aux affaires, & les Assemblées continuerent, comme si elles avoient dû produire un grand effet. Depuis le premier Juillet, jusques au treize, l'on fit plusieurs propositions fort hardies, touchant la revocation de toutes les levées extraordinaires qui se faisoïent sans verification prealablement faite aux Compagnies Souveraines : Quelques-unes concernant l'établissement d'une Chambre de Justice pour connoître les abus & les malversations commises dans les Finances ; & enfin l'on avoit proposé que pour remedier aux abus des Comptans, dans lesquels on y comprenoit

1648.

On oste la Sur-Intendance au Sieur d'Esmery.

1648. des ſommes exceſſives, & dont l'on n'avoit aucune connoiſſance, l'on ſupplieroit Sa Majeſté ou de les ſupprimer, ou d'ordonner que conformément aux anciennes Ordonnances & Reglemens des Finances, toutes les ſommes contenuës en ces Comptans, même celles provenantes des remiſes & interêts des prêts, accordez aux Traitans, ſeroient d'oreſnavant employées en dépenſe par le détail dans les comptes que l'on rendroit à la Chambre, même pour ce qui concernoit les deniers payez, ſous le nom des particuliers qui les auroient reçûs; Et le quatorze Juillet le Parlement donna Arreſt par lequel les Intendans de Juſtice envoyez dans les Provinces ſeroient inceſſamment rappellez; & on ordonna que Commiſſion ſeroit délivrée au Procureur General du Roi, pour informer des concuſſions, & exactions par eux faites & commiſes durant leurs Intendances. Cet Arreſt ne fut pas plûtôt venu à la connoiſſance de la Cour, que Monſieur vint au Parlement quelques jours aprés, où il témoigna que l'intention de la Reine n'étoit pas de ſe plaindre de cet Arreſt:

Arreſt du Parlement du 1. Iuillet contre les Intendans de Province.

Qu'il pouvoit produire de bons effets ; 1648.
mais que Sa Majesté desiroit seulement
que son execution fût differée: Ce qui fut
accordé, & surseance fut arrestée ; jus-
ques à ce que l'on eût de nouveau con-
feré avec son Altesse Royale : Quel-
ques jours ensuite les Députez des
quatre Compagnies, se trouverent au
Palais d'Orleans : ils furent reçûs par
son Altesse dans la galerie, où estoient
le Cardinal Mazarin premier Ministre
d'Estat, & le Chancelier qui loüa d'a-
bord le zele avec lequel le Parlement
avoit agi en cette occasion : Il témoigna
que chacun étoit persuadé que cette
Compagnie avoit toûjours défendu les
interests du Roi, & ceux des particu-
liers, avec toute la vigueur possible :
Que leurs Majestez n'avoient jamais
douté de la rectitude & de la sincerité
de leurs intentions : mais ce premier
Magistrat ajoûta qu'il n'étoit pas temps
de revoquer les Intendans ; que cela
seroit d'une dangereuse consequence,
& que l'execution de l'Arrest du Par-
lement devoit être surseize pour trois
mois, à cause qu'ayant changé l'or-
dre des levées dans les Provinces, les
Tresoriers de France, & les Elûs ne

1648. pourroient pas si-tôt rétablir l'ancien ordre qui étoit obſervé. Surquoi le premier Preſident répondit, que comme c'étoit une choſe arreſtée dans la Compagnie, & dont l'execution ne pouvoit pas ſouffrir de retardement, il croyoit qu'elle ne pouvoit être ſurſize, & que ſi Sa Majeſté deſiroit confirmer cet arreſté par une Declaration, il la ſupplioit de l'envoyer inceſſamment. Le Chancelier aprés avoir témoigné que Sa Majeſté ſeroit bien-aiſe de faire connoître aux Peuples, que cette grace venoit d'Elle, afin qu'ils lui en fuſſent redevables, demanda quelques jours pour dreſſer cette Declaration, parce qu'elle avoit beſoin d'un préambule ou preface qui marquât les motifs qui avoient engagé le Roi à revoquer les Intendans qui avoient été établis avant la Regence. On parla enſuite des prêts, & quoique le Cardinal inſiſtât à ce qu'on laiſſât les choſes comme elles étoient; & que l'on ſe perſuaderoit qu'en revoquant les prêts & les remiſes, Sa Majeſté manqueroit de parole; neanmoins le Preſident de Novion interrompant dit, que chacun connoiſſoit que ceux à qui

l'on paroiſſoit manquer de parole, 1648.
étoient gens qui avoient aſſez profité avec le Roi, & que ſans leur faire d'injuſtice l'on pouvoit ſe diſpenſer de ſatisfaire entierement à leurs Traitez. Le lendemain on fit au Parlement la Relation de ce qui s'étoit paſſé en cette derniere Conference, & quelques jours aprés le Duc d'Orleans apporta la Declaration touchant la revocation des Intendans de Juſtice dans les Provinces: Mais comme par la lecture que l'on en fit, on connût qu'elle étoit fort differente de l'Arreſt du 14. Juillet, il s'excita quelque bruit, & l'on délibera ſur cette Declaration. Je ne rapporterai point ici tous les avis de ceux qui y opinerent; ſoit parce qu'il eſt aſſez difficile de les bien ſçavoir; ſoit parce que chacun agiſſoit ſelon ſa paſſion, & ſon intereſt; & en un mot, parce que la memoire en doit eſtre effacée comme un ſouvenir de choſes fâcheuſes, ces troubles ayant cauſé beaucoup de maux, dont peut-être nous reſſentons encore des effets. Son Alteſſe qui étoit preſente à la déliberation, interrompoit quelquefois les opinions qui alloient à refuſer cette

1648. Declaration, ou à l'interpreter autrement qu'elle n'étoit conçûë; & ce qui faisoit la plus grande difficulté étoit, que l'on insistoit à ce que l'on informât contre les Intendans que l'on prétendoit avoir abusé de leur pouvoir; mais cela étoit d'une perilleuse consequence, parce que l'on pouvoit engager dans ces accusations tous ceux qui avoient traité avec le Roi, & dont le secours étoit pressant. Ce furent aussi les considerations que Monsieur releva avec son éloquence & sa vigueur ordinaire; & sur lesquelles son Alteſſe sollicitoit les opinans de faire de serieuses reflexions : & comme les esprits demeuroient fermes dans leurs sentimens; le 23. Juillet son Alteſſe apporta au Parlement une Declaration portant établissement d'une Chambre de Justice. Il y eut encore quelque difficulté sur sa verification; mais enfin l'une & l'autre de ces deux Declarations furent verifiées, en ajoûtant dans l'Arrest quelque chose concernant leur execution, & aprés que Monsieur eut promis d'obtenir de Sa Majesté la remise du quart des Tailles des années 1647. & 1648.

Declaration portant établissement d'une Chambre de Justice.

La verification de ces deux Declara- 1648.
tions ne finit point les Assemblées du Parlement, & l'on faisoit toûjours quelque proposition nouvelle, touchant des Reglemens pour ce qui concernoit les Finances, & les autres affaires de l'Etat. La plus importante deliberation qui fut faite, & qui causa du bruit parmi ceux qui composoient le Parlement, fut à l'occasion de la revocation des prêts & des traitez ; parce que quelques-uns en opinant marquerent que cette affaire ne pouvoit être bien discutée, & que l'on n'y pouvoit donner son avis avec liberté, que quelques-uns de la Compagnie qui étoient Fils de Traitans, ou de Cautions & Participans aux Traitez ne se fussent non seulement abstenus d'opiner, mais encore qu'ils ne se fussent retirez. C'étoit-là le moyen de faire injure à son Ennemi, & de donner la liberté d'insulter qui l'on voudroit. Cette proposition surprit & parut nouvelle, & l'on n'y insista pas davantage. Il dépendit des Conseillers qui ne voulurent point se commettre de ne plus revenir prendre leurs places les jours suivans, jusques à ce que la matiere

1648. eût été traitée & décidée : Mais les opinions furent interrompuës par une Lettre de cachet qui fut apportée, par laquelle le Roi mandoit au Parlement de venir par Députez à neuf heures, pour faire des remontrances pour la décharge du quart des Tailles, comme il avoit été ordonné par un Arreſt rendu il y avoit quelques jours : Et le premier Preſident ayant traité le ſujet avec ſon éloquence ordinaire, la Reine répondit que le Roi expliqueroit lui-même ſa volonté dans ſon lit de Juſtice, & le dernier jour de Juillet, Sa Majeſté apporta au Parlement une Declaration compoſée de pluſieurs Articles, dont quelques-uns concernoient l'adminiſtration de la Juſtice, l'execution des Ordonnances d'Orleans, de Moulins, de Blois, & la direction des Finances ; les autres pourvoyoient aux payemens des gages des Officiers : les autres portoient la revocation de l'Edit du mois de May 1646. contenant un abonnement du Domaine. Sa Majeſté revoquoit le toiſé des maiſons de Paris, & l'Edit du mois de Decembre 1647. contenant la creation de douze Maîtres des Requêtes : Elle confirmoit

Declaration du dernier Juillet 1648.

l'établiſſement de la Chambre de Juſtice; mais auſſi cette même Declaration interdiſoit aux quatre Compagnies la liberté de continuer leurs Aſſemblées, & faiſoit défenſes à l'avenir d'en faire aucune en la Chambre de S. Loüis ſans la permiſſion de Sa Majeſté. Cette Declaration fut verifiée, parce que le reſpect que la preſence du Roi imprimoit dans l'ame de tous les Officiers du Parlement, leur ôtoit la liberté de rien repreſenter qui y fût contraire: Neanmoins le bruit qui s'excita lors, fit connoître qu'ils n'étoient pas tout-à-fait ſatisfaits, & qu'ils ſe reſervoient d'examiner cette Declaration, & de mettre l'affaire en déliberation. Cependant l'on peut dire, que bien que Sa Majeſté n'eût point abſolument accordé au Parlement tout ce qu'il lui avoit demandé, neanmoins il devoit être ſatisfait; & au lieu de déliberer ſur la verification de cette Declaration, il devoit donner à Sa Majeſté quelques marques de reconnoiſſance. Monſieur porta la même Declaration à la Chambre des Comptes, & le Prince de Conty la porta à la Cour des Aydes. 1648.

1648. Quant au Parlement, il ſurvint le lendemain une grande conteſtation dans l'Aſſemblée tenuë à l'occaſion de cette Declaration. Quelques-uns ſoûtenoient que comme elle faiſoit defenſes à cette Compagnie de continuer ſes Aſſemblées, l'on ne pouvoit s'aſſembler davantage en vertu des Arreſts d'Union, ſans la permiſſion du Roi, & que ſi l'on étoit reſolu de le faire, l'on devoit ſe pourvoir par devers Sa Majeſté pour l'obtenir. Les autres ſoûtenoient que cette Declaration ne devoit pas empêcher de s'aſſembler, puiſque c'etoit pour le bien de l'Etat ; que les Miniſtres ſe prevaloient de la minorité du Prince, & que Sa Majeſté n'expliquoit pas ſa volonté par cette Declaration, mais celle de ſes Miniſtres, dont les intentions n'étoient point ſi attachées à ſon ſervice, ni au bien public, que celles du Parlement, qui avoit en toute rencontre montré un zele ardent pour la défenſe des interêts du Roi. Ce fut à cette occaſion, que les eſprits ſe trouverent fort partagez. Perſonne ne gardoit de meſure, & chacun donnoit ſon avis ſuivant ſon mouvement. Ceux qui

étoient

éioient dans la bonne voye, ſoûte- 1648.
noient que l'on ne devoit pas conti-
nuer les aſſemblées au prejudice des
défenſes expreſſes du Roi, parce que
c'étoit directement s'oppoſer à ſes vo-
lontez, & que l'on paroîtroit refrac-
taire à ſes ordres ſi on l'entreprenoit,
& enfin que ce ſeroit le ſignal de la re-
bellion. Ceux qui tenoient le parti
contraire, repreſentoient que la De-
claration ne pourvoyoit pas entiere-
ment aux miſeres des peuples, & aux
neceſſitez de l'Etat : Que bien qu'elle
parût remedier à quelques abus, elle
en laiſſoit encore beaucoup d'autres
plus conſiderables auſquels elle n'ap-
portoit point de remede ; & qu'il étoit
facile de connoître que cette Declara-
tion étoit l'ouvrage de la plus fine &
de la plus délicate politique des
Miniſtres, qui vouloient par ce
moyen empêcher les Compagnies
de s'aſſembler, & leur ôter la liber-
té de donner leurs avis ſur les af-
faires qui regardoient tous les parti-
culiers, & prendre connoiſſance de la
conduite & des actions des Miniſtres
mêmes. L'on parloit avec reſpect de
la Reine : mais on blâmoit la Regence

1648. & le Miniſtere ; & quoique l'on ne tint aucun diſcours qui ne fût fort reſpectueux pour la perſonne Sacrée de Sa Majeſté, on ſe plaignoit ouvertement du Gouvernement ; & ſur cette matiere on ſe donnoit toute liberté, & l'on ne ménageoit perſonne. On diſoit, qu'impoſant ſilence aux Compagnies, c'étoit leur ôter les moyens aſſurez pour remedier aux deſordres qui étoient dans les Finances, & apporter la reformation neceſſaire aux abus qui s'étoient gliſſez dans l'Etat, depuis la mort du feu Roi Loüis XIII. comme l'on s'étoit propoſé. Le partage des opinions animoit les eſprits, chacun ne ſe pouvoit contenir, & ſoûtenoit ſon ſentiment avec chaleur : Ce fut en cette diſpute que les noms de Mazarins & de Frondeurs prirent leur origine: Ceux qui vouloient executer à la lettre la Declaration, & qui ne vouloient point d'aſſemblées, furent appellez Mazarins, & les autres du parti contraire furent nommez Frondeurs. On connut en cette occaſion que les hommes, quelque élevez en dignité qu'ils ſoient & quelque ſages qu'ils paroiſſent, ſont ſuſceptibles de divers mouvemens, &

Origine des Frondeurs & des Mazarins.

qu'ils ne ſuivent pas tant quelquefois la verité qui brille à leurs yeux, que la conſideration de leur intereſt particulier, ou leur propre paſſion. Je ne veux pas toutefois penetrer dans l'interieur de ces Officiers : Mais il eſt certain, que cette grande partialité de ſentimens, & que la chaleur avec laquelle chacun ſoûtint ſon parti, furent cauſe de beaucoup de deſordres qui arriverent. Leurs intentions pouvoient être bonnes: Je veux croire que ces Officiers agiſſoient ſelon les mouvemens de leur conſcience par les veritables principes de la Juſtice, & pour ſoûtenir leur caractere & leur dignité : Neanmoins la chaleur de la diſpute devoit être bannie de leurs Aſſemblées, & la moderation y devoit être gardée entierement. Enfin l'affaire ayant été long-temps agitée, il fut arrêté dans l'Aſſemblée (pour ſatisfaire à Monſieur que l'on avoit prié d'y aſſiſter) qu'il ſeroit ſurcis à toutes Aſſemblées juſqu'au 17. du mois d'Aouſt, aprés quoi on les continueroit. Ce qui ne contenta pas ſon Alteſſe, & même l'on pretend que n'étant pas ſatisfaite de l'opiniâtreté avec laquelle l'on ſoûte- 1648.

1648. noit la continuation des Assemblées elle voulut se retirer ; mais que jugeant que sa presence étoit fort necessaire, elle se resolut de demeurer. Le jour étant venu on commença de se rassembler pour examiner les Articles de la Declaration derniere, & l'on commit plusieurs personnes pour proceder à cet examen.

Durant que toutes ces choses se passoient les Espagnols se persuadans que les desordres qui étoient dans le Royaume leur fourniroient l'occasion de faire de grands progrés sur nous, se resolurent de s'en servir. L'Archiduc Leopold n'attendit pas le Printemps pour se mettre en Campagne : Car ayant appris que les François faisoient leur quartier d'hyver loin de Courtray, il forma le dessein de l'assieger. Le General Bech & le Gouverneur d'Oudenarde entreprirent cette expedition.

Défaite des Ennemis

Ils attaquerent cette Place avec beaucoup de vigueur & de diligence ; & ils avoient déja gagné une demi-lune, lorsque le Comte de Palluau avec quelques troupes força les Ennemis dans leurs lignes, & étant soûtenu des habitans qui firent une sortie fort à pro-

pos, il défit le General Bech & l'obli- 1648.
gea de se retirer.

Aussi-tôt que la saison eut permis au Prince de Condé de se mettre en Campagne, il se resolut d'assieger Ypres, & de commencer ses conquêtes par la prise de cette Ville-là ; elle est sçituée dans un endroit qui est de difficile accez, & elle tire son nom d'un torrent qui passe au milieu. Cette entrepriſe étoit fort hardie, d'autant que cette place étant au milieu de la Flandre, pouvoit facilement recevoir du secours : Mais cette consideration n'avoit pas assez de force pour faire quitter à nôtre General sa resolution : Son courage & son bon-heur joints ensemble lui rendoient cette expedition facile, & lui en faisoient esperer une heureuse issuë. Le Maréchal de Rantzau eut ordre d'aller investir Ypres du côté de Bergue & de Furnes : le Comte de Palluau en fermoit les avenuës du côté de Courtray, le Prince de Condé les fermoit par une forte Cavalerie, & tous les ordres furent ponctuellement executez le 17. May. Comme cette place étoit de grande étenduë, l'on demeura d'accord de l'attaquer

Siege d'Ypres & sa prise.

1648. par quatre endroits. Nôtre Generaliſſime prit ſon poſte ſur les avenuës de Menene : Celles d'Armentieres & de Varneton furent gardées par le Maréchal de Grammont ; les chemins d'Aire & de Saint Omer furent fermez par le Maréchal de Rantzau, & ceux de Dixmude & de Bruges par le Comte de Palluau. Durant que l'on étoit occupé à faire les retranchemens, & à fermer le Camp ; l'Archiduc tenta de forcer nos lignes : Mais tous ſes efforts furent inutiles ; la circonvallation étoit achevée, & les retranchemens ſi bien faits, que l'ennemi fut contraint de ſe retirer Les Aſſiegez ſe voyant hors d'eſperance de recevoir aucun ſecours, aprés avoir ſoûtenu le ſiege l'eſpace de treize jours, ſe rendirent le vingt-huit May.

Priſe de Courtray par les Ennemis.

Cependant l'Archiduc qui ne vouloit pas laiſſer une grande armée ſans rien entreprendre, & auſſi dans le deſſein de reparer la perte que ſon parti venoit de faire par la priſe d'Ypres, tourna ſes armes contre Courtray, dont il ſe rendit maître ſans beaucoup de reſiſtance, la Garniſon n'étant point alors aſſez forte pour ſoûtenir le ſiege long-

temps. L'Archiduc n'étoit pas satisfait de cette conqueſte, & croyant que la Fortune lui ſeroit toûjours favorable, il ſe reſolut d'attaquer le Catelet & d'inveſtir Peronne ; mais tous ſes deſſeins ne réüſſirent pas. Le plus grand avantage que l'Ennemi eut aprés la priſe de Courtray, fut la défaite de quelques-unes de nos troupes commandées par le Maréchal de Rantzau, dans un combat qu'il livra au Marquis de Sfondrate prés de Dixmude, où il fut fait priſonnier en combattant courageuſement. Il ne faut pas s'étonner de la diſgrace de ce grand Capitaine, elle peut arriver à tous ceux qui ſont expoſez aux hazards de la guerre ; & cette infortune bien loin de rien diminuer de la reputation que ce grand homme s'étoit acquiſe, au contraire elle l'éleva. Ce ſont les effets de l'inconſtance des choſes du monde, & de la fortune, qui eſt tantôt favorable à un parti, & tantôt contraire. 1648.

Maréchal de Rantzau priſonnier.

Le Marquis de Sfondrate enflé de ſa victoire ſe mit en état de faire pour ſon Maître quelque autre exploit conſiderable, ce qui n'étoit pas difficile à executer, à cauſe des maladies dont

1648. nôtre armée étoit fort affligée, & pour la grande diſette de vivres à laquelle elle étoit reduite. Ce Marquis Milanois aſſiegea Furnes qui ne reſiſta que quelque temps. Le Gouverneur ſoûtint le premier aſſaut avec vigueur, il y perdit plus de deux cents hommes, & cela le fit reſoudre de ſe rendre à compoſition. Le Château d'Eterre ſuivit l'exemple de Furnes.

Priſe de Furnes par l'Ennemi.

Cependant la fortune ceſſa bien-tôt de favoriſer le parti Ennemi ; & les affaires changerent incontinent de face. Le Prince de Condé fâché de voir ſi long-temps proſperer les armes des Eſpagnols, ſe reſolut de les attaquer, & de forcer leurs lignes, pour délivrer la ville de Lens qu'ils tenoient aſſiegée, & de terminer nôtre ſort par une bataille generale. Ce Prince ne voulut pas neanmoins hazarder imprudemment le combat. Il attendit que le General Herlach eut joint ſes troupes aux ſiennes ; mais auſſi-tôt que ce ſecours lui fut arrivé, il ne délibera plus de venir aux mains avec les Ennemis. Nôtre General fut fort ſurpris, quand il apprit que la nuit d'auparavant la place s'étoit renduë à com-

compoſition, & cela l'obligea de for- 1648.
mer d'autres reſolutions : joint même que l'armée Ennemie occupoit des poſtes plus avantageux que ceux qu'il avoit reconnus : Et comme le lieu où ſon armée étoit n'avoit point d'eau ny de fourage que du côté des Ennemis, ce Prince ſe reſolut de le quitter. Il avoit un Corps de reſerve, dont il fit une avant-garde à qui il commanda de marcher. Toute ſa Cavalerie étoit ſur deux lignes, & il fit ſuivre ce Corps de reſerve par la ſeconde. Le Canon fut mis à la tête de l'Infanterie, pour marcher à la queüe de cette ſeconde ligne. Les Ennemis ne firent aucun mouvement d'abord pour attaquer nôtre Corps de reſerve, la ſeconde ligne & le Canon : mais quand ils les virent un peu éloignez, les Cravates & les Lorrains qui compoſoient l'Aîle gauche de l'Archiduc, commencerent à donner ſur nôtre premiere ligne. Nous ſoûtinſmes cet effort avec beaucoup de vigueur ; mais nous fûmes enſuite ſi bruſquement enfoncez, que ne pouvans plus combattre avec ordre, nous allions être entierement défaits, & par nôtre défaite donner

Bataille de Lens.

1648. peut-être la victoire aux Ennemis, si le Duc de Chastillon ne se fût promptement avancé suivi du corps de la Gendarmerie qu'il commandoit. Il perça ces gros Escadrons de Cravates & de Lorrains, & les força de se retirer, & il les auroit même taillez en pieces, s'ils n'avoient été secourus par toute la Cavalerie de l'Archiduc. La Gendarmerie commandée par le Duc de Châtillon, ne se trouvant pas assez forte pour resister à un si grand nombre d'Ennemis, fut obligée de plier, & de se rompre, ce qui épouvanta tellement huit Escadrons que le Prince de Condé avoit avantageusement postez pour les soûtenir, qu'ils prirent la fuite sans oser venir aux mains. Nôtre General qui n'avoit pas accoûtumé de voir lâcher pied aux troupes qui combattoient sous sa conduite, fut si surpris de cette fuite, que sans perdre temps s'étant avancé vers le Corps que le Maréchal de Grammont commandoit, il fit assembler les principaux Chefs de nôtre armée, pour resoudre sur ce qu'il y avoit à faire; & il fut arrêté de ne point faire retraite, mais de combat-

tre. Et pour cet effet ſon Alteſſe vou- 1648.
lut commander l'aîle droite, le Marquis de Villequier Lieutenant General étant à la tête de la premiere ligne, qui étoit compoſée de neuf Eſcadrons. Le ſieur de Beaujeu eut ordre de conduire la Cavalerie ; & le Marquis de Noirmouſtier commanda la ſeconde ligne de cette Aîle droite, qui étoit compoſée de huit Eſcadrons. Le Maréchal de Grammont étoit à la tête de l'Aîle gauche ; ſa premiere ligne qui étoit de neuf Eſcadrons, fut commandée par le Marquis de Senneterre Lieutenant General : La deuxiéme compoſée ſeulement de ſept Eſcadrons, eut pour Chef le ſieur du Pleſſis Belliere; le Marquis de Saint Maigrin fit la charge de Maréchal de Camp à la premiere de ces lignes. Quant au corps de Bataille qui étoit compoſé de dix Bataillons d'Infanterie, il fut mis ſous les ordres du Duc de Chaſtillon ; & le General Erlach commanda le corps de reſerve compoſé de cinq Eſcadrons. Toutes ces choſes étant ainſi diſpoſées; & tous les ordres donnez, le Prince de Condé parcourut toutes les lignes, encourageant les Soldats à ſuivre ſon

1648. exemple, & à bien combattre, en les faisant souvenir qu'ils étoient François, & les mêmes qui avoient remporté la victoire à la Bataille de Rocroy, & depuis peu à celle de Nortlinghen, & qu'il leur seroit honteux de ne pas soûtenir courageusement cette reputation; & de ne pas répondre à la gloire de la Nation. Comme nôtre General alloit faire sonner la charge pour commencer la Bataille, il connut que la Cavalerie Espagnole s'ouvroit au lieu de s'avancer; ce qui l'obligea de faire ferme pour voir à quelle fin ce mouvement avoit été fait : mais il connut aussitôt que le large qu'elle avoit fait se rempliſſoit d'Infanterie, il jugea que c'étoit le Corps de Bataille, & il apprit que l'Archiduc qui croyoit la victoire assurée le commandoit. Alors le Comte de Cossé qui conduisoit l'Artillerie ayant fait marcher & tirer tout le canon en même temps, les Escadrons & Bataillons avancerent avec une intrepidité qui étonna les Ennemis. Le Comte de Sales qui étoit à la tête de la premiere ligne de l'aîle gauche Espagnole, avança aussi avec une contenance assez resoluë; & comme aprés

avoir tiré, il vit que les Nôtres ne ti- 1648.
roient point de leur côté, il donna
ordre aux siens de faire toutes leurs décharges, & en même temps le Prince de Condé pousſa l'épée à la main contre l'Escadron qu'il avoit en tête, avec tant de vigueur que soûtenu des siens il ébranla, & mit en désordre la premiere ligne. L'Archiduc fit avancer la seconde ligne qui donna un peu de courage à la premiere, & joignant leurs forces, elles battirent le Marquis de Villequier. & de la Mousſaye, qui y furent faits prisonniers : Mais l'arrivée de nôtre seconde ligne conduite par le Marquis de Noirmoustier, qui pousſa ces deux lignes des Ennemis, leur fit bien-tôt perdre la gloire qu'elles venoient d'acquerir : Car le Prince de Conde, aprés avoir rallié ceux qui plioient, les fit combattre de nouveau avec tant de vigueur, que les Ennemis ne pouvans plus soûtenir leurs puissans efforts, commencerent de lâcher le pied ; mais ils furent appuyez par leur corps de reserve, ce qui leur donna assez de hardiesse pour aller encore à la charge. Cependant le General Erlach parut aussi-tôt à la tête

1648. de ſes Eſcadrons Allemans, & donna avec tant d'impetuoſité contre les Lorrains, qu'ils ne pûrent ſe reſoudre de ſoûtenir davantage & de reſiſter : ils prirent la fuite, & entraînerent avec eux la plûpart de ceux qui faiſoient contenance ds ſe vouloir bien battre. Le Maréchal de Grammont qui commandoit nôtre Aîle gauche, & le Comte de Bucquoy qui donnoit ſes ordres à la droite des Ennemis, n'avoient pas encore pris part au combat : ils ſe pouſſerent avec beaucoup de vigueur, & ils combattirent long-temps avec avantage égal ; mais enfin la fortune ſe declara du côté du Maréchal de Grammont. Le General Becq & le Duc de Chaſtillon qui commandoient chacun le corps de Bataille, vinrent en même temps aux mains, & ſe choquerent rudement ; & comme les Regimens du General Becq étoient ſoûtenus par une forte Cavalerie, ils firent au commencement plier nôtre Corps de Bataille ; mais il fut ſi à propos ſoûtenu par les Gendarmes, qu'il ſe rallia auſſi-tôt. Chacun reprit courage, & combattit encore avec plus de vigueur & d'opiniâtreté qu'aupara-

vant ; & enfin nous gagnâmes la vic- 1648.
toire. La perte du côté des Ennemis
fut grande ; trois mille hommes des
leurs furent tuez, & cinq mille furent
faits prisonniers. Le nombre des morts
de nôtre parti ne se monta qu'à six
cents hommes, & les Ennemis ne fi-
rent pas sur nous beaucoup de priſon-
niers : Le General Beck, le Prince
de Ligne, & le Comte de Saint
Amour General de l'Artillerie Espa-
gnole, furent faits prisonniers. Le
grand nombre des Ennemis avoit éton-
né les François au commencement de
la Bataille ; mais animez par la pre-
sence de leur General, que la victoi-
re accompagnoit toûjours, ils repri-
rent courage, & se surmontant eux-
mêmes ils défirent leurs Ennemis. Le
gain de cette Bataille parut desespéré à
plusieurs, & il fut regardé comme un
miracle : l'avantage du lieu où l'Ar-
mée Espagnole étoit postée, & leur
nombre qui surpassoit beaucoup celui
des nôtres, devoient être des assuran-
ces certaines de nôtre défaite. Le Prin-
ce de Condé s'y surpassa lui-même, il
y reçut un coup de mousquet ; mais
heureusement la balle s'applattit con-

1648. tre ſon buffle, en ſorte qu'il en fut quitte pour une legere bleſſure. La reduction de Furnes & de Lens que nous avions perduës, furent les premiers fruits de cette victoire. La perte conſiderable que ſouffrirent les Eſpagnols en cette occaſion, les alarma de maniere qu'ils ſe reſolurent d'accepter toutes les propoſitions de Paix qui leur avoient été auparavant faites par les Hollandois, & ils croyoient par ce moyen reparer toutes leurs diſgraces: mais outre cette perte qu'ils venoient de faire, ils avoient encore à ſoûtenir l'effort de nos armes en Catalogne, qui avoient ſur eux tout le ſuccés poſſible, comme la ſuite nous l'apprendra.

Le Duc de Châtillon qui s'étoit ſignalé à la Bataille de Lens, vint apporter à la Cour la nouvelle de la victoire que l'on y avoit remportée ſur les Ennemis. Le Conſeil du Roi regarda ce ſuccés comme un coup du Ciel, & comme une occaſion pour arrêter le cours des deſordres que la Minorité de Sa Majeſté avoit pû faire naître, & qui avoient continué par le peu de ſoin que l'on avoit pris juſques alors d'y apporter les remedes neceſſaires. Le *Te*

Deum fut chanté dans l'Egliſe de Nôtre- 1648.
Dame de Paris, pour rendre graces à
Dieu de cette victoire, qui fut receuë
du Peuple avec de grands témoignages de joye. Leurs Majeſtez aſſiſterent à cette Ceremonie ; les Compagnies Souveraines & le corps de Ville s'y trouverent auſſi. Comme il avoit été reſolu dans le Conſeil du Roi d'arrêter quelques-uns des principaux du Parlement, qui diſoient leurs ſentimens avec moins de retenuë que les autres, & qui étoient les plus oppoſez à la Cour : On crût que l'on ne pouvoit mieux executer ce deſſein que le jour que ce *Te Deum* ſeroit chanté, parce que pluſieurs Compagnies du Regiment des Gardes devoient être poſtées ce jour-là en divers Quartiers de la Ville, le Roi allant à Nôtre-Dame. Le ſieur de Brouſſel Conſeiller en la Grand' Chambre, fut arrêté par le ſieur de Cominge Lieutenant des Gardes du Corps de la Reine, & le ſieur de Blancmeſnil fut conduit au Bois de Vincennes ; l'on alla chez le ſieur Laiſné auſſi Conſeiller de la Grand' Chambre, auquel on laiſſa un ordre de ſe retirer à Provins, & le

Détention des ſieurs de Brouſſel & de Blancmeſnil.

1648. ſieur Loiſel fut relegué à Mantes.

Auſſi-tôt que la détention du ſieur de Brouſſel fut publiée à Paris, le peuple qui avoit ce Magiſtrat en grande veneration, courut auſſi-tôt aux armes. La probité de ce Magiſtrat, & la liberté qu'il s'étoit donnée de dire ſon ſentiment en toutes rencontres, & principalement quand il s'agiſſoit des affaires de l'Etat & du bien public, lui avoient acquis quelque reputation parmi ſes confreres & dans le public; il s'étoit toûjours declaré ennemi de tous les Partiſans : c'étoit la raiſon pour laquelle on le chargeoit plûtôt qu'un autre Conſeiller de toutes les Requêtes que l'on donnoit contre eux; il ne s'étoit pas rendu trop agreable à la Cour, parce qu'il ne gardoit point de meſures, & qu'il n'avoit point toute la conſideration & la déference qu'il devoit pour tout ce qui en partoit.

On vit naître en un moment la ſedition dans tous les endroits de cette Ville, les chaiſnes furent tenduës, les barricades poſées aux coins des ruës & des places publiques, & les boutiques furent fermées. Toute la populace étoit en émotion & ſous les

Barricades.

armes : Elle ne cherchoit que l'oc- 1648.
casion de faire éclater sa colere contre ceux qu'elle croyoit être auteurs de la détention du sieur de Brousſel. Les principaux Magistrats s'efforcerent d'appaiſer ces troubles ; mais on n'écoutoit point leurs remontrances ; & en cette rencontre l'on pouvoit dire que les Officiers de Judicature avoient peu d'autorité. Cependant la Reine qui apprit la ſedition n'en parut pas plus étonnée : Sa Majeſté en même temps donna ordre aux Marêchaux de la Meilleraye & de l'Hôpital de monter à cheval avec leurs amis, & de ſe promener dans les ruës, afin de contenir le peuple dans l'obeïſſance & dans le reſpect par quelque exemple ; mais le deſordre étoit ſi grand qu'ils ne purent executer leur commiſſion comme ils l'auroient ſouhaité.

Le lendemain comme le Chancelier venoit au Parlement, dans le deſſein, à ce que l'on croyoit, d'interdire à cette Compagnie la connoiſſance des affaires d'Etat, il fut arrêté ſur le Pont-neuf par quelques gens attroupez, qui ne ſe contentant pas de lui fermer le paſſage du Quay qui mene au Palais,

1648. & de l'outrager de paroles injurieuſes, voulurent encore attenter à ſa perſonne : pluſieurs coups de Mouſquets furent tirez dans ſon Caroſſe, où quelques perſonnes qui y étoient furent tuez ; & ce premier Magiſtrat pour éviter la fureur du peuple, fut contraint de ſe ſauver dans l'Hôtel de Luynes prés des grands Auguſtins, d'où il fut tiré peu de temps aprés par le Maréchal de la Meilleraye. Le Parlement voyant que la ſedition s'augmentoit de tous côtez dans Paris, & connoiſſant que tous les Bourgeois étoient ſous les armes, & dans la reſolution de ne les point quitter, qu'ils ne viſſent revenir les Officiers de cette Compagnie qui avoient été arrêtez priſonniers au jour du *Te Deum* de la Bataille de Lens, & principalement le ſieur de Brouſſel, que les Pariſiens nommoient le Pere du peuple, reſolut d'aller au Palais Royal en corps de Cour, pour ſolliciter la Reine de leur donner la liberté ; & le Premier Preſident qui portoit la parole pour venir à bout de ſon deſſein, repreſenta à Sa Majeſté le deſordre qui étoit dans Paris, que les Magiſtrats n'étoient plus

les Maîtres, & que le peuple mépri- 1648.
soit leur autorité : Il lui fit connoître
qu'il y avoit à craindre dans cette con-
jonćture fâcheuſe, que ce deſordre
n'augmentât, & même que toutes les
autres Villes du Royaume ne ſuiviſſent
l'exemple de Paris dans ſa revolte.
Mais la Reine voyant qu'il s'agiſ-
ſoit de l'autorité Royale, ne fut point
alors touchée de ces remontrances ;
auſſi Sa Majeſté ne croyoit pas la ſe-
dition ſi grande qu'elle étoit, & elle
ne conſentit le retour des ſieurs de
Brouſſel & de Blancmeſnil, qu'aprés
que le Premier Preſident, forcé par la
populace armée, fut obligé de retour-
ner au Palais Roial pour la ſeconde
fois. L'on ne peut exprimer à quel
point étoit parvenuë la ſedition dans
Paris, & l'état fâcheux auquel les cho-
ſes ſe trouvoient alors reduites. La
voix du Magiſtrat n'étoit plus écou-
tée, il ſembloit qu'il n'y eût plus de
Roi en France, & la licence du peu-
ple étoit ſi grande, que c'étoit plûtôt
l'irriter & l'animer, que de pretendre
la reprimer par les voyes ordinaires
de la Juſtice, & de l'autorité legitime.
Le ſieur de Brouſſel ne fut pas plûtôt

1648. revenu dans Paris que la ſedition fut calmée.

Retour du ſieur de Brouſſel.

Le Coadjuteur alla au Palais Roial offrir ſon entremiſe à la Reine, & pour l'engager à recevoir ſon ſervice, il lui expoſa les choſes en l'état qu'elles étoient : mais ce Prelat ne fut pas favorablement receu, & ſes offres ne furent point acceptées : on le ſoupçonnoit d'avoir part à la ſedition qui s'étoit élevée, & qu il paroiſſoit vouloir calmer. Ce qui lui donna beaucoup de chagrin, & fut peut-être cauſe qu'il embraſſa avec chaleur le parti contraire à celui de la Cour.

Toutes les choſes étant ainſi paiſibles & tranquilles, le Parlement continua d'examiner l'Edit du Tarif. Durant que cette Compagnie étoit occupée à cet examen, quelques bruits coururent dans Paris, que la Reine en avoit fait ſortir le Roi pour aller à Ruel, dans le deſſein d'aſſieger cette grande Ville. On publioit par tout que les Miniſtres ne cachoient point le reſſentiment qu'ils avoient de la derniere émotion, & la vengeance qu'ils en deſiroient tirer. Tous ces diſcours engagerent le Parlement à

s'assembler, & cette Compagnie ar- 1648.
rêta, que la Reine seroit tres-humblement suppliée de ramener le Roi à Paris, & d'ordonner aux gens de guerre qui étoient aux environs de se retirer incessamment : Et il fut encore resolu, que Messieurs les Princes seroient invitez de venir prendre place à la grand'Chambre le lendemain pour y déliberer sur les affaires presentes de l'Etat. Suivant cet Arrêté, quelques Conseillers furent députez vers la Reine avec le premier President, ausquels elle témoigna qu'elle ne pouvoit consentir au retour du Roi dans Paris; & Messieurs les Princes refuserent de se trouver au Parlement. Les Députez ayant rapporté à la Compagnie la réponse de sa Majesté & de Messieurs les Princes, le Parlement ordonna qu'il seroit incessamment pourvû à la conservation de cette Ville, & que les Bourgeois se tiendroient sous les armes pour la seureté publique; car il craignoit que la réponse de la Reine & les refus des Princes, ne fussent des marques de leur haine contre Paris. Par cet Arrest il sembloit qu'on

1648. eût levé le masque tout-à-fait. Monsieur & le Prince de Condé écrivirent au Parlement, pour le solliciter d'envoyer encore des Députez à Ruel, afin de conferer sur la conjoncture des affaires, & pour empêcher tous les troubles & tous les mouvemens.

Le vingt-cinq du mois de Septembre, les Députez du Parlement arriverent à Saint Germain en Laye, où le Roi étoit allé de Ruel, & il y eut une Conference où plusieurs propositions furent faites. Les Envoyez du Parlement & le Prevôt des Marchands firent quelques propositions; ils demanderent le retour du Sieur de Chavigny, qui avoit été arrêté à Vincennes, & mené au Havre de Grace, ils supplierent la Reine d'accorder le retour du Roi dans Paris, la continuation de la Conference du Parlement dans cette Ville jusques à la Saint Martin pour les affaires publiques, & enfin une Declaration qui assurât la liberté des particuliers. A l'égard de la liberté du Sieur de Chavigny, à laquelle les Députez insistoient, Monsieur dit, qu'il s'étonnoit de ce que le Parlement prenoit tant

tant de part à la détention d'un par- 1648.
ticulier qui n'étoit pas de leur Corps, —
& que ſon Alteſſe n'avoit pas reçu les mêmes offices de la Compagnie, lorſque le Cardinal de Richelieu lui avoit donné occaſion de ſe plaindre de la perſecution qu'il lui faiſoit : Que ce ſeroit diminuer l'Autorité Royale, ſi le Souverain n'avoit pas droit d'arrêter ceux qui manquent à leur devoir, & qui font des actions contraires au ſervice de ſon Etat, & que c'étoit une précaution que les Rois pouvoient prendre avec d'autant plus de juſtice, quand il s'agiſſoit de la conduite de leurs Miniſtres, ſur la foi deſquels ils ſe repoſent, & dont les fautes étant toûjours d'une tres-dangereuſe conſequence, ne peuvent être aſſez ſeverement punies. Monſieur le Prince prenant la parole, témoigna que l'on devoit ſonger à pourvoir par des fonds nouveaux à la ſubſiſtance des Armées : Que les Suiſſes avoient declaré que s'ils n'étoient ſatisfaits inceſſamment, ils quitteroient le ſervice. Il ne fut alors rien conclu, & l'on remit la Conference au jour ſuivant : là Monſieur expliqua les

1648. intentions de ſa Majeſté ſur les propoſitions & demandes qui avoient été faites par les Députez du Parlement à la precedente Conference, & dit, que la Reine feroit expedier inceſſamment des Lettres de continuation du Parlement : Que les Conferences ne pouvoient être tenuës à Paris, parce que le Roi vouloit encore paſſer quelque temps à Saint Germain, & qu'il rencontroit des difficultez pour les tenir à Paris : Que pour l'empriſonnement du Sieur de Chavigny, il ne devoit étonner perſonne, & que la Reine pourvoiroit à ſa liberté quand elle le jugeroit à propos : Mais que le Parlement ne devoit pas prétendre de connoître d'une faute commiſe par un Miniſtre : Que ce ſeroit donner trop d'avantage aux Ennemis de la découvrir, & que l'on avoit eu des conſiderations particulieres & raiſonnables, qui avoient obligé leurs Majeſtez à ſe ſaiſir de ſa perſonne, de peur que ſa liberté ne préjudiciât aux affaires de l'Etat : Et le Chancelier rendit quelque raiſon des Finances que l'on prétendoit avoir été diverties, & mon-

tra que ce n'étoit pas ſans ſujet que leurs Majeſtez, pour y pourvoir, ſouhaitoient que l'on executât les Edits qui avoient été envoyez au Parlement; puiſque l'on ne pouvoit ſoûtenir les dépenſes de la guerre, & faire des progrés ſur les Ennemis, ſans des ſommes extraordinaires: Qu'à l'égard de la Loy ou Ordonnance que l'on demandoit avec tant de chaleur pour établir la ſeureté publique, la Reine ne pouvoit y conſentir, étant abſolument contraire à l'Autorité Royale: Que cette Loi ſeroit tres-préjudiciable aux affaires de l'Etat, puiſqu'elle donneroit occaſion aux perſonnes mal-intentionnées, d'entreprendre impunément & ſans crainte, tout ce que leur paſſion ou leur interêt leur ſuggereroit: Que c'étoit une Loi nouvelle qui auroit des ſuites fâcheuſes & des conſequences nuiſibles au bien public; & que les Rois en ayant toûjours uſé avec toute la modération & la juſtice poſſible, l'on ne devoit point former de plainte à cet égard, & encore moins durant la Regence de la Reine, où ſa Majeſté n'avoit rien entrepris qu'avec 1648.

1648. meure déliberation & avec juſtice ; en ſorte que chacun avoit lieu d'être content : Que ſi en certaines rencontres elle avoit uſé de moyens extraordinaires, ſa Majeſté y avoit été obligée pour maintenir l'Autorité Souveraine dont elle étoit dépoſitaire, & afin de reprimer l'inſolence de quelques particuliers, dont les actions étant connuës ſeroient condamnées de tout le monde. L'on tint enſuite pluſieurs Conferences à ce ſujet, aprés leſquelles les Prevôt des Marchands & les Eſchevins de Paris, preſenterent leurs tres-humbles Remontrances à la Reine, pour ſupplier ſa Majeſté de revenir dans ſa bonne Ville avec le Roi, où leurs Majeſtez étoient attenduës & deſirées avec impatience : Ce que la Reine accorda, & par un ſurcroît de grace & de bonté, ſa Majeſté envoya une Declaration au Parlement qui fut verifiée le vingt-quatre Octobre, par laquelle les Tailles furent diminuées de dix millions, deux millions furent retranchez des Entrées de Paris ; & pour remedier aux abus des Comptans qui pouvoient apporter un grand préjudice aux Finances : Sa

Declaration du 24 Octobre 1648.

Majesté vouloit que d'oresnavant l'on ne s'en servît que pour les affaires secretes & importantes de l'Etat ; & que tous dons, voyages, gratifications, recompenses, rembourſemens, emplois de gages, appointemens, remiſes d'interêts, ou prêts d'avances, n'y fuſſent pas compris ; mais qu'ils fuſſent mis en ligne de compte, ſuivant l'ordre qui ſe gardoit anciennement. Qu'aucun des Sujets du Roi ne pouvoit être traité à l'avenir criminellement, que ſelon les formes preſcrites par les Loix de ce Royaume, & non par des Commiſſaires & Juges choiſis ; & qu'en executant l'Ordonnance de Loüis XI. les Officiers des Cours Souveraines ne pouvoient être troublez ni inquietez en l'exercice & fonction de leurs Charges par Lettres de cachet ; & enfin par cette Declaration, l'on faiſoit droit ſur pluſieurs plaintes que l'on avoit faites auparavant. Cette Declaration n'a point eu d'execution : L'on ſçait que la minorité du Roi & la conjoncture des affaires, avoient engagé le Conſeil de leurs Majeſtez à l'accorder aux inſtantes & preſſantes ſollicitations du Parlement & des au- 1648.

1648. tres Compagnies. Durant que l'on travailloit à cette Declaration, l'on traitoit à Munſter la Paix avec les Plenipotentiaires de l'Empereur, lequel Traité fut tres-avantageux à la France. Quelque avantage que cette Declaration procurât aux Peuples, leur joye & leur ſatisfaction ne furent point entieres, juſques à ce que leurs Majeſtez fuſſent retournées dans Paris, où elles arriverent le dernier Octobre: Elles y furent reçûës avec tous les applaudiſſemens qui ſe peuvent imaginer. Les Bourgeois pour témoigner l'excés de leur joye davantage, allumerent des feux dans les ruës.

Tout parut dans une grande tranquilité, juſques au dix-huit Decembre que le Parlement s'aſſembla, dans la penſée qu'il avoit que le Conſeil vouloit donner quelque atteinte à la Declaration derniere. Monſieur & le Prince de Condé ayant eu avis de cette Aſſemblée, accompagnez de pluſieurs Ducs & Pairs, prirent leurs places à la grand'Chambre, & là ſon Alteſſe témoigna que la Reine ayant été informée que la Compagnie ſe plaignoit que l'on vouloit contrevenir

à la derniere Declaration, les avoit 1648.
envoyez pour l'assûrer, que l'intention de sa Majesté étoit que cette Declaration fût entierement observée & executée; & que le Parlement pouvoit nommer des Députez pour en examiner les Articles, & faire voir quels étoient ceux ausquels on avoit contrevenu. Et comme la Cour des Aydes eut appris, que l'intention du Conseil étoit de continuer de mettre les Tailles en parti, elle arrêta de s'y opposer: Ce qui obligea la Reine de la mander le vingt-un Decembre au Palais Royal, où se trouva le premier Président accompagné de quelques Officiers de sa Compagnie, auquel sa Majesté dit, qu'aprés la remise des Tailles que le Roi venoit d'accorder aux Peuples, qui montoit à trente-cinq millions, sa Majesté esperoit que les Compagnies apporteroient de leur part toutes les facilitez possibles pour la levée des deniers des impositions des Tailles, dans un temps auquel l'Etat avoit grand besoin d'argent, pour entretenir des Troupes capables de resister aux Ennemis. Le premier Président fit son possible pour

1648. faire connoître que mettant les Tailles en parti, cela consumeroit beaucoup de remises à l'égard du Roi, & beaucoup de frais à l'égard des Peuples, auſquels ceux qui auroient traité de ces deniers, ne donneroient point de quartier pour en obtenir le payement; mais le Chancelier répondit que c'étoit la neceſſité des affaires qui avoit obligé leurs Majeſtez, à conſentir que l'on mît les deniers des Tailles en parti, & que l'on en traitât à forfait, parce que c'étoit là l'unique moyen d'avoir de l'argent comptant, & que lorſque les Ennemis ne ſeroient plus en état d'avoir quelque avantage ſur nous, leurs Majeſtez écouteroient volontiers les Remontrances de cette Compagnie, & lui donneroient toute la ſatisfaction poſſible.

Durant que toutes ces choſes ſe paſſoient à Paris, & que le Parlement étoit occupé à faire des Aſſemblées, les armes de France proſperoient en Allemagne, ſous la conduite du Vicomte de Turenne. Ce fut en cette année que les Articles de la Paix dont on étoit demeuré d'accord à Munſter, furent ſignez entre la France, l'Empire,

Paix de Munſter.

pire, & la Suede. Par ce Traité il fut 1648.
entr'autres choſes arrêté, qu'aprés la pacification que l'on eſperoit être bientôt faite entre la France & l'Eſpagne, le Cercle de Bourgogne ſeroit membre de l'Empire; que le differend pour raiſon de la Lorraine, ſeroit remis à deux Arbitres, dont les Parties conviendroient, ou terminé à l'amiable par le Traité d'entre la France & l'Eſpagne: Que les Electeurs & Princes de l'Empire qui avoient ſouffert quelques pertes à l'occaſion des troubles, ſoit de Boheme ou d'Allemagne, ſeroient rétablis dans leurs biens & dignitez: Que l'arreſt ou ſequeſtre fait à la Requête de l'Empereur ſur les meubles ou immeubles de l'Electeur de Tréves, ſeroit levé, & l'Electeur remis dans l'entiere joüiſſance de tous ſes biens électoraux & patrimoniaux: Que la Dignité Electorale qu'avoient poſſedé juſques alors les Electeurs Palatins, enſemble le haut Palatinat, demeureroient à Maximilien Comte Palatin du Rhin, au Duc de Baviere, à ſes deſcendans, & à toute la Race de Guillaume: Qu'il ſeroit creé un huitiéme Electorat, dont joüiroit

1648. Charles-Ludovic Comte Palatin du Rhin, ſes heritiers paternels, & toute la Race de Rodolphe : Que ſans avoir égard aux Decrets donnez par la Chambre Imperiale, contre la Ville de Baſle & les autres Cantons Suiſſes, il étoit dit qu'eux & leurs Sujets étoient en poſſeſſion d'une exemption de l'Empire ; leſquels Decrets demeureroient nuls & ſans effet : Que tous les Electeurs & Princes & Etats de l'Empire, ſeroient conſervez dans leurs anciens Droits, Franchiſes & Libertez, & dans tous les autres Droits Royaux & de Seigneurie : Que la Souveraine Puiſſance ſur les Evêchez de Metz, Toul & Verdun, ſur les Villes de même nom, & leurs détroits, & en particulier ſur Moyenvick, appartiendroit à la Couronne & au Domaine de ſa Majeſté Tres-Chrêtienne, & y ſeroit à perpetuité & irrevocablement réunie & incorporée, ſans préjudice du Droit Métropolitain, qui ſeroit conſervé à l'Archevêque de Tréves : Que l'Empereur & l'Empire cederoient au Roi tous leurs Droits ſur Pignerol : Que l'Empereur, tant pour lui que pour la Maiſon d'Auſtriche, comme auſſi l'Em-

pire, renonceroient aux Droits de pro- 1648.
prieté de Domaine & de Juriſdiction
qu'ils avoient ſur la Ville de Briſſac &
celle de Hoëſtat, au Lantgraviat de la
haute & baſſe Alſace, au Suntgaw, en la
Prefecture Provinciale des dix Villes
Imperiales ſiſes en Alſace, pour être
le tout d'oreſnavant réuni au Domai-
ne de la Couronne : Que le Roi de
France & les Rois ſes Succeſſeurs au-
roient droit de tenir Garniſon dans
la Forteresſe de Philiſbourg : Que pour
faire valoir le preſent Traité de Paix,
l'Empereur & l'Empire dérogeroient
préciſément & renonçeroient à tous
Decrets & Conſtitutions Imperiales,
qui pouvoient défendre l'alienation des
biens ou Droits de l'Empire, conſen-
tant que les lieux cedez fuſſent rayez
de la Matricule, & que pour termi-
ner la querelle entre les Ducs de Sa-
voye & de Mantouë, à l'occaſion
du Montferrat, le Traité de Queraſ-
que ſeroit executé & accepté en ce qui
regardoit Pignerol ; à condition tou-
tefois de payer aux Ducs d'Inſpruk
deux millions, pour les indemni-
ſer des prétentions qu'ils pouvoient
avoir ſur les Terres cedées à ſa Ma-

1648. jesté Tres-Chrêtienne.

Il y avoit alors quatre Armées en Italie, deux Françoises & deux Espagnoles. La premiere des nôtres étoit commandée par le Prince Thomas & par le Maréchal du Plessis-Praslin, & l'on devoit remettre sous l'obéissance du Duc de Savoye quelques Places que les Espagnols occupoient sur lui en Piémont; & la seconde Armée étoit conduite par le Duc de Modene qui faisoit la guerre au Roi d'Espagne dans la Lombardie. Le Comte d'Aro & le Marquis de la Serra, commandoient les Troupes Espagnoles qui étoient destinées pour s'opposer au Duc de Modene; le Marquis de Caracene devoit tenir tête au Prince Thomas & au Maréchal du Plessis-Praslin. Au commencement de la Campagne la Garnison de Verceil en Italie, fut entierement défaite par le Gouverneur de Trin. Les Ennemis y firent une perte tres-considerable. Ils n'eurent pas un meilleur sort prés de la Riviere d'Oglio, où ils furent rudement battus; plus de quatre cents hommes se précipiterent dans cette Riviere, pour éviter de tomber entre les mains

Défaite des Ennemis à la journée de Cremone.

des François : Le nombre de ceux qui 1648.
furent tuez en ce Combat fut de deux mille, & celui des prisonniers étoit de huit cents. Toute l'Artillerie des Ennemis fut prise, & on leur enleva quarante Drapeaux. Le Duc de Modene & le Maréchal du Plessis-Praslin donnerent en cette rencontre toutes les marques de valeur & de conduite que l'on pouvoit desirer. Ce qui rendit le Combat tres-rude & fort sanglant, c'est que le Marquis de Caracene Gouverneur du Milanois, aprés qu'il eut eu du désavantage proche de Casal-Major, jugeant que nos deux Generaux formeroient le dessein de se rendre maîtres de Cremone, fit faire une tranchée depuis cette Place jusques à la Riviere d'Oglio, vis-à-vis le Village de Pontevic ; lequel retranchement il fit garder par toutes ses Troupes : En sorte que les François qui vouloient se saisir de Cremone, se virent obligez de forcer ces lignes & ces retranchemens à la pointe de l'épée ; & comme nous connûmes que l'endroit de cette Riviere d'Oglio étoit le moins difficile à aborder, nous arrêtâmes de prendre nô-

1648. tre route de ce côté-là. Nous fîmes trois attaques ; la premiere étoit commandée par le Sieur de Boiſſac premier Maréchal de Camp de la Cavalerie : Le Comte de Navaille auſſi Maréchal de Camp, eut la conduite de la ſeconde ; & le Sieur de Laleu auſſi Maréchal de Camp, avoit le commandement de la troiſiéme. Chacun d'eux executa les ordres qui lui furent donnez avec tant de vigueur & de ſuccés, que les Ennemis furent forcez dans leurs retranchemens. Le Marquis de Malveſia Maréchal de Camp du Duc de Modene, les Sieurs de Selvimare & de Remond Maréchaux de Bataille, & le Sieur de Chemeraut Meſtre de Camp, donnerent en cette rencontre des marques d'une valeur peu commune. La perte que nous fîmes en cette occaſion fut peu conſiderable ; & elle auroit été preſque inconnuë, ſi nous n'euſſions point perdu le Comte de Choiſeüil, Fils du Maréchal du Pleſſis-Praſlin, & vingt-deux Capitaines qui y perirent en combattant courageuſement pour la gloire de la Nation. Nos Generaux voulans pouſſer plus loin leurs Conquêtes, &

voyant que l'Armée d'Eſpagne étoit entierement diſſipée & hors d'eſperance de nous nuire, mirent le ſiege devant Cremone; mais cette entrepriſe ne leur réuſſit pas, & l'on y perdit le Marquis de Ville, General de l'Armée de Savoye, & le Sieur de Chemerault Maréchal de Camp de l'Armée de France. Cremone eſt une Ville d'Italie dans le Milanois: Elle étoit anciennement une Colonie conſiderable des Gaulois-Senonois, & enſuite des Romains. Cette Ville eſt ſituée dans une grande plaine prés de la Riviere du Pô, avec laquelle elle eſt jointe par le Canal d'Oglio, qui remplit d'eau les foſſez de cette Place; ſon Château eſt tres-fort & tres-élevé. Cremone a été expoſée à de tres-grandes revolutions: Elle ſouffrit beaucoup lors qu'Annibal paſſa en Italie; & du temps de Vitellius les Gots y firent des deſordres tres-conſiderables. Cette Ville fut ruinée en 1030. par les Sclavons & les Lombards; elle fut rétablie en 1284. par l'Empereur Frederic Barberouſſe. Les François l'ont poſſedée quelque temps: Elle a été ſoûmiſe à la domination des Veni- 1648.

Deſcription de Cremone

1648. tiens ; & enſuite elle eſt tombée en la poſſeſſion des Ducs de Milan.

Durant que toutes ces choſes ſe paſſoient dans le Milanois contre les Eſpagnols, le Maréchal de Turenne & les Confederez faiſoient la guerre en Baviere contre les Imperiaux & les Bavarois, ſur leſquels ils eurent beaucoup d'avantage à Sommerhanſen ſur la Riviere de Lutzen, & auſſi prés de Burga.

Le Maréchal de Turenne & le General Wrangel s'étant mis en état de paſſer la Riviere du Leck au deſſus d'Auſbourg, connurent que les Ennemis s'y étoient retranchez. Ce qui les fit reſoudre de deſcendre au deſſous : Mais comme les guez étoient également gardez, nous allâmes camper à Oberſdorf, à une demi-lieuë de la Ville de Rain, le Leck étant entre-deux. Comme les Ennemis, quoique retranchez, ne ſe trouvoient pas beaucoup en ſureté proche de nôtre Armée, ils s'approcherent de la Ville de Rain dans le deſſein de s'oppoſer à nôtre paſſage. Mais ils ſe retirerent aprés avoir connu que nous étions reſolus de ſurmonter toutes ſor-

tes d'obſtacles : Ce qui obligea le Ma- 1648.
réchal de Turenne de marcher droit au Pont du Leck pour le forcer, quoiqu'il fut défendu par deux Forts qui le gardoient, & par le canon de la Ville de Rain : Et bien que les Ennemis aprés s'être long-temps défendus ſur ce Pont, y euſſent mis le feu, nos Soldats animez par la preſence de leur General, ne laiſſerent pas de paſſer à la nage à l'autre côté de la Riviere, & ils eurent aſſez de courage pour l'éteindre, & empêcher que tout ne fût conſumé. Les Ennemis payerent bien la peine qu'ils nous donnerent ; car on dit que l'on n'avoit point vû une plus grande conſternation que celle dans laquelle étoient les Hàbitans de tout le Païs, aprés que nos Troupes y furent entrées. Les Armées Confederées de France & de Suede continuerent leurs progrez dans la Baviere, & elles eurent en differentes rencontres beaucoup d'avantage ſur les Ennemis. Le General Wrangel Suedois gagna une Bataille dans laquelle ſix cents Cavaliers Ennemis furent tuez, & le General Major Wirtemberg y fut fait priſonnier. Le Ma-

Exploits du Maréchal de Turenne

1648. réchal de Turenne de ſon côté, ne laiſſoit échaper aucune occaſion de remporter toûjours quelque avantage ſur les Imperiaux, & les Bavarois. Aprés avoir défait pluſieurs Eſcadrons de Cavalerie, il prit deux mille chevaux, & fit ſix cents priſonniers.

Jean de Verth fut contraint de lever le ſiege devant un Château qu'il aſſiegea, aprés avoir perdu ſept à huit cents chevaux, avec leſquels il faiſoit ſa retraite, & celle de ſon canon, qui n'ayant pû être emmené avec aſſez de diligence, demeura entre nos mains.

Les Eſpagnols furent obligez de lever le ſiege de Flix en Catalogne, & le Maréchal de Schomberg que le Roi y avoit envoyé en qualité de Viceroi, aſſiegea Tortoſe, Place tres-importante & une des Frontieres de Valence : Sa priſe n'étoit pas facile, parce qu'il y avoit une Citadelle plantée ſur un rocher, qui commandoit la Ville, de maniere qu'il étoit dangereux de s'en rendre maître, ſans s'emparer auſſi de la Citadelle. Neanmoins toutes ces difficultez n'empêcherent point que Tortoſe ne fut inveſtie le quatriéme

Affaires de Catalogne, priſe de Tortoſe.

Juin. Dom Franciſco de Mello qui commandoit les Armées d'Eſpagne en Catalogne, ſe mit en état de donner ſecours aux aſſiegez : Mais le Maréchal de Schomberg ayant laiſſé la conduite du ſiege au Marquis de Cœuvres & à Dom Joſeph Marguerit, alla au devant des Ennemis, & les obligea de ſe retirer ſans oſer venir aux mains. Et enſuite il retourna au Camp, & aprés avoir donné un aſſaut general, il ſe rendit maître de la Place. Nous y perdîmes le Marquis de la Trouſſe. 1648.

L'Armée navale, qui étoit conduite par le Duc de Richelieu, ne faiſoit pas un moindre progrés que les autres Armées par terre. Elle étoit compoſée de vingt-neuf Vaiſſeaux, & de cinq Brulots : On l'avoit envoyée pour appuyer le Duc de Guiſe à Naples : mais elle ne parut point ſur ſes côtes, qu'aprés qu'il fut arrêté. L'Armée Eſpagnole étant compoſée de quarante-deux Vaiſſeaux de haut-bord, & de vingt Galeres, chercha l'occaſion de rencontrer la nôtre & d'en venir aux mains ; ce qui ne lui fut pas difficile, mais le ſort des Armes ne lui fu pas heureux : Elle perdit trois Vaiſſeaux, Expeditions ſur Mer.

1648. & quatre cents hommes, & le Duc de Richelieu n'en perdit que cent quarante. Le combat dura ſix heures ; & il auroit continué plus long-temps, s'il n'eût été interrompu par la nuit qui ſurvint, & ſi la violence des vents qui s'éleverent avec furie n'eût ſeparé les Vaiſſeaux.

Affaires d'Angleterre

La perte de la Bataille d'Yorck par Charles I. celle du Bourg de Preſton, & celle de Bothon ; la retraite de Montroze qui étoit à la tête de ſes Trouppes ; la priſe de Colcheſter par le General Farfax, & tant d'autres diſgraces que ce Roi reçût en differentes occaſions, furent des preſages funeſtes de la ruine de ſon autorité & de la perte de ſon parti : & ce Souverain en fut ſuffiſamment convaincu quand il fut averti que le Parlement par un dernier attentat à la puiſſance Roiale avoit eu la hardieſſe de declarer que toute l'autorité Souveraine étoit enfermée, & reſidoit dans les deux Chambres aſſemblées à Wetminſter, & faiſoit défenſes à tous les Anglois de s'adreſſer à Charles I. pour obtenir des Proviſions d'aucune Charge civile & militaire ſur peine

d'être declarez & reputez traîtres à la Patrie. Enfin ce Roi ſe voiant abandonné de la pluſpart des Seigneurs de ſon Royaume, & connoiſſant qu'ils s'étoient rangez du parti de ſes Ennemis ; en un mot, apprenant tous les jours que quelques-unes des Places qui étoient dans ſes interêts quittoient ſon ſervice, & ſe rangeoient du côté du Parlement, il reſolut de ſe rendre dans l'Armée des Ecoſſois. 1648

Auſſi-tôt que Charles I. fut ſorti d'Oxfort pour aller en Ecoſſe les deux Chambres declarerent que ce Prince avoit abdiqué la Couronne. Le Peuple de Londres courût auſſi tôt aux lieux publics, & aux principales places de la Ville pour y ſemer ce bruit afin qu'il ne fût ignoré de perſonne, & il abattit toutes les figures du Prince en commettant contre elles mille indignitez, & en faiſant contre la perſonne de Charles I. & contre ſes Partiſans d'horribles imprecations. Le Parlement declara que ce Souverain étoit décheu de tous les droits qu'il pouvoit avoir au Thrône d'Angleterre, & il ordonna que ſon nom ſeroit effacé de tous les Regiſtres, Actes, & Monumens pu-

Figures de Charles I. abatuës à Londres.

1648. blics : & enfin pouſſant ſa rage juſques à la derniere extremité, il fit un Decret qui aboliſſoit la Royauté. Charles I. ſe perſuadoit que les Ecoſſois le favoriſeroient contre les Parlementaires, & qu'ils ſe ſouviendroient qu'il avoit paſſé une partie de ſon enfance parmi eux ; neanmoins il fût trompé dans ſes eſperances, car ces Peuples ne répondans point à l'honneur que ce Prince leur faiſoit, par une perfidie inſigne, ils le mirent en la poſſeſſion des Anglois qui l'enfermerent d'abord dans le Château de Holmby, ou quelques propoſitions d'accommodement furent faites aux Parlementaires, mais ſans aucun ſuccés : Car ils demandoient à ce Prince des choſes qui étoient extrémement éloignées de la raiſon, & qu'il ne leur pouvoit accorder ſans ſe perdre lui-même : De là Charles I. fut conduit à Neumarket, & enſuite au Chaſteau de Hamtoncourt qui eſt une maiſon Royale ſcituée ſur la Tamiſe à cinq lieuës de Londres. Ce Prince avoit beaucoup de liberté, car il fût viſité de l'Ambaſſadeur de France, & des deux Princes ſes fils les Ducs d'Yorck & de Gloceſter que les Par-

lementaires tenoient enfermez dans le 1648.
Palais de saint James, depuis qu'ils se
furent rendus maîtres d'Oxford. On
pretend même qu'en ce lieu-là Crom-
wel dont le pouvoir n'étoit pas abso-
lu, se mit en état de negocier avec le
Roi par l'entremise de Barclay qui
avoit l'honneur de le voir souvent: &
on dit que la negociation que Crom-
wel faisoit avec Charles premier pen-
sa le perdre: En effet, il permit que
ce Prince se sauvât de Hamtoncourt, &
qu'il se retirât dans l'Isle de With où il
fût reçû avec tous les honneurs & les
respects dûs à sa dignité, & à sa Ma-
jesté Royale: mais enfin ce Roi fut
enlevé de cette Isle par les soins de
Cromwel, & mené au Château de
Huest, où aprés avoir demeuré trois
jours il fut conduit dans celui de Ca-
lisbrooch, & ensuite à Windsor, &
enfin au Palais de Saint James, d'où il ne
sortit point que pour être mené devant
une Cour de Justice que la Chambre
des Communes avoit établie pour lui
faire son procés, comme la suite nous
l'apprendra. La détention de Charles I.
n'éloigna pas tous ses amis. Les Sieurs
Poyer, & Pouvel firent prendre pour

1648. lui les armes aux Peuples de Galles, & du Comté d'Eſſex ; & le Duc d'Amilton forma un Corps de dix mille hommes pour ſoûtenir ſon autorité en Eſcoſſe, dans le temps que le Marquis d'Argilles tenant un parti contraire, levoit des Troupes pour l'abattre : Et l'on fit courir des manifeſtes pour faire connoître l'injuſtice de la détention de ce Roi. Ce Prince adreſſa une Lettre à ſes Sujets dans laquelle il témoignoit que ſes Peuples devoient permettre qu'on leur deſillât les yeux ; qu'il ſçavoit que ceux qui le perſecutoient vouloient inſinuer dans leurs eſprits qu'ils n'entreprenoient rien que pour le bien public quand ils n'agiſſoient que pour leur intereſt particulier ; qu'il n'y avoit perſonne qui eût des intentions plus portées à procurer le bien de ſes Peuples que lui, qui avoit droit par ſa naiſſance & par ſa qualité de Roi de commander : Qu'il étoit étrange qu'on lui eût ôté une liberté dont on ne priveroit pas le moindre de ſes Sujets : Qu'on lui ôtoit la conſolation de ſes enfans, & que ſes Ennemis avoient forcé ſa femme de ſortir de ſes Etats de peur que l'éclat

de

de ſes vertus & ſon exemple de fide- 1648.
lité ne retint dans le devoir ceux qu'ils tachoient de corrompre, & n'y fit rentrer ceux qu'ils avoient déja corrompus, & enfin que par un dernier excés d'injuſtice & de violence on l'avoit dépoüillé de ſon pouvoir & de ſon autorité d'une maniere ſi extraordinaire & ſi cruelle, qu'il n'avoit plus le caractere de Roi : Mais que s'il avoit quelque plainte à faire de ſa diſgrace, c'étoit qu'on l'avoit mis hors d'état de proteger ſes Sujets contre la violence de ceux, qui ſous le pretexte de les conſerver dans leur liberté, n'employoient leurs ſoins, & ne travailloient qu'à la détruire & qu'à l'abattre : Qu'il prenoit Dieu à témoin de toute ſa conduite, & que ſa conſcience ne lui pouvoit reprocher qu'il eut fait aucune action qui ne tendît à l'honneur, à la gloire & au bien de ſon Peuple : Que ſi les ſecours des hommes lui manquoient, il eſperoit que Dieu à qui la vengeance eſt reſervée feroit éclater ſa colere & ſa Juſtice contre tous ceux qui perſecutoient ſon innocence : Qu'il y auroit lieu de reprocher dans tous les ſiécles futurs l'in-

1648. fidelité des Ecoſſois d'avoir pour de l'argent livré leur Roi entre les mains de ſes plus cruels Ennemis; lui qui leur avoit confié ſa perſonne. Quelle juſte plainte ne devoit pas faire ce Prince infortuné contre la milice dont il avoit pris tant de fois la défenſe? & ne devoit-elle pas ſe ſouvenir de tant de proteſtations & de ſermens, qu'elle avoit tant de fois reïterez, de maintenir la juſtice des droits de leur Souverain contre tous ceux qui auroient la hardieſſe de les attaquer? Si l'on demandoit la Paix, Sa Majeſté Britannique avoit fait tout ce qui avoit été en ſon pouvoir pour l'établir; Qu'il n'avoit pas dépendu de ſes ſoins qu'elle n'eût été procurée avantageuſement à ſes Peuples. Si l'on s'étoit plaint de l'adminiſtration de la Juſtice, il en falloit imputer la faute au Parlement ſeul qui connoît & choiſit les Juges. Quant au payement des arrerages des appointemens de l'Armée, ce Prince aſſûroit qu'il y ſatisferoit lorſque toutes choſes ſeroient rétablies par le moyen de la Paix. Mais Olivier Cromwel & Farfax, qui étoient ſes principaux & ſes

plus irreconciliables Ennemis, bien loin de se mettre en état de faire rendre justice à leur Souverain que l'on tenoit injustement prisonnier, & d'écouter ses plaintes legitimes & sa justification, ils conjurerent sa perte, & se resolurent de lui faire faire son procés, comme à l'auteur de tous les désordres qui étoient arrivez en Angleterre, & comme à celui qui avoit été cause que le parti des Huguenots rebelles en France avoit été fort abatu, par la negligence que ce Prince avoit eu d'envoyer en 1628. du secours aux Rochelois lors qu'ils étoient assiegez par Loüis XIII. Et comme cette proposition étoit hardie, ces Chefs de parti ne la firent pas éclater d'abord; & ils en reserverent l'execution quand ils en trouveroient l'occasion favorable. Olivier Cromwel qui étoit à la tête de dix mille hommes choisis, joignit Amilton General des Troupes Ecossoises, dont l'Armée étoit composée de dix-neuf mille hommes, & sans considerer l'inégalité des forces, il l'attaqua le vingt-septiéme Aoust, proche de Preston avec tant de vigueur, tant de conduite, & tant de bon-heur 1648.

1648. tour enſemble, qu'il le défit ; & aprés avoir tué quatorze cents hommes du côté de ſes Ennemis, le reſte prit la fuite, & abandonna lâchement ſon General qui ſe défendoit avec tout le courage poſſible. Farfax quelques jours auparavant avoit battu Scroop que le Duc de Bouquinkan avoit envoyé pour ſoûtenir Amilton. L'eſperance que le Roi d'Angleterre avoit de trouver dans ces Troupes ſa liberté & ſa force, fut entierement évanoüie, & diſſipée par la perte de cette Bataille du 7. Aouſt. Le Prince de Galles quoique jeune, prévoyant qu'il ne pourroit jamais détourner l'orage qui le menaçoit, ſe retira pour ne pas tomber entre les mains des Ennnemis du Roi ſon Pere : Ce qui fâcha tellement les Parlementaires, qu'ils ſe ſaiſirent de la perſonne du Duc d'Yorck, qu'ils donnerent en garde au Duc de Northombelland, dont les ſoins ne pûrent empeſcher que ce jeune Prince ne ſe ſauvât inconnu ſur un Vaiſſeau qui paſſoit en Hollande.

Ceux qui veulent juſtifier la conduite des Ecoſſois diſent que la raiſon pour laquelle ils l'abandonnerent aux An-

glois fut premierement que Charles I. avoit refuſé de ſigner leur Convenant, quoi qu'ils en euſſent ſollicité Sa Majeſté avec des ſoumiſſions extraordinaires & tres-reſpectueuſes : Ce qui faiſoit juger qu'il n'y avoit plus d'apparence de ſe reconcilier, & de ſe réunir avec le Roi de la Grand' Bretagne. En ſecond lieu, les Ecoſſois par tout publioient que ce Prince avoit pluſieurs fois tenté de s'échaper de leurs mains, & que ne le voulans plus retenir contre ſa volonté, ils s'étoient enfin reſolus de le rendre aux Anglois aprés avoir tiré parole & ſerment d'eux qu'ils le traiteroient en Souverain : Et enfin ils diſoient que le Roi de France leur avoit fait marquer par ſon Ambaſſadeur qu'il ne ſouhaitoit pas qu'ils retinſſent Charles I. davantage : Et enfin parce que ce Prince faiſoit venir des Troupes de France. 1648.

Je ne puis paſſer ſous ſilence les actions du Marquis de la Ferté, Gouverneur de Lorraine, & les avantages qu'il remporta ſur le Comte de Ligneville ; ce qui contribua beaucoup à lui faire meriter la dignité de Maréchal de France dont il fut honoré le cin-

1648. quiéme Janvier de l'année ſuivante.
Comme le Marquis de la Ferté eut appris que Bar en Lorraine s'étoit rendu, & que le Comte prenoit ſa marche vers ſaint Michel dans l'eſperance de continuer ſes conquêtes, il feignit de retourner à l'Armée du Roi; & neanmoins il revint ſur les pas du Comte, qui ne ſe défioit point de cette ruſe, & qui même ne ſe perſuadoit pas que nôtre General eut oſé l'attaquer, parce qu'il étoit trois fois plus fort que lui en Cavalerie; & mépriſant les avis qu'on lui donnoit des approches de nos Troupes, il mit les ſiennes au large, dans la penſée qu'étant maître de la Campagne, il n'avoit rien à craindre. Il eut même ſi peu de précaution qu'il ne ſongea point à faire rompre le Pont de la Riviere, qui bien qu'elle fût de petite étenduë, étoit neanmoins ſuffiſante pour nous arreſter, parce qu'elle n'étoit pas guéable en cet endroit-là : ce qui donna occaſion au Marquis de la Ferté de ſuivre les Ennemis avec tant de diligence qu'il les joignit; il les attaqua ſi vigoureuſement lors qu'étant deſcendus de cheval ils ſe mettoient en état de prendre

Exploit du Marquis de la Ferté.

leurs logemens, que leur grande Garde fut renverſée. Le Comte de Ligneville n'eût pas aſſez de temps pour former un Eſcadron, afin de tenir un peu tête aux nôtres, dans le temps que les autres ſe mettoient en ſelle ; & leur ſalut fut de ſe retirer en deſordre, & de ſe ſauver avec une perte tres-conſiderable. Dupar-Quartier Meſtre de Camp General y fut tué avec pluſieurs Braves Officiers. Le Comte de Ligneville ſe retira à ſaint Michel, & enſuite il retourna à Epinal pour ſe mettre à couvert dans les Montagnes de Vauges, en attendant qu'il eût aſſemblé le reſte de ſes Troupes. 1648.

Nous finirons les Conqueſtes que les Armes du Roi firent cette année par la priſe de Furnes ſur les Ennemis au mois d'Aouſt. La loüange de la reduction de cette Place eſt dûë au Maréchal de Rantzau qui en forma le Siege ſous les ordres du Prince de Condé. Son Alteſſe s'y rendit auſſi, & le Major d'Herlac en qualité de Lieutenant General. Le Prince de Condé y fut bleſſé d'un coup de mouſquet comme il ſortoit des tranchées : mais il ne lui fit qu'une legere contuſion. Priſe de Furnes.

AN. 1649. Comme la saison étoit tres-rude, le Marquis de la Ferté ne fit plus d'exploits considerables ; mais au commencement de cette année il assiegea Chasté, qui se rendit aprés avoir resisté fort long-temps. Le Duc de Lorraine sçachant l'extremité à laquelle les siens étoient reduits, envoya Agicourt un de ses Capitaines des Gardes au Marquis de la Ferté, pour traiter avec lui de la reddition de cette Place, & d'Epinal. Chasté & Epinal ayant été abandonnez au Marquis de la Ferté, il se rendit ensuite maître de toutes les autres Places, à l'exception de Bar, que le Cardinal Mazarin assiegea lui-même l'année suivante 1650. & dont il s'empara, aprés toutefois que les assiegez eurent donné des preuves d'une vigoureuse resistance : Mais cette Place fut ensuite reprise sur nous par le Prince de Condé, qui portoit alors les armes pour l'Espagne contre la France.

Durant que les esprits étoient les plus échauffez en Angleterre, le Parlement témoigna qu'il desiroit un accommodement, & le Roi n'en paroissoit point éloigné. Les deux Chambres s'assemblerent, & aprés avoir arrêté les conditions

ditions qu'elles vouloient être faites, elles les envoyerent à Sa Majesté Britannique, qui ne fit aucune réponse, parce que les personnes qui lui porterent ces conditions n'avoient pas pouvoir de traiter. Cette negociation n'ayant eu aucun succés, on envoya d'autres Députez à ce Prince lui faire deux propositions fort hardies, & dont l'execution étoit tres-difficile : La premiere qu'il eût à remettre toute son autorité entre les mains du Parlement ; & la seconde qu'il abolît toutes les Dignitez Ecclesiastiques qui étoient en Angleterre, en Irlande, & dans la Principauté de Galles. Quoi-que ces deux propositions dûssent être entierement rejettées, le Roi neanmoins en usa avec beaucoup de moderation à l'égard de la premiere : & à l'égard de la deuxiéme, il consentit que l'on abolît & supprimât toutes les Dignitez Ecclesiastiques, excepté celles des Evêques, dont ce Prince se reserva d'en limiter le nombre, quand il en auroit conferé avec des Theologiens, & lors qu'il seroit en liberté. Le Parlement fut assez satisfait de cette réponse ; & il étoit prêt d'arrêter que le Roi sorti-

1649. Suite des affaires d'Angleterre.

1649. roit de prison, & iroit à Winceſter, jusques à ce que l'on fût convenu de toutes choſes : mais Olivier Cromwel & Farfax qui en vouloient à ſa vie, s'y oppoſerent ; & pour appuyer & fortifier leurs mauvais deſſeins, ils ſuſciterent la milice à ſe plaindre de ce malheureux Prince; ce qui fut un obſtacle à ſa liberté. L'on ne ſe contenta pas de le tenir toûjours enfermé dans une priſon : mais ſes ennemis qui vouloient pouſſer leur rage plus loin contre ſa perſonne, lui firent faire ſon procés ; & ſur divers crimes ſuppoſez, il fut enfin condamné à être décapité: Ce qui fut executé à Londres à la veuë de toute l'Europe, par les Anglois mêmes, ſans que ſa qualité de Roi dont la perſonne étoit ſacrée, & ſon innocence, euſſent pû arrêter leur fureur, ni empêcher un attentat ſi cruel, ſi criminel & ſi énorme tout enſemble. Olivier Cromwel monta enſuite ſur le Trône, & ſous le Titre de Protecteur de la Republique Anglicane, il prit le commandement ſouverain & abſolu.

Le Roi d'Angleterre décapité.

Ce fut dans le temps de la priſon de Charles I. que l'on vit paroître un tres-beau & tres-excellent Livre, que quel-

ques-uns veulent être le Portrait du Roi ; mais c'étoit plûtôt la justification de ce Prince : Ouvrage qu'il composa lui-même, pour faire non-seulement connoître qu'il n'étoit point coupable de tous les crimes d'Etat dont ses ennemis l'accusoient ; mais encore qu'il avoit une ame assez courageuse & assez ferme pour ne se point laisser abattre à l'effort de la douleur, & même assez Chrêtienne & assez genereuse pour pardonner à ses ennemis, & à ceux qui le persecutoient avec plus de violence & de cruauté. Ce Livre est tout Chrêtien, & rempli des sentimens d'un Prince qui a une resignation entiere & parfaite à la volonté de Dieu, comme le Maître de toutes choses, qui dispose de la vie des Souverains, comme de celle de leurs Sujets, qui fait agir leurs inclinations comme il lui plaît, & qui tient également dans ses mains le Cœur des Princes & celui de leurs peuples. Cet Ouvrage n'est pas rempli d'une fine politique, ni des maximes d'Etat dignes de Tacite : mais au contraire dans ce Livre, ce Prince ne s'occupe qu'à justifier sa conduite de 1649.

1649. la maniere la plus moderée & la plus Chrêtienne, & par des moyens les plus propres & les plus convenables aux regles de l'Evangile, qui n'inſpirent que douceur, excuſant preſque toûjours ceux qui le perſecutoient, s'imputant les deſordres qui troubloient le repos, & alteroient la tranquillité de ſes Etats, & toûjours ſuppliant inſtamment Sa Majeſté Divine de pardonner à ſes ennemis, & d'effacer de ſon ſouvenir leurs plus rudes attaques, & leurs plus violentes perſecutions.

Charles II. ſucceſſeur de ce Prince a pû dans ſes Memoires puiſer les veritables maximes de la politique: par tout il y peut trouver de quoi ſe conduire comme perſonne privée, & comme Souverain, & il y peut apprendre la maniere dont il doit regir & gouverner ſes Sujets. C'eſt dans cet Ouvrage où le Roi de la Grand' Bretagne penetré de douleur, & traité comme le plus criminel de ſon Royaume prend de la conſolation dans Dieu même, n'en pouvant trouver dans les Creatures. C'eſt en cet état qu'il ſe montre à lui-même dépoüillé de ſa grandeur,

n'ayant ni autorité, ni pouvoir, en un mot privé de sa dignité Royale, & de son caractere de Souverain. Enfin, de sa disgrace il en fait d'un côté un sacrifice à Dieu, & de l'autre, il en forme une leçon pour son Fils qui doit tenir le Sceptre aprés lui, qui doit d'autant plus faire d'impression sur son esprit, qu'elle lui est donnée par le plus sage & par le plus infortuné de tous les Souverains, & qu'elle lui a été dictée par le Saint-Esprit même dans le temps le plus épuré de sa vie. 1649.

Je ne vous dirai point le commencement ni le progrés de l'élevation d'Olivier Cromwel ; comme il s'insinua dans l'esprit des Anglois pour parvenir aux plus hautes dignitez de la milice ; comme il se conduisit pour y arriver par degrez ; quels furent les moyens dont cet illustre & fameux Usurpateur se servit pour acquerir premierement de la reputation parmi ceux de sa Nation, dans les assemblées par la force de son éloquence, & la grandeur de son genie, & dans les armes par sa valeur extraordinaire, & par son experience dans l'art militaire ; en un mot, je ne vous parlerai point com-

1649. me il eſt arrivé à ce ſuprême degré d'honneur, comme toute l'autorité Royale fut dévolue en ſa perſonne, même avant que Charles I. ſon legitime & naturel Souverain en fût dépoüillé; & comme enfin aprés avoir ſçû intimider le Parlement par ſes menaces gagner les Peuples par ſes feintes complaiſances, aprés s'être acquis du credit dans la Chambre des Communes, par une fauſſe oſtentation de vertu, & d'inclination pour le bien public, & dans les milices par ſes grandes actions, & par ſes exploits, il a arraché la couronne à un Roi, & aboli toute l'autorité Royale, qu'il a retenuë ſous le titre de Protecteur de la Republique.

L'Eſpagne reconnut la premiere la nouvelle de la Republique d'Angleterre, & Dom Alonſo de Cardinas Ambaſſadeur de Philippes IV. eut ordre de faire ſes complimens à Cromwel, & au Conſeil d'Etat ſur leur nouveau gouvernement. L'ancienne inimitié que la Suede a toûjours euë contre la Maiſon de Dannemarck dont Charles I. deſcendoit, donna lieu à la Reine Chriſtine de n'être pas des dernieres à ſuivre l'exemple du Roi d'Eſpagne.

La conformité de gouvernement obligea aussi la Republique de Venise de faire les mêmes démarches. Et quoique le Prince de Galles se fût retiré à la Haye, & que les Etats de Hollande l'eussent reconnu pour Roi d'Angleterre, ils ne laisserent pas de députer vers Cromwel & vers la Republique : Et aussi les Anglois & Cromwel en son particulier se sentirent fort redevables à ces Etats de cette Ambassade. La France fut une des dernieres qui par politique envoya à Cromwel un Resident ; & ce ne fut que lors que le Conseil du Roi reconnut que Cromwel pour donner quelque jalousie à ce Royaume meditoit de faire un Traité particulier avec l'Espagne. Les honneurs singuliers que les Anglois rendirent à Alonso de Cardinas, & l'arrivée à Londre du Marquis de Liede Gouverneur de Dunkerque alors pour l'Espagne, en étoient comme des assurances certaines, & Cromwel témoigna tant de satisfaction & de joye de voir que la France lui envoyoit le Président de Bordeaux, qu'encore qu'il n'eût que la qualité de simple Agent & de Resident, il ne laissa pas de le 1649.

1649. faire recevoir avec beaucoup d'hon-
neur. On envoya au devant de lui les Caroſſes de la Republique, & dans toutes les Audiances on le traita avec les mêmes civilitez, & les mêmes ceremonies que l'on avoit accoutumé de faire aux Ambaſſadeurs des autres Souverains : Et dés ce moment Cromwel qui étoit un fin politique pour montrer l'eſtime qu'il faiſoit de ce Royaume, rompit toutes ſortes de negociations avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ; & ne ſongeant qu'à ſe mettre bien avec la Cour de France, il lui fit témoigner que ſi elle envoyoit en Angleterre un Ambaſſadeur, il le feroit marcher devant tous les Ambaſſadeurs des autres Princes : ce qui fut ponctuellement executé ; & enſuite il fut fait un Traité comme nous verrons entre la France & l'Angleterre. Cependant quelque-temps aprés que le Preſident de Bordeaux fut reconnu pour Ambaſſadeur de ce Royaume en Angleterre, & qu'il en eut fait les fonctions ; il arriva un petit demeſlé à l'occaſion que Blaock Vice-Amiral d'Angleterre, fit tirer ſur un Navire François dans la Manche, qui portoit

en Hollande le Sieur Braſſet Reſident 1649.
du Roi Tres-Chrêtien, parce que le Navire refuſoit de baiſſer le pavillon. Ce qui obligea Sa Majeſté de faire revenir le Preſident de Bordeaux, & d'envoyer à ſa place le Baron de Baas en qualité de ſimple Reſident ; & parce que dans la ſuite ce Reſident paſſa les bornes de ſon caractere & de ſon pouvoir, & que l'on pretendit qu'il avoit eu part à une conjuration formée contre la vie de Cromwel, il eut ordre de ſe retirer. La moderation dont ce Politique uſa en cette occaſion fut cauſe que le Roi envoya en Angleterre le Preſident de Bordeaux, & que les affaires ſe raccommoderent entre ce Royaume & l'Angleterre. Le Milor Lokart vint à la Cour comme Ambaſſadeur de la Republique d'Angleterre, & l'on convint que les Vaiſſeaux de ces deux Nations ne ſeroient tenus de faire aucune ſoumiſſion les uns aux autres, ſinon lors que les Officiers Generaux de l'Amirauté s'y trouveroient en perſonne.

Aprés la mort de Charles I. on publia un Manifeſte, par lequel on juſtifia entierement ſa conduite dans le gou-

1649. vernement, quoique ces Peuples n'euſſent aucun droit de lui en demander raiſon, & qu'il n'appartînt qu'à Dieu ſeul de faire rendre compte aux Souverains de leurs actions. Ce diſcours ſoûtenoit que l'on n'avoit pas raiſon d'accuſer le Roi d'Angleterre d'avoir rompu le premier le Traité de Pacification fait avec l'Ecoſſe, puiſque le contraire étoit juſtifié par l'Edit d'Amniſtie qu'il avoit fait publier: Que c'étoit encore ſans juſtice que l'on blâmoit ce Prince d'avoir dit que le Parlement d'Angleterre joint, ou ſeparé, n'avoit pas aſſez d'autorité pour établir une Loy; puiſqu'il eſt certain que les Chambres de ce Parlement n'ont pas droit de faire aucune Ordonnance ſans le conſentement de leur Souverain qui eſt l'Ame de la Loy, & qui ſe trouve imparfaite, ſi elle n'eſt point appuyée de la Puiſſance Royale. Ce Manifeſte marquoit qu'il étoit plus doux d'obeïr aux Ordres de Sa Majeſté Britannique, qu'aux Arreſts des Commitez: Que leur puiſſance devenant plus abſoluë que la ſienne, ſe rendoit auſſi plus cruelle & plus tyrannique: Que l'on reprochoit à tort au Roi d'An-

Second Manifeſte du Roi d'Angleterre.

gleterre d'avoir laiſſé prendre par les 1649.
François la Rochelle ſans ſecours, puiſque la Flote qu'il y envoya agit en cette occaſion avec toute la vigueur, & toute la fidelité poſſible. Enfin ce Manifeſte montroit que l'attentat commis en la perſonne de Charles premier étoit ſans exemple, contraire à toutes les Loix Divines, & humaines; & que ceux qui étoient auteurs de ce crime n'en pouvoient attendre qu'une punition conforme à la grandeur de ſa malice.

Quelques petits ſuccés que les Armes des Eſpagnols, durant le temps de nos troubles ayent pû avoir ſur ce Royaume, il ſe trouva neanmoins beaucoup d'occaſions où nous eûmes avantage ſur eux, comme l'on peut voir à l'entrepriſe qu'ils firent ſur le Port de Marſeille, & ſur la Ville; puiſque le deſſein qu'ils avoient depuis un long-temps formé de mettre le feu dans les Galeres & Vaiſſeaux du Roi, qui étoient dans ce Port, & même dans la Ville, n'eut point d'execution. Les Ennemis ſe propoſoient que dans le temps que l'on mettroit le feu à nos Vaiſſeaux, & à nos Galeres, ils deſcen-

1649. droient dans le Port, & se rendroient ensuite maîtres de la Ville, & que l'incendie nous mettroit tellement en desordre, que nous ne pourrions jamais empescher qu'ils ne s'en emparassent : mais tous leurs projets furent rendus vains & sans effet, par la prévoyance des Magistrats de la Ville, & des principaux Officiers de la Marine.

Sortie du Roi, de Paris qui recommence les troubles.

On s'étoit toûjours bien douté que la sedition qui étoit arrivée à Paris à l'occasion de l'enlevement du Sieur de Broussel, avoit fait naître du ressentiment dans l'esprit de la Reine : L'on pouvoit bien juger que la volonté de cette Princesse souffrit violence, lors qu'elle consentit le retour des exilez, & l'on previt que quelque jour elle pourroit faire éclater sa juste vengeance sur ceux qu'elle croyoit auteurs de tout ce qui s'étoit passé. Dans ce dessein Sa Majesté le 5. Janvier veille des Rois, fit sortir le Roi de Paris, & le mena à saint Germain en Laye. Elle conçût alors la pensée d'assieger cette grande Ville, où la sedition s'étoit faite, & d'en fermer les avenuës par des gens de guerre, afin que les Parisiens reduits à la derniere extremité, fussent

contraints de reconnoître leur faute, 1649.
& d'implorer la clemence du Roi : & le même jour la Reine envoya une Lettre de cachet aux Prevoſt des Marchands & Echevins de Paris, dans laquelle Sa Majeſté témoignoit avoir été obligée de ſortir de cette Ville la nuit du cinq au ſix Janvier, afin de n'être point expoſée aux pernicieux deſſeins de quelques Officiers du Parlement, qui avoient des intelligences ſecretes & particulieres avec les Ennemis de l'Etat : Que Sa Majeſté ſe promettoit que les Bourgeois demeureroient continuellement attachez à ſon ſervice, & lui ſeroient toûjours fideles, & que dans peu de jours elle leur feroit ſçavoir ſes intentions. La ſortie du Roi jetta les Bourgeois dans une ſi grande conſternation, que l'on vit auſſitôt paroître le déſordre dans toute la Ville. L'on pretend qu'avant que l'on eût arreſté de faire ſortir le Roi de Paris, l'on avoit propoſé pour le rendre maître de cette Ville, de ſe ſaiſir de l'Iſle Nôtre-Dame, de la porte ſaint Antoine, de l'Arcenal, & de la Baſtille, où l'on mettroit leurs Majeſtez ; mais que com-

1649. me l'on crût que la Perſonne du Roi auroit été trop expoſée, l'on jugea qu'il étoit plus à propos de le faire ſortir de Paris. Il y a peu d'apparence que l'on ait fait cette propoſition, puiſque leurs Majeſtez avoient ſi ſouvent fait connoître qu'elles ne pouvoient ſouffrir la continuation des Aſſemblées des Compagnies ſouveraines, & l'on devoit prevoir qu'elles ſe retireroient de Paris, afin de châtier plus facilement ceux qui étoient les Chefs de parti, & les opiniâtres à reſiſter aux ordres du Roi, & pour mettre en même-temps en ſeureté la perſonne ſacrée de Sa Majeſté comme la Lettre de cachet qui fut envoyée au Prevoſt des Marchands le témoignoit aſſez.

Le Parlement s'aſſembla le jour des Rois extraordinairement pour déliberer ſur ce qu'il y avoit à faire : Et afin de pourvoir à la ſeureté publique, il fut arreſté que les Pariſiens prendroient les Armes, qu'ils feroient la garde jour & nuit aux Portes, & que les gens de guerre ſe retireroient des Villes & Villages, à vingt lieuës de Paris. La Reine, Son Alteſſe Royale, & le Prince de Conty, envoyerent auſſi chacun

en particulier une Lettre aux Prevoſt 1649.
des Marchands & Echevins, qui portoit que les Princes avoient conſeillé à Sa Majeſté de ſortir de Paris, ne s'y croyant pas en ſeureté, à cauſe des cabales, qui étoient dans le Parlement, & des reſolutions qui s'y formoient, qui étoient hardies, & qui donnoient atteinte à l'autorité Royale.

Comme cette Compagnie le lendemain étoit aſſemblée pour déliberer ſur les affaires preſentes, les Gens du Roi entrerent en la Grand' Chambre, & donnerent avis d'une Declaration du Roi portée au Parquet, qui transferoit le Parlement à Montargis, ſurquoi il fut arreſté que les mêmes Gens du Roi ſe tranſporteroient inceſſamment à ſaint Germain en Laye vers leurs Majeſtez, pour les ſupplier de marquer ceux de la Compagnie qu'elles croyoient avoir une intelligence ſecrette avec les Ennemis de l'Etat, afin qu'il y fût pourveu, ce qui fut fait : Mais ces Officiers furent renvoyez ſans être entendus, lequel refus aigrit fort les eſprits : & le neuviéme, le Parlement, les Chambres aſſemblées, ordonna qu'on leveroit des gens de guerre

1649. pour la seureté de Paris, & que la taxe seroit faite conforme à celle qui avoit été faite lors de la prise de Corbie par les Espagnols, & qu'elle seroit même augmentée si besoin étoit, & l'on s'empara de l'Arsenal, où les Sieurs Payen & Menardeau Conseillers en la Grand' Chambre firent Inventaire des poudres, armes, & autres munitions qu'ils y trouverent. On ordonna que les Conseillers de la creation de 1635. payeroient la somme de trois cents mille livres, moyennant quoi ils pourroient disposer de leurs Charges comme les Anciens: & parce que l'on se persuadoit que le Cardinal Mazarin étoit auteur de tous les desordres de l'Etat, il fut declaré Perturbateur du repos public; & on lui enjoignit de sortir du Royaume dans huit jours, lequel temps étant expiré, il fut permis aux Sujets du Roi de l'arrester: Et l'on peut dire que ce fut en cette journée-là que le signal de la guerre fut donné. On cherchoit toutes sortes de sujets & de pretextes pour blamer la conduite du Cardinal Mazarin, afin de le rendre odieux à tous les François. On lui reprochoit qu'il abusoit de l'honneur

Le Cardinal Mazarin declaré Perturbateur du repos public.

neur que la Reine lui faiſoit de le rendre depoſitaire de ſes ſecrets, & de lui faire part de ſon autorité, qu'il uſoit d'un pouvoir abſolu, qu'il ſe rendoit l'arbitre de la paix & de la guerre: Que de ſon propre mouvement ce Miniſtre diſtribuoit toutes les graces, & qu'il en favoriſoit ceux qui les meritoient le moins, mais qui étoient les plus attachez à ſon ſervice: Que pour ſes intereſts particuliers il avoit fait aſſieger Orbitel, Piombino, & Portolongone, dans le deſſein de les donner à ſes parens: mais il y avoit beaucoup de réponſes à faire contre ces chefs d'accuſation en general. Il eſt certain qu'il n'y a point de premier Miniſtre qui ne ſoit expoſé à ces ſortes de reproches, parce que le poſte où il eſt élevé, le met en butte aux grands & aux petits: & ç'a été un conſiderable avantage au Cardinal Mazarin que les Ennemis de ſon autorité & de ſon élevation ne l'ayent point accuſé d'infidelité, ni de mauvaiſe intention pour les intereſts & la gloire de la France: En ſorte même que ſa conduite n'a jamais été ſoupçonnée d'aucun reproche. Quant aux Sieges d'Orbitel, Piombi- 1649.

1649. no & de Portolongone, jamais on avoit fait en ce Royaume aucune entrepriſe qui lui fut plus avantageuſe, parce que ces Places tenoient en ſujetion les Etats du Roi d'Eſpagne en Italie, & que la priſe de ces Villes avoit beaucoup contribué à faire la paix. Le neuviéme Janvier le Sieur Fournier Preſident de l'Election & premier Echevin de Paris fut deputé de la Ville vers le Roi, pour lui témoigner la triſteſſe que la ſortie de Sa Majeſté avoit cauſée à tous les Bourgeois: Qu'ils étoient dans l'impatience extréme d'être honorez de ſa preſence: Qu'ils ne croyoient pas par aucunes de leurs actions avoir encouru l'indignation de Sa Majeſté: Qu'ils étoient auſſi diſpoſez qu'ils avoient jamais été, pour marquer leur obeiſſance à ſes ordres, & que leurs cœurs étoient toûjours remplis de zele pour ſon ſervice. La Cour des Aydes voulant ſeconder les bonnes intentions de toutes les autres Cours Souveraines, députa auſſi en même-temps le premier Preſident avec quelques Conſeillers vers leurs Majeſtez, pour leur repreſenter avec tout le reſpect poſſible, les maux que Pa-

ris qui avoit toûjours été si affectionné aux interêts des Rois souffriroit par l'éloignement de son Prince : Que son absence jettoit le peuple dans la consternation & dans le desespoir, de se voir privé d'un bien qu'il cherissoit le plus ; & pour la conservation duquel il avoit formé tant de vœux : Que déja l'on voyoit les gens de guerre vivre sans ordre & sans discipline, & commettre proche de cette Ville, plus de violences & de cruautez, que dans un païs Ennemi : Que l'on esperoit que la Reine dont la pieté & la douceur étoient si connuës, remedieroit à ces desordres, & que son cœur seroit touché des disgraces de tant de personnes, qui ne respiroient que pour leur Souverain, pour la prosperité de sa Personne & de ses armes. Surquoi le Chancelier prenant la parole dit, que l'on n'entendoit par tout que des voix de ceux qui se plaignoient du malheur du temps & des miseres publiques ; mais qu'il ne voyoit point que l'on cherchât les moyens de maintenir l'autorité Royale, & que c'étoit la cause de tous les maux : Que les Compagnies Souveraines devoient employer tous leurs 1649.

1649. soins à la défendre, & que tout ce qui s'étoit passé avoit porté la Reine à éloigner le Roi de Paris, afin de conserver sa Personne & son autorité contre tous ceux qui y vouloient donner atteinte, & que les Peuples pouvoient esperer de la bonté de leur Souverain son retour dans cette Ville, lorsque sa Majesté auroit été persuadée que chacun se seroit remis dans son devoir.

Le Duc d'Elbeuf, vint le lendemain au Parlement pour lui témoigner le desir qu'il avoit de lui rendre service, & il prêta serment de General de l'Armée qui se levoit pour la défense des interêts du Roi & de ses Sujets, & le Prince de Conty fut aussi le même jour en l'Assemblée du Parlement pour lui faire offre de sa protection ; & lui fit connoître qu'il vouloit seconder cette Compagnie dans le dessein qu'elle avoit de chasser du Royaume, celui qui passoit pour l'ennemi commun de l'Etat. Ces témoignages d'affection & ces offres de service furent suivis le lendemain onziéme Janvier, de ceux du Duc de Longueville. Quelques-uns crurent que la Reine par une sage po-

litique avoit envoyé ces Princes au Parlement offrir leur protection ; afin que tous les autres grands Seigneurs ne se presentassent point pour être les Chefs des Troupes Parisiennes. Cependant le Maréchal de la Mothe-Houdancourt, que l'on disoit avoir reçu quelque mécontentement particulier du Cardinal Mazarin, s'offrit pareillement de prendre les armes pour le service du Roi & de l'Etat contre ses Ennemis ; & il obtint du Parlement sa séance en qualité de Conseiller d'honneur, afin qu'il pût avoir part aux Déliberations & Arrêtez de la Compagnie, à condition toutefois qu'il en obtiendroit des Lettres du Roi dans six mois. Le Duc de Boüillon rendit de semblables témoignages d'affection au Parlement. Aprés toutes ces protestations de service ; le Prince de Conty fut declaré Generalissime de l'Armée des Parisiens, les Ducs d'Elbeuf & de Boüillon, & le Maréchal de la Mothe-Houdancourt furent declarez Lieutenans generaux : Et le Sieur Prevôt de Saint Germain, Conseiller de la grand'Chambre, fut fait Tresorier des deniers qui se leveroient pour la sub- 1649.

1649. sistance des Troupes. Le quinziéme Janvier le Duc de Beaufort presenta sa Requête au Parlement, par laquelle il se justifioit de l'accusation intentée contre lui, & témoignoit que c'étoit le Cardinal Mazarin son ennemi declaré qui lui avoit susçité cette accusation, & qui l'avoit fait mener prisonnier à Vincennes, où il avoit été l'espace de quatre ans & neuf mois, sous pretexte qu'il prétendoit que ce Prince avoit conspiré contre sa personne, & que ce Ministre avoit même fait tous ses efforts pour empêcher qu'il ne se justifiât auprés de leurs Majestez: Sur cette Requête Arrest intervint, par lequel ce Prince fut declaré absous du crime dont on l'accusoit, & pour raison duquel on avoit déja informé contre lui aux Requêtes de l'Hôtel.

Dés l'onziéme Septembre 1643. le Roi avoit envoyé une Lettre au Parlement, dans laquelle d'abord il fit connoître les heureux commencemens de la Regence, les progrez de ses armes dans tous les endroits où elles avoient été portées, & comme par une espece de miracle, & par un effet de la Justice & de la Providence divine,

par les soins de la Reine dans l'admi- 1649.
nistration des affaires, par la conduite
du Duc d'Enguien & la valeur des Generaux ; les efforts extraordinaires que les Ennemis avoient fait pour attaquer ce Royaume, étoient demeurez inutiles à leur honte & à leur confusion, & n'avoient produit autre chose que la perte de leurs meilleures Places, au lieu des grands avantages dont ils se flatoient, & des ravages qu'ils s'étoient promis de faire dans les plus fertiles Provinces.

Sa Majesté ensuite se plaignit, que ceux qui avoient reçu plus de graces d'Elle & plus de témoignages de confiance, abusans de sa bonté & generosité, formoient des cabales & des factions préjudiciables à son Etat, & au repos de ses Sujets : Que le Duc de Beaufort étoit de ce nombre, & de la conduite duquel sa Majesté avoit tous les sujets possibles d'être mal satisfaite ; & que voulant prevenir ses mauvais desseins, & empêcher l'effet de ses méchantes intentions, sa Majesté avoit été obligée de s'assurer de sa personne, dont elle avoit bien voulu informer le Parlement, afin de l'o-

1649. bliger à contribuer de son côté à répondre aux soins de la Reine Regente sa Mere, selon le devoir de leurs Charges, à conserver l'autorité dûë à sa Majesté, garantir ses Sujets des malheurs dont ils pouvoient être menacez, & les contenir dans l'obéissance qu'ils devoient à leur Souverain.

Plusieurs Déliberations & Arrêtez se firent au Parlement depuis le sixiéme Janvier que le Roi sortit de Paris, jusques au premier Avril, auquel jour la Declaration de la Paix y fut verifiée, dont je ne ferai point mention par le détail, le recit en pouvant être ennuyeux, & plus propre à satisfaire la curiosité, qu'à donner la connoissance de nôtre Histoire: Mais je rapporterai seulement les Déliberations les plus importantes, & les choses les plus considerables qui se passerent durant tout cet intervale de temps. Des Lettres circulaires furent envoyées le dix-huitiéme Janvier de la part du Parlement, à tous les autres Parlemens, à tous les Baillifs, Senéchaux, Maires & Echevins des Villes, & autres Officiers du Royaume, afin de les engager dans la défense de Paris, comme la

la Capitale de cet Etat, & afin d'en- 1649.
tretenir avec eux une parfaite intelli-
gence.

Le même jour le Coadjuteur de Paris donna Requête au Parlement, par laquelle il demanda d'y avoir séance, & voix déliberative toutes les fois que l'Archevêque son Oncle ne s'y trouveroit pas : Ce qui lui fut accordé, & il prit sa place aprés avoir seulement prêté le serment accoûtumé, sans avoir été obligé de faire information de vie & de mœurs. Quelques-uns soûtinrent que c'étoit un passedroit que cette Compagnie avoit fait au Coadjuteur, parce que dans ces sortes de graces l'on n'admet point de fiction ni d'extention ; en sorte qu'un Archevêque ou Evêque Pair qui ne seroit pas sacré, ou qui n'auroit pas prêté le serment de fidelité seroit dans les regles exclus de pareille prétention. L'on croit que ce Prelat se montra trop passionné pour le parti qu'il embrassoit, & qu'il étoit regardé comme le Chef des Frondeurs.

La premiere expedition que firent les armes des Parisiens fut la prise de la Bastille, qui fut renduë par le Sieur

1649. du Tremblay qui en étoit Gouverneur pour le Roi, & le Parlement y mit à ſa place le Sieur de Brouſſel, auquel ſon fils ſucceda. Le Parlement voulant faire connoître à leurs Majeſtez les motifs qui l'avoient obligé de faire prendre les armes aux Pariſiens, leur envoya des Députez : Mais comme il connut que ſes remontrances n'avoient point eu aſſez de force, n'étant que de vive voix, joint que dans la derniere députation elles n'avoient point été écoutées, parce que ceux qui avoient ordre de les faire ne furent point entendus, cette Compagnie ſe réſolut de les envoyer par écrit. Toutes ces Remontrances ne contenoient preſque autre choſe qu'une plainte contre la conduite du Cardinal Mazarin, dont le miniſtere n'étoit pas agreable ; & on ſollicitoit la Reine par des conſiderations d'Etat, de ne plus ſe ſervir de ſes conſeils, & de l'abandonner. Toutes ces inſtances n'eurent aucun effet : Cette Princeſſe crût qu'il y alloit de ſon autorité & de ſon interêt, de continuer d'admettre au Conſeil Royal le Cardinal Mazarin, dont le zele & la grande ſuffiſance lui étoient

connuës : Leurs Majeſtez regarderent 1649.
ces remontrances comme injurieuſes à ſa Perſonne, & comme un Manifeſte contre les actions d'un Miniſtre, qui ayant été choiſi pour remplir la premiere place dans le Conſeil, devoit être ſoûtenu de la protection de leurs Majeſtez. De la part du Cardinal Mazarin on ne répondit point aſſez à ce Manifeſte ; & il ſuffiſoit pour marquer la conſideration particuliere que leurs Majeſtez avoient pour ce Miniſtre, qu'il eût toûjours part aux affaires, & que la guerre continuât à ſon occaſion. Depuis ce temps-là on fit imprimer un Livre du Miniſtere du Cardinal Mazarin, dans lequel on le juſtifia de pluſieurs diſgraces que l'on avoit prétendu être arrivées à la France par ſa mauvaiſe conduite.

Il ſe faiſoit continuellement quelques eſcarmouches entre les Troupes de l'un & de l'autre parti : Le Duc d'Elbeuf ſe ſaiſit du Bourg de Charenton & de Brie-Comte-Robert, afin de garder les paſſages neceſſaires pour faciliter l'entrée des vivres dans Paris. Le vingt-quatriéme Janvier les Generaux des Troupes Bourgeoiſes,

1649. les firent ſortir pour aſſieger Corbeil, qui étoit gardé par l'Armée du Roi : Mais cette expedition n'eut aucun ſuccés, & elle ſe borna à ſe fournir de quelques vivres à Juviſy : Car la milice Pariſienne aprés avoir marché en bataille juſques à ce Bourg, voyant que leurs Generaux ceſſoient de la conduire, & qu'il ne ſe preſentoit aucun Ennemi pour combattre, réſolut de s'en retourner. Le vingt-huitiéme Janvier le ſecond Fils du Duc de Longueville fut baptiſé dans l'Hôtel de Ville de Paris, tenu ſur les Fonts par les Prevôt des Marchands & Echevins, & par la Ducheſſe de Boüillon, & fut nommé Charles de Paris d'Orleans: La naiſſance de ce Prince donnoit quelque joye aux Bourgeois, & leur faiſoit eſperer que le Duc de Longueville ſeroit plus attaché à la défenſe de leurs interêts. Cependant le Roi & ſon Conſeil trouverent à propos d'écrire aux Colonels des Troupes Allemandes que le Maréchal du Turenne commandoit, qu'elles n'obéiſſent plus à ſes ordres, & qu'elles le quittaſſent; ce qui fut fort avantageux à la Cour.

Le Cardinal Mazarin fit venir quel-

ques Troupes Polonoiſes, pour inveſtir 1649.
& fermer les avenuës de Paris; elles
allerent aux Villages de Meudon, de
Seve, & aux environs où elles com-
mirent pluſieurs dégats. Le Prince de
Condé durant le blocus de Paris, paſ-
ſoit de Villages en Villages, ſes Sol-
dats pilloient tout ce qu'ils rencon-
troient, & ruinoient les maiſons des
Bourgeois de Paris, afin de les châtier
de la hardieſſe qu'ils avoient de porter
les armes contre leur legitime Souve-
rain. L'on doit être perſuadé que ces
Peuples n'avoient jamais eu intention
de ſe ſoûlever contre le Roi; & il n'y
avoit perſonne dans Paris, qui bien
loin de prendre les armes contre ſa
Majeſté, au contraire ne fût prêt de
lui donner toutes les dernieres marques
de ſon obéiſſance & de ſon reſpect. Et
ſi on lit la Requeſte que le Parlement
envoya à leurs Majeſtez, l'on connoî-
tra qu'elle étoit tres-reſpectueuſe &
tres-ſoûmiſe, & que cette Compagnie
ne s'eſt jamais départie de ſon devoir
envers ſon Prince. Je ne prétens pas
excuſer ſa conduite, ni examiner ſi le
Parlement avoit raiſon de demander
à la Reine l'éloignement du Cardinal

1649. Mazarin, avec des empreſſemens & des inſtances ſi preſſantes, & je ne veux point auſſi demeurer d'accord de toutes les violences dont on accuſoit ce Miniſtre. La ſuite l'a pleinement juſtifié, & la protection que leurs Majeſtez lui ont toûjours accordée, a fait voir la juſtice de ſes actions.

Pluſieurs Grands du Royaume ont pû prendre ce pretexte, pour ſe venger de quelques injures particulieres qu'ils croyoient avoir reçuës, & quelques gens mécontens ont peut-être ſuivi leur exemple ſur ce même ſujet. Mais il faut convenir que ni le Parlement ni le Peuple de Paris, n'ont jamais été mal-intentionnez pour le ſervice de leur Roi, quoiqu'effectivement il eût été à ſouhaiter que les choſes euſſent été conduites d'une autre maniere qu'elles ne ſe ſont paſſées, étant toûjours dangereux & même criminel de commetre l'autorité Royale. Je ne fais point mention de tous les libelles ſéditieux qui furent imprimez & debitez durant ces troubles contre le Cardinal Mazarin, puiſqu'ils ne devoient être regardez que comme des ouvrages dignes du mépris & de la haine des

gens de bien. Quelques Auteurs mêmes de ces libelles n'ont pas seulement blâmé les actions de ce Ministre ; mais perdant tout respect, ils ont osé attaquer la Reine, dont la conduite & la vertu étoient si bien établies & si connuës. L'on doit neanmoins se persuader que les honnêtes gens & les Magistrats, bien loin d'approuver ces ouvrages d'esprit, ils les condamnerent avec la censure la plus rigoureuse : Et aussi n'ont-ils fait aucune impression sur nos esprits, & ils n'ont pû faire perdre les bons sentimens que l'on avoit pour cette vertueuse & genereuse Princesse, qui a sçu par son silence & par son oubli, pardonner si chrêtiennement à tous ceux qui s'étoient ainsi échapez contre sa Personne. Du côté de la Cour, comme le cours des Gazettes étoit interrompu, le Sieur Renaudot fit le Courier François, dont l'on fit douze arrivées ou douze Relations, jusqu'à la conclusion de la Paix. Les libelles que l'on faisoit contre le Cardinal Mazarin, faisoient si peu d'impression sur son esprit, qu'il les lisoit tous sans en témoigner le moindre ressentiment ni la moindre émotion, & à cette

1649.

Plusieurs Libelles contre le Cardinal Mazarin

1649. occaſion on raporte qu'on avoit fait une deviſe en ſa faveur, dont le corps étoit un rocher au milieu de la Mer, battu des flots de toutes parts; qui ne faiſoient que gronder & que blanchir, avec ces mots, *Quam fruſtrà murmure tanto.*

Pour marquer que les bons Princes ont toûjours mépriſé les médiſances qui ont été faites contre leurs Perſonnes, & contre leur Gouvernement; nous liſons une Ordonnance que fit à ce ſujet l'Empereur Theodoſe, conçuë en ces termes: *Si quelqu'un par manque de reſpect; s'eſt donné la liberté d'attaquer nôtre reputation: Nous voulons que pour ce ſujet il ne ſoit ſoûmis à aucune peine. Car ſi c'eſt par legereté d'eſprit, il lui faut pardonner & l'excuſer; ſi c'eſt par fureur il faut avoir pitié de lui; ſi par injure on la doit remettre: Et ainſi nous nous en reſervons & retenons l'entiere connoiſſance, afin qu'en conſiderant la qualité des paroles par celle des perſonnes, nous jugions s'il les faut pourſuivre ou diſſimuler.* Calvus Orateur, & Catulle Poëte, avoient par leurs écrits détracté beaucoup de Ceſar; la verité leur mit la honte ſur le front, & le repentir en la con-

Titre 7. Cod. L. 9

science, & l'Empereur s'en contenta; 1649.
& voyant que Calvus desiroit son amitié, & qu'il n'osoit la rechercher, il la lui offrit par Lettres expresses. Quant à Catulle, l'Empereur le pria de souper avec lui le même jour qu'il avoit publié son Poëme contre sa personne. Auguste en usa encore avec plus de douceur envers Timagenes qui avoit écrit contre lui, car il le nourrit, sa femme, & ses enfans, & lorsque Tibere un jour se plaignoit de ce que quelques plumes médisantes s'étoient échapées contre Auguste, sans qu'il en eût pris vengeance; cet Empereur lui dit ces belles paroles: *Tibere, mon fils, ne flatez point ni vôtre jeunesse, ni vôtre colere, pour croire qu'il n'y ait personne qui parle de moi injurieusement; c'est assez d'empêcher que l'on ne nous fasse point de mal.* Ce fut dans cet esprit & dans ce sentiment, que la Reine Anne d'Austriche & le Cardinal Mazarin, effacerent de leur souvenir tout ce que la médisance avoit pû inventer, ou produit contre leurs personnes.

L'on avoit jetté quelques Troupes dans le Bourg de Charenton du parti des Parisiens. Le Sieur de Clanleu,

1649. auquel on en avoit confié la garde, avoit pris ſoin de s'y bien retrancher. & de fortifier cette Place le mieux qu'il lui avoit été poſſible : Mais le Duc de Chaſtillon le huitiéme Février s'en rendit maître pour le Roi, dans le temps que le Prince de Condé s'avançoit ſur la hauteur qui eſt en deça de Paris, pour s'oppoſer au ſecours qui en pouvoit venir ; le Sieur de Clanleu y perdit la vie aprés s'être vigoureuſement défendu. Sa mort fut fort regretée de l'un & de l'autre parti. Le Duc de Chaſtillon n'eut pas un meilleur ſort, puiſqu'il fut tué à la derniere barricade d'un coup de mouſquet au travers du corps. Ce Seigneur fut enlevé de ce monde à la fleur de ſa jeuneſſe, & il fut ravi au commencement de ſa courſe, & à la veille de poſſeder les Emplois & les Charges que ſes ſervices lui avoient acquis. La priſe de Charenton ne fut pas un avantage fort conſiderable pour ſa Majeſté ; car le Duc de Beaufort s'en empara enſuite ſans beaucoup de reſiſtance. Le Comte de Grancey peu de jours aprés aſſiegea Brie-Comte-Robert, qui étoit un poſte aſſez avantageux pour

les Parisiens, à cause des vivres qui leur venoient de ce côté-là. Cette Place se défendit quelque temps ; mais elle fut enfin contrainte de ceder à la force, & de se rendre aux conditions qui lui furent imposées. Il se trouva beaucoup de bled & de munitions dans cette Ville. Les Troupes de Paris vinrent souvent aux mains avec l'Armée du Roi, pour favoriser le passage des convois des vivres. Cependant soit que les ordres ne fussent point assez bien executez du côté de la Cour pour les empêcher, ou pour quelqu'autre consideration, il en entra toûjours dans Paris assez, pour faire en sorte que cette grande Ville ne fut pas réduite à la derniere necessité. Le Duc de Beaufort qui avoit pris la défense des Parisiens, se signala en diverses occasions, & en leur faisant fournir des munitions de bouche, il gagnoit leurs affections, & ces Peuples avoient beaucoup d'esperance en sa protection. Ce Prince faisoit de continuelles courses sur les Troupes du Roi, sans neanmoins en tirer un grand avantage.

1649.

Prise de Brie-Comte-Robert, par l'Armée du Roi.

Comme le Roi voyoit que le Parlement continuoit ses Assemblées au

1649. préjudice de ſes défenſes, il envoya une Declaration, par laquelle toutes les Charges des Conſeillers qui étoient demeurez à Paris, au préjudice de la premiere Declaration qui transferoit le Parlement à Montargis, étoient ſupprimées; & on expedia des Lettres par leſquelles on attribuoit aux Preſidiaux du Reſſort de ce Parlement, le pouvoir de juger ſouverainement, tant en matiere civile que criminelle. Et parce que la connoiſſance de toutes les choſes qui ſe paſſoient à la Cour ne pouvoient venir juſques à Paris, à cauſe de l'interruption du commerce; & même la Cour connoiſſant qu'elle avoit interêt d'appaiſer des déſordres, dont les plus grands Seigneurs du Royaume ne ſe mettoient point en état ni en peine de voir la fin, comme étant une occaſion d'y établir mieux leurs fortunes : Il ſe preſenta le douziéme Février à la porte Saint Honoré un Herault d'Armes, de quoi le Capitaine qui étoit de garde avertit le Parlement, lequel aprés avoir déliberé ſur ce ſujet, arrêta que l'on ne donneroit point d'Audience à ce Herault, mais que les Gens du Roi ſe tranſpor-

teroient inceſſamment à Saint Germain 1649.
en Laye, pour recevoir les ordres de
ſa Majeſté. Ce Herault voyant qu'il
ne pouvoit s'acquiter de ce qui lui
avoit été preſcrit, aprés avoir fait trois
chamades, & ſommé les Pariſiens de
lui ouvrir les portes, laiſſa à la pre-
miere barriere le paquet dont il étoit
chargé, & enſuite s'en retourna. Quel-
ques jours aprés les Gens du Roi par-
tirent de Paris pour aller à la Cour,
& informer leurs Majeſtez des rai-
ſons qui avoient obligé le Parlement
de ne point entendre le Herault qui
leur avoit été envoyé, laquelle dépu-
tation fut fort bien reçuë.

Je ne puis paſſer ſous ſilence une
choſe ſinguliere qui arriva à l'occa-
ſion de cette députation. C'eſt que ces
Officiers ne voulans point aller en
Cour ſans paſſeport, on leur en en-
voya un avec cette inſcription : *A*
Meſſieurs Talon, Bignon, & Meliand,
cy-devant nos Avocats & Procureur ge-
neraux. Ce qui les ſurprit fort ; &
comme ils refuſerent ce paſſeport, la
Reine leur en envoya un autre qui les
contenta davantage. La raiſon pour
laquelle le Parlement ne reçut point

1649. le Herault qui lui avoit été dépêché, fut que comme l'on n'envoye point de Heraults qu'à des Souverains, cette Compagnie crut qu'on ne devoit pas le recevoir : Et pour marquer que le Compliment des Gens du Roi fut favorablement reçu de la Reine ; c'eſt qu'elle leur répondit qu'elle étoit ſatisfaite du zele qu'ils avoient témoigné que le Parlement & les Pariſiens avoient pour le ſervice du Roi comme ſes fideles Sujets, & que ſa Majeſté les ſollicitoit de perſiſter dans les mêmes ſentimens, & d'en donner des marques en toutes les occaſions.

Le même jour que les Gens du Roi rendirent compte à la Compagnie de la commiſſion qui leur avoit été donnée, un Gentilhomme de la part de l'Archiduc Leopold, arriva au Parlement, pour lui témoigner que le Cardinal Mazarin avoit voulu engager le Roi d'Eſpagne, de faire la Paix à telles conditions que ce Prince ſouhaiteroit, pourvû qu'il lui envoyât des Troupes pour ſe venger de cette Compagnie, qui l'avoit declaré perturbateur du repos public & ennemi de l'Etat ; mais que ſa Majeſté Catholi-

que n'avoit pas voulu accepter ſes offres, & qu'elle aimoit mieux traiter avec le Parlement, auquel elle offroit ſes forces pour ſe défendre contre ce Miniſtre de France. La Cour aprés avoir déliberé ſur ces propoſitions, arrêta d'informer leurs Majeſtez des offres de cet Envoyé d'Eſpagne, & pour les ſupplier de donner des marques de la bonne volonté qu'elles avoient fait paroître aux Gens du Roi, en donnant les ordres neceſſaires pour faire éloigner les Troupes qui étoient aux environs de Paris. 1649.

Ceux qui ont crû pénetrer dans le ſecret des affaires, ont prétendu que le Cardinal Mazarin n'étoit point cauſe que l'Archiduc envoya un Gentilhomme de ſa part au Parlement, mais que ce fut le Prince de Conty, qui voyant que l'Armée d'Allemagne, comme nous avons vû, s'étoit réſoluë au paſſage du Rhin de venir au ſervice du Roi, & voyant que ſon parti étoit fort affoibli, envoya le Marquis de Noirmouſtier à l'Archiduc pour l'engager dans ſes interêts, afin d'obliger la Cour à faire la Paix generale : Mais il eſt aiſé de juger que l'Archiduc vou-

1649. lant profiter de nos mouvemens, forma ce deſſein, ſans y être attiré que par la conſideration de ſon propre interêt.

Le vingt-deux Février, le Parlement députa vers la Reine de la Grand' Bretagne, & vers le Duc d'Yorck ſon Fils, pour leur témoigner la part que cette Compagnie prenoit à leurs diſgraces; & pour marquer l'extrême douleur qu'elle avoit du parricide commis en la Perſonne de Charles Stuart Roi d'Angleterre, qui avoit été décapité contre toutes ſortes de Loix à Londres par ſes Sujets. On ne peut aſſez s'étonner de la cruauté dont avoit uſé l'Angleterre envers ſes Souverains, puiſque pluſieurs années auparavant, l'on y avoit fait mourir Marie Stuart Reine d'Ecoſſe, Ayeule de Charles Stuart.

Les Députez du Parlement que l'on avoit envoyez à Saint Germain, pour donner avis à leurs Majeſtez des propoſitions du Gentilhomme de l'Archiduc Leopold, étant de retour, firent leur rapport du bon accueil qui leur avoit été fait; & ils dirent que la Reine avoit témoigné qu'elle étoit diſpoſée

posée à écouter des propositions de Paix, & que sa Majesté promettoit de laisser les passages libres pour les vivres qui devoient entrer dans Paris. Chacun souhaitoit la fin des troubles, parce qu'ils interrompoient toute sorte de commerce : En effet, il n'y avoit à esperer aucun avantage de cette guerre ; & il étoit bien plus raisonnable & plus utile de porter les armes contre les veritables Ennemis de l'Etat, que contre les Troupes Royales. Les Parisiens se sont toûjours montrez treszelez pour leur Souverain. L'Histoire des Siecles passez, nous confirme assez cette verité pour n'en point douter : Mais il y avoit des séditieux & des gens qui ne cherchoient que l'occasion de profiter du désordre. 1649.

La Reine ayant accordé que la Conference se feroit à Ruel pour negocier la Paix, toutes les Cours Souveraines de Paris députerent pour y assister. Quelques difficultez arriverent au commencement sur le refus que les Députez firent de conferer avec le Cardinal Mazarin : Mais Monsieur le Duc d'Orleans qui presidoit à cette Assemblée, témoigna Conferences pour la Paix.

1649. que l'intention de leurs Majeſtez étoit, que ce Miniſtre fût preſent à cette Conference, & à toutes celles qui ſe feroient pour le Traité de Paix, & que puiſque leurs Majeſtez n'avoient point refuſé ceux que la Compagnie avoit députez, elles croyoient que l'on ne devoit point exclure celui qu'il leur plaiſoit d'envoyer aux Aſſemblées. La difficulté fut bien-tôt levée; car les Députez des Cours Souveraines, demeurerent d'accord que le Cardinal Mazarin ſeroit preſent aux Conferences, & auſſi-tôt l'on commença à faire des propoſitions de part & d'autre. Du côté des Députez des Compagnies, l'on demanda qu'il plût à leurs Majeſtez d'accorder dés lors l'ouverture des paſſages pour faciliter l'entrée des vivres dans Paris, & des marchandiſes, & afin de rétablir le commerce. Du côté de la Cour, leurs Majeſtez vouloient qu'il ne ſe fît au Parlement aucune Aſſemblée des Chambres durant trois années, ſans permiſſion du Roi, ſi ce n'étoit pour les Mercuriales, & les receptions des Officiers; & qu'aprés ces trois années aucun ne pourroit ſe trouver à cette

Assemblée, s'il n'avoit vingt années de service, & si la grand'Chambre ne l'avoit convoquée. A l'égard des propositions des Compagnies, elles furent trouvées raisonnables ; mais celles de la Cour furent tout d'une voix jugées trop rudes. L'on se restraignit à deux années pour ce qui concernoit les défenses de s'assembler, & à dix années pour le temps de service: Mais de la part du Parlement, l'on remontra que ces défenses de s'assembler étoient contraires à l'établissement de cette Compagnie, & que la grand'Chambre n'avoit pas plus de droit que les Chambres des Enquêtes de provoquer les Assemblées, puisque avec la grand'Chambre elles composoient le Parlement : Que même durant les troubles arrivez aprés la mort d'Henry III. les Chambres des Enquêtes avoient beaucoup contribué par leur vigueur, à l'affermissement de la Loy Salique, qui avoit assuré la Couronne à Henry IV. qui en avoit marqué à la Compagnie beaucoup de reconnoissance : Et enfin, que puisque par les Declarations des Rois & les Ordonnances, les Conseillers étoient 1649.

1649. jugez capables d'avoir voix délibera-
tive, & de rendre la Juſtice, ils pou-
voient auſſi ſe trouver en toutes ſor-
tes d'Aſſemblées. Et comme le Par-
lement conteſtoit ſur ce qui avoit été
propoſé par ſon Alteſſe, la Cour fit
de nouvelles propoſitions : Le Roi ſe
reſervoit de nommer vingt cinq per-
ſonnes de cette Compagnie, pour ſe
retirer aux lieux qui leur ſeroient mar-
quez ; ſa Majeſté vouloit que tous
les Arreſts rendus touchant les Impo-
ſitions depuis un certain temps, fuſſent
tirez des Regiſtres : Que toutes les
Troupes levées dans Paris fuſſent li-
centiées, & que les Prevôt des Mar-
chands & Eſchevins, aſſiſtez des plus
notables Bourgeois de Paris, vinſſent
demander pardon au Roi d'avoir por-
té les armes contre ſa Majeſté, & re-
nouveller leur ſerment de fidelité. Et
comme on vouloit pouſſer à bout les
Pariſiens, on revoqua en même-temps
tous les ordres que ſa Majeſté avoit
donnez pour le paſſage des vivres, &
le commerce des marchandiſes, ce
qui fit un grand bruit dans Paris. Les
Députez des Cours Souveraines ren-
trerent dans la Conference : Et ſur

ce que Monſieur ſe plaignit que de- 1649.
puis ſix jours elles n'avoient rien conclu, ils répondirent qu'ils ne pouvoient accorder l'éloignement de leurs Confreres, ni le pardon de la Ville de Paris : Qu'ils ne croyoient pas qu'il y en eût aucun d'eux coupable, & que s'il s'en trouvoit quelqu'un, on lui devoit faire ſon procés & non l'exiler : Que les Pariſiens n'avoient pris les armes que pour s'empêcher de mourir de faim, & pour ſe défendre contre ceux qui leur ôtoient les vivres ; que cette défenſe étoit legitime & naturelle, & que le Roi étoit ſupplié de vouloir donner une Amniſtie generale. Enfin ſa Majeſté accorda une Amniſtie & pardon general, & remit les choſes en pareil état qu'elles étoient avant les troubles. Il y eut encore de la difficulté pour la ſignature des Articles. Le Parlement en vouloit exclure le Cardinal Mazarin : Mais enfin, aprés que ſon Alteſſe eut fait voir que ce ne ſeroit pas une reconciliation parfaite, s'il reſtoit encore quelque reſſentiment dans le cœur de cette Compagnie contre ce Miniſtre, lequel avoit été admis pour être preſent aux Conferences, &

1649. que ce refus ſeroit une choſe préjudiciable à l'autorité Royale, puiſque ſa Majeſté deſiroit que le Cardinal Mazarin ſignât les Articles de Paix arrêtez; les Députez des Cours Souveraines en convinrent, & ce Miniſtre ayant ſigné en ſon rang, ſon Alteſſe les aſſura que le Cardinal Mazarin n'avoit jamais eu intention de rien faire qui bleſſât l'autorité du Parlement, & qui lui pût déplaire; ce qui fut confirmé par ce Miniſtre, qui ajoûta qu'en toutes occaſions, cette Compagnie qu'il avoit toûjours honorée & eſtimée, ſentiroit les effets de ſon affection. Le lendemain douze Mars, le Prince de Conty, le Duc d'Elbeuf, & quelques autres des Generaux des Troupes Bourgeoiſes ſe plaignirent au Parlement étant en la grand'Chambre, que l'on n'avoit pas eu ſoin de leurs interêts particuliers, & que leurs Troupes ne mettroient point les armes bas, qu'ils n'euſſent ſigné le Traité de Paix. Cela excita beaucoup de bruit, & on reprocha même aux Députez des Compagnies, qu'ils n'avoient pû ſigner ce Traité au préjudice d'un Arreſt de ſurſéance: Et que l'on n'étoit pas obligé

Traité de Paix.

de tenir & de confirmer ce qu'ils 1649.
avoient fait, joint qu'ils ne devoient
pas permettre que le Cardinal Mazarin ſignât, puiſqu'il avoit été declaré l'Ennemi de la Patrie. Quelques gens attroupez dans la grand'Salle du Palais, menaçoient de maltraiter les Députez & de brûler le Traité ; ce qui obligea quelques-uns de conſeiller au premier Preſident, pour éviter ces perſonnes mal-intentionnées, de deſcendre par un eſcalier dérobé : Mais ce Magiſtrat intrepide, voulant faire connoître que quand il s'agiſſoit de maintenir ſa Dignité, & de ſatisfaire à ſon devoir, il ne craignoit rien, voulut paſſer au travers de cette populace mutinuée, ſans ſe détourner de ſa route ordinaire, en mépriſant leurs cris & leurs menaces. Dans l'Aſſemblée ſuivante les Generaux de Paris s'efforcerent de rompre la Paix ; mais ce fut inutilement, & l'on voyoit que leur interêt particulier ſeul, & non la conſideration du bien de l'Etat & des Peuples les faiſoit agir, & les engageoit à deſirer la continuation de la guerre & des déſordres : Le premier Preſident leur impoſa ſilence en

1649. quelque maniere, quand il leur repreſenta que c'étoit ſans raiſon, qu'ils ſe plaignoient que l'on avoit ſigné les Articles de Paix ſans eux, puiſqu'ils avoient toûjours témoigné qu'ils n'agiſſoient en cela que pour le bien de l'Etat, & pour l'utilité publique, & que les interêts du Parlement étoient les leurs. Il ſe tint encore une Conference où les Députez des Generaux aſſiſterent, & quelques Députez du Parlement. Ils demanderent à ſon Alteſſe qui y preſidoit, que ſa Majeſté eût à exclure du Miniſtere le Cardinal Mazarin, & que moyennant cela ils abandonneroient toutes leurs prétentions; mais comme c'étoit-là le moyen de tout rompre, Monſieur leur répondit, que leurs Majeſtez ne conſentiroient jamais que ce Miniſtre fût éloigné, ni privé du ſecret des affaires, & qu'elles s'étoient ſur ce ſujet aſſez expliquées. Enfin l'on n'y inſiſta pas davantage, & le Roi envoya la Declaration de la Paix au Parlement, qui y fut verifiée le premier Avril, qui étoit le Jeudy de la Semaine-ſainte: Ce qui donna la joye entiere à tous les Peuples, & fut cauſe qu'ils paſſerent

rent ces jours-là de devotion, avec plus de tranquilité & moins de distraction dans leurs exercices de pieté & dans leurs prieres. Les Fêtes de Pâques passées, toutes les Compagnies allerent saluër leurs Majestez à Saint Germain en Laye, où elles furent favorablement reçuës. Chacun ne pût contenir la joye qu'il avoit de voir finir ses maux en voyant finir les désordres; & tous les Peuples marquoient par leurs actions la reconnoissance qu'ils avoient de la bonté du Roi. Leurs Majestez retournerent à Paris aussi-tôt que la Paix fût publiée, & que les Officiers des Cours Souveraines leur eussent été rendre leurs actions de graces d'un bienfait si signalé, que tous les Peuples avoient reçu, en accordant l'Amnistie generale de tout ce qui s'étoit passé; & l'on peut dire que la presence du Roi fut la consommation de sa grace, & aussi celle de la joye publique; & le septiéme Septembre, les Prevôt des Marchands & Echevins de Paris, marquerent par un feu qu'ils firent faire, par un bal & par des magnificences, la satisfaction que les Parisiens 1649.

1649. avoient du retour du Roi dans sa bonne Ville, & aussi pour solemniser & celebrer le jour de la naissance de sa Majesté, pour la conservation de laquelle ils faisoient des vœux continuels : Leurs Majestez furent reçuës à la grande porte de l'Hôtel de Ville, dont les Suisses en haye gardoient les barrieres. Les esprits des Parisiens cependant n'étoient point si calmez, que quelque temps aprés l'on n'entendît un bruit s'élever parmi les Rentiers de l'Hôtel de Ville, qui craignoient que l'on ne touchât aux rentes, & que l'on n'en retranchât quelques quartiers ; mais cette émotion n'eut pas beaucoup de suite, & aussi l'intention du Roi n'étoit pas de donner atteinte aux rentes de l'Hôtel de Ville, sa Majesté voulant bien alors en laisser joüir les proprietaires sans aucune diminution.

La Paix qui avoit été faite au mois de Mars, établissoit quelque repos & quelque tranquilité dans Paris ; mais on vit naître dans la suite de grands désordres dans ce Royaume : la mesintelligence qui se mit entre le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin,

en fut sans doute la cause. Dans 1649.
le Traité de Paix qui fut fait à
Saint Germain en Laye, son Altesse avoit demandé le Pont-de-l'Arche pour le Duc de Longueville son beaufrere : le Cardinal Mazarin en fit refus durant quelque temps ; & cela obligea le Prince de Condé de témoigner du chagrin contre ce Ministre, & de marquer qu'il ne vouloit plus retourner à la Cour, si son Eminence ne s'acquittoit point de sa promesse. Ce discours reveilla les froideurs qui étoient entr'eux ; mais enfin son Altesse fut obligée de convenir qu'elle avoit eu tort de se plaindre, puisqu'en effet la Reine voulant le rappeller à la Cour, lui accorda de la meilleure grace du monde le Pont-de-l'Arche ; & le Cardinal même desirant bien vivre avec son Altesse, lui fit témoigner qu'il se feroit toûjours un sensible plaisir d'être du nombre de ses amis, & qu'il pouvoit disposer de toutes les graces qui dépendoient de lui. Mais cette reconciliation n'eut pas de longues suites, & le Prince de Condé ne fut pas long-temps sans se broüiller avec

1649. son Eminence : Il restoit toûjours dans l'esprit de son Alteſſe quelque animosité contre le Cardinal. Soit que l'élevation du Prince de Condé, sa naissance, & les services considerables qu'il avoit rendus à l'Etat dans les années précedentes, sa reputation parmi les François, & chez les Peuples étrangers, lui fissent concevoir des esperances, & former des desseins de fort grande étenduë ; la Reine & le Cardinal Mazarin ne trouverent pas à propos de les remplir. Nous verrons éclater cette mesintelligence au commencement de l'année prochaine ; de maniere que l'on jugera qu'il falloit que leurs Majestez fussent fort irritées pour porter leur ressentiment aussi loin qu'elles le pousserent.

Durant tous ces temps, il arriva un grand désordre dans la Provence. Le Comte d'Alais qui en étoit Gouverneur, voulut s'y rendre absolu ; & pour diminuer l'autorité du Parlement de cette Province, parce qu'il resistoit à ses volontez, & qu'il empêchoit ses violences, il fit en sorte que sa Majesté le rendit Semestre. Ce Gouverneur pour éloigner ceux qui s'oppo-

Desordre dans la Provence.

soient à ses desseins fit publier une 1649.
Ordonnance à Aix, par laquelle il étoit enjoint à ceux qui n'avoient point d'affaires dans la Ville d'en sortir incessamment, à peine d'être empriſonnez. Ce commandement éloigna quantité de Gens de consideration, qui voyoient bien qu'il s'adressoit à eux. Le Comte d'Alais fit entrer toutes ses Troupes dans la Ville, il y convoqua tous les Gouverneurs des Places, & le Duc de Richelieu General des Galeres le vint trouver. La plûpart des Officiers du Parlement, pour éviter la violence du Gouverneur, se retirerent chez le Preſident d'Oppede : Le Comte d'Alais en étant averti, fit mettre tous ses gens en bataille, dans le dessein de les assieger & de les arrêter prisonniers ; heureusement cette entrepriſe ne fut point executée. Le Comte de Carces & l'Archevêque, moyennerent un accommodement entr'eux. Le Gouverneur se plaignoit que les Officiers du Parlement avoient pris les armes, & il regardoit cette action comme une rebellion & un attentat à l'autorité du Roi ; mais pour se juſtifier, ils soû-

1649. tinrent qu'ils s'étoient ſeulement mis en état de ſe défendre de l'oppreſſion, & pour garantir leurs perſonnes. Quelque accommodement qu'il y eut, le Comte d'Alais conſerva dans ſon cœur un reſſentiment contre le Parlement, & il le voulut faire éclater le jour de Saint Sebaſtien, auquel il ſe prepara d'exercer ſa vengeance ſur cette Compagnie, lorſque la Proceſſion generale ſeroit ſortie de la Ville. Cette conſpiration n'eut aucun ſuccés, & au contraire ayant été découverte, le Peuple courut ſur les gens de guerre que ce Gouverneur avoit mis pour cette execution; neanmoins cette émotion fut bien-tôt appaiſée par le ſoin & l'autorité du Parlement.

Sédition dans Bourdeaux.

La Ville de Bourdeaux ne fut pas plus exempte de troubles que celle d'Aix. Ce qui donna lieu à toutes les émotions qui y arriverent, fut que le Duc d'Eſpernon qui étoit Gouverneur de Guyenne, voulut priver les Bourdelois des Privileges qui leur avoient été accordez par les Rois de France, quand ils ſe ſoûmirent à leur domination, & lorſqu'ils ſe rendirent Sujets de cette Couronne; à quoi ces

Peuples s'oppoſerent vigoureuſement: 1649.
Le Parlement ſe declara pour eux, & ſoûtint leurs interêts. Le Duc d'Eſpernon qui ne pouvoit ſouffrir qu'on lui reſiſtât, ſe réſolut de ſe venger de ces Bourgeois, en les réduiſant à la derniere neceſſité. Pour executer ce deſſein, il mit une bonne Garniſon dans Libourne, qui fermoit le paſſage de la Dordogne, & qui empêchoit la communication; & il poſta quelques Troupes ſur toutes les avenuës, pour arrêter les vivres qui venoient par terre. Les Bourdelois ſe voyant ainſi inveſtis de tous côtez, équiperent des Vaiſſeaux & leverent des Troupes pour leur ſûreté, & dans le deſſein de ſe défendre. Il y eut quelques combats donnez de part & d'autre, dans leſquels les Bourdelois eurent du déſavantage; leur diſgrace toutefois n'abattoit point leur courage, & ils ſe mettoient en état de mettre une nouvelle Armée ſur pied afin de ſoûtenir de nouveaux combats, lorſque l'Archevêque de Bourdeaux reconcilia les Bourgeois avec le Gouverneur de la Province. Ce calme ne dura pas long-temps, il s'éleva

1649. une ſédition plus grande que la premiere : Elle arriva à l'occaſion de deux Huiſſiers du Conſeil Privé du Roi, qui allerent à Bourdeaux pour interdire le Parlement. Les Bourgeois prirent les armes & leverent des gens de guerre, dont ils donnerent la conduite au Marquis de Sauvebeuf; ils aſſiegerent le Château Trompette qui leur commandoit, dans le deſſein de le raſer aprés s'en être rendus maîtres. Le Maréchal du Pleſſis-Praſlin fut envoyé en cette Province pour appaiſer le déſordre, & pour éteindre le feu de la rebellion qui s'allumoit de jour en jour. Au moment que ce Maréchal fut arrivé à Bourdeaux, il donna avis au Parlement des ordres qu'il avoit reçus du Roi; mais cette Compagnie differa de lui envoyer des Députez, juſques à ce que l'on eût forcé le Château Trompette & qu'il fût raſé, ce qui fut executé avec une diligence incroyable. Cependant le Comte d'Ognon Vice-Amiral de France, arriva aux côtes de Bourdeaux avec pluſieurs Vaiſſeaux de guerre : Les Bourdelois ſe mirent auſſi-tôt en devoir de les attaquer avec les leurs, il

fut livré alors un grand combat, dans lequel le ſort des armes fut aſſez égal; mais enfin la victoire inclina du côté du Comte d'Ognon, & ſur la fin de la mêlée il ſe vit maître de deux Vaiſſeaux Bourdelois. Quelques autres combats ſe donnerent enſuite, dans leſquels ces Peuples voyant qu'ils avoient toûjours du deſavantage, & qu'ils étoient contraints de ceder, prirent le deſſein d'implorer la clemence du Roi, plûtôt que d'éprouver la force de ſes armes. 1649.

Les Ennemis tirant avantage des troubles qui étoient dans le Royaume, s'éforcerent de faire quelques conquêtes dans les Pays-Bas : Ils aſſiegerent Ypres & Saint-Venant, qui ſe rendirent à compoſition les vingt-ſixiéme Avril & dixiéme May. Le Comte d'Harcourt qui n'avoit peu ſecourir ces deux Villes, aſſiegea Cambray : Il donna ordre au General d'Herlac d'en fermer les avenuës d'un côté avec deux mille cinq cents chevaux Allemans, & il en fit commencer la circonvallation, mais ce fut un travail ſans ſuccés; car tous ſes ſoins ne pûrent empêcher que les Eſpagnols ne

1649. fissent entrer dans la Place quatorze cents hommes, avant que cette circonvallation fût achevée, ce qui fit résoudre le Comte d'Harcourt de quitter cette entrepriſe, pour reſerver ſes Troupes à quelque meilleure expedition. Auſſi-tôt que les François eurent décampé de devant Cambray, ils ne chercherent plus que l'occaſion de rencontrer les Ennemis pour les engager de venir aux mains. Le premier Combat qu'ils donnerent, fut contre pluſieurs Troupes Lorraines que l'on avoit envoyées proche de Valenciennes, pour faciliter la retraite de l'Armée d'Eſpagne. Le Comte d'Harcourt attaqua ces gens avec tant de vigueur, qu'il les tailla en pieces, quoiqu'ils fuſſent ſoûtenus par la Garniſon de cette Ville, & incommodé par leur canon qui tiroit ſans ceſſe ſur nos Troupes. Les Sieurs de Villequier & du Pleſſis-Belliere, ſe ſignalerent en cette occaſion : Cette Victoire fut ſuivie d'une autre qui arriva au mois d'Aouſt. Le Comte d'Harcourt ſe campa dans l'Iſle Saint-Amant qui n'eſt pas fort éloignée de Doüay; ſept ou huit cents chevaux Ennemis

Défaite des ennemis par le Comte d'Harcourt.

qui étoient ſortis de cette Ville, pour faciliter le paſſage à quelques vivres qui y devoient entrer, furent attaquez par les nôtres, qui les taillerent en pieces : Le Comte de Quincey reçut trois coups de piſtolet dans ſa caſaque ; le Sieur de Laubeſpine fut bleſſé au bras d'un coup de piſtolet ; le Maréchal des Logis de la Compagnie de Valavoir y fut auſſi bleſſé. Nôtre General averti que l'Archiduc avoit poſté deux mille chevaux dans un lieu couvert pour le ſurprendre, les prévint, & il les attaqua ſi bruſquement & avec tant de vigueur, qu'il les défit entierement. Cet avantage lui inſpiroit le ſentiment d'aſſieger Doüay, mais il tourna ſes armes du côté de la Ville de Condé, devant laquelle il mit le ſiege. Le Comte d'Harcourt fit travailler à des ponts ſur l'Eſcaut afin d'empêcher les Ennemis de venir à lui & de rompre ſes deſſeins, & enſuite il alla reconnoître la Place du côté du Fauxbourg de l'Eſcaut. Condé n'eſt commandé d'aucun endroit, ayant du côté de Valenciennes, la Riviere de l'Eſcaut, & du côté de Mons la Riviere

1649.

Priſe de condé.

1649. d'Aisne, qui fait un marais qui empêche qu'on ne puisse l'attaquer aisément ; ses murailles étoient terrassées & bien fortifiées. Nos Troupes ayant à leur tête le Comte de Broglio attaquerent le Fauxbourg de l'Escaut si vigoureusement qu'elles en chasserent les Ennemis, & s'emparerent d'une barriere qui les fermoit : Et aprés avoir percé les maisons elles se logerent sur la contrescarpe de la Place malgré le feu continuel des Assiegez, & donnerent lieu au Sieur de Letancourt Lieutenant d'Artillerie de poster son canon à cette barriere ; le premier coup rompit une des chaînes du pont-levis de la porte que les nôtres attaquoient, ce qui leur donna de bonnes esperances. Quelque temps aprés nôtre General, aprés avoir visité tous les lieux où l'attaque se faisoit, & jugeant que la Place ne pouvoit pas long-temps resister, fit sommer le Gouverneur de se rendre, ce qu'il refusa alors, & par une rodomontade Espagnole, il témoigna qu'il s'estimoit heureux de se défendre contre un aussi grand Prince qu'étoit le Comte d'Harcourt ; mais que

trois ſemaines ne pouvoient ſuffire pour lui faire voir ce dont il étoit capable. Cette fiere réponſe contribua à preſſer la Place plus vigoureuſement, & à redoubler les coups de canon qui ruinerent le deſſus de la porte; aprés quoi nôtre General renvoya un Tambour au Gouverneur, lui dire que s'il attendoit que la deuxiéme chaîne de leur pont fût coupée, il n'y auroit plus de quartier. Cela obligea cet Eſpagnol de réduire ces trois ſemaines à un jour, & de demander à capituler: Ce ne fut neanmoins qu'aprés avoir connu que nous avions fait paſſer des Troupes au delà de l'Eſcaut, pour attaquer la Place de tous côtez. Et comme le Comte d'Harcourt ne vouloit pas qu'elle fût repriſe par les Ennemis, il chercha les moyens d'y faire entrer des vivres; mais parce qu'il falloit qu'ils paſſaſſent à la vûë de cinq Places, il donna ordre au Sieur de Villequier & du Pleſſis-Belliere, de favoriſer le paſſage de ces Convois & de les eſcorter: De quoi les Ennemis ayant eu avis, chargerent nôtre arriere-garde à un défilé proche d'un Ruiſſeau qui 1649.

1649. ſepare les Villages de Sommery & de Villepot ; & auſſi-tôt le Sieur du Pleſſis-Belliere leur oppoſa deux Eſcadrons qui combattirent ſi courageuſement, qu'ils donnerent le temps au reſte de nos Troupes de paſſer ; mais auſſi-tôt que nous fûmes paſſez, trois Eſcadrons frais des Eſpagnols nous chargerent en flanc avec tant de force, que ſans les Troupes du Sieur de Villequier, qui fondirent tout d'un coup ſur les Ennemis, nous aurions été battus. Nous eûmes tout l'avantage en cette occaſion ; l'Ennemi fut pouſſé ſi vivement qu'il lâcha le pied, & nous le pourſuivîmes battant juſques ſous la contreſcarpe du Queſnoy. La réduction de Condé fut ſuivie de la priſe de Maubeuge & du Château d'Eſclaire, d'où nous tirâmes un conſiderable ſecours. Cependant les Ennemis ſe ſaiſirent de la Mothe-au-Bois, & de Saint-Venant.

Défaite des Ennemis prés de Sommery.

Avant que de parler des affaires de Catalogne ; nous dirons qu'au mois d'Aouſt le Roi revint à Paris, où ſa preſence étoit ſi deſirée ; & le jour de Saint Loüis qui eſt ſa Fête, ſa Majeſté alla faire ſes prieres dans l'Egli-

Retour du Roi à Paris.

se des Jesuites dédiée à ce grand Saint; 1649.
& ensuite se promena dans Paris à cheval, afin que les Peuples eussent l'avantage & le plaisir de voir à son aise ce Prince qui fait leurs délices, & aussi afin que sa presence les engageât d'avoir plus de respect & plus d'affection pour son service.

Affaires de Catalogne.

Dom Jean de Guaray qui commandoit l'Armée des Espagnols en Catalogne, y fit beaucoup de progrés durant nos derniers mouvemens, & parce qu'ils furent cause que l'on ne pût envoyer de Troupes en cette Province, il se rendit maître de Constantin, de Salo, & de Sitges. L'Ennemi se proposoit de s'emparer de Barcelonne, & de l'attaquer par Terre & par Mer, avec une Flote de trente Vaisseaux de guerre & de vingt-deux Galeres, mais ce dessein ne réussit pas; car le Sieur de Marcin qui commandoit les Armées du Roi en Catalogne, ayant fait entrer plusieurs Troupes en cette Place, empêcha que l'on n'y mît le siege. L'Ennemi se persuadoit venir d'autant plus facilement à bout de son entrepriſe, qu'il avoit des intelligences secretes dans Barcelonne;

1649. mais la Providence divine qui ne manque jamais à la France lors qu'elle en a besoin, dissipa & aneantit tous les projets des Espagnols : Et les soins du Sieur de Marca Evêque de Coserans, Visiteur de Catalogne, & de Dom Joseph de Marguerit Gouverneur de la même Province, garantirent cette Place de l'effet des mauvais desseins que les Ennemis avoient formé contr'elle. Tous ces contre-temps fâcheux, ces entrepriſes sur Tortose & sur Barcelonne devenuës inutiles, obligerent les Principaux de Catalogne d'envoyer des Députez à Madrid, & à Dom Juan de Guarray, pour se justifier de tout ce qui avoit été entrepris sans succés sur ces deux Villes ; ce qui avoit mis les Troupes Françoises au milieu de leur Païs, & que si on ne pourvoyoit bien-tôt à la sûreté de leurs personnes & de leurs biens, en leur envoyant du secours, ils se trouveroient enfin contraints de ceder à la force.

Affaires du Milanez.

Le Marquis de Caracene qui commandoit l'Armée d'Espagne en 1648. dans le Milanez, n'y ayant point fait de grands progrés, s'efforça cette année

née de reparer le temps qu'il avoit perdu ; il se rendit maître des Forts de Pomponesco, de Gualtiery, & de Castelnovo. Le Duc de Modene qui avoit toûjours été attaché aux interêts de la France, croyant que nos troubles empêcheroient qu'on ne lui envoyât du secours pour se défendre, renonça à l'Alliance qu'il avoit avec cette Couronne, & traita avec l'Espagnol, à condition que les Places qu'on lui avoit prises lui seroient renduës. Le Marquis de Caracene voulut aussi engager le Duc de Mantoüe dans les interêts de son Maître ; il lui promettoit pour cet effet de lui mettre Casal, ou la Ville d'Albe entre les mains, mais son dessein ne fut point executé ; car le Duc de Savoye qui en fut averti, y pourvût en fortifiant & ravitaillant ces deux Places. 1649.

ANN. 1650.

Nous avons vû que le Prince de Condé ne s'étoit reconcilié qu'en apparence avec la Reine & le Cardinal Mazarin, & comme sa Majesté étoit persuadée que le Prince de Condé, inspiré par de mauvais conseils, vouloit troubler le repos de son Etat,

Détention des Princes de condé, conty & de Longueville.

1650. & de peur que le Prince de Conty & le Duc de Longueville, ne ſe joigniſſent à lui, elle les fit arrêter tous trois le dix-neuviéme Janvier : Ils furent menez d'abord au Bois de Vincennes, de là à Marcouſſi, & enfin au Havre de Grace, parce que l'on fut averti que le Vicomte de Turenne s'approchoit de Paris avec des Troupes, dans le deſſein de tirer les Princes du Bois de Vincennes. Les Pariſiens qui ſe ſouvenoient des déſordres que les Troupes du Prince de Condé avoient faits aux environs de leur Ville, témoignerent quelque joye de la diſgrace qui lui étoit arrivée : Mais ſans raiſon, ces Peuples le croyoient auteur des maux qu'ils avoient endurez, puiſqu'ils ne faiſoient pas reflexion que ce Prince portoit alors les armes pour ſon Souverain ; & que comme Prince du Sang, il devoit être attaché étroitement à ſes interêts. Quoique le Roi ne fût point obligé de rendre compte de ſa conduite en cette occaſion : Pour en informer neanmoins les Etrangers, ſa Majeſté envoya au Parlement les raiſons qui l'avoient engagée de s'aſ-

sûrer de la perſonne des Princes. Le Sieur Perrault Preſident en la Chambre des Comptes & Intendant de la Maiſon du Prince de Condé, fut auſſi arrêté. 1650.

La Princeſſe Doüairiere de Condé s'adreſſa au Parlement, pour obtenir la liberté des Princes ſes Fils & de ſon Gendre, & un lieu de ſûreté dans Paris pour ſa perſonne; & dans cette Requête, cette Princeſſe demandoit juſtice contre la prétenduë violence du Cardinal Mazarin, comme ſi le Roi n'avoit pas ſeulement conſenti à la détention des Princes, mais même donné les ordres neceſſaires à cet effet; & elle ne pouvoit pas ignorer que ſa Majeſté avoit fait connoître au Parlement les raiſons qui l'avoient engagé d'en uſer ainſi: Mais comme cette Princeſſe connut que toutes ſes démarches ſeroient inutiles, & que cette Compagnie ne decideroit point ſur une matiere auſſi importante & auſſi délicate que celle-là, elle ſe retira à Chantilly avec ſa Fille, en attendant que le temps lui ſeroit plus favorable, & que ſa Majeſté ſeroit plus diſpoſée à écou-

1650. ter ſes prieres.

La Ducheſſe de Longueville alla en Normandie, ne ſe croyant pas en ſûreté à Paris. Comme ces trois Princes étoient Gouverneurs de trois conſiderables Provinces, le Roi voulut pourvoir à leurs Gouvernemens, afin que ces Provinces ne fiſſent aucun mouvement. Sa Majeſté envoya le Comte d'Harcourt en Normandie, pour y commander au lieu du Duc de Longueville; le Duc de Vendôme fut envoyé en Bourgogne à la place du Prince de Condé, & le Maréchal de Lhoſpital eut ordre d'aller en Champagne, pour empêcher qu'on ne s'y ſoûlevât à l'occaſion de l'empriſonnement du Prince de Conty.

Voyage du Roi en Normandie.

Le Roi prit le chemin de la Normandie dans la crainte qu'il n'y arrivât quelque émotion; parce que le Duc de Longueville y étoit arrivé auparavant, pour attirer à lui les Peuples, ſous l'eſperance qu'il leur donnoit de ſa protection, & il avoit pris même ſéance au Parlement de cette Province, pour gagner les eſprits dans ſon parti: Mais ſa Majeſté trouva tous les Peuples ſoûmis, & tou-

tes les principales Villes de Norman- 1650.
die lui envoyerent des Députez pour l'assurer qu'elles lui conserveroient toûjours la fidelité qu'elles lui devoient comme à leur Souverain ; Roüen ne lui ouvrit pas seulement les portes, mais cette Ville reçut sa Majesté avec toutes les acclamations possibles. Les Gouverneurs des Provinces n'ont en effet que l'autorité qu'il plaît aux Rois leur donner, & quand ils ont encouru leurs disgraces, chacun quitte leurs interêts pour se ranger du parti de leurs Princes. L'on croyoit que Dieppe & le Pont-de-l'Arche feroient quelques difficultez de se rendre ; mais ces Villes ne furent pas long-temps sans se mettre entre les mains du Roi. La Ducheſſe de Longueville qui s'étoit retirée dans le Château de Dieppe, aprés être descenduë dans la Ville, témoigna aux Bourgeois qu'en se retirant dans ce Château, elle n'avoit eu aucune intention de rien entreprendre ni de rien faire qui fût contraire au service du Roi ; mais seulement dans le dessein d'y passer avec quelque sorte de sûreté le temps de la prison de Monsieur son Mary, &

1650. qu'elle offroit de ſe mettre entre leurs mains, pourvû qu'il plût au Roi de faire retirer ſes Troupes de la Province; mais quand cette Princeſſe vit que le Sieur du Pleſſis-Belliere ſe retranchoit devant ce Château, elle en ſortit avec cinq Cavaliers, & envoya le Sieur de Chamboy auprés de leurs Majeſtez, pour les aſſurer de ſon obéiſſance, & leur témoigner que ce qu'elle avoit fait depuis la détention de Meſſieurs les Princes juſqu'alors, n'avoit été qu'afin de procurer la ſûreté de ſa perſonne; mais que pour marquer ſon reſpect, & ſa fidelité envers le Roi, elle avoit donné ordre à celui qui commandoit dans le Château de Dieppe, de le mettre entre les mains de ſa Majeſté.

Le Chevalier de la Rochefoucault qui commandoit à Damvilliers pour le Prince de Conty qui en avoit le Gouvernement, ſollicita le Maréchal de Turenne qui s'approchoit de nos Frontieres avec des Troupes d'Eſpagne, de s'avancer vers cette Place, afin de la maintenir dans la poſſeſſion & le ſervice des Princes, mais ce deſſein ne réuſſit pas; car les Offi-

ciers de la Garniſon en étant avertis 1650.
ſe ſaiſirent du Gouverneur, & introduiſirent dans la Ville le Sieur Becherel, qui en avoit été auparavant Lieutenant de Roi : Et ainſi cette Place fut remiſe ſous l'obéiſſance de ſa Majeſté, avant que le Maréchal de Turenne y arrivât avec ſon Armée. Ce Maréchal avoit quelque deſſein ſur Clermont en Lorraine ; mais cette Ville fut conſervée dans le ſervice du Roi, par le ſecours que le Marquis de la Ferté Senneterre y envoya ; & ſa Majeſté ayant pacifié la Normandie, alla en Bourgogne pour y apporter la même tranquilité qu'elle avoit procurée aux autres Provinces : Elle fit ſon entrée à Dijon au mois de Mars, où elle fut reçuë avec la ſatisfaction de tout le Peuple. Le Marquis d'Uxelles & le Comte de Palluau, avoient aſſiegé Bellegarde, où s'étoit jetté le Comte de Tavannes, qui défendoit cette Place avec beaucoup de vigueur, mais auſſi-tôt qu'il eut appris que le Roi marchoit contre lui, il offrit de remettre la Ville entre ſes mains. Le Sieur de Roncherolles y fut établi Gouverneur.

Le Roi va à Dijon.

1650. Durant ce temps, le Comte de Saint-Aignan eut par Commiſſion le Gouvernement de Berry; & avant qu'il s'en mit en poſſeſſion, il envoya un Gentilhomme à Bourges pour ſçavoir l'intention des Bourgeois, leſquels marquerent une fidelité entierement ſoûmiſe aux ordres de ſa Majeſté; ce qui fut ſuivi de la réduction de la Tour. Quelque temps aprés il ſe fit des cabales dans le Berry, & pluſieurs perſonnes malintentionnées pour le ſervice du Roi, s'efforcerent de broüiller & d'alienet les eſprits des Peuples du ſervice de ſa Majeſté; mais le Comte de Saint-Aignan rendit tous leurs efforts inutiles; & par ſes ſoins & les ordres qu'il donna, il fit en ſorte que chacun ſe contint dans ſon devoir. Je parlerai ſuccinctement d'un défi que le Comte de Saint-Aignan, envoya faire au mois d'Aouſt au Marquis de Perſan, qui commandoit quelques Troupes des Princes dans la Province de Berry; dans lequel cartel de défi, il ſe plaignoit des violences que l'on exerçoit envers pluſieurs Gentilhommes qu'il retenoit priſonniers, témoignant

Le Comte de S. Aignan va en Berry.

témoignant que de sa part il en avoit toûjours usé avec toute l'honnêteté & la civilité possibles, envers tous ceux que l'on avoit fait prisonniers, qui étoient contre le parti du Roi, & que s'il vouloit que le sort des armes decidât leur querelle, il acceptoit tel jour que le Marquis de Persan lui voudroit donner, & qu'il étoit persuadé que la fortune se declareroit en sa faveur, sa cause étant la plus juste. 1650.

Le Marquis de Châteauneuf fait Garde des sceaux.

Sa Majesté aprés avoir visité la Normandie & la Bourgogne, revint à Paris, & au mois de Mars elle ôta les Sceaux au Chancelier Seguier, pour les donner au Marquis de Châteauneuf, qui les avoit eus auparavant durant plusieurs années. Le Château de Saumur fut aussi en ce temps remis sous l'obéissance du Roi. Le Sieur Dumont qui vouloit défendre cette Place pour le service des Princes, en sortit par capitulation. Le Duc de la Rochefoucault ayant assemblé quantité de Gentilshommes de la Province de Poitou, avoit formé le dessein de se jetter dans Loudun, & de s'en saisir pour les Princes, mais

1650. son entrepriſe n'eut aucun effet ; car les Habitans témoignerent qu'ils ne le vouloient point recevoir, & par cette action marquerent l'attachement qu'ils avoient pour le ſervice du Roi. Sa Majeſté ayant en vain ſollicité le Duc de Boüillon, le Vicomte de Turenne, & le Prince de Marſillac, de ſe rendre inceſſamment prés de ſa Perſonne, envoya une Declaration au Parlement, qui les declara criminels de leze-Majeſté. C'eſt le ſeul reproche qui peut être fait à la conduite du Maréchal de Turenne, que d'avoir en ce temps-là porté les armes contre ſon Roi : Mais cette faute a été bien reparée par tous les grands ſervices qu'il a depuis rendus à l'Etat, & par les Victoires conſiderables que les armes de ſa Majeſté ſous ſa conduite, ont remportées ſur les Ennemis : Et la memoire de toutes les actions glorieuſes de ce grand Homme, ſera toûjours ſi chere à tous les François, qu'elle ne ſera jamais effacée de leur ſouvenir. Ceux qui veulent excuſer en quelque maniere l'action du Vicomte de Turenne, diſent qu'il n'avoit pris les armes, que

Le Maréchal de Turenne declaré criminel de leze-Majeſté.

dans le deſſein de faire rentrer dans Sedan le Duc de Boüillon ſon Frere, qui étant priſonnier dans la Baſtille, s'en étoit démis depuis quelques années entre les mains du Roi. 1650.

Les Ennemis qui vouloient ſe ſervir de la diviſion qui étoit en ce Royaume, firent en ce temps-là diverſes entrepriſes, dont les ſuccés furent aſſez differens. Le Comte de Fuenſaldagne avoit deſſein de s'emparer de Dunkerque; mais le Sieur de l'Eſtrade qui en étoit Gouverneur, y donna ſi bon ordre, que cette Ville n'eut pas ſujet de craindre les approches des Eſpagnols. L'entrepriſe que ces Peuples firent ſur la Baſſée, n'eut pas un meilleur ſuccés; ce qui donna lieu alors à un Livre intitulé, *Bravades des Eſpagnols, aneanties par les levées des blocus de Dunkerque & de la Baſſée.*

Cependant le Marquis de Sfondrate du parti Ennemi, aſſiegea le Câtelet qu'il prit à compoſition: Quelque diligence que fît le Maréchal du Pleſſis-Praſlin pour ſecourir cette Place, il ne put empêcher qu'elle ne tombât entre les mains des Eſpagnols:

1650. Le Marquis de Vandy qui y commandoit, fit tous ſes efforts pour ne ſe pas rendre, & & il ſe défendit avec toute la vigueur poſſible; mais il y fut contraint par des Païſans qui s'étoient refugiez dans la Ville. Le Câtelet étant pris, les Ennemis aſſiegerent la Capelle dont ils ſe rendirent maîtres; parce que cette Place ne ſe trouva pas alors en état de reſiſter. Ils mirent enſuite le ſiege devant Guiſe, qui ne leur fut pas ſi heureux que les deux autres, & ils y trouverent une ſi vigoureuſe reſiſtance, qu'ils ne purent jamais s'en emparer, quoiqu'ils y euſſent employé l'adreſſe avec la force: Car voyant que le Sieur de Bridieu qui étoit Gouverneur de cette Place, étoit réſolu de mourir plûtôt que de demander à capituler, & connoiſſant que le Maréchal du Pleſſis-Praſlin étoit proche avec des Troupes, ils ſolliciterent les Habitans de ſe rendre en leur offrant la neutralité, en conſideration de la Maiſon de Lorraine: Toutes ces propoſitions neanmoins ne furent point écoutées, & les Ennemis furent obligez de ſe retirer. Le ſiege dura quin-

Exploits des Ennemis ſur la France.

ze jours, & les Aſſiegez ſe défendi- 1650.
rent en braves gens. Guiſe étoit auſſi
une bonne Place, étant revétuë de
demi-lunes, de baſtions, & d'ouvra-
ges à cornes; au milieu il y avoit une
Tour fort élevée qui commandoit à
tous les quartiers des environs. Les
Ennemis fruſtrez de l'eſperance de ſe
rendre maîtres de Guiſe, tournerent
leurs armes contre Mouzon, Vervins,
Château-Porcien & Rethel qu'ils pri-
rent à compoſition, aprés s'être long-
temps défendus. La priſe de Mou-
zon coûta au Roi d'Eſpagne trois
mille Fantaſſins, & autant de Cava-
liers qui perirent en ce ſiege. Les
Aſſiegez eurent quelques eſperances
le neuviéme Octobre. Le Sieur de
Villequier avoit envoyé quatre cents
hommes dans quatre batteaux char-
gez à Sedan, qu'il avoit crû pouvoir
monter la nuit par-deſſus des Terres
qui avoient été inondées par le dé-
bordement de la Riviere; mais ils ne
pûrent arriver aſſez-tôt, le jour les
ayant ſurpris prés de la Ville, dont
l'accés leur fut empêché par le canon
des Ennemis. Le Sieur de Rochefort
de Bonne, qui conduiſoit ce ſecours,

1650. eut la cuiſſe emportée d'un coup de canon dont il mourut : Tous les efforts de ces quatre cents hommes furent inutiles ; & ils furent obligez de ſe retirer. A l'égard de la Ville de Rethe, elle ne demeura pas long-temps en la poſſeſſion des Ennemis, comme nous verrons aprés avoir parlé de ce qui s'eſt paſſé en Italie & en Catalogne, & de la continuation des troubles dans Bourdeaux.

Affaires d'Italie & de Catalogne.

Il ne faut pas s'étonner ſi les Eſpagnols firent quelques progrés en Italie, & s'ils prirent Piombino, & Portolongone, puiſque les diverſes factions qui troubloient l'Etat, empêchoient que l'on envoyât des Troupes dans cette Province, pour ſe défendre, & pour ſecourir ces deux Places, dont nous nous étions rendus maîtres en 1646. par la valeur & la bonne conduite des Maréchaux de la Meilleraye & du Pleſſis-Praſlin. Le Sieur de Marcin, à qui le Roi avoit donné le commandement de ſes Troupes en Catalogne, informé que ſa Majeſté y envoyoit le Duc de Mercœur en qualité de Viceroi, pour ſe conſerver l'autorité qu'il avoit, ſe mit

en devoir de pratiquer les princi- 1650.
paux Officiers, & les dégager du ſervice du Roi : De quoi le Duc de Mercœur ayant eu avis, il ſe ſaiſit du Comte de Marcin, qu'il fit mener priſonnier à Perpignan : Ce qui rompit les meſures des Eſpagnols, & les obligea de chercher d'autres moyens pour faire quelque expedition conſiderable en Catalogne. Les Eſpagnols au mois d'Aouſt ſe perſuadoient faire un progrés fort conſiderable dans cette Province, parce qu'ils y avoient quelques intelligences. Dom Balthaſar Roïas Pantoïas, Gouverneur de Lerida, étoit auteur d'une conjuration : il écrivit au Chef des Conjurez, que le Marquis Del-Bouro General de la Cavalerie Eſpagnole, étoit prêt de les appuyer avec des Troupes conſiderables. Ces factieux pour animer les Catalans à ſe ſoulever contre les François, diſoient qu'ils avoient deſſein de commettre des cruautez inoüies contre tous ceux qui tomberoient entre leurs mains ; & qu'il n'y avoit point de meilleur parti pour eux que d'abandonner leurs maiſons, & ſe retirer armez dans les Montagnes, &

1650. en état de défaire les François s'ils venoient les attaquer, & que le Marquis de Mortare General de l'Armée Eſpagnole, venoit de Madrid en diligence avec divers Regimens de Caſtille & de Navarre : Mais tous ces projets furent inutiles. Le Vice-roi de Catalogne donna ordre au Gouverneur de Miravel, d'arrêter priſonniers tous ceux qui avoient quelques intrigues avec l'Eſpagne, & dépêcha Dom Joſeph de Marguerit Marquis d'Aguillar, Gouverneur de Catalogne, & Maréchal de Camp, vers les Montagnes de Prades & vers la Caſtillannie, afin de détromper les Peuples de ces Païs-là, & les deſabuſer des fauſſes & mauvaiſes impreſſions qu'on s'éforçoit de leur donner de la conduite de France : De laquelle Commiſſion le Marquis d'Aguillar s'acquitta fort bien & fort heureuſement; il fit connoître les artifices dont les Ennemis ſe ſervoient pour aliener les eſprits, & les détourner du ſervice de ſa Majeſté Tres-Chrêtienne, dont le Gouvernement n'étoit point rude, comme nos Ennemis s'éforçoient de l'inſinuer; & que quant aux François

ils n'avoient point intention d'exer- 1650.
cer aucune violence contr'eux. Dom
Joſeph Marguerit deſarma ceux qui
s'étoient attroupez dans la crainte de
ſouffrir quelque fâcheux traitement
de nous, & il les fit revenir dans leurs
maiſons; en ſorte que cette apprehen-
ſion fut bien-tôt diſſipée, & les entre-
priſes des Ennemis étant demeurées ſans
effet, tournerent à la confuſion de leurs
auteurs.

Quelque temps aprés que cette con-
juration fut diſſipée, le Duc de Mer-
cœur Viceroi de Catalogne, aſſiegea
le Château de Falfet, dont il ſe ren-
dit maître aprés quelques jours de
tranchée ouverte. On croyoit que le
Marquis de Mortare iroit au ſecours
de cette Place, mais il fut trop long-
temps à ſe réſoudre, & il apprit en
chemin qu'elle étoit renduë; ce qui
lui cauſa beaucoup de déplaiſir.

Continuation des troubles à Bourdeaux.

Les Bourdelois ne ſe reſſouvenant
plus que le Roi, par une bonté ex-
traordinaire, leur avoit pardonné la
revolte qu'ils avoient faite dés l'an-
née 1648. prirent derechef les armes
pour ſoûtenir le parti de la Princeſſe
de Condé, qui s'étoit refugiée dans

1650. leur Ville. Ces Peuples enclins à la rebellion, étoient fort contens d'avoir trouvé cette occaſion : Ils ne délibererent pas long-temps de lever des Troupes dont ils donnerent la conduite aux Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault, au Prince de Marſillac & au Marquis de Sauvebeuf. Le Duc d'Eſpernon Gouverneur de Guyenne, amaſſa des gens de guerre de ſon côté pour s'oppoſer à ces Rebelles. La Princeſſe de Condé pour rendre ſon parti plus fort, demanda du ſecours au Roi d'Eſpagne, qui lui envoya ſix cents hommes ſous le commandement d'Ozorio, leſquelles Troupes le Duc de Boüillon introduiſit dans Bourdeaux. Cette entrepriſe ſurprit beaucoup le Parlement; & pour marquer qu'il n'approuvoit point l'action du Duc de Boüillon, il rendit un Arreſt qui ordonna que l'on ſe ſaiſiſt de tous les gens de guerre qui étoient venus ſous la conduite d'Ozorio. Cette Compagnie témoigna en cette occaſion, qu'elle ne deſiroit point favoriſer les Ennemis de l'Etat. La populace qui s'étoit ouvertement declarée pour les Princes par

une insolence inoüie, voulut obliger le Parlement de casser son Arrest, & d'en donner un portant union avec tous les Seigneurs mécontens: Mais cette Compagnie fit paroître alors autant de force & de vigueur, que le Peuple avoit eu de hardiesse & de malice, & elle demeura intrepide au milieu de tous les mouvemens qui agitoient cette populace mutinée, & au milieu de tous les orages qui s'élevoient dans la Ville en sa presence. Et elle donna un second Arrest qui enjoignit aux Troupes Espagnoles de sortir de Bourdeaux incessamment, laquelle Ordonnance les bons Bourgeois & les zelez pour le service du Roi, firent promptement executer. 1650.

Le Roi va à Bourdeaux.

Quoique la plusparr parussent bien intentionnez dans Bourdeaux, il y avoit toûjours de la cabale, & quelques esprits paroissoient irritez: Ce qui obligea sa Majesté de prendre la route de cette Ville, avec des Troupes pour y châtier les Rebelles, & pour appaiser la sédition. Ce Prince n'y fut pas plûtôt arrivé, que des Députez le vinrent trouver pour lui fai-

1650. re connoître que le Parlement n'avoit point eu de part à cette ſédition, & qu'il avoit uſé de ſon autorité pour l'arrêter ; & auſſi pour témoigner à ſa Majeſté que les Bourgeois étoient fort affectionnez à ſon ſervice ; qu'ils ſe ſoûmettoient entierement à ſa clemence, & qu'ils étoient prêts de donner de nouvelles preuves de leur obéiſſance & de leur fidelité. La preſence du Roi calma tous les déſordres, & fit trembler tous les auteurs de la revolte : Chacun des Bourgeois ayant mis les armes bas, & leurs Députez ayant fait ſatisfaction à ſa Majeſté, pour ceux qui avoient excité ces mouvemens, elle donna une nouvelle abolition de tout ce qui s'y étoit paſſé. Les choſes ne furent point pacifiées, ſans que l'on n'eût fait quelques actes d'hoſtilité de part & d'autre : Car le Maréchal de la Meilleraye qui commandoit les Troupes du Roi, ayant fait pendre le Gouverneur du Château de Vaire ſur la Dordogne, pour avoir refuſé de lui en ouvrir les portes ; le Duc de Boüillon qui avoit pris le Baron de Canulle Commandant dans l'Iſle de Saint Georges, le fit pendre pour

venger la mort du Gouverneur de Vaire. 1650.

Le Maréchal du Plessis-Praslin, qui sçavoit que les plus puissans efforts des Espagnols étoient du côté de la Champagne, tourna ses armes vers Rethel qu'il assiegea le neuviéme Decembre: On gagna quelques redoutes d'abord, & ensuite on se rendit maître d'un Fauxbourg, & d'une demi-lune; & comme les Assiegez virent qu'ils n'avoient plus qu'une Tour pour les défendre, ils demanderent à capituler: Ils ne resisterent que dix jours. Le Maréchal de Turenne qui s'étoit avancé pour secourir cette Place, trouvant qu'elle étoit renduë avant qu'il y arrivât, marcha droit vers le Maréchal du Plessis-Praslin, pour venir aux mains avec lui: Ce qui l'obligea de donner les ordres necessaires pour le combat; il fit ce qu'il pût pour gagner avec son aîle droite la hauteur sur laquelle étoit la gauche des Ennemis, & pour faire réüssir son dessein, il la voulut prendre en flanc: Mais comme il connut la chose impossible, il ne songea plus qu'à ranger ses Troupes dans l'ordre qu'il desiroit qu'elles

1650. combattiſſent. L'aîle droite de ſon Armée avoit à ſa premiere ligne quinze Eſcadrons de Cavalerie, commandez par le Vicomte de Lhoſpital, les Sieurs de Beau-Soleil, Villette, Droſſoy, Saint-Appollinaire, Launay; Hiverny, Fromeſſon, & le Chevalier de Vivala. A la premiere ligne de l'aîle gauche étoient les Sieurs d'Hoquincourt & de Roze, Lieutenans Generaux, les Sieurs de Noüailles, Saint-Geniez, & de Courval Maréchaux de Camp, avec dix Eſcadrons de Cavalerie Françoiſe, & à chacune de ces deux aîles de Cavalerie étoient joints cinq cents Mouſquetaires. La premiere ligne d'Infanterie étoit de ſix Bataillons. Les Gardes Françoiſes étoient à la droite, Picardie & Perſan à la gauche & au milieu les Regimens de Piémont, Rambures & Bourgogne, qui faiſoient trois Bataillons, le Regiment de l'Alteſſe-Royale, le quatriéme; ceux de Mazarin & les Regimens Polonois, le cinquiéme; ceux de Languedoc & de Palluau, le ſixiéme. A la ſeconde ligne étoient les cinq Bataillons de Navarre & de Sault. L'Armée étant diſ-

Bataille de Rethel.

posée en cet ordre, le Maréchal du Plessis alla reconnoître le vallon qui 1650.
separoit les deux Armées, qu'il ne trouva pas difficile, sinon à l'endroit par où l'Infanterie devoit passer; ce qui nous étoit avantageux, puisqu'il étoit moins accessible à la Cavalerie des Ennemis, qui surpassoit beaucoup la nôtre en nombre; parce qu'une partie avoit été laissée pour le siege de Château-Porcien.

Les deux Armées étant proches l'une de l'autre, les Generaux firent sonner les Trompettes & battre les Tambours, pour marquer qu'ils vouloient combattre: La Bataille fut donnée, où les François animez par leur propre gloire & par le souvenir des victoires passées, attaquerent les Ennemis avec tant de vigueur, qu'ils les défirent entierement, comme la suite va nous l'apprendre. Les Ennemis ne pûrent soûtenir l'attaque de nôtre premiere ligne de l'aîle gauche; le sieur de Cossé qui commandoit la seconde, voyant que tout plioit devant le Sieur d'Hoquincourt qui étoit à la tête de la premiere, chargea si vigoureusement les Ennemis qui alloient tomber

1650. sur les Troupes du General Roze, qu'il les défit ; les Escadrons de la premiere ligne de l'aîle droite des Ennemis, s'étant approchez de la nôtre furent quelque temps sans tirer ; neanmoins nous eûmes ordre d'essuyer tout le feu, & en cette premiere décharge le Comte du Plessis fut tué ; ce qui fut une perte tres-considerable, parce que c'étoit un Seigneur qui donnoit déja de grandes esperances. Cette disgrace neanmoins ne diminua rien de l'ardeur des nôtres, & ils rompirent les Ennemis. Les Escadrons les plus proches de l'Infanterie, auprés desquels se trouvoit le Maréchal du Plessis, soûtinrent long-temps tous les efforts des Ennemis ; mais nous fûmes alors contraints de ceder au plus grand nombre. Cependant le Maréchal du Plessis fit en sorte que nous ne fûmes pas long-temps rompus, & aprés nous avoir ralliez, il nous mit en état de combattre avec plus de vigueur qu'auparavant. Les Ennemis furent aussi rompus à leur tour ; mais aprés s'être ralliez ils s'avancerent de nouveau & avec vigueur vers nôtre Infanterie, laquelle, bien qu'elle ne

fut

fut pas appuyée de Cavalerie, ne laiſſa 1650.
pas de ſoûtenir leurs efforts avec tant
de fermeté & de courage qu'elle ne
fut point rompuë. Tous les ſoins &
les ordres du Vicomte de Turenne,
n'empêcherent pas que nous n'ayons
eu tout l'avantage ſur les Ennemis;
il avoit en tête un General qui ne lui
cedoit point en courage ni en pruden-
ce, & les Sieurs d'Hoquincourt, de
Manican, de Villequier, Roze, Coſſé,
& pluſieurs hauts Officiers le ſeconde-
rent heureuſement, & avec tant de
vigueur, qu'ils rendirent inutiles les
efforts de la valeur & de la bonne
conduite du Vicomte de Turenne qui
fut obligé de ſe ſauver, voyant que
toutes ſes Troupes ſe débandoient &
n'executoient point ſes ordres, en un
mot qu'elles ne combattoient plus que
foiblement. Nos Soldats animez par
la preſence de leur General, & par
l'exemple de tant de braves Officiers
qui les commandoient, firent des ac-
tions extraordinaires en cette journée.
Les Eſpagnols y perdirent plus de deux
mille hommes ſans compter les pri-
ſonniers dont le nombre égaloit preſ-
que celui des morts. Dom Eſtavan

1650. de Gammarre, commandant les Troupes d'Eſpagne, & le Sieur Fauge l'un des Generaux de l'Armée du Duc Charles, furent faits priſonniers. Le Comte de Ligneville y fut dangereuſement bleſſé. On enleva aux Ennemis huit pieces de canon, & tout le bagage nous demeura. Jamais victoire ne fut ſi conſiderable, ni plus complete que celle qu'on remporta en cette occaſion.

Maréchaux de France.

Aprés la victoire que l'on remporta à la Bataille de Rethel; on donna le Bâton de Maréchal de France aux Sieurs d'Aumont, d'Hoquincourt, & de la Ferté Senneterre, & enſuite le Sieur de la Ferté Imbaut, obtint cette même Dignité à la priere de Monſieur Oncle du Roi. On prétend que le Sieur de Grancey, fâché de n'avoir pas reçu cet honneur, ſe retira dans Gravelines dont il étoit Gouverneur, & qu'enſuite il engagea la Cour de le faire auſſi Maréchal de France.

La réduction de Château-Porcien, ſous les ordres du Sieur de Bougy, fut le premier fruit du gain de cette Bataille. Cette victoire nous étoit fort avantageuſe, parce qu'il y avoit à crain-

dre que si les Ennemis n'eussent point été défaits, ils auroient fort incommodé les Places frontieres durant le quartier d'hyver. Les Espagnols avoient eu aussi quelque avantage sur nous; car ils s'étoient rendus maîtres de Mouzon. 1650.

En execution des Traitez de Paix faits au mois d'Octobre 1648. à Munster & à Osnabrucq, il se fit cette année une Assemblée à Nuremberg, des Envoyez de tous les Souverains & Etats qui y étoient intereſſez; dans laquelle il fut arrêté que l'Empereur congedieroit une partie de ses Troupes, & retiendroit l'autre dans ses Etats: Et qu'à l'égard du Roi Tres-Chrêtien, il retireroit pareillement les siennes, & les Garnisons des Places qu'il devoit restituer. Que les Places, Citez, Villes, Châteaux, Forts & Citadelles, retenus & possedez de part & d'autre depuis le temps de la guerre, seroient rendus à leurs premiers Maîtres, & à leurs legitimes possesseurs, à trois differens termes, dont le premier étoit au dixiéme Juillet, & tout se devoit consommer aux dixiéme Septembre. Assemblée à Nuremberg.

1650. Sur la fin de cette année les Princes de Conty & le Duc de Longueville, envoyerent une Lettre au Parlement non cachetée, avec cette souscription : *A Messieurs du Parlement à Paris.* Et souscrites : *Vos tres-humbles & tres-affectionnez Serviteurs, Loüis de Bourbon, Armand de Bourbon, & Henry d'Orleans.* Dans laquelle Lettre ils prioient cette Compagnie de leur faire justice sur leur détention, & qu'ils avoient donné ordre qu'on lui presentât des Requêtes de leur part : Et en effet, dés le deuxiéme Decembre 1649. la Princesse de Condé en avoit presenté une, sur laquelle le Parlement ayant résolu de déliberer, la Reine donna ordre aux Gens du Roi de se rendre le lendemain au Palais Royal, & là le Garde des Sceaux, en presence de leurs Majestez, leur dit : Que par leur ordre les Princes avoient été arrêtez au mois de Janvier, & que le Parlement avoit été informé des motifs de cette détention, ainsi que toutes les autres Cours Souveraines du Royaume : Que la suite avoit fait connoître la verité des soupçons que leurs Majestez avoient eus

de la conduite de ces Princes, & des entrepriſes qu'ils méditoient de faire contre le ſervice de l'Etat & la tranquilité publique ; puiſqu'en moins d'un mois tous leurs Amis, & ceux qui ſuivoient leur parti, s'étoient cantonnez dans toutes les Provinces de ce Royaume : Que ſa Majeſté avoit été conſeillée de faire expedier des Lettres patentes, qui declaroient criminels de leze-Majeſté les plus apparens de ceux qui avoient pris les armes contre le ſervice du Roi : Que feuë Madame la Princeſſe Doüairiere avoit donné une Requête au Parlement, afin d'exciter une ſédition dans Paris ; mais que cette Compagnie avoit jugé cette affaire de telle importance qu'elle avoit arrêtée de n'y pas déliberer : Que depuis ce temps-là dans une conjoncture moins favorable, Madame la Princeſſe en avoit preſenté une nouvelle ; mais que le Roi deſiroit que ſi la Cour vouloit y opiner, elle fit deux reflexions importantes. La premiere, qu'il s'agiſſoit en cette occaſion de l'autorité Royale ; qu'il n'étoit plus queſtion de faire le procés à des Princes, mais ſeulement de juſtifier une détention 1650.

1650. que ſa Majeſté avoit jugé neceſſaire pour le repos de ſon Etat ; qu'il étoit inoüi juſques alors que le Parlement eut connu de ces ſortes d'affaires. Et la ſeconde, qu'il y avoit du danger d'agiter ces matieres en un temps où les Partiſans du Prince de Condé étoient ſous les armes, pour favoriſer peut-être les deſſeins des Eſpagnols qui étoient ſur la Frontiere, & auſquels on devoit ſe mettre en état de reſiſter & de s'oppoſer avec toutes ſes forces ; mais que leurs Majeſtez eſperoient qué le Parlement ſuivroit leurs intentions, & ſe montreroit ferme dans l'execution de leurs ordres. Ce diſcours fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit du Parlement, qu'il arrêta ſeulement que ſa Majeſté ſeroit tres-humblement ſuppliée de faire conſideration ſur ce qui étoit contenu dans la Requête de la Princeſſe de Condé, & que cette Compagnie eſperoit que les Princes reſſentiroient bien-tôt les effets de ſa bonté & de ſa juſtice. Le Clergé députa auſſi au Roi, à l'occaſion de la détention des Princes, & principalement du Prince de Conty, comme engagé dans l'Egliſe.

Avant que de finir ce qui se passa cette année de plus considerable en France : Je dirai qu'en Angleterre Langersfeld Ambassadeur de Suede, fit son entrée à Londres. Cromwel qui vouloit fidelement executer la parole qu'il avoit donnée, que l'Ambassadeur de France précederoit tous les autres Ambassadeurs en toutes sortes de Ceremonies ; prévoyant que le Marquis de Liede Ambassadeur d'Espagne, pourroit faire insulte au President de Bordeaux, en une occasion où ces deux Ambassadeurs devoient se rencontrer : Il disposa quelques gens armez aux environs de la place appellée Towerhell, où la marche devoit commencer. Et en effet, des gens munis de toutes sortes d'armes qui étoient dans le Carosse du Marquis de Liede, ayant voulu par force arrêter le postillon du Carosse du President de Bordeaux, pour faire passer devant celui de l'Ambassadeur d'Espagne ; les Soldats qui étoient proche étant venu au bruit, comme si le hazard les y eût conduits, separerent les Espagnols qui étoient déja aux prises avec les François, & com-

1650.

Suite des affaires d'Angleterre.

1650. me ſi les premiers ayant commencé
—— euſſent été ſéditieux, ces Soldats les obligerent de quitter priſe, & faciliterent le moyen au Caroſſe de l'Ambaſſadeur de France de continuer ſa route, & de préceder celui de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Le Marquis de Liede qui jugeoit que les Soldats avoient été mis dans un deſſein de s'oppoſer à ce qu'il avoit entrepris de faire, s'en plaignit à Cromwel; mais il n'en eut pas beaucoup de ſatisfaction, & cet incident broüilla la Nation d'Eſpagne avec la Republique d'Angleterre.

Fin du premier Tome.

TABLE
DES MATIERES,
Contenuës en ce premier Volume.

A

PRiſe d'Aimeric, *Page* 22
Troubles en Angleterre, 70. 108. 324. 337
Le ſieur Arnaud cité à Rome, 115
Priſe d'Armantieres, 144
Archiduc Leopol, Gouverneur des Païs-Bas, 202
Armantieres repris, 204
Exemples des Aſſemblées du Parlement, 264
Le Roi d'Angleterre priſonnier, 326 & decapité, 338
Courageuſe action des François en Angleterre, 78
Diſcours de l'Ambaſſadeur de France au Conclave, 143
Le Roi d'Angleterre vient en France, 134
Expeditions du Vicomte de Turenne en Allemagne, 198
Priſe de la Ville & Château d'Ager, 228

B

BArlemont pris, Page 22
Victoire du Duc de Brezé sur mer, 42. sa mort 188
L'Evêque de Beauvais se retire de la Cour, 53
Le Duc de Beaufort arrêté au Bois de Vincennes, 57. il veut se justifier, 358
Defaite des Bavarois, 82
Barberins disgraciez par Innocent X. 125
Bourboug pris, 141
Bethune prise, 144
Balaguier pris, 162
Bergue pris, 174
La Bassée prise, 208, Ennemis battus prés la Bassée, 210
Barricades de Paris, 297
Le Duc de Baviere, sort de ses Etats, 221
Detention de Broussel, & de Blancmeuil, 297
Brie Comte Robert pris par le Roi, 371
Sedition de Bordeaux, 390, le Roi y va, 419
Exploits du Comte de Broglio, 496
Mort de De la Barre, Lieutenant d'Artillerie, 18
Mort du Marquis de la Boulaye, 101
Courageuse action de Bufalini, 155
Le Général Beck, prisonnier, 295

C

CIrc pris, Page 35
Chavigni n'a plus de part aux Affaires, 35. le Parlement demande sa liberté 304
Mort de l'Archevêque de Cantorbery, 109, & 110

Eloge des Cardinaux, 130
Courtray pris, 171. repris par les Ennemis, 286
Mort du Prince de Condé, 194. son Eloge, 195
Journée de Cremone, 316 sa description, 319
Affaires de Catalogne, 169. 227. 322. 399. & 415
Origine de l'Elevation de Cromvel, 341
Condé pris, 395
Marquis de Château-neuf, Garde des Sceaux, 409
Troubles en Chrétienté, 113
Mort du Comte de Choiseuil, 132
Entrepriſe des Espagnols ſur Courtray inutile, 237
Deffaite des Ennemis prés Courtray, 186
Coadjuteur de Paris, Chef des Frondeurs, 361
Mort du ſieur de Clanleu, 370

D

Bataille de Dullinghen, *Page* 49.
Dunquerque pris, 182
Dixmude pris, 211. repris ſur nous, 217
Declaration du mois d'Octobre 1648. 308
Durqueſpiel pris, 158

E

Querelle entre le Cardinal d'Eſte, & l'Amirante de Caſtille, *Page* 199
La Sur-Intendance ôtée au ſieur d'Emery, 271
Exilez rappellez, 55
Deffaite des Ennemis, 145. 157. 212. 284
Diſgraces arrivées aux Eſpagnols, 233
Edits portez au Parlement, 253
Ecoſſois abandonnent Charles I. 316.

F

ENtrepriſe inutile ſur Flix, Page 41
Bataille de Fribourg, 94
Origine des Froudeurs, 282
Furne priſe par les Ennemis, 288. priſe par nous, 335
Avantage du Marquis de la Ferté ſur le Comte de Ligneville, 333

G

MOrt du Marquis de Geſvres à Thionville, Page 32
Mort du Maréchal de Guebriant, 47
Gaſſion, ſa mort, 215. ſon Eloge, 218
Priſe de Graveline, 88
Priſe de Germensheim, 100
Le Duc de Guiſe va à Naples, 244. priſonnier à Naples, 245
Le Comte de Grancey, Gouverneur de Gravelines, 89
Le Maréchal de Grammont priſonnier, 155
Gdeen, Général d'Allemagne, priſonnier, 158
Gennaro porte envie au Duc de Guiſe, 245

H

LE Comte d'Harcourt, fait grand Ecuyer, 57
ſes Exploits, 394. ſa Negociation en Angleterre, Page 77
Priſe d'Hennuyen, 92

I

ARreſt du Parlement contre les Intendans des Provinces, *Page* 272
Affaires d'Italie, 160
Etabliſſement de la Chambre de Juſtice, 276
Le Viceroi d'Irlande decapité, 74

L

PRiſe de Landau, *Page* 100
Du Livre de la frequente Communion, 115
Priſe de Lerida par les Eſpagnols, 133
Priſe du Fort de Linx, 140
Priſe de Lichtenaw, 148
Bataille de Liorens, 162
Priſe de Longwy, 187
Siege de Lerida, 196
Priſe de Landrecy ſur nous, 207
Priſe de Lilers, 544
Priſe de Lens 215. bataille de Lens, 289
Bataille de Lauvinghen, 219
Le Prince de Ligne fait priſonnier, 295
Libelle contre Anne d'Autriche, & le Cardinal Mazarin, 367

M

DE Mello Eſpagnol fait priſonnier, *Page* 20
Le Cardinal Mazarin entre dans le Miniſtere, 54 : ſon éloge, 55 : declaré perturbateur, 352
Mayence pris, 104. ſes Antiquitez, 106
Mont-Caſſel pris, 137. repris ſur nous, 144

Mardik pris, 138. repris sur les Ennemis; 174
Menin pris, 144
Mort de Magalotti, 146
Mouzon pris par les Espagnols, 51.
Prise de la Mothe, 147
Bataille de Mariandal, 149
Deffaite des Ennemis prés de Menin, 168.
Le Maréchal de la Mothe prisonnier à Pierre-encise, 197
Paix de Munster, 312
Affaires du Milanez, 400
Discours de Massianello aux Napolitains, 240
assassiné, 242

N

Bataille de Nortlinghen, Page 151
Sedition à Naples, 238. son origine, 239
Voyage du Roi en Normandie, 404
Assemblée à Nuremberg, 427
Siege d'Orbitel, Page 189

P

Pondesture prise Page 45
Prise du Fort S. Philippe, 83
Propositions de Paix sans effet, 230
Prise de Philisbourg, 102
Mariage du Roi de Pologne avec la Princesse Marie, 164
Prise de Piombino, 190. comme elle est venuë à l'Espagne, 191
Prise de Portolongone, 193
Paix entre la France & l'Empire, 232

Paix de Ruel, 382
Desordre dans la Provence, 388
Détention des Princes, 401
Origine de la Guerre de Paris, 247.
Prise de Ponson en Italie, 132.
Vaine entrepriſe des Espagnols sur Quiers, 52.

R

EXemple des Regences en France, Page 5
Regence donnée à Anne d'Autriche, 11
Bataille de Rocroi, 13
Prise de Rotuviel, 46. repris sur nous, 50
Sedition en Roüergue, 45
Prise de Rebus, 92
LeComte de Rantzau fait prisonnier, 50. & 287.
Prise de Rose en 1647.
Le Roi sort de Paris, 348. son retour, 398
Paix de Ruel, en 1643 382
Bataille de Rhetel, 423
Mort du Comte de Revel, 134
Le Roi a la petite verole, 235
Rose fait prisonnier, 150
Prise de Rhain, 220
Creation de douze Maîtres des Requestes, 255.

S

DIscours du Chancelier Seguier, Page 9
Prise de Spire, 100
Guerre des Suedois contre les Danois, & leur manifeste, 62. & 67
Prise du Sas de Gand, 92
Deffaite des Ennemis à Sommery, 398
Honneurs du Grand Seigneur rendus au Roi, 25

Troupes Suedoises debandées, 222
Discours hardi d'un Officier Suedois, 223
Insulte faite au Chancelier Seguier, 300

T

Discours de M. Omer Talon à la mort de Loüis XIII. en 1643. autre 128. autre 254.
Prise de Thionville, 34. sa scituation, 24
Prise de Trin, 40
Le Vicomte de Turenne declaré criminel de Leze Majesté, 410. il prend Tréves, 167
Electeur de Tréves mis en liberté, 135
Expedition du Prince Thomas, 189
Tubinghen pris 218
Trouble en France, 247
Edit du Tarif, 249
Tortose prise, 323
Turin mis entre les mains du Duc de Savoye, 160

V

Vaudreval pris, *Page* 136
Prise de Vvormes en 1644
Prise de Verton, 22
Ce qui arriva à la mort d'Urbain VIII. 121
Vvimphin, 150
Prise de S. Venant, en 1647.
Prise de Vigevano, 161
Union des Cours Souveraines, 261
Guerre entre Urbain VIII. & le Duc de Parme. 57
Valencé au service du Pape, 59

Y

Prise d'Ypres, *Page* 285

Fin de la Table du premier Volume.

LC1 1473943

LV
B
13